

Université de Montréal

**Portrait et analyse des stratégies à base territoriale pour contrer la pauvreté et
l'exclusion dans le territoire de La Petite-Patrie à Montréal.
Conditions d'une action intégrée**

par
Manegdo Alexis Bamogo

Sciences humaines appliquées
Faculté des Arts et des Sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de **Philosophiae Doctor** (Ph.D)
en Sciences humaines appliquées

Décembre2013

© Manegdo Alexis Bamogo, 2013

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Portrait et analyse des stratégies à base territoriale pour contrer la pauvreté et l'exclusion dans le territoire de La Petite-Patrie à Montréal. Conditions d'une action intégrée

Présentée par :
Manegdo Alexis Bamogo

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

[Marie-Marthe Cousineau], président-rapporteur
[Yves Couturier], directeur de recherche
[Violaine Lemay], membre du jury
[Henri Dorvil], examinateur externe
[Norbert Robitaille], représentant du doyen de la FES

Résumé

L'objet de la présente thèse est la lutte contre la pauvreté. Elle cherche à identifier les conditions favorisant la sortie de la pauvreté dans un territoire urbain, ici le quartier de la Petite-Patrie, par une approche territoriale intégrée. S'inscrivant dans la mouvance des multiples initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion au Québec, le postulat qui fonde cette recherche est le suivant : la lutte contre la pauvreté par l'approche territoriale intégrée permet : 1) d'instaurer des conditions favorisant la sortie de la pauvreté et 2) de renverser les processus qui mènent à l'appauvrissement des personnes et, du même coup, d'améliorer les conditions et la qualité de vie de celles-ci dans un territoire particulier. Les résultats de cette recherche permettent : 1) de contribuer à la compréhension des dynamiques de lutte contre la pauvreté grâce à une approche considérant les acteurs agissant dans un territoire et, 2) d'éclairer les différents niveaux de conception et de mise en œuvre des politiques et des stratégies d'action, tant au niveau de l'État que de la société civile, sachant que les dispositifs d'intervention intégrés se créent à l'interface des initiatives locales ou régionales et des nouvelles formes de politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté.

Les grandes conclusions qui émergent de cette recherche sont au nombre de trois : 1) Si la multidimensionnalité de la pauvreté est acceptée par plusieurs auteurs, on ne peut pas parler d'une seule pauvreté, mais de diverses pauvretés. Les visages de la pauvreté dans le territoire de La Petite-Patrie témoignent de cette diversité des pauvretés, et appellent une variété de stratégies d'action ; 2) Les personnes en situation de pauvreté, en fonction de leurs capacités d'agir, peuvent être appréhendées selon un double profil qui structure de façon importante leur processus de sortie de la pauvreté : le premier groupe rassemble les personnes en situation de pauvreté qui ont des initiatives découlant de leurs capacités d'agir, et le second groupe qui réunit les personnes en situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est altérée, apparemment de façon durable, par leurs conditions de vie. Toute stratégie publique de sortie de la pauvreté dans un espace donné devrait alors considérer cette dimension relative aux capacités de rapprochement des individus et des ressources pour soutenir le développement d'une stratégie territoriale intégrée de lutte à la pauvreté plus efficace pour les personnes dont le processus de désaffiliation est plus

avancé; 3) Les acteurs de lutte contre la pauvreté dans un territoire, pour réunir les conditions d'une action intégrée et mettre en place des conditions favorables de lutte contre la pauvreté, doivent s'appuyer sur la concertation, les alliances intersectorielles, le leadership inclusif et concerté, les passerelles formelles et fonctionnelles entre acteurs institutionnels, et sur une démarche hybride (emploi et défense des droits) qui constituent des ingrédients fondamentaux pour toute action ou intervention en faveur des personnes en situation de pauvreté vivant dans un cadre territorial défini et accepté par l'ensemble des acteurs locaux. Ce caractère hybride de la démarche permet d'agir de façon différenciée sur les deux groupes de la population. L'intégration est donc avant tout stratégique, c'est-à-dire fondée sur l'articulation d'une pluralité de logique d'action.

Mots-clés : Mots-clés : pauvreté, La Petite-Patrie, territoire, local, portrait, lutte, stratégies, conditions, acteurs, exclusion, intégré

Abstract

The subject of this PhD thesis is the fight against poverty. It aims at identify the conditions that promote transitioning out of poverty within an urban environment- in this case the Petite-Patrie district of Montreal-through an integrated territorial approach (ITA). This research fits into the various initiatives of fighting against poverty and exclusion in Quebec. This research is based on the following fundamental assumption: the use of an integrated territorial approach in the fight against poverty allows: (1) to implement conditions promoting a transition out of poverty and (2) to reverse the processes that lead to poverty, and, at the same time improve standards of living and quality of life of residents of a specific territory. The findings of this research make it possible: (1) to contribute to understanding the various mechanisms of the fight against poverty by considering the various stakeholders in a specific territory, and (2) to highlight the various types of designs and implementations of policies and development strategies, both at the State and Civil society levels, while taking into account that integrated intervention mechanisms should be developed where local and regional initiatives meet /interact with new types of public policies dealing with fight against poverty.

The research led to three findings:

(1) while most researchers agree that poverty has many dimensions, it is impossible to refer to only one poverty; there are many aspects or types of poverty. The various types of poverty encountered in the Petite-Patrie district support this assumption. It also calls for multiple and relevant strategies;

(2) people living in poverty can be assessed according to their abilities to act or react and divided in two groups: the first group cover people living in poverty who take some initiatives according to their abilities to act; the second group cover people whose abilities to act have been reduced, may be permanently, by their living conditions. People's abilities to act or the lack thereof, will impact the strategies implemented in the fight against poverty. Any public policy dealing with transitioning out of poverty in a specific territory must make sure there are resources available close to the people targeted, in order to support the development of a more effective integrated territorial approach in the fight against poverty when targeting people who are more disenfranchised.

(3) In order to promote the prerequisites for an integrated approach in the fight against poverty in a specific territory, the relevant stakeholders must rely on collaboration, on alliances between the various sectors of society, upon an inclusive leadership and upon formal and functional linkages between the various institutions involved. There is also the need to use a dual approach -promoting employment and upholding human rights- two key factors in any intervention targeting people living in poverty in a specific territory, and taken into account by the local stakeholders. This dual approach allows intervening using different ways for the two groups defined. The integrated approach is essentially a strategy for coordinating a variety of measures.

Keywords: poverty, La Petite-Patrie, specific territory, integrated territorial approach, conditions, local, stakeholders, exclusion.

Table des matières

Résumé	iii
Liste de tableaux.....	x
Introduction	1
1 Chapitre 1 : la pauvreté, l'exclusion et la précarisation de l'emploi.....	7
1.1 La pauvreté : la difficulté définitionnelle	7
1.2 La pauvreté au Québec	9
1.3 L'exclusion : un concept complexe et multidimensionnel	13
1.4 La précarisation de l'emploi : une réalité qui remet en cause le travail comme vecteur d'intégration socioéconomique.....	18
1.4.1 La situation des travailleurs pauvres.....	18
2 Chapitre 2 : les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion au québec	22
2.1 Les dynamiques de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion au Québec	22
2.1.1 La société civile québécoise : un important acteur dans la lutte à la pauvreté à base territoriale	24
2.1.2 Les réformes de l'aide sociale	27
2.1.3 La loi 112 ou loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.....	28
2.1.4 Les enjeux politiques de la loi 112	31
2.1.5 Les rendez-vous de la solidarité	32
2.1.6 Le tournant vers l'inclusion sociale.....	44
2.1.7 L'expérience montréalaise.....	49
2.1.8 Les initiatives communautaires de quartier	52
2.1.9 La revitalisation urbaine intégrée (rui) et contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion à montréal.....	56
3 Chapitre 3 : la question et les objectifs de recherche.....	68
4 Chapitre 4: l'approche territoriale intégrée comme cadre d'intervention publique et matériaux conceptuel de la thèse	70
4.1 Le territoire : une notion multidimensionnelle.....	71
4.2 Le territoire comme cadre d'intervention	74
4.3 les principaux débats sur la pertinence du territoire, du local comme espace d'intervention .	77
4.4 Territoire et politiques publiques	82
4.5 L'approche par quartier.....	86
4.6 Le passage au local : de la contestation à la concertation	88
4.7 Des éclairages intéressants	91
4.8 L'approche par le développement social.....	93
4.9 La concertation, le partenariat et la gouvernance territoriale	94
4.10 De nouvelles dynamiques de société.....	98
4.11 Les réaménagements locaux.....	107
5 Chapitre 5 : l'articulation des principes d'insertion, d'activation et de flexicurité comme matériaux conceptuel de la thèse	111

5.1	L'insertion.....	111
5.2	Des politiques d'insertion au droit d'insertion.....	113
5.3	Une perspective québécoise.....	116
5.4	Les critiques québécois de l'insertion.....	118
5.5	Deux positions plus nuancées.....	120
5.6	Le courant sur l'activation.....	121
5.6.1	L'activation : un concept européen.....	122
5.6.2	Les critiques de l'activation.....	126
5.7	La notion de flexicurité.....	127
5.8	L'importance des contextes.....	130
5.9	Des résultats mitigés.....	131
5.10	Des points communs.....	133
5.11	Les tendances générales qui se dégagent.....	135
5.12	Une grille d'interprétation.....	138
5.13	Les relations qui lient les différentes catégories d'acteurs.....	139
6	Chapitre 6: la méthodologie.....	142
6.1	Alalyse documentaire.....	147
6.2	Les entrevues semi-dirigées et focus groupes auprès d'acteurs-clés et le traitement des données collectées.....	148
6.3	L'analyse transversales des résultats.....	152
6.4	Considération éthiques.....	153
7	Chapitre 7 : les résultats.....	154
7.1	Le portrait du quartier de La Petite-Patrie.....	155
7.1.1	Le portrait géographique de La Petite-Patrie.....	155
7.1.2	Le profil socio-économique de La Petite-Patrie.....	156
7.2	Les principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté de La Petite-Patrie.....	166
7.2.1	Les partenaires associatifs.....	167
7.2.2	Les partenaires institutionnels.....	173
7.2.3	Les « entre-deux » ou structures médiatrices non étatiques.....	175
7.3	Les visages de la pauvreté.....	179
7.3.1	Les personnes âgées.....	183
7.3.2	Les décrocheurs scolaires.....	185
7.3.3	Les immigrants.....	187
7.3.4	Les familles monoparentales.....	190
7.4	Les principales thématiques de lutte contre la pauvreté.....	192
7.4.1	L'employabilité.....	192
7.4.2	Le logement.....	199
7.4.3	La santé mentale.....	206
7.4.4	La sécurité alimentaire.....	211
7.5	Les personnes en situation de pauvreté : un double profil.....	215
7.6	La configuration des acteurs.....	218
7.6.1	Les catégories d'acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.....	219
8	Chapitre 8 : une analyse transversale autour de la dynamique territoriale intégrée dans La Petite-Patrie.....	232
8.1	Les tables de concentration et l'intersectorialité.....	240
8.1.1	L'enjeu de la concertation.....	240

8.1.2	L'enjeu de l'intersectorialité.....	247
8.1.3	Alliances et mésalliances.....	249
8.1.4	La mise en place d'un organisme fédérateur pour les différents groupes d'acteurs du territoire.....	252
8.1.5	Le besoin de passerelles formelles et fonctionnelles.....	254
8.1.6	L'importance d'une démarche hybride à l'échelle du territoire.....	254
8.1.7	Un leadership inclusif et pluraliste pour soutenir le développement de l'intégration.....	255
9	Chapitre 9 : l'insertion, l'activation et la flexicurité dans la petite-patrie.....	258
9.1	L'insertion sociale dans La Petite-Patrie.....	258
9.2	L'activation dans La Petite-Patrie.....	261
9.3	La flexicurité dans La Petite-Patrie.....	264
	Conclusion.....	266
	Bibliographie.....	271

Liste de tableaux

- Tableau I : Population de 15 ans et plus selon l'activité en 2006.
- Tableau II : Population totale de 15 ans et plus selon l'activité, 2001 – 2006, La Petite-Patrie
- Tableau III : Revenu moyen avant impôt de la population de 15 ans et plus, 2005.
- Tableau IV : Secteurs de recensement ayant les revenus moyens les plus bas et les plus hauts, 2000-2005, La Petite-Patrie.
- Tableau V : Proportion de la population selon la mobilité 1 an et 5 ans auparavant, 2006.
- Tableau VI : Logements privés selon le mode d'occupation, 2006.
- Tableau VII : Personnes à faible revenu avant impôt, 2005.
- Tableau VIII : Population selon le statut d'immigrant, Ville de Montréal, 2006.
- Tableau IX : Personnes ayant déménagé 5 ans auparavant, 2006, La Petite-Patrie.
- Tableau X : Logements privés selon le mode d'occupation, 2006.
- Tableau XI : Personnes à faible revenu avant impôt, 2005 Tableau XII : Population selon le statut d'immigrant, ville de Montréal, 2006.

Liste des abréviations

CEPE	Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion
CCLP	Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
FCPASQ	Front commun des personnes assistées sociales du Québec
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
MÉPACQ	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
RCLALQ	Regroupement des comités de logement et d'associations de locataires du Québec
FAFMRQ	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale
CDEC	Corporation de développement économique et communautaire
CDC	Corporation de développement communautaire
CP	Canadien Pacifique
SDA	Technopôle Angus
ATI	Approche territoriale intégrée
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre Local d'emploi
RUI	Revitalisation Urbaine Intégrée
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique

Dédicaces

À mon Dieu,

aux familles BAMOGO, SAWADOGO, KABORÉ,

à Sylviane Sidnomwendé BAMOGO-KABORÉ

*à Sasha-Étia
à Manegdo Ethan*

Remerciements

Je voudrais dire merci du fond de mon cœur à M. Yves Couturier car c'est grâce à son encadrement, à son soutien, à ses conseils, à sa compréhension, à sa disponibilité, et à son appui que j'ai pu terminer cette thèse de doctorat.

Je remercie Mme Violaine Lemay, directrice du programme de doctorat en Sciences humaines appliquées de l'Université de Montréal.

Je remercie le Fond Québécois de la Recherche sur la Société et la Culture (FQRSC) qui m'a offert une bourse d'excellence.

Merci à Pierre-Joseph Ulysse, à Frédéric Lesemann et à Mélanie Hamel.

Je remercie tous mes amis (es) qui m'ont encouragé, qui ont été là quand j'en avais besoin.

Je remercie tous ceux qui ont participé à cette étude, tous ceux qui m'ont soutenu, qui m'ont inspiré par leur courage, leur détermination, leur savoir-faire, leur savoir-être.

Je remercie les personnes qui ont cru en moi en dépit de ma formation de base en sciences de la nature. Je pense au professeur Claude Lessard, à la professeure feu Marie-Andrée Bertrand, à Mme Manon Lebrun pour leur confiance, leur disponibilité, leur gentillesse, leurs capacités de comprendre un africain venu étudier au Québec. Merci à Larathe Myldred pour sa disponibilité et sa gentillesse.

Merci à Marie-Ève Gagnon, pour son amitié, son soutien, sa disponibilité et ses précieux conseils.

Le Programme de Doctorat en Sciences Humaines Appliquées m'a donné l'occasion de devenir interdisciplinaire avec ma formation de base en sciences de la nature. Quel bel exemple de réussite interdisciplinaire ! Je remercie le Québec et les québécois-es de m'avoir donné cette occasion d'étudier à l'Université de Montréal, l'une des meilleures universités au Canada et dans le monde. Enfin, je suis fier d'avoir deux patries : le Burkina Faso et le Québec(Canada).

Merci à toute ma famille, à mes parents Daniel Rabaki Bamogo et Sara Sawadogo, mes frères et sœur, Rimbé Mathias, Marius, Nadine.

Notre société est comme un palier duquel partiraient un escalier roulant qui monte vers le haut et un escalier roulant qui descend vers le bas. Vivre la pauvreté au Québec, c'est être en bas de l'escalier roulant qui descend et se faire dire monte par des gens en train de monter dans l'escalier roulant qui monte. Au lieu de nous faire monter des escaliers roulants qui descendent, occupez-vous donc des escaliers!

Une personne en situation de pauvreté aux parlementaires du Québec, à l'automne 2003, dans une déclaration intitulée «Le droit de nos droits».

Introduction

L'objet de la présente thèse est la lutte contre la pauvreté par une approche territoriale intégrée qui se déploie en identifiant les conditions favorisant la sortie de la pauvreté dans un territoire urbain, ici le quartier de la Petite-Patrie. Par approche territoriale intégrée, nous entendons une approche par laquelle le territoire est considéré ou défini comme un cadre de réflexion, d'intervention et d'analyse de l'action publique en générale et de la lutte contre la pauvreté en particulier. D'ailleurs, plusieurs études issues de l'analyse des politiques publiques mettent aujourd'hui en évidence un mouvement de reterritorialisation de l'action publique ainsi que l'émergence de nouvelles formes de gestion territorialisée des politiques sociales (Comeau et Favreau, 1998; Jacquier, 2003; Ulysse, 2006; Klein, 2006; Comeau, 2007). Le territoire y est considéré comme un espace porteur non seulement de liens sociaux mais aussi comme un espace de résistance face aux effets de la mondialisation.

S'inscrivant dans la foulée d'une multiplicité d'actions menées au Québec depuis près d'une trentaine d'années pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion (Gouvernement du Québec, 2007; Conseil Consultatif, 2008; Fréchet et Roy, 2008), cette thèse de doctorat s'insère dans une étude comparative plus large¹ sur la lutte contre la pauvreté dans trois territoires québécois, dont le principal angle d'attaque est l'approche territoriale intégrée. Ces territoires sont les suivants : une région éloignée et relativement isolée (la Basse Côte-Nord); une région rurale mais plus proche des centres urbains (trois MRC de Lanaudière) et une sous-région de la zone métropolitaine (le quartier Rosemont-La Petite Patrie). Dans ce cadre, trois études de cas ont été menées dans chacun des territoires selon une méthodologie commune afin de permettre une démarche comparative dans l'ensemble du projet. Toutefois, cette thèse ne concerne que le territoire de La Petite-Patrie, la démarche comparative plus générale ne la concerne donc pas. La collecte de données effectuée pour la thèse s'est étalée de janvier 2009 à décembre 2010.

Dans ce le cadre de cette thèse, les initiatives de lutte contre la pauvreté dans le territoire de La Petite-Patrie ont été étudiées suivant une approche qualitative à travers : 1) la recension

¹ FQRSC : Action concertée de lutte contre la pauvreté, sous la direction de Pierre-Joseph Ulysse, chercheur principal, Frédéric Lesemann, Marguerite Mendell et Martine D'Amours, cochercheurs

de données socio-démographiques du territoire de La Petite-Patrie (statistiques portant sur les acteurs socioéconomiques et communautaires); 2) la réalisation d'entretiens individuels et de *focus-group*; ainsi que 3) l'analyse qualitative de l'ensemble des données recueillies. Nous avons analysé l'ensemble des données statistiques et documentaires pertinentes portant sur les réalités de la pauvreté dans le territoire. Ensuite, nous avons fait un portrait des ressources existantes sur le territoire, des acteurs, aussi bien socioéconomiques que communautaires, afin de connaître leurs mandats, leurs objectifs ainsi que leurs domaines d'intervention. Par la suite, nous avons documenté comment, par divers mécanismes (sectoriels, de concertation, d'intégration) existants ainsi que par des initiatives individuelles ou intégrées, ces divers acteurs ont contribué à mettre en place directement ou indirectement des conditions favorables à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le territoire de La Petite-Patrie à Montréal.

Rappelons, pour mettre cette recherche en contexte, que plusieurs documents du gouvernement du Québec, dont le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2004-2009), publié en avril 2004, montrent qu'au début des années 2000, des acteurs politiques, sociaux et économiques ont affirmé l'importance d'assurer de bonnes conditions de vie à l'ensemble des citoyennes et des citoyens. La lutte contre la pauvreté est alors devenue une priorité collective, à tout le moins plus prioritaire que par le passé. C'est dans ce mouvement que le Québec s'est dotée en 2002 d'une loi sur la lutte contre la pauvreté, ce qui constituait une première au Canada. Pour mettre en œuvre cette loi, le gouvernement a lancé en 2004 un premier plan d'action fondé sur quatre axes d'actions, résumés dans un document intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir* (Gouvernement du Québec, 2004). Ces axes sont : 1) améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté, 2) prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale, 3) favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'égard de la lutte contre la pauvreté et 4) assurer la cohérence et la constance dans l'action de lutte contre la pauvreté.

Les mesures qui découlent de ces quatre axes, loin d'être isolées, s'ajoutent aux actions, services, initiatives et programmes déjà existants sur les divers territoires du Québec pour répondre à la diversité des besoins en matière de lutte contre la pauvreté. Concrètement, le

Québec s'est fixé comme objectif de devenir l'une des sociétés industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté d'ici 2013. Et dans le cadre de ce plan, le gouvernement engageait un ensemble de programmes et de mesures ciblées vers les ménages les plus vulnérables et les moins nantis, pour une somme de 2,5 milliards de dollars pour la période 2004-2009, en plus des mesures déjà existantes, pour un total jusqu'en 2010 « d'investissements directs de plus de 4,5 milliards de dollars » (Gouvernement du Québec, 2010 : 13) à travers notamment des mesures de soutien du revenu et la construction de logements sociaux. Ces préoccupations se sont aussi manifestées par la création d'un centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale, dont la mission est de réaliser des recherches en partenariat avec les acteurs québécois s'intéressant à cette problématique.

S'inscrivant dans la mouvance des multiples initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion au Québec, le postulat qui fonde cette recherche est le suivant :

La lutte contre la pauvreté par l'approche territoriale intégrée permet : 1) d'instaurer des conditions favorisant la sortie de la pauvreté et 2) de renverser les processus qui mènent à l'appauvrissement des personnes et, du même coup, d'améliorer les conditions et la qualité de vie de celles-ci dans un territoire particulier. Par ce postulat, nous voulons, d'une part, contribuer à une compréhension des dynamiques de lutte contre la pauvreté grâce à une approche fondée sur les acteurs agissant dans un territoire et, d'autre part, éclairer les différents niveaux de conception et de mise en œuvre des politiques et des stratégies d'action, tant au niveau de l'État que de la société civile, sachant que les dispositifs d'actions se créent à l'interface des initiatives locales ou régionales et des nouvelles formes de politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté, dans la coproduction entre les dispositifs de services publics et les organismes de la communauté ou les initiatives de la société civile.

L'objectif de cette thèse est de comprendre ce qui fonde ce postulat, plus spécifiquement de dégager les conditions par lesquelles l'approche territoriale intégrée, intersectorielle et participative peut s'avérer être un outil efficace dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les résultats que nous avons obtenus montrent de façon claire le rôle central des acteurs

locaux, qu'ils soient socioéconomiques et communautaires, ainsi que des ressources endogènes dans la lutte contre la pauvreté que permet de mobiliser l'approche territoriale intégrée.

Nous avons retenu l'approche territoriale intégrée comme élément conceptuel fondamental de la thèse parce que le processus de territorialisation facilite non seulement une meilleure articulation des actions au niveau local, mais promeut aussi le développement d'un vision intégrée et ancrée interpellant aussi bien l'État, le marché, les entreprises que les structures médiatrices (Ulysse 2006) de la société civile dans un territoire défini. L'approche territoriale intégrée fait également le pari d'un dynamisme social territorial qui se révèle d'autant plus important qu'il témoigne des efforts des acteurs du milieu (institutionnels, sociaux, politiques, économiques et communautaires) de créer une nouvelle synergie entre les multiples dimensions du développement social et des structures médiatrices non-étatiques; ces structures offrent un espace de conciliation, de co-transformation entre l'action publique et l'action sociale, d'une part, et entre la gestion technocratique de l'État et les dispositifs locaux de développement des communautés territoriales (Ibid).

Depuis plusieurs années, la lutte contre la pauvreté par l'approche territoriale intégrée (ATI) est devenue l'un des fondements de l'agenda public québécois. Cette approche s'est imposée pour mettre en cohérence « plusieurs réformes de l'État [qui] sont venues quadriller le territoire et [offrir] un cadre d'action pour les dynamismes locaux et régionaux » (Robert, 2006; 59). D'ailleurs, sur le plan politique, le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a accordé une importante place à l'approche territoriale intégrée; le plan privilégie le partenariat et la concertation des intervenants locaux, d'un territoire donné, dans la prise de décision et des choix des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'ATI a pour stratégie d'agir sur les capacités individuelles et collectives afin de soutenir la transformation des milieux de vie (Giasson et Sénécal, 2005). Son émergence découle du constat de l'échec relatif des politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté. Plus d'un auteur, notamment Estèbe (2004) et Boudreau (2004), s'accordent sur le fait que le territoire s'impose aujourd'hui comme un instrument essentiel de la transformation des conditions de

vie (mais aussi de, et dans) l'analyse et l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur les modes de vie des individus ainsi que sur leurs trajectoires sociales, professionnelles et résidentielles. Ces trajectoires se trouvent au fondement et au carrefour des questionnements et des études sur les dynamiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cette vision du territoire comme instrument et cadre d'action fait référence à un « ensemble de ressources environnementales et sociales pouvant être mobilisées et mises en valeur par des acteurs individuels ou collectifs » dans un territoire, un « capital socio-territorial » (Fontan et Klein, 2004 : 139s).

La multidimensionnalité du concept de pauvreté nous a amené à retenir trois orientations majeures pour la thèse:

1. L'étude de la pauvreté et de l'exclusion ne peut se limiter aux seules dimensions économiques et matérielles. La pauvreté entraîne souvent une rupture du lien social et constitue une menace pour la cohésion sociale; la rupture du lien social marque le passage de la pauvreté à l'exclusion : c'est la désaffiliation (Castel, 1995).
2. Il apparaît que ce ne sont plus seulement les politiques publiques - provinciales ou municipales - qui permettent de lutter efficacement contre la pauvreté, mais bien une mobilisation territoriale concertée qui fait appel aux ressources locales et aux initiatives de la société civile, incluant les agents institutionnels, les groupes communautaires, les groupes de défense de droits, les entreprises, les acteurs de l'économie sociale et les acteurs municipaux et régionaux ainsi que les citoyens dans une perspective participative et d'*empowerment*.
3. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit être appréhendée comme un champ d'action où interviennent une multiplicité d'acteurs individuels, institutionnels et collectifs, porteurs de logiques diverses. L'enjeu est de saisir la lutte contre la pauvreté dans son intégralité, tant à partir de sa définition par les acteurs publics qu'à partir de sa définition par des acteurs directement engagés dans l'action.

L'analyse menée tout au long de la recherche montre que pour penser et mettre en place les conditions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans un cadre territorial, il faut s'appuyer sur trois principes qui sont de : 1) penser des modèles de politiques publiques

intégrant à la fois les dimensions universelles et des dimensions particulières facilement adaptables aux réalités territoriales. Il s'agit par exemple d'articuler les financements par programmes et les fonds dédiés à un territoire, de telle sorte de laisser une plus grande marge de manœuvre aux institutions locales et aux acteurs territoriaux, 2) combiner des actions à court terme, afin de répondre à des situations d'urgences sociales, avec des actions structurantes à moyen terme, puis avec des actions sur le long terme pour rendre les actions sur la pauvreté durables et non vulnérables aux changements politiques, et 3) faire de la prospective une partie intégrante de la réflexion sur la lutte contre la pauvreté et prévenir un certain nombre de situations qui auraient pour conséquence de jeter ou de maintenir les individus dans des situations de vulnérabilité. Ce triptyque de principes permet de cumuler et de sédimer les résultats de la présente recherche à travers une réflexion et un agir ayant une dimension collective.

Les grandes conclusions qui émergent de cette recherche sont les suivantes :

- 1) Si la multidimensionnalité de la pauvreté est acceptée par plusieurs auteurs, on ne peut plus parler d'une seule pauvreté, mais de diverses pauvretés. Les visages de la pauvreté dans le territoire de La Petite-Patrie témoignent de cette diversité des pauvretés;
- 2) Les personnes en situation de pauvreté, en fonction de leurs capacités d'agir, peuvent être appréhendées selon un double profil qui structure de façon importante leur processus de sortie de la pauvreté : le premier groupe, qui rassemble les personnes en situation de pauvreté qui ont des initiatives découlant de leurs capacités d'agir, et la catégorie des personnes qui n'en ont pas, ou plus. Le premier groupe concerne les personnes en situation de pauvreté qui vont vers les ressources connues et disponibles d'intégration socioéconomique dans leurs démarches de sortie de la pauvreté; et le second groupe concerne les personnes pour lesquelles l'éloignement durable de ces ressources devient un handicap majeur pour leur sortie de la pauvreté. Toute stratégie de sortie de la pauvreté dans un espace donné devrait alors intégrer cette dimension relative aux capacités de rapprochement des individus et des ressources pour soutenir le développement d'une stratégie territoriale intégrée de lutte à la pauvreté plus efficaces pour les personnes dont le processus de désaffiliation est plus avancé;

3) Les acteurs de lutte contre la pauvreté dans un territoire, pour réunir les conditions d'une action intégrée et mettre en place des conditions favorables de lutte contre la pauvreté, doivent s'appuyer sur la concertation, les alliances intersectorielles, le leadership inclusif et concerté, les passerelles formelles et fonctionnelles, et sur une démarche hybride (emploi et défense des droits). Ces diverses stratégies constituent des ingrédients fondamentaux pour toute action ou intervention en faveur des personnes en situation de pauvreté vivant dans un cadre territorial défini et reconnu par l'ensemble des acteurs locaux.

1 Chapitre 1 : La pauvreté, l'exclusion et la précarisation de l'emploi

1.1 La pauvreté : la difficulté définitionnelle

La pauvreté est un concept à la fois qualitatif et quantitatif qui nécessite une approche multidisciplinaire, voire interdisciplinaire. Elle trouve sa pluralité de définitions et de

lectures aussi bien dans les sciences sociales, politiques, humaines, qu'économiques. L'absence d'une définition unique de la pauvreté, et sa complexité constitutive, font qu'il n'y a pas vraiment de définition satisfaisante de la pauvreté (Messu, 2003), ce qui montre la difficulté définitionnelle du concept.

La pauvreté prend de multiples visages (Verger, 2000; Chambaz et Maurin, 1997) et fait l'objet de vifs débats entre les chercheurs qui ne s'entendent ni sur la façon de la définir, ni sur la façon de la mesurer (Gardes *et al.*, 2000; Citro et Michael, 1995). Elle peut être de différents types : chronique, permanente, transitoire ou intermittente. La pauvreté se manifeste de diverses façons, suivant l'âge, le sexe et le lieu de résidence des personnes touchées. Historiquement, la pauvreté s'est surtout définie à travers divers exercices de définition du revenu suffisant pour rencontrer certains seuils de besoins. Dans cette perspective, elle constitue une incapacité de pouvoir subvenir adéquatement à ses besoins de base. Les ménages pauvres ont, du fait du resserrement de leur budget, une proportion de dépenses de subsistance de base plus élevées que celles de la population en général (Duclos *et al.*, 2009). La pauvreté est matérielle et caractérisée par l'insuffisance de ressources financières (Hourriez et Bernard, 1997). Elle produit ainsi une privation ou une non satisfaction des besoins de base, ainsi qu'une marginalisation par rapport à une population de référence d'un ménage eu égard à l'insuffisance des ressources monétaires de ce groupe (Razafindrakoto et Roubaud, 2005). Depuis le début des années 90, les données sur des attributs de la pauvreté autres que le revenu sont de plus en plus disponibles, rendant ainsi nécessaire une approche multidimensionnelle de la pauvreté (Legros, 2003; Bertin et Leyle, 2007).

Malgré ses effets objectifs (espérance de vie, santé, etc.), la pauvreté relève aussi de conventions sociales (Verger, 2005); on peut être pauvre par rapport aux normes acceptées dans l'ensemble de la société à un moment donné, mais également par rapport aux normes du groupe social auquel on appartient ou auquel on s'identifie (Paugam, 2005; Gardes, Gaubert et Langlois, 2003).

La pauvreté fait aussi appel à des dimensions comme la participation sociale (Noël, 2002), l'effritement des liens sociaux (Mc All *et al.*, 2001), la désaffiliation (Castel, 1995), l'exclusion et de marginalisation (Gardes *et al.*, 2003). Dans sa multidimensionnalité, la pauvreté fait aussi appel à la gouvernance, à la concertation, à la santé (Blais et Guay, 1991), à l'éducation (Smeeding *et al.*, 1993), au logement (Dansereau *et al.*, 2002; Gardes *et al.*, 2010), aux loisirs, etc. Elle est aussi politique (Ulysse, 2009), car ses effets violent les libertés individuelles et les droits de citoyenneté, et constitue de par ce fait une négation des droits de l'individu (Sfeir-Youns, 2004).

Enfin, au Québec, le cadre législatif qu'offre la loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion définit la pauvreté comme :

la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion active dans la société québécoise. (Gouvernement du Québec 2005 : 11).

1.2 La pauvreté au Québec²

Un bref survol historique nous montre que, de l'époque de la montée de l'État social aux années 1990 et 2000, la pauvreté a connu des mutations dans les différentes catégories sociales touchées. Elle a jadis été le sort d'une partie de la population qui se trouvait en marge du progrès social caractérisant les 30 glorieuses. Aujourd'hui, le portrait de la pauvreté a connu une évolution, et révèle non seulement qu'elle concerne de plus en plus de catégories sociales, mais aussi des personnes qui jouissaient des conditions de vie jadis satisfaisantes (Favreau, 2002). Elle concerne aussi bien les québécois de souche, les immigrants, les jeunes, les femmes, les personnes au chômage, qu'une certaine catégorie de travailleurs à bas revenu (Ulysse, 2009).

² Nous allons concentrer cette présentation sur les données pertinentes à la compréhension de notre contexte d'étude, et pour la période observée, soit entre 2008 et 2010.

Les catégories sociales les plus vulnérables à la pauvreté sont aujourd'hui les familles monoparentales, les autochtones, les immigrants récents, les minorités visibles (Séguin et Divay, 2004). Du point de vue d'Ulysse (2007) et de Noël (2002), la pauvreté persistante par le manque de revenu affecte particulièrement les personnes seules âgées de 45 à 49 ans, les jeunes, les mères seules, les immigrants récents et les personnes handicapées. Néanmoins, selon les travaux du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion du Québec (CÉPE, 2008), la situation des personnes à faible revenu et celle des personnes prestataires de l'aide sociale ou, plus largement, celle des catégories à risque, a connue des avancées positives. D'ailleurs, selon un rapport publié par le gouvernement du Québec en Mars 2010, et intitulé *Le Québec et la lutte contre la pauvreté, pour une société solidaire*, une comparaison avec l'ensemble des provinces canadiennes pour l'année 2009 révèle que le Québec se positionne très favorablement en ce qui a trait au phénomène de la pauvreté. Selon ce rapport, c'est au Québec que l'on compte proportionnellement le moins de familles vivant sous le seuil de la pauvreté, soit 5,9 % de l'ensemble des personnes, comparativement à 8,1 % dans l'ensemble du Canada.

Les travaux du CÉPE montrent que la mise en place de la loi 112 a eu des retombées positives pour les familles et les ménages de plus d'une personne, d'une part, mais que, d'autre part, les personnes seules restent la catégorie qui s'en tire le moins bien. Concrètement, les conclusions qui en découlent montrent que de l'ensemble des régions administratives du Québec, entre 1997 et 2007, douze ont connu une amélioration supérieure comparativement à la moyenne de la province. On peut citer en exemple les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, dans lesquelles le taux de faible revenu a diminué contrairement à la région de Montréal, où se trouve le quartier de La Petite-Patrie. Dans cette dernière région, les résultats positifs de la lutte contre la pauvreté ont été moins importants, voire même accompagnés d'une légère détérioration au cours de la même période.

Sur le plan quantitatif, le taux de faible revenu a affiché une tendance à la baisse depuis la fin des années 1990 au Québec, mais il a recommencé à augmenter à partir de 2005. Entre 1997 et 2004, il a baissé de 2,9 points (passant de 11,9 à 9%) selon la mesure de faible revenu

après impôt, et de 7,8 points (de 19,3 à 11,5%) selon les seuils de pauvreté de faible revenu après impôt. On a cependant observé en 2005 une remontée des taux respectifs à 9,7% et 11,8% (CÉPE, 2008). Si le taux de faible revenu a connu une période de stabilité entre 2000 et 2004, la situation tend à varier quand on tient compte des différentes régions administratives et de la concentration des personnes à risque de faible revenu dans les centres urbains.

À Montréal, par exemple, au cours de cette période, la pauvreté a augmenté pour les immigrants et les nouveaux arrivants, puis elle persiste pour les femmes, les familles monoparentales et les enfants, selon le constat de la Conférence régionale des élus (2004). Trois personnes sur dix sont touchées par la pauvreté, et les taux de pauvreté dépassent la barre des 30 % dans seize des 29 territoires des CLSC de l'île de Montréal (Conférence régionale, 2004). En outre, une partie de plus en plus croissante des personnes faisant partie des minorités visibles - catégorie qui, en 2004, représentait 21 % de la population montréalaise - vient s'ajouter au nombre de personnes vivant sous le seuil de faible revenu. Au total, il faut considérer que la proportion des personnes en situation de pauvreté a amplement augmenté à Montréal en une vingtaine d'années (1980-2000) c'est-à-dire, de 29,3 % en 1980, cette proportion a atteint la barre des 41,26 % en 2000, soit une hausse de l'ordre de 12 points (Heisz et McLeod, 2004). Cet état de la situation à Montréal sur les personnes en situation de pauvreté permet de mieux comprendre les résultats de l'étude du CÉPE publiée en 2008, plus particulièrement à propos de l'effet de la concentration des personnes à risque de pauvreté. En effet, la région montréalaise, avec sa forte proportion de personnes immigrantes, a le taux de faible revenu le plus élevé du Québec et, contrairement aux autres régions qui ont vu leur taux diminuer, il a augmenté à Montréal, soit de 1,5 points de pourcentage pour les familles et de 1,0 point de pourcentage pour les personnes hors famille (CÉPE, 2008).

Pour l'année 2005, près de la moitié des personnes à faible revenu dénombrées au Québec étaient des personnes vivant seules; un peu plus de la moitié des familles à faible revenu n'avait pas de revenus d'emploi et, dans cette sous-catégorie, les salaires et les traitements représentent la principale source de revenus d'un cinquième d'entre-deux (CÉPE, 2008). De plus, la catégorie des ménages à faible revenu comporte des travailleurs pauvres dans une

proportion de 46,6 % avec une part de 38,3 % ayant un seul revenu d'emploi et une autre, de 8,2 %, dont le revenu provient de plus d'un emploi (Ulysse, 2009). En fin de compte, comme l'ont constaté Bibi et Duclos (2009), les personnes seules et les familles monoparentales demeurent, au Canada comme au Québec, les deux groupes les plus exposés à la pauvreté, avec un risque plus élevé pour les familles soutenues par une femme, soit environ 3 à 4 fois plus important que pour celles soutenues par un homme (CÉPE, 2008).

Quant à la population active, le nombre absolu de personnes qui n'ont pas un revenu d'emploi est passé de 114 000 en 1980 à 257 000 en 2000 (Ulysse, 2007). En 2006, la dépendance à l'aide sociale a été le lot de plus d'un demi-million de personnes incluant 24 % d'enfants, pour un total de 340 893 ménages. Les années suivantes, le nombre de ménages prestataires des programmes d'aide financière et le pourcentage des catégories sociales à faible revenu ont augmenté (Ulysse, 2007; 2009). Des 341 538 bénéficiaires de l'aide sociale, on dénombre 75 % de personnes seules, 13,6 % de familles monoparentales, 6,3 % de familles biparentales, de quelques 16 761 couples sans enfant (4,9 %), 832 ménages formés de conjoints d'étudiants (0,2 %) et, près de 40 % des ménages prestataires comportent au moins un adulte faisant face à des contraintes à l'emploi (CÉPE, 2008).

En ce qui concerne l'ensemble de la population, le portrait est très différencié. Si la tendance générale est à une diminution progressive du taux de pauvreté tout au long de la période observée, et si des gains importants ont été accomplis pour certains segments importants de la population (comme les familles avec enfants), des problèmes importants persistent chez d'autres groupes, particulièrement chez les personnes seules et les familles monoparentales dirigées par une femme; malgré certains gains, ces derniers groupes affichaient toujours en 2008 des taux très élevés de pauvreté.

Une récente étude publiée par le CÉPE en 2012 montre qu'en matière de pauvreté, le Québec a fait du progrès, dans la mesure où le taux de faible revenu des personnes (d'après la mesure du pourcentage du revenu affecté au panier de consommation) est moins répandu en 2010 qu'en 2002, malgré la crise économique de 2008. Toutefois, l'étude fait ressortir que la pauvreté a connu une augmentation significative pour une catégorie de personnes : les

personnes seules de moins de 65 ans, qui est passé de 28.5 % en 2002 à 31.4 % en 2010. Cette situation concerne entre autres les personnes seules, les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi et les familles monoparentales.

1.3 L'exclusion : un concept complexe et multidimensionnel

L'un des principaux thèmes présents dans les débats sur la pauvreté au Québec reste celui de l'exclusion. D'origine française, le thème de l'exclusion a d'abord pris les formes de la déqualification (Paugam, 1994, 1995), de la désinsertion, de la vulnérabilisation (Soulet, 2004; Roy, 2004), de la déliaison (Autès, 2002), et de la désaffiliation (Castel, 1995). Dans tous les cas, le phénomène constitue la conséquence de la défavorisation, qui est l'absence de ressources, combinée à la pluralité de désavantages qui, ensemble, freinent la capacité de participer pleinement à la vie sociale (Apparicio *et al.*, 2007).

L'exclusion est traitée en termes de parcours de vie (McAll, 2001; Bernard, 2008; Bernard *et al.*, 2008) et de trajectoires socioprofessionnelles. Elle implique la privation des opportunités ou des possibilités de participer à la vie de la société. Les facteurs ou les situations liés à l'exclusion restent multiples : 1) économiques, car liés au fonctionnement du marché du travail actuel (produisant un faible revenu), 2) sociaux, qui sont en majeure partie reliés au fonctionnement du système éducatif et au processus de déstructuration familiale (faible volume ou faible densité des liens sociaux), 3) humains (mauvaise santé, âge, faible éducation, absence d'expérience de travail). Ces capitaux économiques, sociaux et humains se combinent pour produire normalement les conditions d'une pleine participation sociale, une inclusion sociale. Castel (1995) parle de l'exclusion comme une désaffiliation produite par la fin de la société du salariat. Une affiliation adéquate découle d'une situation de travail qui produit une stabilité socio-familiale et qui joue un rôle de grand intégrateur pour les individus dans l'espace social. Pour lui, il n'y a plus un centre et des marges, mais plusieurs centres dont l'action de protection peut être contradictoire ou complémentaire pour l'individu. Cela indique que le travail, bien qu'important, n'est plus le seul intégrateur, pensons notamment aux forces communautaires. Il existe cependant plusieurs zones de fragilisation entre ces centres. Cette diversité des centres fait en sorte qu'il n'y a pas deux

états tranchés (inclus/exclus), mais plutôt des processus complexes de fragilisation économique et de non-insertion sociale qui entraînent une désaffiliation découlant de liens sociaux fragilisés ou distendus. On est alors en présence d'une « situation de marginalisation ou de désaffiliation totale, ...d'une déliquescence de la sociabilité » (St-Amand et Kérisit, 1998 : 30).

Ce processus de fragilisation qu'est l'exclusion peut être amplifiée par un contexte marqué par la pauvreté, et surtout par une concentration spatiale de la pauvreté, qui contribuent aux dynamiques favorisant sa reproduction. On fait face alors à 1) un accès inégal aux revenus et aux biens de première nécessité, 2) un processus de désaffiliation ou d'isolement social et de fragilisation des liens sociaux qui tend à exclure des individus de l'espace sociétal. Cette posture découle d'une double lecture qui lie l'exclusion à la pauvreté (Groulx, 2011). Dans le débat public, l'exclusion est une conception élargie de la pauvreté (Collin, 2007), même si elle reste liée, mais non limitée, à la pauvreté (Groulx, 2011). L'exclusion représente une nouvelle perspective d'analyse qui aborde la pauvreté à partir d'une visée plus large qui prend en compte la multiplicité des désavantages sociaux, politiques, économiques, juridiques et culturels. Elle témoigne également d'un effort de rattacher la problématique de la pauvreté à celle de la justice sociale, de l'équité, de l'accès égal aux services publics ainsi qu'à des thématiques reliées aux transformations du marché du travail et du système de protection sociale (Ulysse, 2009). De plus, elle offre, pour reprendre Paugam (1996), un nouveau cadre d'intelligibilité de la société contemporaine postindustrielle et exige de nouvelles modalités d'action et d'intervention. L'approche de l'exclusion comme étant une conséquence de la défavorisation prend en considération les facteurs suivants : le taux de chômage masculin, le pourcentage de femmes chefs de famille monoparentale, le taux de dépendance à l'aide sociale et le pourcentage de faible scolarité. Par exemple, Finnie (2000), dans son étude sur la dynamique du faible revenu au Canada, a montré l'importance des changements des dynamiques familiales dans la « tombée » dans la pauvreté. D'autres auteurs insistent sur l'état de santé précaire ou sur le fait d'être immigrants récents (Morissette et Drolet 2000; Picot et Myles, 2005; Raphaël, 2007). Les risques relatifs aux transformations du marché du travail et à la vulnérabilité économique représentent aux yeux de Picot et de Myles (2005) un facteur statistiquement significatif dans le cas des immigrants

récents, des jeunes et des familles monoparentales qui font face à des situations de pauvreté et d'exclusion. Les travailleurs pauvres, qui vivent les mêmes difficultés que les travailleurs hors emploi (Ulysse, 2006, 2007, 2009a, 2009 b), sont confrontés à des problèmes d'alimentation, à des conditions de logements inadéquates, à une santé précaire, à l'incapacité de payer des médicaments ou de subvenir à leurs besoins, même essentiels. Toutes ces conditions constituent les ingrédients déclencheurs d'un processus d'exclusion. Chen (2005) évoque trois grands facteurs au cœur des processus d'exclusion: les bas salaires, le travail à temps partiel et les responsabilités familiales.

L'exclusion revêt principalement quatre formes, avec des ensembles de déterminants propres à chacune (Groulx, 2011) :

a) L'exclusion en tant que défavorisation: elle apparaît ici

comme la conséquence de la défavorisation, cette dernière impliquant une restriction sur le plan des occasions ou des possibilités de participation à la vie sociale. L'exclusion devient alors liée à la dégradation de l'accès à des formes multiples de capital, celles-ci fonctionnant autant comme des ressources que comme des formes de pouvoir. (2011 : 7).

b) L'exclusion en tant que stigmatisation et discrimination : elle

repose sur l'action de celles et ceux qui ont le pouvoir d'empêcher l'accès à certaines ressources ou à certains droits. L'exclusion devient une relation sociale de pouvoir et la discrimination, un mécanisme actif de création de l'exclusion, car être démunie ou démunie de capital, qu'il soit scolaire, économique, humain ou social, constitue un risque d'exclusion sociale. (2011 : v).

Cette forme d'exclusion s'articule autour de rapports de pouvoir et de processus idéologiques et culturels par lesquels se construisent les divers attributs sociaux.

c) L'exclusion à titre de trajectoires ou de parcours de vie : les personnes qui vivent cette situation se trouvent dans «un cercle vicieux de la défavorisation - un cercle de reproduction des inégalités » (2011 : 37) marqué par un contexte social conditionné par un ou plusieurs facteurs défavorables qui conditionnent leur parcours avec des

déclencheurs du processus d'exclusion, comme la pauvreté, la faiblesse ou l'absence d'un réseau de soutien, la difficulté d'accès à l'emploi et des pratiques discriminatoires.

d) L'exclusion résultant de la concentration spatiale de désavantages, soit la géographie de l'exclusion. Ici,

la concentration spatiale de la pauvreté nourrirait des dynamiques propres de défavorisation et d'exclusion. On parle ici d'un changement négatif net quant aux possibilités et aux potentialités d'existence liées au fait de résider dans un quartier à forte concentration de pauvreté. (2011 :61).

Les personnes s'y trouvant ont un risque élevé d'entrer dans un processus d'exclusion socio-spatiale. Elle peut être à la fois symbolique et spatiale, résultant des formes asymétriques de rapports de pouvoir entre les individus et entre les groupes sociaux à l'intérieur d'un territoire donné (Ulysse 2009).

La concentration spatiale de la pauvreté nourrit les dynamiques propres de défavorisation et d'exclusion. Groulx parle d'un

changement négatif net quant aux possibilités et aux potentialités d'existence liées au fait de résider dans un quartier à forte concentration de pauvreté» où « la formation dans les zones suburbaines d'une concentration spatiale de la pauvreté accentue l'isolement social de ces quartiers pauvres et augmente le risque d'exclusion de ses habitantes et habitants. (2011 : viii).

Les liens entre territoire de pauvreté et exclusion sont évoqués dans une série d'études qui font ressortir les effets de quartier pour expliquer le niveau de vulnérabilité ou d'exclusion des individus (Dietz, 2002). Les quartiers à forte concentration de pauvreté seraient considérés comme un facteur important de maintien dans la pauvreté (Apparicio *et al.*, 2008). Ils engendreraient des dynamiques propres de défavorisation et d'exclusion. Habiter un quartier à forte concentration de pauvreté exercerait donc un impact négatif sur les possibilités de sortie de la pauvreté.

Toutefois, il faut nuancer cette thèse concernant les effets de quartier dans l'explication de l'exclusion, dans la mesure où le cumul de désavantages n'est pas uniforme dans tous les quartiers pauvres (Smith, 2002). En ce qui concerne l'espace montréalais, Divay et Séguin (2004) suggèrent que la majorité des populations pauvres vivent à l'intérieur de poches de pauvreté, ce qui provoque la dispersion du phénomène de défavorisation au regard de la seule dimension du quartier. La durée de la résidence dans un quartier à faible revenu est fonction du niveau et de la catégorie familiale, ajoutent Frenette et collaborateurs (2004). Néanmoins, il faut reconnaître que certains groupes apparaissent plus à risque d'exclusion que d'autres, en particulier les enfants de familles à faible revenu résidant dans des quartiers pauvres. D'autres recherches (Frohlich *et al.*, 2008; Philips, 2003; Veenstra, 2006) insistent sur l'influence de vivre dans un quartier défavorisé sur la réussite scolaire des enfants ainsi que sur leur capacité d'apprentissage (Oliver *et al.*, 2007). En ce sens, les problèmes de comportement ont été plus élevés dans les quartiers composés de résidents pauvres, avec un taux élevé de chômage et un faible niveau de cohésion sociale. Il y a, concluent Dupéré et collaborateurs (2007), un plus grand risque de s'affilier à des pairs délinquants pour les jeunes habitant les quartiers dégradés et défavorisés que pour les autres.

Il est possible d'observer un renouvellement du discours sur la pauvreté à travers la théorie de l'exclusion, ce qui témoigne du même coup des liens existants entre les deux concepts, d'une part (Ulysse 2007, 2009), et, d'autre part, entre ces concepts et la notion de territoire. Nous nous inscrivons dans cette thèse dans l'analyse de l'exclusion, et donc de la pauvreté dans un contexte territorial particulier, en tentant de dépasser les paradoxes apparents ainsi que les limites qu'évoque Joint-Lambert (1995) entre ces diverses conceptions de l'objet pauvreté. Pour cet auteur, la mise en évidence de ségrégations sociales dans l'espace est réductrice dans l'appréhension des processus individuels et sociologiques de l'exclusion. Il nous paraît essentiel de dépasser cette contradiction en repensant la juste place du territoire dans les mécanismes d'exclusion, en replaçant les acteurs socioéconomiques et communautaires territoriaux au cœur de notre analyse. Nous fixons notre analyse sur les acteurs locaux, pris comme des sujets porteurs de visions de changement social.

1.4 La précarisation de l'emploi : une réalité qui remet en cause le travail comme vecteur d'intégration socioéconomique

1.4.1 La situation des travailleurs pauvres

Comme le mentionne Ulysse (2009), autant le Québec que d'autres sociétés occidentales ont connue au cours des deux dernières décennies une tendance à la diminution du taux général de pauvreté, mais accompagnée d'une tendance inverse à la hausse de la pauvreté chez les salariés (Béroud *et al.*, 2008; Hirsch, 2006). Avec les différentes crises économiques mondiales successives, la stabilité de l'emploi s'est faite au prix d'une précarisation accrue pour un grand nombre de salariés (Lamotte et Massit, 2012). En fait, une nouvelle situation sociale a été créée dans la plupart des pays développés, celle du travailleur pauvre assisté, en lien en grande partie avec le développement de la flexibilité du marché du travail. Paugam, dans un ouvrage paru en 2010, parle d'entrée dans le précariat, dont la conséquence est d'enfermer une partie du salariat dans la pauvreté. Bouffartigues (2011) parle de transformation au salariat, une transformation qui est le résultat de la flexibilisation du marché du travail, d'une part, mais aussi, d'autre part, d'un changement profond dans l'organisation de la protection sociale caractérisée par une réduction du niveau des prestations, de leur durée, accompagné d'un durcissement des conditions d'accès à l'allocation chômage (Veil, 2005; Giraud et Lechevalier, 2008). La précarisation de l'emploi n'est rien d'autre que la déshumanisation induite par la rationalisation marchande du travailleur, accompagnée d'une dégradation des normes salariales en rapport avec les conséquences des orientations actuelles de la mondialisation (Bouffartigues, 2011).

Le concept de *travailleur pauvre* peut être appréhendé comme étant la conséquence de la précarisation de l'emploi, renvoyant ainsi à la notion de précarité professionnelle, qui touche l'emploi et les droits sociaux et syndicaux (Bouffartigues et Béroud, 2009). Si la pauvreté au travail reste un phénomène complexe (Marx et Nolan, 2011), la précarisation de l'emploi constitue un processus multidimensionnel d'insécurisation professionnelle et sociale à l'intérieur du salariat.

On peut affirmer que la pauvreté ne concerne donc plus seulement les personnes sans emploi et au chômage. On assiste de plus en plus à une précarisation du travail dans plusieurs pays développés comme au Québec, qui se trouve aujourd'hui, à l'instar de ces pays, en proie avec la croissance du phénomène des travailleurs pauvres (Ulysse 2006, 2009, 2009a). Ces personnes, qui sont sur le marché du travail, sont pourtant victimes de réaménagements dans l'organisation du travail qui occasionnent non seulement la diminution des revenus de travail mais aussi l'augmentation du nombre d'emplois atypiques. Ces emplois atypiques, qui jadis constituaient une source complémentaire de revenu pour les travailleurs, sont aujourd'hui considérés comme l'une des principales sources de la précarisation sociale et économique des individus à faibles salaires: travail à temps partiel, travail à durée déterminée, travail temporaire, travail occasionnel, travail sur appel ou obtenu par le biais d'une agence de travail temporaire. D'un nombre de 424 747 (16,7 %) en 1976, les emplois atypiques ont atteint le nombre de 1 252 232 (36,4 %) pour l'année 2001 au Canada (Ulysse, 2007). Dans ces conditions, l'entrée active sur le marché du travail ne garantit pas la sortie de pauvreté pour les catégories déjà aux prises avec la pauvreté.

L'augmentation disproportionnée du coût de la vie (de 127 %), augmentation plus rapide que celle du salaire minimum (de 97 %), entre 1979 et 1998 et, d'autre part, les hausses tarifaires régressives (coût d'électricité, frais de garde, frais de transport) enregistrées au fil des années ont eu un effet sur la situation des personnes à faible revenu, malgré la demi-indexation sur les prestations de l'aide sociale et les augmentations accordées en mai 2005 et en mai 2006. Aujourd'hui encore, avec un salaire minimum de 9,90³ \$ au 1^{er} mai 2012, un travailleur à temps plein gagnerait environ 20592\$ en 2013 et, par conséquent, se situe encore en dessous du seuil de faible revenu de Statistique Canada (21 772 \$⁴, avant impôt).

Bibi et Duclos (2009) ont constaté que les effets du système d'impôts et de transferts sont moins visibles, en termes de réduction de la pauvreté, sur la situation des familles

3. <http://www.cnt.gouv.qc.ca/la-commission-vous-informe/actualites/actualites/annee/2011/comm/271/91/index.html>

4. <http://cdn.carra.gouv.qc.ca/g%C3%A9n%C3%A9ral/pages/IN99KXXX00A001.aspx>

monoparentales et sur celle des personnes seules, et plus visibles sur la situation des familles soutenues par les hommes que celles soutenues par des femmes.

Reynaut et ses collaborateurs (2009), dans une étude comparée internationale, aboutissent à quatre grandes conclusions. D'abord, la pauvreté des familles monoparentales est un problème structurel qui demande l'intervention de l'État pour y remédier. Les actions publiques québécoises ont des impacts plus prononcés sur les familles biparentales, alors que les familles monoparentales continuent de figurer parmi les catégories les plus vulnérables (CÉPE, 2012). Les pays les plus performants en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sont ceux qui mettent en place des politiques pour l'ensemble des familles (bi et monoparentales). Si l'entrée sur le marché du travail des mères de famille monoparentales reste un enjeu important, il faut surtout assortir ces politiques de réinsertion en emploi par des mesures de conciliation travail-famille comme les programmes de garderies à bas taux et les mécanismes de transferts significatifs aux familles. Il faut notamment faire en sorte de rendre le travail davantage attractif par des programmes de primes au travail et des mesures d'équité salariale entre les hommes et les femmes.

Nous conservons de ce qui précède que la pauvreté est un concept multidimensionnel. Elle a aussi connu des mutations dans les différentes catégories sociales touchées et concerne les catégories sociales les plus vulnérables de la société en dépit du fait que le Québec se positionne très favorablement en ce qui a trait au phénomène de la pauvreté comparativement au reste du Canada : ce sont les familles monoparentales, les immigrants récents, les minorités visibles, les personnes seules âgées et seules et les travailleurs pauvres qui sont les plus touchés. Ces réalités persistent malgré les retombées positives qu'a eu la loi 112 pour les familles et les ménages de plus d'une personne. Toutefois, il convient de rappeler que, malgré cette loi, les personnes seules restent la catégorie qui s'en tire le moins bien. En outre, malgré la tendance à la baisse de la pauvreté dans plusieurs régions administratives du Québec, la situation de Montréal, et donc de La Petite-Patrie, s'est par contre détériorée. Aussi, comme la pauvreté, les facteurs ou les situations liées à l'exclusion restent multiples. Ils sont à la fois économiques, sociaux, et humains, et l'exclusion est amplifiée par un contexte marqué par la pauvreté entraînant un renouvellement du discours sur la pauvreté à

travers la théorie de l'exclusion. Cela nous amène à aborder les stratégies de lutte à la pauvreté.

2 Chapitre 2 : Les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion au Québec

L'approche qui soutient la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec se veut globale dans la mesure où elle expose à la fois les valeurs en jeu, les différentes dimensions du problème ainsi que les différentes approches susceptibles d'aider à atteindre les objectifs (Noël, 2002). D'après Larose (2002: 5), elle n'est pas seulement globale mais également intégrée, intersectorielle et préventive, car elle active tous les moyens d'intervention de l'État et interpelle tous les acteurs sociaux dans la poursuite de cet objectif global. Cela se dévoile très clairement dans ses buts spécifiques, à savoir :

- 1) promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard;
- 2) améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;
- 3) réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale;
- 4) favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
- 5) développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale (loi cadre, art.6 et alinéas).

2.1 Les dynamiques de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion au Québec

Les facteurs structurant la lutte contre la pauvreté se situent dans le croisement des conditions individuelles et des déterminants structurels que sont la délocalisation des emplois vers l'étranger, la dévalorisation des qualifications traditionnelles, l'affaiblissement des mécanismes de transferts sociaux, les faibles salaires, les réorientations de l'État québécois, la baisse d'efficacité des services publics en termes de compensation des effets du faible revenu et les transformations de la structure familiale (Ulysse, 2009). Par conséquent, les actions visant à faire face à la pauvreté tiennent compte des rapports sociaux et des transformations politiques, économiques et sociales qui produisent les inégalités sociales et l'exclusion au sein de la population. En ce sens, les années 1990 marquent un tournant de

l'intervention publique en faveur des populations vulnérables ou, encore, une phase importante de renouvellement des pratiques publiques concernant l'intégration des personnes exclues et qui n'ont pas la chance de contribuer au développement du Québec.

Les actions entreprises pour combattre la pauvreté ont donné lieu à de nouveaux scénarios et divers types de partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile québécoise qui, à leur tour, induisent des réaménagements dans les rapports des citoyens à la société. Ces nouveaux rapports participent à la redéfinition des fondements de celle-ci. Dans cette optique, les dynamiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion au Québec ont émergées, du moins depuis presque une décennie, d'un *large consensus concernant la nécessité de réduire la pauvreté de manière durable. Ce consensus s'est matérialisée par l'adoption d'une loi sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (Sullivan, 2007)* ayant pour objectif de *faire figurer le Québec, au bout de dix ans, parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. C'est dans cette perspective que le gouvernement du Québec a mis en place le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale intitulé Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir (2004). Ce plan d'action s'est articulé autour d'un double principe : le développement de l'emploi et la protection accrue qui doit être accordée aux personnes qui sont victimes d'incapacités ne leur permettant pas d'accéder à l'emploi. Quatre orientations ont accompagnées le plan d'action :*

- 1) *améliorer le bien-être des personnes en situation de pauvreté ;*
- 2) *prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes;*
- 3) *favoriser l'engagement de l'ensemble de la société;*
- 4) *assurer la constance et la cohérence de l'action.*

Ces quatre orientations constituent les piliers d'une approche de lutte contre la pauvreté instituée au Québec par l'adoption d'une loi qui fait à la fois référence à des personnes et à des communautés, soit un double angle d'action qui s'appuie sur une cohérence des mesures posées en faveur des personnes en situation de pauvreté. On assiste dans ce sens à une lutte

contre la pauvreté nécessitant, d'une part, des interventions qui ciblent les individus et les communautés, et s'articulant, d'autre part, à des solutions collectives visant à changer les conditions économiques et sociales qui engendrent la pauvreté et contribuent à la maintenir.

2.1.1 La société civile québécoise : un important acteur dans la lutte à la pauvreté à base territoriale

La loi qui vient d'être invoquée est l'aboutissement de long travail de mobilisation citoyenne. De nombreux acteurs de la société civile québécoise, notamment des intervenants du secteur communautaire, ont été partie prenante de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dès les premiers moments de la mobilisation pour l'élimination de la pauvreté, c'est-à-dire dès le milieu des années 1990. Le cahier revendicatif de la Marche des femmes de 1995 (Marche du pain et des roses) permis de gagner du terrain et a suscité l'engagement d'autres secteurs et personnes en situation de pauvreté dans la mobilisation. Sur l'ensemble des neuf revendications mises de l'avant lors de la marche, six portaient sur des objectifs de correction des inégalités particulières, comme par exemple la création de programmes d'insertion ou de réinsertion à l'emploi, l'accès à des programmes de formation, la création de logements sociaux, etc. Les trois autres portaient sur la revalorisation du salaire minimum, l'équité salariale et la création d'un réseau public de garderies abordables et de qualité (Dufour, 2004). La création d'un comité consultatif sur l'économie sociale, l'augmentation substantielle du salaire minimum et la création du programme des services de garde à coût abordable sont considérés comme des réponses aux revendications de la Marche des femmes (ibid.). La politique québécoise sur l'équité salariale et l'important développement de l'économie sociale qu'a connu le Québec pendant cette période sont aussi des marqueurs du succès relatifs des revendications de la marche.

Les Centres locaux d'emploi (CLE), les Municipalités régionales de comté (MRC), les Corporations de développement communautaire (CDC) et les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) (D'Amours, 2006) sont issus des initiatives vouées à la revitalisation économique et sociale des territoires. Ces structures sont des pièces maitresses des nouveaux modes d'intervention qui ont aussi vu le jour dans le

courant des années 1990 pour faciliter l'insertion en emploi, l'économie sociale, le développement régional et le développement social.

Le Conseil de la santé et du bien-être du Québec a publié en 1996 un rapport dont l'objectif principal était d'harmoniser les politiques pour lutter contre l'exclusion du marché du travail. S'inspirant des principes de l'économie sociale, le Conseil entendait :

- 1) intervenir localement;
- 2) adopter une approche fondée sur le territoire en réponse à l'approche traditionnelle par clientèles cibles;
- 3) favoriser les partenariats de développement économique;
- 4) encourager l'intégration d'objectifs sociaux et économiques.

Robert (2006) indique qu'il était nécessaire de réaliser un découpage territorial dans la conception des politiques publiques, de façon à ancrer toute intervention sur l'autonomie des communautés pour planifier, concevoir et gérer le développement de l'emploi et de la main d'œuvre, pour favoriser une participation démocratique de la population et pour encourager l'interaction entre tous les partenaires des communautés. Ces dernières, en tant que nouveaux acteurs du développement social, doivent, de ce fait, mettre en commun leurs efforts afin de travailler à atteindre des buts collectifs de développement. Ils se font alors imputer une nouvelle responsabilité, celle de favoriser une citoyenneté active et participative.

De son côté, le Conseil économique du Canada a publié en 1990 une étude intitulée *La relance locale*, où furent mis en évidence les possibilités de réussite du développement local. Selon cette étude, le développement local réussit souvent là où l'État et la grande entreprise ont échoué. S'imposait alors un modèle de développement par le bas à travers un territoire local, un diagnostic de la situation, un plan de développement, et une mobilisation des ressources individuelles et collectives. Dans cette perspective, les contestataires, selon Lévesque (2006), sont en quelque sorte reconnus et invités à siéger à des tables de concertation.

Des MRC chargées d'élaborer des schémas d'aménagement et d'assumer la concertation des municipalités d'un même territoire et des stratégies de consultation de la population ont été créées depuis 1979, mais ce n'est que dans les années 1990 que le gouvernement québécois a fait un pas de plus dans la reconnaissance du développement local pour toutes les collectivités, pas seulement pour celles qui sont en difficulté. Avec la réforme Picotte (1991) pour les régions et la réforme Côté (1990) pour la santé et les services sociaux et la formation de la main d'œuvre, on a non seulement donné une nouvelle définition de la régionalisation au début des années 1990, mais ces réformes ont aussi marqué un pas vers la décentralisation et une meilleure reconnaissance des collectivités locales. A partir de 1997, la politique de soutien au développement local et régional confirme les conseils régionaux de développement comme acteur central de développement local. Ces structures intègrent les divers conseils spécialisés tels que les conseils régionaux de loisir, les conseils régionaux de la culture et les conseils régionaux de l'environnement. On met ainsi fin à l'approche sectorielle du développement régional ou, mieux, on assisterait pour certains à l'émergence d'un régionalisme politique différent du régionalisme fonctionnel comme le sont la déconcentration et la décentralisation (Lévesque, 2006). Les centres locaux de développement (CLD), mis sur pied dans le cadre de cette politique, s'établissent sur des territoires qui sont en gros ceux des MRC.

Enfin, au cours de l'année 1996, des groupes sociaux et communautaires porteurs d'un discours social ont été invités à participer, à titre de partenaires à part entière, à deux conférences sur l'économie et l'emploi organisées par le Gouvernement du Québec dans le but de discuter des priorités économiques et sociales québécoises pour les années à venir (Noël, 2002). Si la réponse gouvernementale à leur demande de «l'appauvrissement zéro» a été timide (Noël 2002 : 24), les groupes communautaires présents ont toutefois contribué à mettre la pauvreté à l'ordre du jour des discussions. Cette ouverture politique offerte au secteur communautaire indique une phase de changement important dans ses relations avec l'État québécois. Dufour considère cette forme de participation comme le stade ultime du «processus d'inclusion progressif des acteurs sociaux dans la consultation publique» (2004 : 168). Il s'agit d'une nouvelle dynamique où la confrontation et les pratiques revendicatives qui caractérisaient les rapports de ces organismes à l'État dans les années soixante et

soixante-dix, cèdent le pas à la concertation, au partenariat, à la coopération et à l'inclusion des acteurs sociaux dans la consultation publique.

Malgré ces importantes avancées, la décision du gouvernement d'aller de l'avant avec la réforme de l'aide sociale, en dépit des critiques des acteurs communautaires, va conduire à la mise en place du Collectif pour une loi sans pauvreté, sous l'égide du Carrefour de pastorale du monde ouvrier (CAPMO). Lancée en 1997, l'idée d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté a fait son chemin dans le secteur communautaire. Deux ans plus tard, elle a rallié, autour du Collectif, plus de 1500 groupes provenant de tous les secteurs. Dans le cadre des consultations publiques, il y a eu plus de 20000 commentaires, 5000 suggestions et plus de 200 sessions parlementaires (Noël 2002; Larose 2002) qui ont conduit à l'élaboration du projet de loi sur l'élimination de la pauvreté, proposé au milieu de l'année 2002 à l'Assemblée nationale. Finalement, le 13 décembre 2002, la loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Loi 112) a été votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale (Dufour 2004).

Les actions entreprises par les acteurs de la société civile, comme on peut le constater, ont grandement contribué à intégrer la lutte contre la pauvreté dans les priorités nationales québécoises. Elles ont bénéficié de l'appui politique majeur qui accompagne l'arrivée au pouvoir de Bernard Landry comme premier ministre du Québec (mars 2001), qui a vite fait de la lutte contre la pauvreté une priorité du gouvernement (Noël, 2002).

2.1.2 Les réformes de l'aide sociale

Il importe, bien entendu, de focaliser le regard sur les réformes de l'aide sociale puisque cette importante mesure publique est au cœur de toute problématique sur la pauvreté. L'action publique en la matière s'est aussi mise en mouvement au cours des trois dernières décennies (Ulysse 2009). Le gouvernement québécois a entrepris au cours de cette période trois grandes réformes majeures (1989, 1998, 2005) du système d'aide sociale, qui représente l'un des plus grands mécanismes de transferts sociaux et de revenu envers les personnes hors emplois. Toutefois, la réforme de la sécurité du revenu de 1989 préfigure déjà la conception

du cadre idéologique conçu autour de l'employabilité, comme maître-mot de l'orientation de cette politique publique, et la superposition d'enjeux associés à la lutte contre la pauvreté, qui prend ici la couleur de la lutte contre la dépendance à l'égard du soutien financier de l'État (Ulysse, 2009).

Ce cadre général s'est par la suite précisé à travers des axes d'intervention publique et d'autres mesures législatives prises dans le principal objectif d'éradication de la pauvreté, notamment dans la stratégie rendue publique au milieu des années 1990. Parmi ces axes d'intervention figurent :

- 1) la promotion d'une croissance sans pauvreté en favorisant la création d'emplois de marché et d'utilité collective;
- 2) la gestion des affaires publiques en mettant de l'avant l'objectif de réduction de la pauvreté et en éliminant les obstacles sociaux qui maintiennent la dépendance des personnes pauvres, c'est-à-dire la réorganisation des politiques sociales et des institutions ayant des rapports directs avec les populations;
- 3) la création de nouvelles solidarités actives entre les partenaires du marché du travail, entre le gouvernement central et les régions, entre les personnes exclues et non-exclues (Blackburn, 1995).

Un peu plus tard, deux autres réformes, la réforme du soutien du revenu (1998) et celle de l'aide aux personnes et aux familles (2005), viennent réaffirmer le choix de l'insertion en emploi comme principal mécanisme de lutte contre la pauvreté (Ulysse, 2009).

2.1.3 La loi 112 ou Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Au printemps 2001, le gouvernement québécois publie le document « *Ne laisser personne de côté!* ». Suit l'année d'après le document intitulé *La volonté d'agir, la force de réussir* qui rend publique sa stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que les objectifs à atteindre.

2.1.3.1 Orientations et enjeux de la loi 112

L'adoption le 13 décembre 2002 de la Loi 112, ou Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, marque un tournant majeur. Les actions prises dans le cadre de cette loi s'articulent autour des cinq grandes orientations suivantes :

- 1) améliorer la prévention de la pauvreté en favorisant le développement du potentiel des personnes;
- 2) renforcer le filet de sécurité sociale et économique;
- 3) favoriser l'accès à l'emploi en appuyant les organismes et les mesures d'insertion et le développement de l'économie sociale tout en améliorant la qualité des emplois;
- 4) promouvoir l'engagement de l'ensemble de la société et favoriser la participation citoyenne et le développement local;
- 5) assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions (Noël 2002).

Contrairement à Noël (2002) qui met l'emphase sur la portée globale des innovations de la loi 112, Ulysse (2009) met plutôt l'accent sur les changements qui renvoient spécifiquement à la situation des personnes et des populations pauvres. De son point de vue, la loi initie quatre changements notables :

- 1) l'introduction du principe d'une prestation minimale (barème-plancher intouchable), fixant le «seuil en deçà duquel une prestation ne peut être réduite en raison de l'application de sanctions administratives, de la compensation ou du cumul de celles-ci » (art. 14.2);
- 2) la possibilité pour les prestataires de l'aide sociale d'accumuler de plus grands actifs et avoirs personnels;
- 3) l'introduction de la clause d'impact qui fait obligation au gouvernement de vérifier si ses décisions n'ont pas d'impacts négatifs sur les populations vivant en situation de pauvreté (art. 20);
- 4) la pérennité du Fonds québécois d'initiative sociale (FQIS) en tant qu'outil de soutien aux initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ulysse, 2009).

Le FQIS est un outil qui permet de soutenir les stratégies locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sur une base territorialisée. Les orientations du Fonds prévoient le financement des ententes conclues par le ministre avec des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale. Ces ententes concernent la planification stratégique et la réalisation des plans d'action concertés de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

L'objectif de réduction de la pauvreté, telle qu'il se dévoile à travers les buts et les orientations de la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'à travers la mise sur pied de ces institutions, repose presque entièrement sur l'implication des organismes de la société civile à différents niveaux de la concrétisation du Plan d'action. Depuis les premiers moments de la mobilisation citoyenne qui a précédé l'adoption de la loi 112 jusqu'à la mise en place des institutions qu'elle prévoit, les actions entreprises pour mener à terme les objectifs fixés impliquent non seulement les acteurs gouvernementaux et institutionnels (publics) mais aussi divers secteurs de la société civile. À mesure que l'on met en œuvre les axes stratégiques du plan d'action, divers acteurs sociaux et personnes en situation de pauvreté s'y engagent, des partenariats se forment entre les secteurs publics, privés et communautaires, le tout dépendant des leviers de redistribution et de production des richesses à travers lesquels passe la lutte contre la pauvreté (Favreau, 2002).

En somme, la stratégie québécoise de lutte contre la pauvreté passe par la collaboration et/ou la concertation entre l'État et les institutions publiques québécoises (ministères, gouvernements locaux, municipalités et coordinations régionales, etc.), les organismes communautaires/le mouvement communautaire, les entreprises privées, le mouvement des femmes, les acteurs du développement local, le secteur de la santé et des services sociaux, etc. L'interpellation des différents groupes d'acteurs sociaux laisse paraître la lutte contre la pauvreté et l'exclusion comme une responsabilité partagée entre le gouvernement, le marché et la société civile québécoise.

2.1.4 Les enjeux politiques de la Loi 112

Avec l'adoption de la loi 112, le Québec s'est doté d'un instrument légal et politique ainsi que d'une stratégie nationale, dans l'objectif d'amener progressivement le Québec, d'ici dix ans, au nombre des nations industrialisées comportant les moins de personnes pauvres selon les méthodes reconnues pour faire les comparaisons internationales (Larose, 2002). Entre autres particularités, cette loi définit la pauvreté de façon large, c'est-à-dire d'une manière qui élargit sa vision en termes de manque de ressources ou de revenu pour l'appréhender dans ses dimensions sociales et politiques (Noël, 2002). Pour la première fois, elle reconnaît «ce lien fondamental entre la lutte contre la pauvreté et la protection des droits de la personne» (ibid. : 112). Elle se veut surtout la résultante d'une initiative citoyenne et d'un processus de délibération publique. Elle met à l'avant-scène une nouvelle façon d'aborder le social en amenant l'État à appuyer le mouvement communautaire, sur la base des termes que ce dernier a lui-même définis, même si des groupes plus militants questionnent la profondeur de cette reconnaissance. Ulysse et Lesemann affirment aussi que « la loi est un geste politique à peu près sans précédent dans le monde, qui va à l'encontre, il faut le reconnaître, du néolibéralisme ambiant » (2005 : 202).

La pauvreté est définie dans le cadre de la loi 112 comme «la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé de ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion active dans la société québécoise» (Gouvernement du Québec, 2005 : 11). Si cette définition va se maintenir au niveau des principes toujours au cœur de la loi, l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Jean Charest va réorienter les enjeux de la lutte contre la pauvreté vers les familles et les travailleurs. Plusieurs outils ont été institués à cet égard. D'abord, il y eut l'élaboration et la mise en place du «Plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale» et, peu de temps après, ce fut la création de deux organismes actifs en matière de lutte contre la pauvreté (Ulysse, 2009). Ces deux organismes, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CÉPE) et le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (organisme représentatif des différents secteurs concernés), ont été mis sur pied en conformité à la loi 112. Ils font partie

des dispositifs à mettre en place dans le but de développer et diffuser les connaissances, et en même temps faciliter l'action collective, tel qu'il est prévu par la loi (Noël, 2002).

Parallèlement à l'adoption de la loi 112 et aux réformes effectuées à propos des dispositions légales de redistribution en faveur des familles, des travailleurs et des personnes pauvres, d'autres initiatives ont été mises en œuvre un peu partout au Québec dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives ont suscité la création de nouveaux services de proximité, de nouvelles initiatives de formation à l'emploi (insertion socio-professionnelle, de nouveaux dispositifs de revitalisation économique et sociale de type développement économique et communautaire) ainsi que l'émergence d'une économie sociale substantielle. D'une manière générale, ces mesures tournent autour de deux principaux axes stratégiques : l'insertion en emploi (Ulysse et Lesemann 2004) et le développement social territorial (Favreau, 2005).

2.1.5 Les Rendez-vous de la solidarité

En vue de préparer le deuxième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Québec lançait au mois de mai 2009 les Rendez-vous de la solidarité (MESS, 2009). Selon le cahier de consultation publié par le gouvernement, la stratégie consiste à mobiliser toute la société québécoise en vue d'atteindre l'objectif fixé dans la loi 112 de faire du Québec, d'ici 2013, l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté. Cette responsabilité collective, suggère-t-il, a besoin de la contribution de toute la société civile dans une période profondément marquée par les crises économiques et la diminution des ressources publiques. Alors que le premier grand rendez-vous public et national a pris place le 15 juin 2009, l'automne fut réservé à des rencontres dans les 17 régions administratives du Québec. A cette démarche en deux étapes s'adjoignent des consultations spécifiques avec les Autochtones ainsi qu'une vaste consultation via l'Internet. Ces activités de collaboration des acteurs sociaux et économiques avec les élus locaux et les représentants gouvernementaux politiques visaient entre autres à mettre en place un dialogue constructif sur ces défis que sont, d'une part, l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité et, d'autre part, leur mieux-être. Plusieurs organismes, tant nationaux que régionaux et locaux, sont invités à partager leurs connaissances et leurs

observations aussi bien qu'à proposer des pistes de solutions novatrices. Il importe, aux dires du document ministériel de consultation, de mieux nous outiller pour bonifier nos politiques publiques et nos façons de faire afin que notre collectivité, unique en Amérique, continue de progresser. L'exercice des Rendez-vous de la solidarité constitue à la fois un moment privilégié pour mettre en commun, dans un esprit de solidarité, d'une part l'expertise et la volonté que nous déployons en faveur d'une plus grande justice sociale et, d'autre part, le respect de la dignité humaine.

2.1.5.1 Le cahier de consultation

La consultation nationale s'est donnée pour visée de mobiliser tous les acteurs concernés par la lutte contre la pauvreté en vue de recueillir leurs opinions sur les meilleurs moyens de continuer la lutte au Québec. La proposition d'un cahier de consultation apparaît stratégique à plusieurs niveaux. D'abord, le cahier de consultation prend soin d'identifier un ensemble de besoins et de dégager plusieurs grands enjeux pour les prochaines années. Il s'agit entre autres de développer les capacités de définir clairement et collectivement les besoins des personnes, des familles et des collectivités, de savoir prendre en compte, au niveau de l'intervention, la réalité quotidienne des personnes âgées les plus démunies. L'engagement envers l'inclusion précède, en termes d'autres enjeux, la nécessité de prioriser des actions en concordance avec les ressources dont dispose la société québécoise. Suivent enfin une meilleure coordination des interventions du gouvernement, des partenaires et de tous les acteurs concernés et le déploiement des politiques et des actions dans les régions.

Les situations de pauvreté et d'exclusion sont expliquées autant par des caractéristiques individuelles – absence de connaissances nécessaires à l'intégration en emploi ou encore d'un important réseau social ou familial – que par des facteurs environnementaux tels la situation économique ou l'accessibilité à des services donnés. Cet aspect multidimensionnel exige une intervention aussi bien sur les facteurs individuels que sur les facteurs reliés aux milieux. L'exercice consiste à s'attarder à la fois aux difficultés présentes ainsi qu'à leur prévention, soutient-on. Les actions en matière de lutte contre la pauvreté doivent aussi bien cibler le milieu local que recourir à des interventions nationales. Elle est toujours, selon le

gouvernement, un défi autant qu'une réalité partagée exigeant l'implication de tous les acteurs sociaux et économiques du Québec: entreprises, syndicats, collectivités locales, organismes communautaires, groupes de défense des droits et personnes en situation de pauvreté. Le cahier de consultation, tout en présentant une diversité de besoins des personnes, des familles et de leurs communautés, réaffirme l'importance d'agir collectivement dans le respect des capacités respectives.

Le cahier fait ensuite ressortir quatre grandes thématiques sur lesquelles le gouvernement entend orienter les débats et les discussions :

- 1) le revenu, l'emploi, la formation;
- 2) les conditions de vie des personnes de tous âges – la santé, la sécurité alimentaire, le logement, la justice, l'accès aux services;
- 3) l'inclusion sociale et la participation citoyenne;
- 4) l'intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans la discussion pré-élaborée sur chacune des thématiques par le gouvernement lui-même, il s'agit globalement de renforcer le niveau de revenu des individus par leur réinsertion en emploi; d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire, du logement, de la justice et de l'accès aux services. Dans le domaine de l'inclusion sociale et de la participation citoyenne, on entend faire la promotion des actions de proximité, notamment dans les domaines de la santé mentale, de l'itinérance et du vieillissement, soit les grandes problématiques qui ont suscité de grands débats au Québec depuis les dernières années. Le thème de l'immigration apparaît également comme une priorité gouvernementale, dans le but d'aider les immigrants à mieux s'intégrer dans la société québécoise. Le gouvernement retient finalement l'approche territoriale intégrée comme le modèle d'intervention par excellence en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les questions posées aux participants visent finalement à identifier les éléments incontournables de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les grands facteurs favorables et défavorables, les besoins, les moyens existants ainsi que les acteurs les plus aptes et les

mieux outillés pour agir auprès des individus en situation de pauvreté. Dans certains cas, particulièrement dans celui du logement et de la santé et de la sécurité alimentaire, l'intérêt est porté sur les types de pratiques existantes et les modalités d'action. L'analyse de la thématique de l'intervention territoriale privilégie les enjeux de la connaissance des besoins ainsi que la question des moyens à mobiliser. La concertation interministérielle ayant apparue comme étant importante, l'accent est mis sur le type d'organismes pouvant y exercer un leadership profitable pour le déploiement de l'intervention territoriale tant sur le plan local que sur le plan régional. L'enjeu de l'intersectorialité vient se renforcer dans les préoccupations de parvenir à impliquer les acteurs économiques dans des partenariats horizontaux avec les organismes communautaires, les organismes philanthropiques et les entreprises d'économie sociale. En outre, une attention particulière est accordée à la nécessité d'élaborer des formules de financement novatrices qui puissent permettre d'intervenir de manière efficace sur les territoires aux prises avec des problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure il serait possible de mettre en place dans chaque région un plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en conjuguant les efforts de tous les partenaires autour des besoins particuliers des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion de celles-ci. Serait-il possible de fixer pour ces régions des cibles à atteindre pour réduire la pauvreté et l'exclusion sociale? Dans cette perspective, il y a une élaboration sur les prémisses, les principes et les valeurs de l'approche territoriale intégrée renforcée, telle que veut la promouvoir le gouvernement du Québec. Il apparaît aussi évident que le gouvernement québécois entend renforcer la philosophie de la concertation et du partenariat, à partir d'une approche territoriale intégrée. Il entend pleinement mettre à contribution l'action communautaire et les acteurs locaux.

2.1.5.2 Une double stratégie

Du point de vue stratégique, le gouvernement propose une démarche en deux temps. Tout d'abord, le Rendez-vous de la solidarité nationale s'est tenu avec un ensemble d'organismes. Les acteurs nationaux y étaient invités à donner leurs opinions sur les meilleurs moyens de favoriser l'inclusion sociale et de réduire la pauvreté. Cette mobilisation nationale a alors rassemblé plus de 300 personnes venues de différents horizons sociaux, politiques,

économiques, idéologiques et culturels. Les discussions portaient sur les quatre grandes thématiques présentées plus haut. Cette première journée, consacrée à l'identification des grands enjeux, renforça globalement l'idée au cœur de la loi 112, à savoir que la pauvreté est d'abord un problème d'ordre social qui affecte les personnes les plus vulnérables de notre société. Il s'agit d'une responsabilité collective, à propos de laquelle le gouvernement entend continuer à prendre pleinement ses responsabilités, a précisé le ministre dans son communiqué.

Néanmoins, plusieurs groupes de défense des personnes dans le besoin ont quitté l'événement pour protester contre le contenu du document et ce qu'ils appellent un simulacre de consultation. Ce sont entre autres le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le FRAPRU et le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Plusieurs centaines de personnes ont également manifesté devant le Centre des congrès et l'Assemblée nationale afin d'appuyer les revendications des groupes sociaux luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Par la suite, au courant de l'automne, des Rendez-vous de la solidarité régionaux ont aussi été tenus «afin de permettre aux acteurs de décrire la situation sur leur territoire et de discuter des moyens à envisager pour assurer une meilleure synergie entre les différents intervenants» (Gouvernement du Québec, 2009 : 10). Le gouvernement doit pouvoir compter sur un ensemble d'acteurs de toutes provenances – syndicats, patronat, bénévoles, organismes philanthropiques, etc. Nombreux sont aussi les organismes communautaires, les tables de concertation et les partenaires régionaux qui ont participé. L'organisation de ces journées s'inscrit tout d'abord dans les prescriptions de la loi 112 de faire du Québec l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté, deuxièmement ces journées ont permis de donner plus de place aux personnes en situation de pauvreté et aux organismes qui les représentent. Il s'agit en troisième lieu de leur offrir une tribune pour dire et faire connaître leurs priorités et identifier la façon dont devraient s'organiser les interventions dans la région. Il importe finalement de créer «l'occasion de réfléchir ensemble sur ce que nous pouvons faire de plus comme organisations, comme acteurs de la société, comme gouvernement », a déclaré le

ministre Sam Hamad, le 11 décembre 2009, lors du Rendez-vous de la solidarité de la Capitale-nationale.

Les objectifs rattachés aux consultations régionales se font toutefois plus modestes, plus précis et plus opérationnels que ceux rattachés à la rencontre nationale. Il s'agit de recueillir les points de vue des participants sur les problèmes identifiés et les interventions à prioriser pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une région, ou dans une localité, ainsi que des avis sur les conditions qui permettront de rendre l'intervention territoriale plus efficace. Il s'agit aussi d'explorer la capacité de chaque région d'adopter ou d'adapter ses propres politiques, son propre plan d'action, pour assurer la meilleure adéquation possible entre les besoins des personnes et les moyens disponibles. La concertation de tous les partenaires régionaux et locaux doit favoriser une vision commune quant à la volonté et la capacité de fournir les services de logement, de transport collectif, d'emploi, d'accessibilité au CPE, d'activités parascolaires et d'une gamme complète de ressources communautaires, de services de santé et de services sociaux en quantité suffisante et adaptés aux différentes clientèles (exemple : le besoin de plus en plus fréquent d'avoir recours à des interprètes pour intervenir auprès des familles provenant de communautés culturelles).

2.1.5.3 Les limites de la consultation

Reprenons ici l'idée que le processus de consultation vise à élaborer et mettre en place un dialogue constructif sur ces importants défis que sont le mieux-être et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité. Les rendez-vous de la solidarité offrent aux organismes de terrain l'occasion non seulement de donner leur avis sur les stratégies québécoises, mais d'en faire le bilan et d'en formuler des critiques. La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO) y voit, dans son communiqué du 15 juin :

une occasion propice à tous les intervenants pour faire valoir leur propre lecture de la situation et proposer des solutions en vue d'améliorer le sort des Québécois et Québécoises en situation de pauvreté et d'exclusion. Cette rencontre constitue certes un premier pas fort important, qui doit toutefois

absolument marquer le début d'une démarche concertée et bonifiée.⁵

Cette dimension intégrée et participative qui a été soulignée autant par le gouvernement que par les organismes consultés semble prendre une place importante dans un Québec où le partenariat et la concertation sont de bon ton. Selon les mots de la présidente de la COCDMO et membre de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), on ne peut penser et mettre en place des solutions constructives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qu'avec une participation active de tous les intervenants et la mise en place des moyens qui permettent à chacun de s'exprimer sur la question. Les questions relatives à l'emploi ne peuvent et ne doivent surtout pas être désincarnées des considérations liées aux conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

En ce qui concerne l'action publique, il y a reconnaissance que certaines initiatives menées par le gouvernement dans le cadre du premier plan d'action ont contribué à améliorer la situation de ceux qui ont pu en bénéficier. Parmi celles qui ont été citées figurent la mise en place du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du CEPE, les mesures d'aide aux enfants et aux familles, la construction de nouveaux logements sociaux, les hausses successives du salaire minimum et la pleine indexation des prestations des programmes d'assistance sociale depuis le 1^{er} janvier 2009. La bonification des mesures d'aide à l'emploi constitue, aux yeux du Comité consultatif, un pas en avant (Comité consultatif, 2008), particulièrement en ce qui concerne les améliorations apportées dans le cadre du Pacte et les services offerts aux prestataires de l'aide sociale en matière d'aide à l'emploi. D'ailleurs, depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des pas importants ont été franchis pour ce qui concerne, d'une part, l'amélioration du revenu des familles et, d'autre part, la bonification des mesures d'aide à l'emploi proposée par le Pacte pour l'emploi, souligne le président de ce Comité. Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec, via le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, a mis en place un Fonds de soutien aux

5. <http://www.newswire.ca/en/story/521905/la-coalition-des-organismes-communautaires-pour-le-developpement-de-la-main-d-oeuvre-present-aux-rendez-vous-de-la-solidarite-2009>

territoires en difficulté. Cette démarche se veut avant tout une réponse taillée sur mesure à l'intention de ces municipalités et MRC qui font face à des enjeux cruciaux sur les plans économique, social ou démographique. Elle vise à donner aux acteurs et leaders de ces milieux des moyens tangibles de vitaliser davantage leur territoire, à soutenir l'économie sociale et à faciliter une meilleure synergie entre développement économique et développement social selon la logique même du développement territorial intégré et celle du développement durable.

On reproche toutefois au gouvernement d'évacuer, pour des raisons idéologiques, d'autres mesures qui pourraient aussi se révéler très efficaces, entre autres, l'abolition des catégories de prestataires du programme d'aide sociale et la pleine exemption des pensions alimentaires pour enfant du calcul du revenu imposable des personnes prestataires d'aide sociale. Aucune mesure ou programme ne sauraient porter fruit si elles n'aident pas les personnes prestataires d'aide sociale et d'autres individus dans la pauvreté à disposer des ressources minimales pour pouvoir se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer. Lutter sur tous les fronts contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales demeure l'une des conditions du développement durable et l'une des stratégies les plus efficaces pour relever les défis qui se posent au maintien de la cohésion sociale.

Le cahier de consultation ignore la pétition *Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté* déposée à l'Assemblée le 14 mai 2003, que soutient un autre groupe d'organismes. En effet, élaborée et promue par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et ses partenaires, cette pétition, signée par 98727 personnes et 1052 organismes, a tenté d'engager le Québec à combattre la pauvreté et l'exclusion au nom des droits humains. Lancée le 14 mai 2009 (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2009), la pétition a fait campagne autour de trois principales demandes :

- 1) l'accès à des services publics universels de qualité;
- 2) le relèvement du salaire minimum de façon à permettre aux travailleurs et aux travailleuses de sortir de la pauvreté;

3) la hausse des prestations publiques pour assurer des conditions de santé et de dignité à toute personne qui n'a pas un revenu suffisant⁶.

Les auteurs de la pétition partent de l'idée que les services publics universels sont nécessaires pour le renforcement des pratiques démocratiques et le respect de l'égalité citoyenne. Les signataires demandent surtout à l'Assemblée nationale de restituer et mettre en œuvre l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de veiller à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour rendre accessible les services publics à tous les citoyens sans exception et sans discrimination, pour garantir le plein accès aux systèmes de protections publiques et aux capacités de rencontrer leurs besoins de base. La responsabilité incombe à l'État de se doter d'un nouveau pacte social et fiscal, de nouvelles avenues pour redistribuer la richesse par le moyen de la fiscalité et des programmes sociaux, conclut-on.

On reproche ensuite au cahier de consultation d'évincer les multiples recommandations déjà faites dans les quatre avis publiés antérieurement par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP) créé par le gouvernement québécois lui-même. Dans son premier avis concernant l'urgence d'agir par rapport aux répercussions des augmentations tarifaires, le Comité recommande de trouver des solutions rassembleuses pour faire face aux tarifs de plus en plus importants pour les personnes pauvres. S'inscrivant dans une approche de développement durable, les recommandations tentent de concilier développement social, développement économique et protection de l'environnement. Le CCLP recommande la pleine indexation des transferts sociaux en fonction des augmentations des coûts des biens de base, la réduction du prix du transport en commun de 50 % d'ici 10 ans en dollars constants ainsi que le remboursement majoré de la taxe de vente du Québec assorti d'un crédit visant à compenser les augmentations des coûts d'énergie autorisés par la Régie de l'énergie. Ces mesures s'avèrent d'autant plus nécessaires que les répercussions des hausses tarifaires constituent une brèche dans les efforts entrepris pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Les personnes en situation de pauvreté consacrent une partie

⁶ Ces demandes sont appuyées sur une consultation populaire menée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté qui a recueilli l'avis de plus de 4 000 personnes à travers le Québec.

disproportionnée de leurs revenus au paiement de leur facture d'électricité et de chauffage, ce qui les oblige à faire des choix qui nuisent, en particulier, à la qualité de leur alimentation et donc à leur santé, rappelle M. Kulczyk, président du CCLP. Celui-ci conclut dans un communiqué de presse concernant le lancement de ce premier avis en affirmant l'importance et la nécessité de solutions rassembleuses, réalistes, qui peuvent trouver leur place dans le prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, prévu pour 2010. L'objectif de ce plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale est

d'unir et mieux coordonner les actions de toutes et de tous pour aider les personnes plus démunies et pour lutter contre la pauvreté [...]. Cette deuxième génération de mesures vise à faire du Québec l'une des sociétés les plus inclusives, les plus justes, et où l'autonomie économique et l'épanouissement personnel sont à la portée du plus grand nombre. (Gouvernement du Québec, 2010 : 6).

Le deuxième avis s'intitule *Revoir nos façons de faire : un choix judicieux et humain*. Le Comité consultatif y traite essentiellement de la prévention de la pauvreté persistante à laquelle sont exposés certains groupes, dont les personnes réfugiées et immigrantes récentes, les personnes handicapées ainsi que les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance. Les 20 recommandations formulées visent grosso modo à empêcher que les personnes appartenant à ces groupes à risque ne tombent dans la spirale de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Agir pour prévenir la pauvreté persistante implique d'abord et avant tout d'améliorer le niveau de revenu des personnes et des familles. Il est aussi recommandé de revoir l'organisation des services publics, d'offrir plus de services adaptés en matière d'aide à l'emploi et d'aide à l'insertion et aussi de soutenir l'action communautaire. En ce qui concerne spécifiquement les personnes réfugiées et immigrantes récentes, l'avis fait ressortir la nécessité de consentir les efforts nécessaires à leur accueil et à leur intégration réussie à la société d'accueil ainsi qu'à la reconnaissance de leurs compétences. On propose, dans le cas des personnes handicapées, de compenser les coûts liés aux incapacités, de rendre effectif leur droit à l'égalité, tant dans les milieux de travail que dans les milieux scolaires, et de mieux soutenir les familles. Pour les personnes itinérantes ou à risque d'itinérance, le gouvernement du Québec doit mettre en place des moyens permettant d'assurer une transition réussie des

institutions vers la société ainsi que des services d'accès à des conditions de logement décentes.

Publié le 21 avril 2009, le troisième avis se penche notamment sur la situation des travailleuses et travailleurs pauvres. Le Comité recommande en ce sens de revoir la fiscalité. Les personnes à faible revenu et de la classe moyenne payent des taux marginaux implicites de taxation très élevé. Une révision de la fiscalité permettrait en ce sens d'atteindre une plus grande équité. Il faut aussi, en plus de l'augmentation du salaire minimum, renforcer les normes du travail pour atténuer les pratiques qui maintiennent les travailleuses et les travailleurs dans la pauvreté.

Enfin, le quatrième avis publié le 11 juin 2009, porte un titre assez suggestif : *Améliorer la capacité d'agir des collectivités : miser sur un développement local intégré*. Ce dernier avis soutient qu'il faut mettre le développement local au cœur de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, tout en misant sur les connaissances acquises des milieux, sur leur imagination et leurs capacités d'innover dans la quête de solution. Il faut leur donner des marges d'actions nécessaires afin d'œuvrer pour un développement intégré qui concilie à la fois le développement économique et le développement social, tout en tenant compte des besoins des générations à venir. Le gouvernement doit dans cette perspective renoncer à une approche mur à mur et choisir d'accompagner les milieux dans la prise en charge de leurs efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans cette optique, il lui revient d'aider les collectivités locales touchées par la pauvreté à se réapproprier leur développement et, d'autre part, à renforcer la mobilisation et la concertation de l'ensemble des acteurs intéressés. Il faut leur donner des marges de manœuvre quant aux actions à entreprendre et veiller au processus qui favorisera le résultat souhaité plutôt que de préciser les normes : un processus où tous les acteurs doivent être mobilisés, qui doit être démocratique et favoriser la participation citoyenne, particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Il importe surtout d'aller au-delà des interventions sectorielles et en silo en établissant des ententes interministérielles qui construiront des ponts entre les questions de l'accès à l'emploi, à la formation, aux services de santé et sociaux, aux loisirs ou à la

culture de même que la question du transport. Cette articulation représente plus que jamais une condition déterminante de l'inclusion sociale des personnes. Le Comité avait réitéré que

dans le cadre du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, des actions concrètes doivent être mises en œuvre afin d'assurer l'accès à des services de transport collectif local, intrarégional et interrégional partout au Québec (Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie, 2009 :18⁷)

Le cahier de consultation, élaboré unilatéralement par le ministère, ne tient pas non plus compte des demandes des groupes communautaires, alors que plusieurs revendications ont été déjà énoncées par eux dans une lettre signée par sept des groupes présents, dont le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la Ligue des droits et libertés, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), le Regroupement des comités de logement et d'associations de locataires du Québec (RCLALQ) et l'R des centres de femmes du Québec. Quatre demandes précises avaient alors été formulées : la reconnaissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale en tant que violation des droits fondamentaux ; la mise de l'avant de la redistribution des richesses comme moyen privilégié de lutte à la pauvreté ; l'engagement de ne laisser aucun droit de regard sur les politiques publiques aux entreprises philanthropiques et la démonstration d'une ouverture réelle face à certaines mesures précises. Ces mesures comprennent l'abolition des catégories d'aide sociale⁸, la hausse des prestations d'aide sociale et du salaire minimum, l'élaboration d'un plan de développement de logements sociaux, d'un mécanisme de contrôle des loyers, la fin du détournement des pensions alimentaires et une réforme de l'aide financière aux études. Les groupes dénoncent aussi les nombreuses allusions du cahier de consultation aux préjugés courants envers les bénéficiaires de l'aide sociale qui sont catégorisés selon leurs contraintes à l'emploi sous prétexte d'incitation à l'emploi (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2009).

7 <http://www.santeestrie.qc.ca/documents/documentdeconsultation.pdf>

8 Il existe deux catégories d'aide sociale : 1) les personnes considérées « aptes » au travail et 2) les personnes considérées « inaptes » au travail

C'est bien mal parti, tonnent autant le FRAPRU que la Commission des droits de la personne. Ces organisations auraient souhaité un meilleur dialogue. Mais force est de constater que le gouvernement ne reconnaît pas que la pauvreté constitue une violation des droits humains, le cahier de consultation ayant oblitéré complètement le mot *droits* dans les textes. Cette omission témoigne de la faible volonté du gouvernement de lier lutte contre la pauvreté à la réalisation de l'ensemble des droits économiques, sociaux et culturels. Cela apparaît comme une négation de la nécessité de procéder à une meilleure distribution de la richesse collective et des ressources fiscales, qui est la condition nécessaire à la réduction des inégalités, notamment de l'écart du niveau de bien-être entre riches et pauvres. Le gouvernement préfère avoir recours à la philanthropie, notamment un organisme privé comme la Fondation Chagnon.

Du point de vue de plusieurs intervenants aux débats, le document de consultation ne prend pas le virage nécessaire pour éliminer la pauvreté au Québec. Il ne respecte pas l'obligation faite au gouvernement dans le cadre de la loi 112 de réduire les inégalités et de renforcer le filet de sécurité sociale. Les pistes proposées négligent toujours les personnes seules, l'un des groupes les plus vulnérables au Québec et dont le niveau de revenu a diminué de 7 % de 2003 à 2008. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne saurait se limiter aux seuls enjeux de réinsertion en emploi et d'augmentation de revenus déjà maigres. Il importe d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de garantir de bonnes conditions de logements, de penser des services de garde de qualité, de veiller à la sécurité alimentaire.

2.1.6 Le tournant vers l'inclusion sociale

La stratégie de tournée nationale vise non seulement à créer l'occasion pour les organismes et partenaires sociaux de se prononcer sur les moyens de favoriser l'inclusion sociale et réduire la pauvreté, mais elle traduit aussi leurs préoccupations dans l'élaboration d'un plan d'action qui reflète les spécificités régionales tout en privilégiant une adéquation entre les ressources et les besoins du milieu. Les différentes préoccupations des acteurs, leurs idées et leur vision sont en partie prises en compte dans l'élaboration de ce deuxième plan, qui aura, dans chacune des villes, des villages, et des quartiers, un impact sur la vie des familles. Ces

positionnements laissent peu de doute quant à la capacité de l'État à jouer un rôle majeur, non seulement pour soutenir les collectivités, mais également pour assurer une répartition équitable des richesses collectives tout en resserrant les mailles du filet social. Comme la pauvreté et l'exclusion sociale constituent une violation des droits fondamentaux, revient au gouvernement la responsabilité de veiller à la protection égale de tous les citoyens. La lutte contre la pauvreté passe par une meilleure redistribution de la richesse et une diminution de l'écart de revenus réels entre riches et pauvres (FCPASQ, 2009).

Pour paraphraser ATD Quart monde : la lutte contre la pauvreté prend en compte non seulement l'objectif du bien-être individuel mais va au-delà de ce bien être pour se situer dans un cadre plus large qui est la prise en compte de la dignité de toute personne, et le respect des droits humains. Cet enjeu aurait dû apparaître davantage dans la présentation du contexte et des objectifs de la consultation.

Si la lutte à la pauvreté passe d'abord et avant tout par des mesures nationales fortes à travers le rehaussement du revenu des personnes en situation de pauvreté tout en assurant des services publics universels de qualité (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2009), ces mesures nationales fortes ne sont pas incompatibles avec le développement régional. Elles peuvent s'y imbriquer et avoir une visée adaptée sur le plan régional. Dans le contexte où l'inclusion sociale et la lutte à la pauvreté doivent être considérées comme des préoccupations imbriquées à l'ensemble du développement territorial intégré, on ne peut aborder un sujet aussi vaste que la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale sans parler de soutien à la mobilisation sociale. «Le financement de la mobilisation locale doit être stable et durable tout comme l'accès à des sources de financement pour le démarrage et la réalisation de projets structurants doit être possible grâce à des mesures plus adaptées aux réalités des milieux locaux et régionaux », conclut la conférence régionale des élus de l'Estrie (2009 : 12)⁹.

Les préoccupations pour l'inclusion sociale représentent l'un des grands enjeux qu'ont fait émerger les débats et les discussions de ces Rendez-vous de la solidarité. Au-delà de la lutte

⁹ http://creestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2009/12/AvisCRE_rendezvoussolidarite2009.pdf

contre la pauvreté, la société inclusive présuppose les capacités de faire interpénétrer les intérêts de toutes les catégories de population (Ulysse et Lesemann 2004). Ce changement de langage indique non seulement une modification de perception de la pauvreté mais aussi une modification des finalités de la lutte contre la pauvreté. Les revendications ne se contentent plus d'exiger une sortie de la pauvreté mais aussi de faire en sorte que tous les citoyens trouvent une place dans la société et soient en mesure de maintenir leur dignité. Le discours sur l'inclusion dépasse la seule dimension matérielle et financière; il envisage également la création de nouvelles possibilités, de nouveaux possibles, permettant aux individus de retrouver leur dignité.

Il y a définitivement des différences marquées entre le cadre du discours sur l'inclusion et celui de la seule lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Dans un texte intitulé *La pauvreté au Québec : une atteinte à la dignité des personnes*, le Comité Justice-Québec de la Conférence religieuse canadienne identifie six champs d'action jugés incontournables pour une stratégie de lutte à la pauvreté :

- 1) le droit à un logement décent;
- 2) le droit à la sécurité alimentaire;
- 3) le droit à la santé;
- 4) le droit à l'éducation;
- 5) le droit au travail et à un revenu décent;
- 6) le droit à un environnement sain.

La pauvreté est alors considérée comme une marginalisation, voire une exclusion de la vie sociale, économique et politique de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Le Comité Justice-Québec de la Conférence religieuse canadienne exige une répartition équitable des richesses par une juste distribution des biens et services, mais aussi par l'indispensable participation active des appauvris dans les décisions et les solutions de leurs problèmes. De ce point de vue, le principal enjeu n'est pas l'élaboration de nouvelles solutions ou de nouveaux scénarios, mais plutôt l'allocation des ressources nécessaires pour appliquer les solutions déjà existantes. Le temps est venu de mettre en œuvre la *Loi visant à lutter contre*

la pauvreté et l'exclusion sociale suivant une perspective plus globale que celle qu'exprime la mise en œuvre de la loi.

Les Rendez-vous de la solidarité ont clairement montré des milieux locaux engagés et soucieux de leur intervention, de même qu'une impressionnante capacité d'agir localement en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Il s'agit d'une responsabilité sociale partagée ayant de multiples défis qui ne peuvent être relevés qu'au prix d'interventions transversales et complémentaires, intégrées de façon telle qu'elles seront en phase avec les particularités du territoire. Le réseautage, la concertation et le partenariat deviennent ainsi des outils de premier ordre, non seulement en termes de ressources mais aussi en termes de structuration et de cadre d'action. Le renforcement de l'implication citoyenne et sociale apparaît, dans une autre série de mémoires, comme l'un des moyens à mettre en place pour aboutir à un dialogue constructif avec les différents groupes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale; ainsi, agir sur la pauvreté suivant cette perspective consiste à favoriser l'inclusion dans des communautés de vie très concrètes.

La tournée des régions a donc mis de l'avant une diversité de solutions allant au-delà de celles proposées dans le cahier de consultation, des solutions permettant de faire face notamment aux particularités régionales. Apparaissent néanmoins certaines réticences vis-à-vis de l'approche régionale intégrée, telle que définie par le gouvernement. Les revendications font la proposition d'une vision large considérant la pauvreté comme une affaire de violation des droits plutôt que de la réduire aux seules dimensions économiques, financières et territoriales. La pauvreté se pose alors comme un déterminant majeur de la santé, tout comme le sont le logement, les conditions de travail, l'éducation, les systèmes d'aide, les réseaux de soutien de voisinage ou de famille, l'environnement ou la sécurité (OPTSQ, 2009). La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en veillant à contrer les iniquités et en favorisant une égalité des chances, n'a pas que des répercussions sur les personnes. Elle a aussi des impacts positifs sur la vie familiale, sur l'intégration des jeunes dans leurs différents milieux de vie (école, milieu de garde, ressources d'hébergement, milieu de travail) ainsi que sur leur intégration dans la communauté et leur vie citoyenne.

L'accès à des services de qualité, la continuité d'aide et des services adaptés à leurs besoins constituent les modalités à privilégier et doivent être soutenus et consolidés.

Pour récapituler, le gouvernement du Québec a cherché, pour élaborer le deuxième plan d'action sur la pauvreté, à obtenir l'avis des acteurs impliqués sur les problèmes rencontrés et les interventions à prioriser dans les communautés locales, à identifier les moyens et ressources dont disposent les différentes régions, à établir un ordre des priorités régionales ainsi que d'affermir la volonté des acteurs locaux et régionaux d'assumer un leadership partagé avec le ministère en charge pour mettre en place des approches innovantes et efficaces. Les rendez-vous de la solidarité semblent se situer en continuité avec le premier plan et cherchent à maintenir les avancées déjà réalisées. Toutefois, si la posture ministérielle témoigne jusqu'ici d'une certaine ouverture, le vrai fil conducteur dans la rédaction du deuxième plan d'action sur la pauvreté reste la recherche d'une meilleure adéquation entre les besoins et les ressources. En effet, la précaution d'attirer l'attention sur les moyens ou le peu de moyens disponibles constitue l'élément qui chapeaute et structure le document gouvernemental. «Les exigences que se donne la société québécoise en matière d'équité et de partage de la richesse doivent bien sûr être mises en relation avec sa capacité à répondre à la diversité des besoins», peut-on lire en conclusion à la page 42. L'objectif de faire du Québec l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté devient quasi-conditionnel à la quantité de ressources que le gouvernement voudrait bien y consacrer.

La deuxième remarque pertinente qu'on peut faire concerne la difficulté qu'on a au Québec à traiter de l'inclusion pour elle-même. Par exemple, alors que la section 1 du cahier de la consultation a pour titre : *L'inclusion sociale : au cœur des valeurs de la société québécoise*, la lutte contre l'exclusion sociale et économique demeure l'enjeu qui est traité tout au long de cette section. Le mot inclusion n'apparaît qu'une seule fois, presque à la fin. En outre, le cahier de consultation insiste sur des situations évidentes de pauvreté et de ses manifestations visibles : insuffisance du revenu, nombre élevé de problèmes sociaux et de santé, espérance de vie inférieure à la moyenne. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est alors justifiée comme un moyen de combattre ses effets sociaux délétères et de permettre aux individus de

prendre leur place dans une société en mesure de produire la richesse collective et de garantir la cohésion sociale.

Les mémoires déposés lors de cette consultation contribuent à faire ressortir les avantages respectifs mais aussi les faiblesses du processus de consultation. Cependant, personne ne semble questionner la pertinence même de la notion de solidarité et sa consonance volontariste en tant que mécanisme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Celle-ci exige l'articulation de trois grands ordres de société: l'ordre politique, qui est celui du public et de la citoyenneté, l'ordre marchand, fondé sur l'échange, et l'ordre communautaire et de la réciprocité citoyenne, fondé sur le partage et la solidarité. Il est bien sûr question de permettre aux personnes d'acquérir, comme le souligne Rawls (1971), certaines ressources de base ou des biens sociaux premiers, et un certain nombre d'occasions réelles de fonctionnement, ce que Sen (1985) appelle les *capabilités*. Il y a alors des responsabilités collectives à partager entre les trois ordres; le langage de solidarité ne peut en aucune manière être utilisé pour dédouaner les deux autres de leurs responsabilités envers les individus. Cela fonde le principe d'intégration qui structurera la suite de cette thèse.

L'analyse de cet ensemble de discours sociaux sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec réaffirme sans aucun doute son caractère complexe et multidimensionnel. Elle tient compte d'une série de réflexions, de travaux et de décisions exigeant concertation et mise en valeur de l'expertise locale et régionale dans l'atteinte des buts communs fixés par des orientations gouvernementales.

2.1.7 L'expérience montréalaise

En accord avec le principe de territorialisation qui sous-tend notre pensée depuis le début de cette thèse, il importe de focaliser le regard dans les pages suivantes sur la réalité montréalaise. Déjà avant l'adoption de la loi 112, la Ville de Montréal intervenait en matière de lutte contre la pauvreté auprès des catégories de population aux prises avec des problématiques socio-urbaines comme la violence, les conflits familiaux, le décrochage scolaire, les gangs de rue, les incivilités et les insécurités dans les espaces publics dans les

quartiers dits sensibles. Plusieurs éléments déclencheurs ont permis néanmoins à la ville de Montréal de passer de ces interventions sectorielles à une problématique globale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. On peut citer 1) la loi 112, 2) l'appel gouvernemental lancé aux municipalités pour rejoindre la lutte, 3) le Sommet de Montréal de 2002 portant sur l'engagement de l'administration municipale à travailler avec ses partenaires à la réalisation de priorités pour augmenter la qualité de vie, la richesse collective et à créer une métropole au service de sa population et, enfin, 4) le contrat de ville qui est une entente conclue entre le gouvernement du Québec (Ministère de l'emploi et de la sécurité sociale, MESS) et la Ville de Montréal visant à promouvoir des investissements favorisant l'essor de la Métropole.

Mais, durant le déroulement du Sommet de Montréal, les différents représentants des tables de concertation ont insisté pour présenter la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme une priorité majeure de l'action municipale et, du même coup, identifier dix axes d'intervention prioritaires qui devaient constituer le point de convergence des actions gouvernementales et municipales afin de rejoindre les populations démunies.

Le MESS et la Ville de Montréal ont conclu deux ententes administratives successives, en août 2003 et en décembre 2006, pour soutenir la mise en œuvre de programmes qui rentrent dans le cadre des axes prioritaires de l'intervention contre la pauvreté et l'exclusion. Parallèlement au soutien financier accordé à des organismes communautaires pour la réalisation des projets répondant aux objectifs fixés dans le cadre du contrat de ville, la Ville de Montréal intervient dans la mise en œuvre des chantiers de revitalisation urbaine intégrée, la revitalisation urbaine intégrée étant sa méthode privilégiée d'intervention. En tant qu'elle s'approche, elle sous-tend la mise en œuvre d'une série d'actions visant à améliorer la condition de secteurs favorisés sur le plan économique et social ou encore à créer des milieux de vie dynamiques et agréables à partir des interventions intégrées et concertées (Ville de Montréal, 2004). Elle présente les caractéristiques suivantes :

- elle se base sur une vision globale et concertée de la situation de ces secteurs;
- elle agit de façon concertée et intégrée dans un grand nombre de domaines en fonction des réalités rencontrées;

- elle veut concentrer, coordonner et adapter l'action des pouvoirs publics, des acteurs communautaires et privés, pour régler les problèmes ou améliorer sensiblement la situation;
- elle donne une large part à la population concernée et aux instances qui la représentent dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions;
- elle cherche à agir sur les facteurs qui engendrent la pauvreté dans une optique de changement durable ;
- elle intègre des actions spécifiques dans les secteurs concernés dans le cadre plus large du développement de la métropole ;
- elle repose sur une vision à long terme (ibid.).

Ces deux modes d'intervention que sont le soutien financier accordé aux organismes d'une part, et les chantiers de revitalisation urbaine intégrée d'autre part, inscrivent l'action municipale à la fois dans la perspective gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et dans celle du développement social correspondant aux priorités identifiées lors du sommet de 2002. Il s'agit, en fait, d'une intervention combinée incluant l'accompagnement des personnes ou de catégories ciblées (les démunis et les exclus) dans des processus de prise en charge de leur situation pour les aider à sortir d'elles-mêmes de leur condition de pauvreté, et un volet d'action sur leur milieu de vie. Notons que par cette intervention la Ville cherche également à renforcer les partenariats avec des organismes locaux autour de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour ce faire, elle compte sur la collaboration des organismes communautaires (ayant une bonne connaissance de leur milieu et, par conséquent, des besoins des populations démunies) et d'autres partenaires. Ces derniers - environ une trentaine – renvoient spécifiquement aux fondations, entreprises privées, gouvernements fédéral et provincial et fonds d'aide qui appuient la réalisation des activités soit en apportant une contribution financière, soit par un soutien logistique (prêt de local, expertise-conseil, référence de la clientèle etc.).

Enfin, les dynamiques de lutte de la pauvreté de la Ville de Montréal peuvent être structurées autour de deux grands axes : les initiatives communautaires dans les quartiers et les grands chantiers de revitalisation urbaine.

2.1.8 Les initiatives communautaires de quartier

Au moment de notre collecte de données (2009-2011), l'engagement conjoint de la Ville de Montréal et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) autour de l'intégration en français des immigrants avait donné naissance au plan d'action intitulé *Vivre Montréal au pluriel*. À travers les programmes et activités qui y sont insérés, la Ville invite les Montréalaises et Montréalais, quelle que soit leur origine, à s'approprier leur ville et à participer à des projets d'insertion en emploi. Dans cette perspective

la Ville de Montréal a réalisé une percée intéressante pour appuyer l'insertion en emploi de la nouvelle main-d'œuvre et de groupes ayant des difficultés à intégrer le marché du travail par le biais du Programme de parrainage professionnel (PPP). Ce programme consiste à offrir des stages rémunérés d'une durée de six mois qui s'adressent à différentes clientèles, dont les nouveaux arrivants, afin de leur permettre d'obtenir un premier emploi dans leur champ de compétence (Ville de Montréal, 2011: 12).

Le plan d'action *Vivre Montréal au pluriel* est conçu autour de trois axes prioritaires d'intervention qui cadrent l'engagement commun, à savoir : les relations interculturelles, l'insertion en emploi et l'accès à l'égalité en emploi. Au cours de la période 2004-2005, seize projets ont été financés, soit neuf sur le thème des relations interculturelles, six sur celui de l'insertion en emploi et un sur celui de l'accès à l'égalité en emploi. Globalement, la Ville de Montréal et le MICC collaborent dans le processus d'intégration des immigrants montréalais depuis 1999. En 2002, les deux parties signent une nouvelle entente devant s'étendre jusqu'en 2005. Une contribution financière de 650 000 \$ a été octroyée par le MICC à la Ville pour la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les arrondissements montréalais. Cette nouvelle entente a été reconduite en 2005 mais, à partir de cette date, la Ville et le MICC se sont entendus sur un *addendum* au plan triennal 2002-2005 pour consigner une nouvelle articulation du plan d'action seulement autour de deux axes d'intervention : les *relations interculturelles* et *l'intégration socioéconomique* (plan d'action 2006). En juin 2006, selon un second *addendum*, les deux parties ont réaffirmé le maintien de ces deux axes d'intervention et les mêmes conditions de l'entente de 2002 (avec des possibilités d'adaptation) mais, cette fois-

ci, le ministère allait verser une contribution supplémentaire de 100 000\$ dans le cadre du Programme d'appui aux relations civiques et interculturelles (PARCI). Enfin, les deux organismes se sont mis d'accord sur la poursuite des négociations dans le sens d'un renouvellement de l'entente pour la période 2007-2010.

La Ville de Montréal a aussi une importante entente partenariale dans le cadre du contrat de Ville avec le MESS, à l'issue du Sommet de Montréal. La problématique de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale y apparaît comme l'une des problématiques majeures à prendre en considération dans les planifications gouvernementales. Les prévisions pour les années 2003-2008, dans le cadre du contrat de ville, étaient des investissements variés qui devraient favoriser l'essor de la métropole montréalaise mais aussi le bien être de sa population¹⁰. La contribution annuelle du MESS était de cinq millions de dollars par an et, plus tard, soit en décembre 2005, une deuxième entente avec une enveloppe financière de cinq millions de dollars supplémentaires pour la mise en œuvre d'autres activités pour l'année 2006. À ce montant, la Ville a ajouté une contribution annuelle de 2 677 000 dollars destinée à bonifier la contribution du MESS dans le volet lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les programmes et projets mis en œuvre à l'intention des immigrants s'inscrivent à l'intérieur du cadre global de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (entente Ville-MESS) qui entendent répondre d'abord aux objectifs d'intégration des immigrants. Les ententes permettent généralement à la Ville de renforcer les partenariats à divers niveaux de l'activité des organismes locaux, des élus et des citoyens autour du développement social. Les diverses activités de quartiers (animation, égalité de genre, emploi, employabilité, etc.) s'appuient spécifiquement sur les organismes communautaires et leur connaissance de leur milieu, ce qui est considéré comme un atout majeur dans la définition des objectifs et des besoins des individus. Les initiatives sont le plus souvent rattachées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale mais en lien avec les programmes mis en œuvre dans les volets intégration socioéconomique des immigrants et relations interculturelles.

¹⁰ <http://ville.montreal.qc.ca/portal>

Dans le cadre des différentes ententes administratives successives, la Ville de Montréal a contribué au financement de plus de 215 organismes communautaires durant les deux premières années. En 2005, le même montant de 5 millions de dollars a été alloué à la Ville pour la mise en œuvre de 200 nouveaux projets pour 2006, dans 18 arrondissements. Enfin, selon les informations disponibles dans la Reddition complète, la Ville a contribué pour les deux autres années du plan quinquennal (période du 1^{er} avril 2007 au 31 Mars 2008) au financement de 374 programmes (300 dans les arrondissements et villes reconstituées¹¹) et 74 dans les secteurs corporatifs¹²).

Ces projets sont mis en œuvre en partenariat avec les arrondissements, les services corporatifs et des organismes institutionnels et communautaires travaillant dans les arrondissements et ayant les plus forts pourcentages d'immigrants. Ce partenariat permet de toucher les clientèles marginalisées et défavorisées en emploi dans les zones où les problématiques d'emploi sont plus aigües (ibid). Notons que dans la mise en œuvre des activités, la Ville de Montréal met à la disposition des organismes porteurs de projets ses équipements, ses locaux et le soutien de son personnel.

La Ville opte dans le cadre de ses interventions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour des interventions allant de bas en haut. Dans l'avis adressé au gouvernement du Québec en 2006 sur le projet gouvernemental de lutte contre le racisme et la discrimination, la ville affirme qu'il :

nous apparaît illogique et inapproprié de fonder la lutte contre le racisme et la discrimination sur une distinction entre les communautés; cette lutte doit plutôt mobiliser les citoyens et citoyennes dans un esprit de tolérance zéro à l'égard du racisme, mais aussi d'ouverture, de partage et d'intégration. (Ville de Montréal, 2006 : 6).

11 La seule explication relative aux villes reconstituées que nous avons pu tirer de la Reddition de compte est la suivante : «L'article 37 et l'annexe du décret 1229-2005, adopté le 8 décembre 2005 par le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, mentionnent que sont de compétence d'agglomération, les contributions municipales et la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté. » (Reddition 2007-2008, p. 440; note de bas de page).

12Les projets corporatifs touchent plusieurs arrondissements et prennent la forme d'expériences-pilote (Ville de Montréal, 2008)

Ce mode d'action est rattaché à l'intervention de la Ville dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à travers les programmes mis en œuvre pour l'intégration socioéconomique des immigrants.

L'accueil, l'intégration et la lutte contre la discrimination des immigrants sont devenus de leviers importants de la stratégie d'intervention de la Ville de Montréal. Cet engagement à œuvrer, d'une part, dans l'accueil et l'intégration des immigrants et, d'autre part, dans la lutte pour l'élimination de toutes les formes de discrimination, part d'une reconnaissance municipale de l'apport positif de l'immigration sur les plans démographique et économique. Dans l'avis intitulé *L'immigration, un choix de société à planifier et à soutenir pour une métropole plein d'avenir* que la Ville a adressé au gouvernement du Québec en 2004, il est écrit que « la Ville de Montréal reconnaît l'apport positif de l'immigration et elle s'est engagée à faciliter son insertion » et, en même temps, « à soutenir la défense des droits énoncés par la Charte des droits et libertés de la personne notamment en ce qui touche au droit à l'égalité et à mettre en œuvre des actions, des mesures et des programmes visant l'insertion des communautés ethnoculturelles et la prévention de toutes formes de discrimination. » (Ville de Montréal, 2004 : 5).

La Ville de Montréal développe toute une série d'initiatives en collaboration avec les municipalités de l'île, des partenaires sociaux et divers organismes communautaires. Des multiples initiatives mises en place, nous retenons celles-ci :

- Le programme de soutien à l'interculturalisme, programme qui favorise l'insertion des produits et des artistes professionnels des communautés ethnoculturelles dans les institutions publiques du Québec et les échanges d'expertise entre les organismes culturels de ces communautés et ceux de la société d'accueil (Ville de Montréal, 2004).
- La création en 2002 du Conseil interculturel de Montréal dont la vocation est essentiellement de faire le lien entre les autorités montréalaises et les communautés culturelles dans une double perspective d'intégration et de contribution au développement et à l'essor de la métropole montréalaise.

- Le plan d'action visant l'accueil et l'intégration en français des immigrants dans les quartiers de Montréal. Ce plan a pour objectif de favoriser l'accueil et l'intégration en français des nouveaux immigrants à la communauté montréalaise. Actuellement, ce plan repose sur cinq principaux axes d'intervention : 1) familiarisation avec les services municipaux et gouvernementaux disponibles; 2) développement de la participation civique; 3) sports et loisirs; 4) culture; 5) familiarisation à la lecture; 6) protection et embellissement de l'environnement (Ville de Montréal, 2004).

2.1.9 La revitalisation urbaine intégrée (RUI) et contexte de lutte contre la pauvreté et l'exclusion à Montréal

La pauvreté à Montréal est caractérisée par son inégale répartition sur le territoire, car dans bien des secteurs, les problèmes de santé, les mauvaises conditions de logements, la dégradation des infrastructures et des services publics, les difficultés d'accès à la culture, la sous-scolarisation et le chômage atteignent des niveaux inquiétants.

La revitalisation urbaine intégrée (RUI) est, dans ce contexte, perçue comme une approche visant à améliorer la condition de secteurs défavorisés sur les plans social et économique. Elle est «un moyen d'améliorer les conditions socioéconomiques et le cadre de vie d'un territoire défavorisé donné (Divay *et al.*, 2004:17). Elle est caractérisée par :

- a) une vision globale et concertée du territoire;
- b) une mise en commun, une coordination et une adaptation de l'action des ressources publiques, communautaires et privées;
- c) une participation de la population du territoire et aux instances qui la représente, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions;
- d) une action sur les facteurs qui engendrent la pauvreté dans une optique de changement durable en intégrant des actions spécifiques dans les secteurs défavorisés dans une vision à long terme.

Les objectifs de la RUI sont de créer des milieux de vie dynamiques et agréables par le biais d'interventions intégrées et concertées au moyen d'une offre de services publics (municipaux et gouvernementaux) plus complète et mieux adaptée aux besoins des personnes et des communautés. La mise en place d'une initiative de revitalisation urbaine intégrée semble également faciliter la mobilisation de l'ensemble des partenaires municipaux, gouvernementaux, institutionnels, communautaires et privés vers des actions intégrées susceptibles d'avoir un impact concret sur la situation du secteur défavorisé. Elle compte donc sur une nouvelle gouvernance territoriale portée par les comités locaux de revitalisation, où à tout le moins sur des dispositifs partenariaux composés des élus, des organismes communautaires locaux, des représentants des institutions gouvernementales et municipales, du secteur privé et des citoyens (Ibid).

Trois facteurs ont influencé la réussite des programmes de RUI : l'intensité de la mobilisation des partenaires ; la combinaison efficace de plusieurs articulations intra et inter-organisationnelles (institutions publiques locales et autres acteurs du milieu, cohérence des actions à l'intérieur de chaque institution publique et entre les niveaux local, central et d'agglomération, rapports entre instances municipales et les partenaires non locaux) et l'attitudes des promoteurs à l'égard de la revitalisation urbaine intégrée elle-même, qui ne peut être considérée comme un projet comme les autres. Outre ces facteurs, on fait remarquer aussi que la réussite d'une telle approche repose sur une double amélioration : celle du quartier au début de l'opération et celle du sort des individus pauvres qui vivaient préalablement dans ces quartiers (ibid).

2.1.9.1 Quelques chantiers de revitalisation mis en œuvre à Montréal

La Ville de Montréal est présente dans la mise en œuvre des chantiers de revitalisation urbaine soit par le biais de ses instances spécialisées (CDEC, arrondissements, Direction du développement etc.), soit directement pour propulser les processus de mise en œuvre des chantiers dans des quartiers à forte concentration de pauvreté. Avec cette forme

d'intervention, la Ville tente de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec des actions tant sur le cadre physique du milieu de vie des personnes que sur leurs conditions socioéconomiques, tout en essayant d'y impliquer divers types de partenaires :

cette démarche, issue du Sommet de Montréal de juin 2002, s'insère dans les grandes orientations du plan d'urbanisme de Montréal et du contrat de ville entre Montréal et le gouvernement du Québec. Elle vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en agissant non seulement sur le cadre de vie des résidents d'un quartier donné, mais aussi sur l'amélioration de leurs conditions socio-économiques¹³.

Dans la mesure où la revitalisation urbaine intégrée est considérée par la ville de Montréal comme une méthode d'intervention privilégiée, nous choisissons de présenter ci-dessous trois cas illustratifs, ou trois processus de mise en œuvre de chantier, dont les démarches diffèrent, en dépit de la convergence de leurs objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En d'autres termes, l'approche de revitalisation urbaine intégrée a été utilisée de manière différente dans chacun des territoires d'implantation, notamment en ce qui concerne la mobilisation collective et la concertation des acteurs autour des objectifs communs.

2.1.9.1.1 Le cas du Technopôle Angus (SDA)

Le Technopôle Angus était, à l'origine, un projet de reconversion du site industriel Angus à partir duquel les promoteurs voulaient faire du développement et de la revitalisation communautaire par le développement économique communautaire. Ils devaient, pour ce faire, relever des défis importants tels que devenir propriétaire du terrain convoité pour la mise en œuvre du projet, proposer un projet réaliste de conversion industrielle, et s'assurer que les retombées du développement projeté en termes de création d'emplois profitent à la communauté de l'Est de Montréal (Fontan et Klein, 2004). Pour entrer en possession du terrain, ils ont bénéficié de l'appui de la CDEC qui a réussi le montage financier et technique nécessaire à l'acquisition par tranches du terrain et aidé la compagnie Canadien Pacifique (CP) à effectuer une transaction autour de l'implantation d'une entreprise commerciale

13 <http://saintlaurent.ville.montreal.qc.ca/fr/intro/dossiers/pben.asp>

d'envergure dans la partie qui lui revenait (Fontan et Klein, 2004). Ceci a permis à la CDEC d'acquérir une section du dernier bâtiment du CP, appelé Loschop. Avec cette acquisition, l'entreprise ne faisait pas uniquement le choix d'un terrain mais également celui de se doter d'un service qui l'accompagnerait dans son projet économique. Par conséquent, il fallait qu'elle monte un projet socio-économiquement viable et susceptible d'attirer des entreprises dans un parc d'entreprises de la ville de Montréal, un projet qui vendrait un attrait particulier, qui offrirait une qualité de service, qui procurerait à l'entreprise en recherche de localisation une valeur ajoutée (Fontan et Klein, 2004).

D'après Fontan et Klein (2004), le projet était également porteur d'un enjeu social, car la société de développement Angus se donnait pour mission de créer des emplois dans la communauté et, de plus, elle a privilégié la population locale dans la mise en place des activités du technopôle. La SDA a développé une stratégie en trois temps :

- 1) elle offre aux entreprises locataires du technopôle un service de recrutement local de main-d'œuvre;
- 2) elle développe, au besoin, une formation d'appoint pour des personnes prêtes à acquérir des compétences afin de satisfaire les besoins de ces entreprises;
- 3) elle met en place des mécanismes pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes engagées dans une démarche volontaire de réinsertion (Fontan et Klein, 2004).

Les auteurs identifient trois facteurs ayant contribué à la réussite du projet. Parmi eux, le principal est la mobilisation des actifs du capital socio-territorial. En effet, la SDA a eu la capacité d'effectuer une mobilisation stratégique et dynamique des ressources nécessaires à la conceptualisation et au démarrage du projet ANGUS. Dans ce sens, un travail de construction de réseaux a été élaboré au départ en vue de trouver du soutien pour le projet. Le deuxième facteur de succès concerne le travail effectué par différents acteurs de la communauté locale ou extérieure en faveur de la réalisation du projet. La mobilisation des ressources a été très utile pour ce faire : des ressources humaines qui appartiennent à des institutions économiques importantes, proches idéologiquement des principales formations politiques québécoises, ont été mobilisées. De plus, l'expertise de personnes en vue de

trouver des solutions aux problèmes et de profiter de la présence de certaines occasions a été sollicitée. L'obtention de soutiens externes a renforcé la crédibilité du projet. Le troisième facteur de réussite est relié à la mise en application des valeurs fondamentales ayant guidé dès le départ la conception et la réalisation du technopôle. Selon Fontan et Klein, les intervenants chargés du projet de reconversion du site industriel Angus ont pris les moyens pour que la mise en place d'un dispositif facilitant la création d'emplois dans la communauté contribue à l'enrichissement collectif (Fontan et Klein, 2004).

2.1.9.1.2 Le cas de Saint-Michel

Ce projet vise principalement à transformer le quartier pour lui donner une identité nouvelle, dont l'affirmation progressive devrait permettre une meilleure intégration des résidents à la vie sociale, économique et culturelle de leur milieu et également de mieux intégrer ce quartier dans la grande ville de Montréal. C'est dans cette perspective que l'organisme de concertation «*Vivre Saint-Michel en Santé*» (VSMS) a entrepris de mobiliser les décideurs locaux et régionaux ainsi que des résidents du quartier pour se donner une vision commune, collective et stratégique de développement et d'identifier les grandes priorités d'intervention axées sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Grandchamp et Bissonnette, 2004). Concrètement, il s'agit d'une démarche de planification stratégique de quartier qui a permis à l'organisme promoteur :

- 1) de faire un diagnostic du quartier;
- 2) d'élaborer collectivement une vision de développement visant la réduction de la pauvreté et l'exclusion;
- 3) d'identifier les principaux créneaux de développement et d'assurer la mise en œuvre de projets réalistes et stratégiques s'étendant sur une période de trois à cinq ans;
- 4) d'évaluer la démarche et les résultats obtenus sur une base continue;
- 5) de documenter la démarche, les projets retenus ainsi que les résultats obtenus et assurer leur diffusion à Montréal via les concertations locales et au Canada via l'initiative *Collectivités dynamiques* (ibid.)

La démarche a été effectuée en trois étapes. Elle a débuté au printemps 2003 avec Centraide du Grand Montréal qui a fait connaître à des leaders du quartier Saint-Michel l'existence du *Vibrant Communities*, un mouvement canadien destiné au combat pour la réduction de la pauvreté. Il était convenu de contacter la Table de concertation du quartier, VSMS, et de l'inviter à piloter une démarche exploratoire auprès de la communauté de Saint-Michel relativement à une affiliation au *Vibrant communities* et à leur implication dans la démarche visant à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale (Grandchamp et Bissonnette, 2004). Après quelques rencontres avec les responsables du *Vibrant communities* et une série de consultations avec les représentants du milieu, le conseil d'administration du VSMS a mandaté son président pour faire part au *Tamarak Institute*¹⁴ de son intention de devenir une «communauté dynamique» et d'enclencher une vaste démarche impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté dans un plan de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans le quartier. La phase d'initiation a démarrée au printemps 2004 avec un appui financier du *Tamarak Institute* qui a accordé un montant de 5000 dollars à VSMS pour couvrir des dépenses liées à cette phase de mise en place des conditions favorables à l'élaboration d'un plan efficace de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Grandchamp et Bissonnette, 2004). L'objectif du VSMS à cette étape était de parvenir à un consensus entre les nombreux partenaires du quartier, les citoyens résidents de Saint-Michel et les partenaires externes sur :

- 1) le diagnostic du quartier (forces, faiblesses et opportunités);
- 2) la vision du quartier dans dix ans;
- 3) le choix des créneaux d'intervention servant de point de départ à la réduction de la pauvreté et l'exclusion sociale dans le quartier;
- 4) l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action triennal (Grandchamp et Bissonnette, 2004).

L'organisme VSMS a réclamé par la suite un montant de 20 000 dollars au *Tamarak Institute* afin de terminer cette phase et de poursuivre son projet de devenir un «*trail builder*» en

14 L'institut Tamarack est une organisation dynamique qui développe et soutient des stratégies de collaborations entre des citoyens engagés et des institutions pour apporter des solutions à des défis communautaires en apprenant des expériences de ses membres et en les partageant.

matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (Grandchamp et Bissonnette, 2004). Sa période de réalisation s'étendait sur dix mois, durant lesquels un budget a été adopté (106 000 \$) pour assurer la première étape du projet de revitalisation du quartier. Pour ce faire, des bailleurs ont été identifiés¹⁵. Par la suite, toutes les activités prévues ont été réalisées. Parmi ces activités, il convient de noter quelques événements mobilisateurs réalisés dans le but d'inciter les citoyens à participer à la démarche :

- le lancement de la démarche du chantier de revitalisation urbaine et sociale du quartier Saint-Michel;
- un rendez-vous de quartier qui a réuni 200 personnes, dont 35 % de résidents de quartier;
- l'atelier *En manches de chemise* qui a réuni à son tour une quarantaine de leaders politiques, communautaires, institutionnels et des affaires du quartier ainsi que quelques partenaires externes avec cinq experts reliés au domaine de la revitalisation urbaine;
- un autre grand rendez-vous de quartier qui a réuni plus de 195 personnes dont plus 45 % des résidents de quartier (Grandchamp et Bissonnette, 2004).

Cette démarche a permis d'identifier huit grandes faiblesses du quartier Saint-Michel et de retenir quelques priorités d'action à l'encontre des faiblesses identifiées et, finalement, des créneaux d'intervention lors du grand rendez-vous de quartier. Il a été demandé aux habitants de voter pour identifier les trois plus grandes faiblesses du quartier et les trois éléments de la vision qui ont le meilleur potentiel en termes de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Selon les participants, les créneaux d'intervention à retenir étaient :

- des habitations adéquates accessibles à différents budgets;
- des gens qui se forment, travaillent et gagnent un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles;
- des services diversifiés, de qualité et accessibles, particulièrement en matière de culture, sports, loisirs et services commerciaux (Grandchamp et Bissonnette, 2004).

15 Par ordre d'importance : Centraide du Grand Montréal, la Direction du développement social de la Ville de Montréal, le Cirque du Soleil et l'Arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension.

La troisième étape a consisté en la mobilisation des partenaires internes et externes du quartier pour l'élaboration du plan d'action. Elle devait non seulement permettre au VSMS de devenir un «*trail builder*», mais aussi de démarrer ses actions en matière de lutte à la pauvreté. Pour ce faire, un montant de 100 000 dollars est demandé à *Tamarak Institute*. Le comité de planification stratégique (créé avec les représentants des organismes partenaires) a élaboré un plan d'action et mis en place des groupes de travail qui devaient réagir sur les trois premiers créneaux d'intervention. Le mandat de chaque groupe consistait à :

- 1) approfondir le diagnostic de la question étudiée;
- 2) explorer des solutions apportées à des situations semblables ailleurs au Canada, aux États-Unis et en Europe;
- 3) fixer des objectifs à atteindre en regard de la vision de quartier;
- 4) proposer des pistes d'action concrètes qui pourraient être incluses au plan d'action triennal du chantier de revitalisation urbaine et sociale du quartier;
- 5) identifier des sources de financement potentielles.

2.1.9.1.3 Le cas de Sainte-Marie, Ville-Émard/Côte-St-Paul et Saint-Pierre

Ces quartiers urbains montréalais se situent respectivement dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-ouest et de Lachine et présentent quelques caractéristiques similaires : territoires enclavés, faible qualité du cadre résidentiel, artères commerciales dévitalisées, revenu moyen des ménages sous la moyenne montréalaise, taux de chômage élevé, forte présence de familles monoparentales et de personnes seules (Ville de Montréal, 2004). Avec ce cumul de facteurs caractérisant la situation des personnes pauvres, ces quartiers représentent des lieux propices au lancement et à l'expérimentation de la démarche de revitalisation urbaine intégrée prônée par la Ville. C'est pourquoi la Ville les a retenus à la suite de l'appel de propositions qu'elle a lancé dans le but d'expérimenter sa démarche.

La mise en application de la démarche a été effectuée en deux grandes phases : celle du démarrage des expériences et celle de leur mise en œuvre. Pour la première phase, les responsabilités de démarrage ont été confiées aux arrondissements de chacune des zones. Ils devaient atteindre les cibles suivantes :

- La mobilisation de l'ensemble des partenaires municipaux, gouvernementaux, institutionnels, communautaires et privés vers des actions intégrées susceptibles d'avoir un impact concret sur la situation du secteur défavorisé.
- La mise en place de comités locaux de revitalisation issus de la concertation entre les arrondissements et les secteurs locaux.
- La production des plans locaux de revitalisation.
- L'expérimentation d'un mode intégré d'organisation et de gestion, de façon à pouvoir tirer les leçons nécessaires à son élargissement aux autres arrondissements concernés (Ville de Montréal, 2004).

Dans cette perspective, des comités locaux de revitalisation ont été constitués, lesquels devaient non seulement témoigner de l'ancrage du projet dans les milieux respectifs mais aussi définir les grands enjeux de l'élaboration des plans de revitalisation. Les membres de ces comités étaient des élus, des organismes communautaires locaux, des représentants d'institutions gouvernementales et municipales, du secteur privé et des citoyens. Une fois constitués, ces comités locaux ont formé des comités sectoriels chargés d'approfondir certaines problématiques et de procéder à des séances de consultations et de validation tout en ayant le soin d'informer et de faire participer les acteurs et la population dans le processus. Cette phase s'est achevée avec le dépôt des plans de revitalisation axés sur l'intégration des actions (Ville de Montréal, 2004).

Cette phase est considérée comme une phase réussie (à des degrés différents selon les secteurs) dans la mesure où l'on parvenait à rejoindre les principaux partenaires et définir de façon concertée des plans d'action couvrant un champ d'action plutôt vaste. Parmi les facteurs qui ont influencé cette réussite, on retient : l'intensité de la mobilisation des partenaires; la combinaison efficace de plusieurs articulations intra et inter-organisationnelles (institutions publiques locales et autres acteurs du milieu, cohérence des actions à l'intérieur de chaque institution publique et entre les niveaux local, central et d'agglomération, rapports entre instances municipales et les partenaires non locaux) et l'attitude des promoteurs à l'égard de la revitalisation urbaine intégrée elle-même, qui ne peut être considérée comme un projet habituel. Outre ces facteurs, la réussite d'une telle approche repose également sur une

double amélioration : celle du quartier au début de l'opération et celle du sort des individus pauvres qui vivaient préalablement dans ces quartiers (voir Ville de Montréal, 2004).

En ce qui concerne la seconde phase, elle a débuté avec la mise en œuvre des plans de revitalisation. Elle s'étendra sur plusieurs années, dépendamment du type d'intervention et des disponibilités financières (ibid.). Elle nécessitera des partenaires communautaires, publics et privés, des efforts de convergence des orientations et des ressources destinées aux secteurs défavorisés dans le cadre des objectifs fixés dans l'approche globale intégrée.

En définitive, on peut noter bien des ressemblances entre les trois modèles présentés. D'abord, soulignons qu'ils correspondent tous les trois à ce que Lévesque (2004) et Germain (2004) appellent le territoire de concertation. Le projet du technopôle Angus, le projet du chantier de revitalisation urbaine et sociale de Saint-Michel ainsi que le projet de revitalisation des quartiers urbains à Sainte-Marie, Ville-Émard et Côte Saint-Paul se caractérisent tous par cet esprit de concertation et de négociation de la part des partenaires pour trouver du financement afin de réaliser les projets. Il n'y a pas de mobilisation contestataire contre l'État ou contre des autorités locales mais plutôt des rencontres, des discussions circonscrites dans un cadre local et quasi-institutionnalisé (Lévesque 2006). La mobilisation citoyenne sur laquelle repose ces initiatives prend des formes différentes de celles observées dans le passé. Il n'y a pas de convocation à manifester ou à dénoncer mais plutôt une invitation à se réunir pour discuter des problèmes, pour mettre en place des structures intermédiaires qui permettent d'élaborer des projets et intervenir auprès des instances privées et publiques pour parvenir ensemble à des solutions concertées. Enfin, chacun de ces projets est circonscrit dans un territoire donné, limité dans le temps et l'espace.

Séguin et Divay identifient deux grandes limites aux initiatives de revitalisation intégrée. La première concerne la provenance des fonds investis tandis que la deuxième est relative à la délimitation des zones d'intervention. Les deux auteurs soulignent à ce propos que :

les fonds investis dans les mesures territorialisées ne doivent pas résulter d'une compression des mesures à portée universelle qui touchent les pauvres; le local peut bonifier, mais en aucun cas suppléer l'universel. Ensuite, les

interventions ciblées doivent s'appliquer à l'ensemble des territoires qui présentent les mêmes niveaux de défavorisation (encore que la mesure des niveaux soulève de nombreuses questions) afin d'éviter de créer deux catégories de milieux de forte défavorisation, ceux qui font l'objet de mesures et les autres, laissés à eux-mêmes et pouvant ainsi faire l'objet d'une réelle relégation sociale (2004 : 76)

Ceux-ci expliquent, par ailleurs, qu'un transfert de responsabilités aux municipalités au niveau des services aux personnes pourrait avoir comme conséquence de creuser un peu plus les inégalités sociales s'il n'est pas accompagné d'un transfert de ressources modulées en fonction des niveaux locaux de pauvreté. L'équité pourrait même être mise à mal si l'État exige des collectivités locales une contribution financière qui ne soit pas proportionnelle à la quantité de richesse dont ces dernières disposent.

Les initiatives montréalaises de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'inscrivent en plein dans la perspective gouvernementale de développement social tout en étant en conformité avec l'ensemble des priorités identifiées lors du Sommet de Montréal de 2002. Il s'agit surtout d'offrir aux personnes et catégories sociales ciblées un accompagnement dans une démarche de prise en charge de leur situation afin qu'elles se sortent par elles-mêmes de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. Toutefois, étant donné l'importance des populations immigrantes sur le territoire montréalais, la problématique des communautés culturelles et ethniques occupe une place importante dans les préoccupations et la démarche municipales. Contrairement aux autres régions du Québec, cette catégorie de population montréalaise constitue un axe central autour duquel gravitent les interventions municipales et locales. Les immigrants sont rejoints à travers la quasi-totalité des programmes mis en œuvre sur le territoire montréalais, notamment dans les quartiers où les conditions de vie sont détériorées. En effet, dans la situation montréalaise, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale englobe divers aspects de la lutte contre le racisme et la discrimination sociale et non seulement le soutien à l'insertion en emploi.

Ces trois exemples nous appellent, dans le cadre de cette thèse, à nous intéresser aux stratégies territoriales intégrées comme cadre d'intervention publique. Dans cette

perspective, l'approche territoriale intégrée est pertinente et incontournable dans la mesure où le territoire :

- 1) constitue un espace, un cadre pour la mobilisation collective et la concertation des acteurs autour d'objectifs communs;
- 2) est un lieu d'exercice des processus correspondant aux réalités sociales et, par la suite, forme un constituant des phénomènes sociaux, ainsi qu'un cadre de construction du sens de l'action locale;
- 3) est un marqueur de processus sociaux endogènes;
- 4) est un vecteur et un espace de transformation, de co-transformation et de construction et de co-construction du social;
- 5) est un cadre de concertation;
- 6) regorge d'un capital socio-territorial, des ressources environnementales et sociales qui peuvent être mobilisées et mises en place par des acteurs individuels et collectifs porteurs de visions de développement à la fois convergentes et divergentes en fonction de leur connaissance et de leurs intérêts, au sens de Fontan et Klein (2004).

Dans le chapitre suivant, seront présentés le questionnement de recherche qui découle de cette problématisation ainsi que les objectifs qui sous-tendent la présente thèse.

3 Chapitre 3 : La question et les objectifs de recherche

La posture que nous adoptons considère les différents rôles des acteurs locaux de La Petite-Patrie dans une démarche d'engagement-négociation dans l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté, sachant que le territoire s'est imposé comme un observatoire privilégié des questionnements sur les dynamiques locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au sens de Estèbe et Boudreau (2004). Nous nous intéressons donc à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion s'effectuant dans un cadre territorial et dont l'objectif est de mettre en place les bases et les mécanismes d'une participation sociale des personnes en situation de pauvreté organisée et soutenue par des acteurs locaux; et cela, à travers une insertion, une affiliation active de l'individu à un éventail d'occasions offertes par la société dans un cadre local susceptible de favoriser son action et son engagement dans sa communauté. Nos questions de recherche ont été les suivantes :

- Comment la dynamique territoriale se manifeste-elle sur le plan de l'intégration des interventions des acteurs socioéconomiques et communautaires?
- Quelles sont les conditions d'une intégration des interventions sur une base territoriale?
- Comment s'articulent, suivant une perspective territorialisée et intégrée, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion dans le territoire à l'étude?

L'objectif principal de la thèse est d'élucider les conditions de mise en œuvre d'une action intégrée de lutte à la pauvreté et à l'exclusion. Pour atteindre cet objectif, nous avons retenue quatre objectifs secondaires :

- 1) Faire le portrait de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion dans La Petite-Patrie.
- 2) Décrire et caractériser l'approche territoriale mise en œuvre dans La Petite-Patrie.
- 3) En dégager les conditions d'une approche territoriale intégrée
- 4) Décrire l'articulation des orientations générales qui structurent la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sur le territoire à l'étude.

La pertinence de l'entrée par le territoire découle du fait qu'elle permet, d'une part, de repérer les interactions entre des dynamiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pensées et analysées autrefois de manière distincte et séparée et, d'autre part, elle permet de

considérer la lutte contre la pauvreté comme une succession de gestes et d'actes interreliés posés à des niveaux décisionnels différents. De plus, pour apporter des éléments de réponses à nos objectifs de recherche, nous nous sommes appuyés sur le fait que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne saurait se limiter à la seule stratégie de la réinsertion en emploi. Elle concerne aussi 1) le logement (Morin *et al.*, 2001; Dorvil, 2007; Leloup 2007), 2) l'éducation (Smeeding *et al.*, 1993 ; Concialdi, 2004 ; Séguin et Divay, 2002; Ulysse, 2007 ; Pagani, 2007, McAll, 2008), 3) la santé mentale (Dorvil *et al.*, 2002), 4) la monoparentalité (MSSS, 2010), 5) l'immigration (Séguin et Divay, 2004; Ulysse, 2009), 6) l'alimentation (Anderson, 1990; Radimer *et al.*, 1992 ; MSSS, 2008), 7) les personnes âgées (Aubry, 2012), entre autres. Pour saisir la multi-sectorialité de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie, pour en comprendre les dynamiques et élucider les conditions d'une action intégrée dans un cadre territorial, il a été primordial de dresser le portrait des acteurs impliqués et des ressources disponibles. Ce portrait nous a donné plusieurs éléments avec lesquels nous avons décrit et caractérisé l'approche territoriale mise en œuvre dans La Petite-Patrie à travers une analyse basée sur les résultats d'entrevues et de *focus groups*. Cette analyse nous a permis de formuler des éléments de réponse sur les conditions d'une approche territoriale intégrée dans La Petite-Patrie, que nous avons interprétés et exposés dans les résultats de la recherche. Ce sont la concertation, l'intersectorialité, les alliances et mésalliances, la fédération des acteurs et des actions, les passerelles formelles et fonctionnelles, la démarche hybride et, enfin, le leadership inclusif et pluraliste à l'échelle du territoire de La Petite-Patrie.

4 Chapitre 4: L'approche territoriale intégrée comme cadre d'intervention publique et matériaux conceptuel de la thèse

Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, le gouvernement du Québec accorde une place centrale à l'espace, au local et au territoire dans la réflexion sur la pauvreté et sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Autant dans la loi 112 que dans le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qu'au moment des *Rendez-vous de la solidarité*, le gouvernement considère l'*approche territoriale intégrée* (ATI) comme une perspective devant permettre de mieux cibler les interventions en fonction des caractéristiques des diverses régions ou des territoires présents dans ces mêmes régions. L'ATI est décrite comme :

une concertation des intervenants, une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir des collectivités ainsi que celle des individus qui les composent. Elle contribue à une meilleure synergie entre le développement économique local et le développement social, et à un meilleur arrimage des différentes stratégies sectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des milieux défavorisés (Gouvernement du Québec, 2004: 69).

L'ATI permet de prendre en compte la situation des membres de la communauté territoriale ainsi que les caractéristiques du territoire en question dans une démarche intersectorielle d'actions en vue d'améliorer les conditions de vie dans les milieux défavorisés. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) québécois abonde dans le même sens et présente l'ATI comme étant une démarche territoriale qui privilégie la concertation et le partenariat des intervenants locaux, d'un territoire donné, dans la prise de décision et des choix des actions, et dont l'objectif est d'améliorer la situation des individus démunis d'une communauté ou d'une collectivité tout en augmentant la capacité d'agir tant de la collectivité que des personnes la constituant (MESS, 2006).

La vision québécoise de l'approche territoriale intégrée tend d'abord à renforcer l'appropriation de la démarche par les acteurs locaux et les intervenants en vue de leur

permettre d'assumer un leadership, de développer leurs propres stratégies et de fixer leurs propres priorités. La démarche se donne pour principal objectif d'identifier ou d'encourager la mise en place d'initiatives locales susceptibles de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale sur les territoires à forte concentration de pauvreté. Il importe d'appuyer la dynamique de chaque collectivité locale tout en respectant les limites imposées par les moyens disponibles. Il faut alors penser les rapports entre les dynamiques spatiales et les dynamiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de manière interdépendante.

Nous nous proposons dans cette partie de rendre compte des principaux débats sur la notion de territoire, à partir d'une perspective sociale qui sache rendre compte de sa pertinence et de ses limites dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. Cette partie vise également à interroger les rapports entre les spécificités de l'espace géographique, donc du local, et les dynamiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment sous l'angle de la question suivante : dans quelle mesure les dynamiques territoriales ne placent pas les individus face à une double marginalité sociale et spatiale ?

4.1 Le territoire : une notion multidimensionnelle

L'ampleur des débats autour de la notion de territoire témoigne de son caractère varié, multidimensionnel et transversal. Fortement utilisé en sciences humaines et sociales, le mot territoire prend des conceptions géographiques, sociologiques, juridiques et politiques, avec des acceptions à la fois matérielles, culturelles et symboliques. Dans le sens commun, il rappelle d'une part un espace sur lequel vit un groupe et, d'autre part, une étendue de terre dépendant d'un État, d'une juridiction, d'une ville. En géographie humaine et politique, il désigne un espace géographique qualifié par une appartenance juridique que l'on peut assimiler au modèle d'administration territoriale de l'État national qui en est, d'ailleurs, l'exemple le plus conventionnel. Pour Hassenteufel et Rasmussen,

le territoire est donc construit par le politique comme un espace uniforme et géométrique, découpé en circonscriptions administratives et politiques (uniformité horizontale),

quadrillé par les services de l'État, intégré au sein d'une organisation territoriale pyramidale (uniformité verticale), et garant de l'efficacité administrative étatique. (2000:63)

En sciences politiques, le territoire est analysé comme un espace construit par le pouvoir politique, un espace dans lequel ce pouvoir s'exerce en même temps qu'il est l'enjeu des luttes politiques (Hassenteufel et Rasmussen, 2000). C'est dire qu'il est à la fois espace de représentation politique (d'identification) et espace d'action sociale (de déploiement des politiques publiques). On parle alors de *territoire politique*, c'est-à-dire un territoire comme espace de représentation politique et, en tant que *territoire de politiques*, le territoire comme espace de production de politiques publiques (Hassenteufel et Rasmussen, 2000).

Pour leur part, les sociologues considèrent le territoire comme simple lieu d'exercice des processus correspondant aux réalités sociales et, par la suite, comme un constituant des phénomènes sociaux. La première considération fait référence au sens attribué au territoire dans la sociologie française issue des Lumières. Cette vision fonctionnaliste n'envisageait pas d'analyser l'espace sous l'aspect des cultures différentielles (Poche, 2000). Il a fallu attendre l'arrivée de l'École de Chicago, au début du 20^e siècle, pour qu'une nouvelle sociologie urbaine se développe aux États-Unis et que naisse une autre conception du territoire. La ville est alors devenue un véritable laboratoire social (Ezra, 1984) où il est désormais possible d'étudier les relations interethniques et la délinquance comme étant le reflet des nombreuses transformations urbaines¹⁶. Dès lors, le territoire fait, peu à peu, référence à l'identité culturelle des populations qui l'habitent et aux représentations que l'on s'en fait. Il existe en tant qu'objet d'une représentation sociale, c'est-à-dire «qu'il est intégré au rapport le plus direct et le plus sensible de l'homme à l'ensemble de ses conditions de vie» (Poche, 2000 : 31). Les sociologies de type phénoménologique ont permis de considérer

16«On peut donc dire que lorsque la sociologie a voulu (ou cru) traiter l'espace en tant que tel, elle s'est la plupart du temps laissé enfermer dans un fonctionnalisme assez simpliste. Soit elle a considéré l'espace comme un simple «cadrage» pour des processus sociaux qui relevaient de la généralité de la construction de ce qu'elle appelait alors la société globale, processus marqués par une dynamique de la transformation moderne des sociétés et qui étaient indifférents à l'histoire et même à la nature géographique du territoire, c'est la théorie de l'aménagement, qui n'est guère autre chose qu'un «démарquage» de l'économie spatiale [...]; soit elle a étudié la manière dont les processus sociaux manipulaient l'espace pour s'insérer dans la logique générale de la modernité, c'est-à-dire pour trouver de «nouvelles vocations» à des territoires menacés, sans cette intervention, de tomber en déshérence, ou de n'être pas valorisés comme il conviendrait, dans le cadre d'une appropriation globale de l'espace par l'idéologie du développement : à cette logique fonctionnaliste plus affinée appartient l'analyse des nouvelles cultures prenant le territoire pour objet à partir des grandes dynamiques impulsées au niveau le plus général, que nous avons vu fonctionner par exemple avec l'École de Chicago » (Poche, 2000 : 29-30)

le territoire sous l'angle de la construction du sens et, plus tard, les interactionnistes vont utiliser la notion de *territorialité* pour désigner les processus d'appropriation du territoire par les groupes sociaux (Poche, 2000). Sous ce regard, le territoire n'existe pas en soi mais uniquement à travers la définition qu'en propose un groupe social. Celui-ci effectue une opération spécifique de la culture et constitue ainsi son «principe de réalité» (Poche, 2000 : 36). En d'autres termes, le territoire devient un marqueur de processus sociaux endogènes et se caractérise par des limites floues faisant état de la concordance entre un tissu social et l'espace.

Employé également dans d'autres sciences humaines, le territoire comporte diverses autres perspectives d'analyse ou peuvent s'amalgamer plusieurs des perspectives décrites précédemment. Pris dans un sens économique, le territoire découle de l'acquisition par la population d'un territoire de compétences économiques spécifiques à partir de certains avantages humains ou naturels. Cette face économique, en mettant en évidence l'emprise de la population sur le territoire, nous ramène quelque peu au territoire du développement local qui, selon Jambes (2000), a une dimension identitaire. Cette perspective s'inscrit à partir du début des années 1980 en France au moment de la décentralisation et de l'institutionnalisation du local. Jambes (2000) mentionne que la décentralisation a renforcé la légitimité du local et, du même coup, amené une redéfinition de méthodes inédites et de conceptions moins rigides du territoire. Cette dimension évoque le passage de l'individuel au collectif et fonctionne à la manière d'un «levier de socialisation, d'échange et d'actions» (Jambes, 2000 : 54). Le territoire devient ainsi un instrument d'action, de négociation et même de mobilisation. Il s'inscrit, d'après Jambes, dans

le multidimensionnel et résulte d'une appropriation à la fois économique, idéologique, symbolique et politique de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité et qui utilisent cette appropriation et cette représentation communes pour créer un mouvement. (2000 : 54)

4.2 Le territoire comme cadre d'intervention

La crise de l'État social a suscité de nouvelles formes d'interventions étatiques fondées principalement sur le partenariat, les concertations, considérées par Doré (1991) et Redjeb (1994) comme une stratégie étatique de sortie de crise. Comme Panet-Raymond dans un article publié en 1991 le souligne, les années 1980 ont été celles de la crise de l'État social, alors que les années 1990 sont celles du partenariat État/communautaire. Ce partenariat s'articule autour « d'un nouveau rapport social, une nouvelle dynamique de confrontation des forces sociales, une manière inusitée de coupler le social avec l'économique, le social avec le politique et l'étatique » (Lamoureux : 1994: 63).

Ce partenariat a été conçu à partir du territoire qui, graduellement, est devenu un paramètre privilégié dans le redéploiement des politiques sociales dans les régions, le quartier, le local. Bourque (2003) entend par territoire géographique « le local, la MRC, la sous-région, la région, et par objet du partenariat, une action convenue (commune ou coordonnée) en lien avec les besoins de la population du territoire et dans le cadre de relations multilatérales entre les partenaires » (2003 : 15). Ce processus de territorialisation des politiques sociales a trouvé un terreau fertile dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à travers les actions concertées entre l'État, les acteurs de la société civile et le milieu des affaires. Certaines politiques publiques universelles qui avaient pour fonction de garantir les droits républicains des citoyens au-delà des espaces et des territoires sont converties en des programmes circonscrits dans des plans de développement élaborés par et pour des territoires délimités, notamment en France.

La géographie politique envisage le territoire comme un espace approprié, qu'il s'agisse d'une appropriation juridiquement reconnue ou non. Cette perspective s'inspire pleinement de celle que promeuvent les États-nations, eux-mêmes subdivisés en des territoires administratifs. Un territoire peut être national, régional, local, un quartier, un arrondissement, une commune, etc. Jambes voit dans le territoire «un vecteur puissant de la construction sociale» (2005 : 52). De son point de vue, le territoire englobe quatre significations complémentaires :

- 1) le territoire décrit l'insertion de chaque sujet dans un groupe et, de ce fait, en plus d'être le lieu de construction d'une identité collective et d'un sentiment d'appartenance, il conditionne le rapport aux autres, soit l'altérité;
- 2) le territoire définit une partie de l'espace et permet à ses habitants de manifester sa dimension politique;
- 3) le territoire constitue un important champ symbolique dont certaines composantes, instaurées en valeurs patrimoniales, contribuent à créer ou à accentuer le sentiment d'identité collective;
- 4) l'histoire est importante en matière de construction symbolique des territoires (Jambes, 2000).

Cette dimension identitaire se retrouve également chez d'autres auteurs qui analysent les interactions et les mécanismes producteurs de sens à l'intérieur de l'espace territorial considéré. Pour Ulysse et Lesemann, «le territoire est à la fois source d'identité commune, au-delà des multiples formes de clivage social, et espace d'action qui permet l'intégration des diverses initiatives venant tant des politiques et programmes gouvernementaux que de la société civile» (2007 : 107). Utilisant les termes de Barone (2006), ces auteurs précisent que le territoire ne peut être envisagé uniquement dans des termes purement institutionnels, ni dans des termes uniquement socioéconomiques, ni dans des termes uniquement politiques, sinon comme un «construit social». D'où leur définition de territoire :

C'est un construit social porteur de particularités qui se nourrissent elles-mêmes à des mythes, un lieu où s'affrontent des identités multiples se recréant sans cesse dans la mobilisation d'une mémoire partagée, d'un patrimoine collectif et d'un imaginaire commun. Le territoire n'existe pas en lui-même, mais comme un lieu de représentation incessamment réinitialisé selon les normes de l'intérêt général, du bien commun et de la justice sociale. (2007 : 107).

Le territoire peut être également le lieu (ou l'espace) d'implantation et de mise en œuvre de différents programmes et politiques gouvernementaux qui répondent à différentes stratégies et divers niveaux administratifs d'intervention. Béhar (2000) affirme que le territoire change de statut pour l'action publique, c'est-à-dire qu'il n'est plus seulement un support pour le

déploiement des interventions publiques, voire en être un objet, mais devient davantage un moteur de la transformation de l'action publique. Le territoire fournit désormais non seulement du sens, mais aussi le sens à l'action publique. De même, Boudreau (2004) estime qu'il est de plus en plus difficile de comprendre les transformations de la solidarité sociale sans avoir recours à la notion de territoire puisque celle-ci permet d'établir une relation entre la mobilisation sociale et les transformations des politiques sociales. Cette auteure propose une distinction analytique entre le *territoire vécu*, le *territoire stratégique* et le *territoire institutionnalisé* et, d'après elle, ce sont les tensions existantes entre cette triade qui permettent de mieux comprendre la territorialisation des politiques sociales. Elle poursuit son explication en affirmant que «le territoire est non seulement porteur de liens sociaux, mais il est malléable politiquement par les acteurs sociaux tout autant que par les acteurs étatiques. Il est espace de résistance à partir duquel se reconstruit l'action publique» (Boudreau, 2004:111).

Dans cette explication, on retrouve les mêmes caractéristiques qui, d'après l'analyse de Fontan et Klein (2004), distinguent les territoires, sauf que ces auteurs mettent plutôt l'accent sur la mobilisation des ressources territoriales par les acteurs en présence que sur les tensions. Pour Fontan et Klein, le territoire est un cadre d'appropriation et de valorisation, un rapport de pouvoir. Il permet de voir différentes formes de résistance, de désobéissance et d'options face aux normes. Ceci renvoie au domaine de la mobilisation des ressources. Les deux auteurs émettent l'hypothèse, à partir de ces deux caractéristiques du territoire, que ce dernier est un point d'ancrage d'un processus d'innovation sociale qui joue un rôle actif dans tout processus d'incubation, de propositions de changement sociétal à partir duquel peuvent être structurés de nouveaux arrangements sociaux ou de nouvelles modalités de régulation et de gouvernance (Fontan et Klein, 2004).

Considérant cette conception du territoire, on peut dire déjà qu'il n'y a pas de programme de lutte contre la pauvreté qui ne soit pas circonscrit dans un cadre territorial. Le territoire peut servir, dans ce sens, de capital, ce qui porte les auteurs à parler de capital socio-territorial. Le territoire constitue ou regroupe un ensemble de ressources environnementales et sociales qui peuvent être mobilisées et mises en place par des acteurs individuels et collectifs porteurs de

visions de développement à la fois convergentes et divergentes en fonction de leur connaissance et de leurs intérêts (Idem). Selon cette conception, on ne peut pas dire d'un territoire qu'il est homogène en termes d'acteurs, car ceux-ci peuvent représenter des intérêts bien différents, et partant de ces intérêts on peut déduire du territoire qu'il est un champ de relations sociales où des liens horizontaux et verticaux s'actualisent au jour le jour.

Toujours selon ces deux auteurs, à partir de ces liens s'opère une densification des rapports sociaux qui est elle-même porteuse de cohésion-insertion ou d'exclusion et de marginalisation (Fontan et Klein, 2004). Toutefois, poursuivent-ils, les territoires se différencient «non seulement par les avantages comparatifs dont ils disposent en termes de ressources naturelles ou de facteurs de localisation géographique, mais aussi par la réserve de capacités sociales qu'ils sont en mesure de mettre en valeur» (Fontan et Klein, 2004:148), le territoire étant un espace producteur de cohésion sociale et également un espace de régulation et de normativité (Ulysse et Lesemann, 2007). Il évoque, en ce sens, un assemblage composite en termes institutionnels, politiques et socioéconomiques comme on peut le remarquer à travers les nouvelles formes de politiques publiques où le territoire tend à devenir un espace de plus en plus pertinent, en particulier dans les politiques sociales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Si le territoire peut être considéré comme cadre approprié et adapté d'intervention pour un changement social, il n'en demeure pas moins l'objet de débats quant à sa pertinence, comme espace de transformation ou de mutation, du moins en ce qui concerne la réduction des inégalités dans une perspective macro-économique.

4.3 Les principaux débats sur la pertinence du territoire, du local, comme espace d'intervention

D'autres auteurs, cependant, ont une lecture différente de la démarche territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour eux, le territoire n'est pas l'instrument le plus pertinent pour traiter le problème de l'allocation des ressources ou de la distribution des richesses qui doivent nécessairement rester universelles et a-spatiales. En fait, le risque à éviter, c'est que les politiques de redistribution s'alignent sur une lecture territoriale du social

en excluant les politiques a-territoriales dont l'efficacité demeure encore très pertinente pour la réduction de la pauvreté et pour le maintien des solidarités sociales (Germain et Estèbe, 2004). L'approche territoriale, fait remarquer Germain, est incapable de réduire les inégalités. Pour cet auteur,

la territorialisation des politiques sociales ne suppose pas nécessairement (au contraire) la territorialisation des mécanismes monétaires de protection sociale (sécurité sociale, chômage, pensions, etc.) ; ce n'est pas non plus à travers une approche purement territoriale que la question de l'éducation et des inégalités en matière d'éducation doit être traitée (2004 : 10).

Si le territoire représente un instrument intéressant pour les politiques sociales et sanitaires, tel n'est pas le cas pour l'allocation des ressources et la redistribution de la richesse. Il faut plutôt ici des politiques «aveugles au territoire», autrement dit universelles et sensibles aux situations sociales des individus, des familles ou [...] des établissements » (Germain, 2004 : 10).

Davezies (2004) reste sceptique par rapport au développement local, qu'il considère comme une expression ayant un déficit conceptuel important. Il écrit : «de façon générale, en France, la plupart des auteurs traitent du développement local comme d'un *processus*, généralement de mobilisation des acteurs, mais pas ou peu du développement local comme *état*» (2004 : 49). Abordé en tant que facteur de l'économie spatiale, le territoire serait, pour les acteurs du développement local, « un *support* abritant une agrégation de population» (Ibid : 49).

René et collaborateurs (2001) se sont aussi interrogés sur la capacité du local à faire face au contexte de globalisation par rapport au cadre national. Ils émettent trois limites concernant le partenariat localisé, qu'ils considèrent comme le nouveau cadre normatif en matière d'insertion socioéconomique. D'abord, la redistribution des ressources au niveau des régions peut générer des disparités, car, selon eux, l'intervention économique d'un pays sur la dynamique propre à chacun de ses territoires néglige la nécessaire et équitable redistribution des ressources entre ceux-ci. Ensuite, les tensions liées aux enjeux de pouvoir et d'intérêts au sein des partenariats locaux peuvent créer un certain déséquilibre de pouvoir entre les

partenaires tant au niveau local que régional. Enfin, le statut même de l'individu dans la dynamique partenariale de sa collectivité devient problématique. L'individu est pris entre des jeux de pouvoir et d'intérêts, c'est-à-dire qu'il devient «redevable des jeux de pouvoirs locaux, des intérêts de certains, la responsabilité collective étant ramenée au niveau d'un paternalisme pas toujours très bienveillant» (René *et al.*, 2001:135). De plus, soulignent ces auteurs, «la responsabilité partagée entre les membres de la collectivité peut se transformer en une vision autoritaire et blâmante qui place en quelque sorte l'individu seul et extérieur face à une communauté qui juge de sa bonne conduite» (ibid : 135).

En outre, pour Baillargeau (2004), il existe un certain nombre d'entraves liées à la proximité du quartier : d'abord, l'injonction au partenariat qui oblige les intervenants communautaires à ajuster leurs priorités à celles des autres acteurs et même à s'aligner sur les priorités des acteurs plus près des prescriptions de l'État et, ensuite, les intervenants de l'organisation communautaire doivent de plus en plus rendre compte de l'efficacité de leur action. La première entrave nous renvoie à la réserve d'Ulysse (2007) relative au cadre consensuel qui prévaut dans la reterritorialisation des politiques sociales. Pour cet auteur, la recomposition des rapports entre l'État, le marché et la société civile ne doit pas uniquement se faire sur la trame du consensus, car, à trop vouloir chercher le consensus, les acteurs sociaux peuvent encourir le risque (trop élevé) d'évacuer la notion des droits en « négociant » leur effectivité. Les nouveaux rapports entre les différents acteurs locaux ne devraient pas perdre de vue la recherche de compréhension partagée, de façon à bien mesurer les risques de cette négociation pour les parties plus faibles. Le déploiement d'une compréhension partagée se poursuit à l'intérieur d'une culture de l'argumentation et de la négociation dans un processus créateur de liens sociaux.

Davezies (2004) émet lui aussi certaines critiques par rapport à la transformation de l'angle d'approche des phénomènes socio-économiques, notamment quant au fait que la question de l'inégalité spatiale tend à prendre le pas sur l'inégalité sociale. D'une part, il déplore que, du fait du retour du local en France, l'enjeu social se réduit à un enjeu local, et que la question cruciale qui se pose à propos des pauvres qui sont pour l'essentiel des exclus du travail et des luttes sociales n'est plus ce qu'ils font mais où ils sont. Tout comme Ulysse (2007), il se

questionne sur le lien social et constate qu'il est ramené à un enjeu de cohabitation harmonieuse d'agents n'ayant d'autres rapports entre eux que de pratiquer le même espace de cohésion (ibid.). D'autre part, il pense que l'introduction de la dimension spatiale dans les phénomènes socio-économiques entraîne une certaine confusion. Pour lui, le «spatial» constitue une sorte de nuage de fumée conceptuel : l'inégalité, l'équité, la croissance économique et d'autres notions encore perdent l'essentiel du sens qu'on leur connaît quand on leur accole les adjectifs «spatial », «territorial» ou «local» (Davezies, 2004 : 48). Il pourrait, par conséquent, décrire une multitude de situations. De même, l'exercice de généralisation sur la question des inégalités territoriale est difficile à réaliser puisqu'il existe de nombreux territoires, «différentes inégalités spatiales variant selon les échelles géographiques» et non « une » inégalité spatiale (Davezies, 2004 : 49).

Le problème de la cohabitation des agents sociaux a également attiré l'attention de Maillard (2002) dans son analyse du contexte français de mise en œuvre des politiques territoriales. Ce dernier soutient que l'intégration des associations à l'action publique par le biais de la contractualisation induit de lourdes contraintes pour le fonctionnement associatif, mais n'entraîne pas pour autant une fonctionnalisation de l'action associative. En reprenant les idées de Gaudin (1993), il explique que les associations de revendication sont les catégories les plus touchées par la nouvelle gestion sociale territoriale. Ces associations se voient invitées à sortir de leur position classique de contestation ou de consultation pour, ensuite, adopter une posture d'implication-négociation dans l'élaboration et le suivi des projets sociaux. Une posture qui consacre leur rôle de partenaires et les associe de différentes manières à la prise des décisions publiques. Dans ce nouveau dispositif, l'auteur les identifie comme des «pourvoyeuses d'informations», des possibles «vecteurs de légitimation» ou encore des «porteurs de projets financés par les institutions» (Maillard, 2002 : 56). En fait, le principal problème qu'il constate, c'est la perte d'autonomie de la société civile ou l'inexistence de lignes de démarcation entre acteurs associatifs et politiques, dans un double processus d'étatisation du social et de socialisation de l'État (Habermas, 1986). Les associations ne sont plus des contre-pouvoirs mais des «intermédiaires» dont le «le mode d'action [...] est traversé par une tension entre logique de revendication et d'intervention,

entre l'extériorité par rapport au pouvoir politique et l'intégration aux logiques institutionnelles» (Maillard, 2002:63).

Estèbe (2004) croit que c'est une erreur d'envoyer les questions de la solidarité et de l'équité sociale au local, puisque l'équité spatiale ne peut se substituer à l'équité sociale. L'enjeu de la redistribution, pense-t-il, demeure un enjeu supra-local. L'auteur s'inquiète, en fait, du risque de renforcement des spécialisations sociales en lieu et place de l'atténuation souhaitée des disparités : «une loi prétendant traiter les effets territoriaux de la question sociale risque fort de les renforcer» (Estèbe, 2004 : 23). Dans cette même lancée, Messu (2007) signale que la proximité tant proclamée pour ses vertus d'efficacité face aux problèmes vécus localement est loin d'être un gage de réussite. Elle ne possède pas la capacité de répondre intrinsèquement à toutes les difficultés sociales. Pour cet auteur, la proximité territoriale et le territoire demeurent des questions avant d'être des réponses. C'est dire que la proximité n'a pas encore fait ses preuves. À trop l'encenser, on risque de tomber dans un discours idéologique ou dans un corporatisme territorial.

La place du territoire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion fait donc l'objet d'une controverse. D'un côté, l'approche territoriale intégrée est présentée par le gouvernement comme le moyen pour mener au développement local durable. Cette approche est en pleine concordance avec la stratégie de l'action publique voulant favoriser le développement des cadres de concertation et de partenariat, dont la finalité sera d'amener organismes communautaires et autres organismes sans but lucratif à s'occuper en majorité des pauvres. De l'autre côté, se manifeste un certain doute, clairement exprimé dans le cadre des Rendez-vous de solidarité, sur la pertinence et l'efficacité de cette approche ainsi que sur la volonté du gouvernement d'y consacrer les ressources nécessaires. Ainsi, au-delà des multiples représentations en présence, il faut interroger les disparités qui peuvent mener à des différences de représentations et de pratiques de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En ce sens, les enjeux de l'approche territoriale de l'exclusion sont à la fois des enjeux de connaissance mais aussi des enjeux d'action devant témoigner de l'importance du territoire et de l'action locale dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ses significations vont au-delà de la volonté des associations, des collectivités locales et de certains organismes publics

de lutter contre le chômage et l'exclusion par le territoire. La question reste alors de savoir dans quelle mesure l'approche territoriale intégrée facilite-t-elle la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale au-delà la lecture critique du territoire, du local, du spatial comme cadre d'intervention social.

4.4 Territoire et politiques publiques

Avant les années 1980, les systèmes redistributifs des États sociaux s'inscrivaient dans une logique de déterritorialisation, une logique a-spatiale qui se voulait universelle. À cette époque, la solidarité ne connaissait pas de géographie (Germain et Estèbe, 2004). Une décennie plus tard, la transformation de ces États allait changer la donne et faire émerger de nouvelles logiques, de nouvelles formes de politiques ou d'actions publiques qui se fondent notamment sur le partenariat ou, encore, sur la gestion par projets¹⁷. Baillargeau¹⁸ (2004) souligne que l'on assiste depuis la fin des années 1980 à une réforme de l'État social qui donne lieu au déploiement de quatre principales logiques :

- 1) une logique de rationalisation de l'action publique;
- 2) une logique de rapprochement entre l'État et le citoyen;
- 3) une logique de contractualisation¹⁹
- 4) une logique de projet.

Cette période a également vu naître un regain d'intérêt pour le thème de la participation des habitants et la promotion de la cohésion sociale dans une perspective désormais prioritaire, la lutte contre l'isolement social. Cela a suscité la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de revitalisation des quartiers populaires.

Les collectivités locales, à la suite de la décentralisation, ont vu leur marge de manœuvre s'agrandir tant dans la conception que dans la mise en œuvre des politiques sociales

¹⁷ La gestion par projets est une notion utilisée dans les écrits scientifiques français.

¹⁸ En 2004, cette chercheuse s'est principalement intéressée à l'analyse de la situation des Pays-Bas.

¹⁹ À ce sujet, elle explique : «Comme dans d'autres pays, la contractualisation entérine une nouvelle façon d'allouer les crédits publics en matière de lutte contre la pauvreté. Elle induit aussi une certaine remise en cause des mécanismes de solidarité organique en ce sens que les moyens sont désormais attribués au cas par cas en fonction de problèmes spécifiques observés sur des territoires non moins spécifiques» (Baillargeau, 2004:63).

concernant leurs habitants. Aujourd'hui, de nombreuses études effectuées sur les politiques publiques mettent en évidence un mouvement de reterritorialisation de l'action publique (Oriane, 2006), répondant à une définition plus localisée des problèmes publics et des moyens de leur prise en charge (Maurel, 2008), ainsi que l'émergence de nouvelles formes de gestion territorialisée des politiques sociales. Le CNRS (2007) résume la situation en faisant remarquer que la *prospectivité territoriale* renouvelle l'action publique et le paradigme de la planification. Estèbe et Germain, dans leur document intitulé *Le territoire, instrument providentiel de l'État social* publié en 2004, se questionnent sur le fait que le territoire soit devenu (ou pas) un instrument providentiel de l'État social et révèlent les différentes perspectives ainsi que les enjeux concernant la territorialité pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Leurs analyses suggèrent que le territoire peut servir d'instrument de l'action publique dans la mesure où il aide au redéploiement des politiques sociales autour du quartier, du local, du régional.

Dans la perspective de Béhar (2000), la France a enclenché depuis longtemps un processus pour rendre interdépendants le local et le central. En effet, la mise en œuvre de la politique de décentralisation marque déjà trois grandes ruptures : le renoncement au projet territorial d'ensemble pour l'action publique, le rétrécissement progressif du champ d'intervention de l'État au profit des territoires et la naissance de nouveaux arrangements entre les collectivités territoriales. Cela s'est effectué en trois mouvements simultanés qui, au final, placent le territoire au cœur de l'action publique :

- 1) la quête du territoire pertinent ou adapté à la prise en charge des enjeux économiques et sociaux;
- 2) le renversement de la régulation territoriale;
- 3) la territorialisation des politiques publiques (Béhar, 2000).

Les nouveaux territoires politiques, ou encore les territoires infranationaux, sont investis par des politiques publiques différenciées et décentralisées et s'érigent comme des catégories à part entière d'action publique. Ces catégories émergentes amènent de nouveaux modes de légitimation des politiques dans lesquels le territoire devient un niveau pertinent de découpage susceptible de caractériser et de repérer des institutions, des groupes d'intérêts et

d'acteurs économiques qui sont en interaction. En d'autres termes, la décentralisation a affaibli les hiérarchies «au profit d'une cogestion des affaires publiques entre un nombre de plus en plus élevé d'acteurs publics et privés» (Filâtre, 2005: 262). La gestion publique territoriale est désormais caractérisée par une coproduction des solutions par l'État, les autres institutions publiques et la société civile. Conséquemment, la territorialisation des politiques publiques a joué un rôle de restructuration et de réinvention des formes de l'action publique en France (Filâtre, 2005). Quant aux nouvelles représentations et modes d'interventions localisés qui en découlent, ils activent des processus de différenciation des territoires. L'analyse de Hassenteufel et Rasmussen conclut que

la restructuration des politiques publiques selon cette logique territoriale s'accompagne d'une recomposition des missions de l'État, des réseaux d'acteurs et des modes d'action publique, ainsi que d'une transformation des rapports entre les différents échelons territoriaux. On passe ainsi d'une logique d'articulation des politiques publiques avec le niveau global sur la base du secteur à l'affirmation d'un nouveau mode de rapport entre le global et le local qui tend à remplacer le secteur. (2000: 65-66)

Il faut remarquer, toujours en référence au cas français, que c'est le contexte de décentralisation des années 1980 qui a favorisé l'émergence de nouveaux dispositifs et de nouveaux acteurs locaux (Béhar, 2000; Gulian, 2004; Filâtre, 2005; Hassenteufel et Rasmussen, 2000). Par contre, dans le contexte québécois, la reterritorialisation des politiques sociales s'effectue à partir de deux grandes perspectives :

- 1) le développement social, que l'on observe plus au niveau de l'administration sociale et de la santé publique;
- 2) la lutte contre la pauvreté qui, manifestement, sous-tend l'insertion en emploi.

D'une manière générale, ces nouvelles politiques, en particulier les politiques de développement social, impliquent une multitude d'acteurs sociaux : groupes communautaires, groupes sociaux, syndicats, entrepreneurs privés et d'économie sociale, etc. (Saucier et Lemssaoui, 2006).

L'intérêt de ce survol est de mettre en évidence les diverses conceptions relatives aux transformations des politiques territoriales et les différents modes d'intervention qui soutiennent leur mise en œuvre. Son apport est de montrer que l'action publique territorialisée marque le passage d'un paradigme universaliste de l'assurance sociale à un paradigme de lutte contre l'exclusion qui place le territoire au cœur de l'action publique. Le territoire s'est imposé comme un instrument essentiel de l'analyse sociale et de l'impact des politiques publiques sur les modes de vie des individus, ainsi que de leurs trajectoires sociales, professionnelles et résidentielles, qui se trouvent au cœur des questionnements sur les dynamiques de lutte contre la pauvreté ou de l'exclusion sociale (Estèbe 2004; Boudreau 2004).

Selon Hassenteufel et Rasmussen (2000), les nouvelles approches de politiques territoriales françaises se caractérisent par certains traits communs dont la définition du territoire comme un espace problématique regroupant de multiples enjeux collectifs, une certaine flexibilité dans l'action publique, une attention particulière à la diversité des acteurs en présence et une diminution du poids du politique au profit d'une intervention plus économique.

Nous retenons ici la place fondamentale du territoire comme cadre d'intervention de l'action publique. En ce sens, la place centrale du local dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion se reflète à travers la loi 112 par l'ATI qui prend en compte la situation des membres d'une communauté territoriale ainsi que les caractéristiques du territoire. Cette prise en compte du local se fait dans une perspective de participation et surtout d'appropriation par les acteurs locaux de leurs interventions. Elle permet de favoriser le développement d'un leadership local et de stratégies d'intervention inspirés et articulés en fonction des priorités d'un territoire multidimensionnel. Ce territoire multidimensionnel est à la fois géographique, construit, économique, identitaire, et un lieu d'exercice des processus, en somme un cadre d'intervention de l'action publique à travers le partenariat, la concertation et les tensions qui la traversent, grâce à la mobilisation des ressources territoriales par les acteurs en présence. Au total, il se conçoit ici comme un capital socio-territorial. La thèse s'inscrit ainsi au-delà de la controverse sur la place du territoire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en le plaçant au cœur de cette lutte, renouvelant du même coup sur le plan conceptuel l'action

publique, considérée comme permettant le redéploiement des politiques sociales autour du quartier.

4.5 L'approche par quartier

L'approche par quartier émerge comme un nouvel outil d'évaluation et de résolution des problèmes. Gulian (2004) insiste dans son étude sur les logiques sociales des territoires de l'action publique des associations de quartier animées par des jeunes Comoriens issus de l'immigration à Marseille, en France. De son point de vue, la territorialisation de l'action sociale est une réponse à l'existence des territoires d'exclusion, une réponse qui résulte de la rencontre de mesures politiques et de moments historiques précis. Il souligne, à ce titre, la pertinence de la politique de décentralisation (1982), des politiques de développement social urbain (1988) où l'on a mis l'accent sur la lutte contre l'exclusion dans l'espace urbain et du Pacte de relance pour la ville en 1996 qui institue 750 zones urbaines sensibles (ZUS), incluant 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) qui s'accompagnent de mécanismes d'exonération fiscale jouant le rôle de stimulant au développement économique des zones les plus en difficulté. Augustin et Montané (2004) parlent de dispositifs urbains d'intervention par lesquels s'opérationnalisent les politiques territoriales françaises, en ciblant les quartiers dits sensibles, fragiles ou d'exclusion²⁰, qui ont redéfini le statut de ces territoires d'intervention. Ces derniers deviennent, d'une part, des supports instrumentaux aux politiques de la ville et participent, d'autre part, à la construction des liens sociaux au sein des populations.

À Montréal, par exemple, des programmes et des politiques ont été dirigés vers des quartiers défavorisés sous la forme d'une politique de Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) où l'on a mis l'accent sur les notions d'intersectorialité, de partenariat et d'approche multi-échelles pour concevoir l'intervention qui s'y déroulait. Ces notions laissent entrevoir l'incroyable complexification des modes d'intervention en fonction des acteurs multiples qui sont désormais partie prenante incontournable de cette logique d'action (Germain, 2004). En

²⁰ Baudin (2002) mentionne que le quartier constitue l'espace privilégié de réflexion et d'intervention pour les politiques urbaines depuis les années 1980, soit depuis l'instauration de la politique de la Ville. Les quartiers prioritaires sont considérés comme étant des territoires d'action.

outre, cette forme d'intervention publique et la mobilisation collective qu'elle requiert ont engendré des métamorphoses dans la conception et la nature du territoire. D'une manière générale, les politiques territorialisées de développement social, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se caractérisent par quatre principaux éléments :

- 1) un nouveau rapport entre l'État, le marché et la société civile développé à travers la décentralisation, la coopération et les réseaux;
- 2) une reconfiguration des rapports entre le social et l'économique;
- 3) l'arrimage fonctionnel entre l'économique et le social;
- 4) la mise en place de nouvelles modalités de coordination telle que la gouvernance partagée.

Ici, il est surtout question d'observations concernant l'évolution du local suite à la mise en œuvre des politiques territorialisées.

L'accent mis sur la lutte contre l'exclusion dans les espaces urbains et les mesures fiscales prises en guise de stimulant au développement économique des zones les plus en difficultés ont permis d'effectuer le passage des catégories de publics cibles à une catégorie d'appartenance territoriale; on est passé des individus à problèmes aux territoires à problèmes (Autès, 2004). Morin et Rochefort (1998) se sont toutefois questionnés sur l'incidence du quartier en tant qu'il est un référent territorial à l'intervention publique dans la création de liens individuels et sur l'apport de l'action collective au processus qui ferait du quartier un facteur de recomposition de lien social. Ils expliquent que

le quartier favoriserait non seulement les interactions entre individus, puisqu'il est un espace de proximité, mais également la construction d'un lien entre des individus appartenant à un « nous » socio-spatial et la société globale, car il correspond aussi à un lieu potentiel d'identification collective. (Morin et Rochefort, 1998:111).

En outre, ils donnent deux définitions du quartier :

- 1) celui-ci peut être abordé comme étant le lieu d'une proximité des sujets et d'un territoire délimité;

2) il peut être caractérisé par des « traits physiques, des fonctions, des symboles et des pratiques sociales» (1998:105).

De son côté, Ulysse (2006) a remarqué que la reterritorialisation des politiques sociales ne permet pas seulement de souligner le rôle croissant d'échelons infranationaux (notamment urbains et régionaux) mais joue également sur l'articulation et la production de l'action publique. Selon lui, le processus de territorialisation facilite, d'une part, une meilleure articulation des interventions au niveau local et promeut, d'autre part, le développement d'une vision intégrée et ancrée interpellant plusieurs acteurs dont l'État, le marché, les entreprises ainsi que les structures médiatrices de la société civile.

4.6 Le passage au local : de la contestation à la concertation

Germain (2004) présente quelques avantages et limites de l'approche territoriale intégrée, après avoir passé en revue quelques exemples décrits par d'autres auteurs dans un numéro thématique de *Lien social et politique*. Son observation est qu'on est en train d'observer un passage du local au territorial. Selon Germain,

le passage du local au territoire indique bien le changement de registre. Par local, on entendait cet amalgame indéfinissable de liens, d'histoire, de matérialité géographique et morphologique qui compose un espace singulier.... Le territoire est enfin un espace instrumenté conçu pour une action (ou un ensemble d'actions) : intervention publique, mobilisation collective, par opposition au local, qui renvoie plus à une idée de vie quotidienne (2004 : 5).

On comprend dès lors que ces métamorphoses sont surtout observées dans les rapports du territoire avec l'intervention publique, d'une part, et avec la mobilisation collective, d'autre part. Le territoire est devenu l'un des référentiels (Jobert et Muller 1985) dans la conception de nouvelles politiques publiques concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion et dans le redéploiement de l'action publique dans un contexte marqué par une multiplicité de crises urbaines et par la délégitimation de l'État social.

Dans certains pays d'Europe, comme les Pays-Bas, c'est une pratique courante de voir l'État mobiliser le territoire pour implanter ses politiques en ciblant des quartiers spécifiques, fait remarquer Baillergeau (2004). Les notions les plus utilisées sont l'intersectorialité, le partenariat et l'approche multi-échelles, notions qui laissent entrevoir la complexification des modes d'intervention en fonction des acteurs multiples qui sont désormais partie prenante (Germain, 2004). L'État, dans le cadre de son option pour le territoire comme espace d'action publique pour gérer le social, s'ouvre à de nouvelles organisations de la société civile. À Montréal, le mouvement communautaire a évolué et s'est institutionnalisé au point qu'il y a un recentrage des programmes gouvernementaux autour du territoire local et des actions qui s'y réalisent, phénomène observable par les politiques publiques de reconnaissance et de financement. Selon Germain, le territoire est devenu ainsi un instrument providentiel de l'État social. Dans

des sociétés travaillées par les impacts de la globalisation des marchés, par une légitimité défaillante du politique et par la multiplication des acteurs avec lesquels l'État doit désormais composer, ce sont toutes les échelles de la régulation qui sont en recomposition. (Germain, 2004 : 9).

L'approche territoriale permet de voir comment les populations locales s'organisent pour répondre aux problèmes auxquels font face les communautés, les localités et les quartiers. Cela atteste par ailleurs de la valeur analytique de ce passage, qui préfigure un changement de registre qui non seulement circonscrit le cadre territorial mais aussi fait du territoire une communauté dans la nouvelle conception des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

De son côté, se situant dans une perspective de développement social et d'économie sociale, Lévesque (2006) établit une distinction entre ce qu'il appelle l'ancien et le nouveau modèle de développement. Le premier se déploie dans la période 1945-1975, le second débute à partir des années 1990. Chacun constitue un environnement où sont adoptées et appliquées certaines politiques publiques. Dans l'ancien modèle, «la notion de territoire renvoyait principalement au national et par la suite au régional alors que le local avait une connotation traditionnelle et était de peu d'intérêt comme vecteur de changement social » (Lévesque,

2006 : 5). Dans ce contexte, le local allait de pair avec la régionalisation, dont la finalité était de créer des régions dites administratives (Lévesque 2006), notamment au cours de 1966-67 où la mission des régions consistait à faire de la planification régionale. Cette planification avait pour objectif de lutter contre les disparités régionales, de moderniser les infrastructures et de créer des pôles régionaux. L'État était alors relativement déconcentré; des conseils régionaux de développement ont été mis sur pied, et on trouvait dans chacun une reproduction des ministères à partir de certaines entités sous forme de conseil : Conseil de la culture, Conseil du loisir, Conseil du tourisme, Conseil de l'environnement, etc. (Lévesque, 2006). Ce que l'auteur appelle l'échelle locale, celle des municipalités, n'a été touché qu'indirectement par le déplacement de certaines activités locales vers les capitales régionales. À cette période, la vision du développement était plutôt celle d'un développement du «haut vers le bas» et dont les objectifs ont été ceux de la standardisation, de l'uniformisation, de l'accès universel, du mur à mur. Les entreprises nationales ou multinationales partageaient la même vision. On parlait de production de masse (2006 : 6).

Le « local de contestation », pour reprendre Lévesque (2006 : 7), a longtemps servi à remettre en question le modèle de développement fordiste et keynésien qui a caractérisé l'époque. Au Québec, dans un premier temps, il s'est opposé au déplacement de la population vers les pôles dits de développement, c'est pourquoi il est appelé « local de contestation ». Dans un deuxième temps, poursuit l'auteur, il a proposé un développement dit local et un engagement intégré des ressources dans les initiatives de développement. Ce type de local mettait de l'avant une vision nouvelle du développement qui part d'en bas, soit des initiatives locales, des entreprises communautaires et de ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie sociale.

Toutefois, poursuit Lévesque, la forme de local qui a émergée dans le cadre du processus de territorialisation des politiques publiques actuelles cesse d'être contestataire, tout en gardant la plupart des traits caractéristiques du local de contestation, et se trouve au cœur du nouveau modèle de développement où s'articulent le mondial et le local. Il s'est imposé d'abord comme solution au problème des collectivités en déclin (1980-1990) et, ensuite, comme élément essentiel du nouveau modèle de développement (1990 à nos jours), celui qui part

d'en bas, comme une réponse aux effets de la mondialisation. Dans le nouveau modèle de développement, poursuit Lévesque, «le nouveau local reprend la plupart des traits caractérisant le local de contestation mais n'est plus contestataire puisqu'il sera de plus en plus reconnu comme partie intégrante du nouveau modèle de développement où le mondial et le local occupent le devant de la scène » (Ibid : 7).

Ici nous retenons que la reterritorialisation des politiques sociales permet non seulement de souligner le rôle croissant d'échelons infranationaux (notamment urbains et régionaux) mais assume aussi une articulation nouvelle de l'action publique. Cette perspective facilite à la fois une meilleure articulation des interventions locales et contribue au développement d'une vision intégrée et ancrée dans laquelle on retrouve aussi bien l'État, le marché, les entreprises que les structures médiatrices de la société civile.

4.7 Des éclairages intéressants

Les deux approches rapportées ci-haut apportent chacune à sa manière des éclairages intéressants pour comprendre aujourd'hui le rôle du local et des initiatives locales dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au Québec. En optant pour le territoire comme espace d'action publique pour gérer le social, l'État québécois s'est ouvert à des organismes de la société civile, comme le suggère Germain (2004). Le mouvement communautaire, de son côté, a évolué et s'est institutionnalisé au point qu'il y ait, en plus du recentrage des programmes gouvernementaux autour du territoire local, une multiplication des acteurs avec lesquels l'État doit désormais composer. Comme dans d'autres sociétés en proie aux impacts de la globalisation des marchés, à la défaillance de la légitimité politique et à la multiplication des acteurs, l'auteur estime que ce sont toutes les échelles de la régulation qui sont en recomposition (Germain, 2004).

La perspective analytique de Germain (2004) révèle une transformation du local et des recompositions dans les stratégies d'implantation des politiques publiques à l'échelle locale ou territoriale. Il devient, en outre, intéressant de voir les populations locales se regrouper et s'activer autour des problèmes auxquels font face leurs quartiers. Cela atteste de la

pertinence de la gouvernance locale dans l'implantation des politiques publiques, mais les territoires, à travers leurs activités, ne sauraient remplacer l'universalité qui doit caractériser les politiques sociales. Par ailleurs, l'on doit remarquer que l'auteur partage certaines des inquiétudes susmentionnées, en particulier celles concernant la capacité des territoires à traiter efficacement les questions de la solidarité, de l'équité sociale (Estèbe, 2004) ou des difficultés sociales (Messu, 2007).

Lévesque (2006) a effectué une analyse historique de l'évolution concomitante des modèles de développement territorial et du local. Entre deux moments historiques différents, il a observé des transformations qui touchent des réalités très différenciées et dont les éléments sont reliés pour former un système et constituer les composantes d'un nouveau modèle de développement. D'abord, la période de la crise des années 1975-1985, où l'on a constaté les blocages de l'ancien modèle de développement au point de remettre en cause les acquis et, ensuite, la période des années 1985 à aujourd'hui où l'on a enregistré la multiplication des expérimentations vers un nouveau modèle à l'échelle de la société. Ce modèle de développement s'accompagne d'une nouvelle vision du monde, d'un nouveau système de services publics, d'une nouvelle division du travail entre pays, d'un nouveau mode de régulation, de nouveaux rapports entre le mondial, le national et le local, et de nouveaux rapports entre le social et l'économique (Levesque, 2006). La tournure qu'a prise le local durant ces périodes porte l'auteur à croire à «l'émergence d'un nouveau local» (Levesque, 2006 : 5) sur lequel il fait deux constats :

- 1) le développement du local devient plus important dans le nouvel environnement que dans l'ancien en dépit de (ou en réponse à) la mondialisation;
- 2) une perte de pouvoir des États-nations s'observe.

Dans ce contexte, fait-il remarquer, le local ne peut pas être un lieu d'innovation et de développement car il est toujours sous contrôle des élites traditionnelles. Cet ancien local subsiste sous deux formes : une forme ancienne en déclin, c'est-à-dire le local traditionnel qui était défini par un territoire relativement restreint (le village ou la paroisse), et par des fonctions d'entretien plutôt que de développement, et une forme contestataire qui correspond à l'époque de la remise en cause du modèle de développement fordiste et keynésien (à partir

du début des années 70). Toutefois, ce nouveau type de local, qui met en relief une vision du développement qui part d'en bas et cesse d'être contestataire, conserve quelques traits caractéristiques du local de contestation, même s'il est devenu un local de concertation reconnu par l'État qui tend donc à s'institutionnaliser à travers la mise en place des institutions telles que les CLD et les CLE. Le nouveau local permet alors une prise en main de services par les populations directement concernées. Il s'accompagne d'une redéfinition non seulement des rapports entre l'économie et le social, mais également de leur contenu respectif. Néanmoins, « le nouveau local présente également des risques de marginalisation accrue pour des territoires incapables, sans aide extérieure, de se reprendre en main pour opérer un virage plus favorable » (Lévesque, 2006 : 25).

Ici, nous retenons que le territoire est un espace d'action publique permettant aux populations locales de se mettre ensemble face aux défis qu'elles rencontrent localement. Cela légitime la pertinence de la gouvernance locale des politiques sociales même si celles-ci s'inscrivent aussi dans l'universalité. Elle fait en outre référence à un développement social qui se fait non pas par la contestation mais surtout par la concertation.

4.8 L'approche par le développement social

Le développement social territorial renvoie à la participation sociale, c'est-à-dire à l'insertion et à l'affiliation active de l'individu par un éventail d'occasions offertes par la société et qui sont susceptibles de favoriser son action et son engagement dans sa communauté. Plus spécifiquement, cette participation fait référence à la qualité des liens qu'il tisse avec son milieu (Laurendeau et Desrosiers, 1997; Morel et Boisvert, 2005). En somme, le développement social territorial s'articule autour de la participation citoyenne, du renforcement du potentiel individuel et collectif et du développement des milieux de vie (Morel et Boisvert, 2005). Cette articulation se retrouve également dans les objectifs du développement social dans le territoire qu'ont identifiés Lévesque, Jean et White (2002). Selon ces derniers, cet axe d'intervention stratégique poursuit quatre objectifs :

- 1) l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être des populations;
- 2) la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté;

- 3) l'implication citoyenne et la capacité de prise en charge autonome;
- 4) l'intégration sociale de qualité pour tous et, en particulier, des pauvres (Levesque, Jean et White, 2002).

Au Québec, en particulier en milieu urbain, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par le développement social s'est développée dans des milieux locaux. Cet axe d'intervention présuppose l'implication des acteurs de la société civile à différents niveaux de concrétisation des objectifs fixés dans le plan d'action, notamment dans l'apport de solutions adaptées aux besoins des populations locales ou régionales. D'une manière générale, l'intervention repose sur une mobilisation concertée autour d'une perspective participative d'*empowerment* engageant des ressources locales et des structures médiatrices non étatiques, à savoir les tables de concertation, les comités de partenaires, les groupes communautaires, les groupes de défense des droits, les entreprises et les acteurs municipaux régionaux (Ulysse, 2007).

L'approche de développement social territorial qui est en œuvre au Québec se démarque du modèle technocratique de la Revitalisation Urbaine Intégrée (RUI) (Séguin et Divay, 2004; Divay *et al.*, 2004) dans la mesure où, contrairement à celle-ci, l'intervention implique l'utilisation des ressources disponibles dans le milieu. De plus, les acteurs locaux ou régionaux essaient de créer une synergie nouvelle entre le développement social et le développement économique (Ulysse, 2007). Pour reprendre les mots de Fontan et Klein (2004), l'approche s'appuie sur l'utilisation efficace du capital social territorial, c'est-à-dire sur l'ensemble de ressources politiques, culturelles, économiques et sociales présentes sur le territoire aux prises avec la pauvreté.

4.9 La concertation, le partenariat et la gouvernance territoriale

Le gouvernement du Québec définit l'approche territoriale intégrée (ATI) comme une démarche territoriale qui privilégie la concertation et le partenariat des intervenants locaux, d'un territoire donné, dans la prise de décision et les choix des actions. Elle prend sa force de la synergie collective du milieu de vie et de son implication manifeste dans la prise en charge

de son développement local. Plus précisément, c'est une réflexion stratégique qui conduit à l'enclenchement d'actions structurantes qui, elles-mêmes, aboutissent à des interventions (projets) intersectorielles qui visent en premier lieu l'amélioration de la situation des individus démunis d'une communauté tout en augmentant la capacité d'agir tant de la collectivité que des personnes la constituant.

Cette définition, qui met l'accent sur la concertation, le partenariat et l'intersectorialité, met en évidence les grandes transformations qui sont opérées dans l'État social, notamment dans ses actions publiques. Néanmoins, elle laisse dans l'ombre la notion de la nouvelle gouvernance, ou de la gouvernance territoriale, comme notion multidimensionnelle qui réfère et symbolise en même temps un nouveau cadre d'intervention publique et étatique et, en ce qui nous concerne, de nouvelles dynamiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Les années 1990 accentuent les débats, d'une part, autour de la gouvernance elle-même, car des auteurs s'intéressent alors à son origine et aux champs disciplinaires dans lesquels elle est liée à la question sociale (Daly, 2003). Au regard de cette question, d'autre part, cette rencontre enclencherait la dynamique mettant en cause les interventions de l'État social dans des domaines variés de politiques sociales. Il suffit de se référer notamment aux travaux sur la politique fiscale en contexte de mondialisation (Laïdi, 2004), sur les transformations du marché du travail, sur les assurances sociales (Maochon et Bonvin, 2005) ou sur les couvertures sociales dans le cadre de l'État social actif en Europe (Robert, 2005). Les réflexions portent globalement sur les changements au cœur desquels s'articulent les modes de production économique, de régulation sociale et politique.

D'autres auteurs présentent la gouvernance soit comme un concept, dans le sens d'un discours et d'une idéologie, soit comme un cadre d'analyse des transformations de l'action publique (Holec, 1999). La gouvernance reste néanmoins un concept ancien dont l'utilisation demeure contemporaine, soutient Hufsty (2000). Elle sert aujourd'hui à désigner

le déplacement du centre de gravité du politique de l'État vers une pluralité d'acteurs, et la transformation qui en découle des conditions de la production de légitimité... La gouvernance exprime l'entrée du politique dans une ère où, il

tire sa force de sa capacité à composer plutôt que celle de s'imposer. (Laïdi, 2004 : 25-26).

La nouvelle gouvernance couvre des phénomènes variés faisant d'elle un concept « parapluie » (Daly, 2003 :115). Son utilisation permet de rendre compte des formes de coopération et d'interaction public-privé, et de contrôle en réseau dans lequel s'impliquent plusieurs partenaires. Elle permet aussi d'appréhender les pratiques de politique du marché dans la perspective des politiques sociales. C'est en outre un cadre d'apprentissage de démocratie participative. Elle aborde également l'analyse de l'État et toute la sphère de l'action publique, en traitant notamment du rôle de la société civile et des groupes d'intérêts dans l'intervention publique.

Les travaux de Lévesque (2005) insistent sur les aspects économiques et sociaux de la nouvelle gouvernance, que l'auteur fait d'ailleurs reposer sur les jeux d'interdépendances entre l'État, le marché et la société civile, donc entre les secteurs du politique, du social et de l'économique. Dans ce nouveau contexte, le domaine social, les interventions de l'État font la promotion de la solidarité et de l'équité au détriment de l'égalité, alors que le ciblage des interventions remplace l'universalité. Les interventions privilégient les discours d'activation plutôt que celui l'assistance; le discours d'investissement sociaux plutôt que celui de dépenses sociales orientées vers les seules réparations. (Lévesque, 2005 : 37). Cependant, ces principes ne mettent pas fondamentalement en question l'État social québécois, ils en cherchent plutôt le renouvellement.

Dans le domaine économique, la nouvelle gouvernance prône une mise en synergie des acteurs dans le cadre d'une «économie mixte» et plurielle dans lequel l'État devient tout simplement un co-intervenant avec d'autres acteurs (Lévesque, 2005 : 39). Néanmoins, ces transformations dans les domaines économique et social ne s'opèrent pas facilement. Elles soulèvent « des défis qu'on ne saurait sous-estimer» (Lévesque 2005 : 40). D'abord,

la nouvelle gouvernance est difficilement fonctionnelle sans démocratie représentative et sans État de droit capable aussi bien de laisser émerger les nouvelles demandes sociales (souvent à partir des revendications) que de définir les principaux repères pour une régulation d'ensemble. (Lévesque, 2004 : 41).

Ensuite, le fonctionnement de l'État s'inscrit dans la diversité des logiques et des mécanismes de coordination. Ceci ne rend pas seulement difficile la possibilité de définir un espace commun de débats; il faut également savoir prendre en compte les spécificités idéologiques et les intérêts particuliers de chaque acteur. Cet auteur se pose en dernier lieu la question de la forme de l'évaluation et de l'imputabilité ainsi que des critères de validation de ce nouveau mode de fonctionnement. De plus, ce nouveau cadre de la gouvernance exige la mise en place d'un ensemble d'arbitrages qui impliquent une répartition des ressources qui transforme non seulement la structure des pouvoirs publics mais aussi les modalités de prise de décisions politiques et les modes d'intervention communautaire.

Par ailleurs, les partenariats s'exercent dans un cadre géographique qui influence la composition des partenariats selon le pays considéré. Boyer (2005), par exemple, observe les transformations liées à la crise de l'État social dans le cadre du système de protection sociale. Selon lui, c'est un système qui, depuis un quart de siècle, est au centre des projets de réformes menés d'abord par des organisations internationales telles que l'OCDE (Lévesque 2005; Boyer 2005). Les nouveaux jeux se jouent dans le cadre du partenariat en tant que matrice de la nouvelle gouvernance. Ils traversent le marché du travail, le domaine du logement de même que les questions des politiques sociales en général. La question de la sécurité sociale et du nouveau rapport de l'individu avec les institutions sont ainsi au cœur des transformations.

En somme, l'ensemble des stratégies de lutte contre la pauvreté a montré la pertinence du territoire comme cadre d'intervention, d'une part, et l'approche territoriale intégrée comme moyen permettant de renforcer l'appropriation de la démarche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans un territoire par les acteurs locaux à travers un leadership qui s'inscrit dans des stratégies et des dynamiques locales, d'autre part. Le territoire joue à la fois le rôle d'un instrument d'action, de négociation et de mobilisation. Il permet une concertation entre des acteurs locaux œuvrant dans un espace commun, une appropriation de leurs interventions pour un changement social de leur milieu. Dans ce sens, nous nous inscrivons, au-delà de la

controverse de la place du territoire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et nous le plaçons au cœur de notre démarche de recherche.

4.10 De nouvelles dynamiques de société

Au Québec, le contexte socioéconomique et politique provoqué par le néolibéralisme – le démantèlement des politiques sociales, la réingénierie de l'État et les nouveaux partenariats public-privé au niveau de l'offre de services sociaux – a attiré un nouveau regard sur le développement des collectivités. Selon René et *al.*, (2001), l'on assiste au cours des années 1990 au déploiement de politiques et de programmes qui non seulement valorisent le partenariat et la concertation entre les différents acteurs concernés (Charbonneau, 1998) mais aussi font déplacer progressivement la responsabilité des problèmes sociaux vers le local. Celui-ci devient le dernier rempart du développement social (Tremblay, 2006). Depuis la fin des années 1990, les villes fusionnées doivent d'ailleurs se doter d'une politique de développement social, et se retrouvent ainsi avec une nouvelle responsabilité. Il est possible de percevoir deux orientations divergentes à ce propos : soit un désengagement étatique en ce qui a trait au développement social ou, encore, la reconnaissance des groupes du milieu, désormais considérés comme étant les véritables acteurs de la mise en œuvre du développement social (Tremblay, 2006). L'intérêt du Québec pour le développement social qui, jadis, se déployait dans les diverses politiques sociales en matière de santé et de services sociaux, d'éducation, d'aide sociale et d'emploi se manifeste désormais à travers des politiques axées sur l'insertion sociale des individus et des mesures actives de participation afin d'obtenir des prestations sociales. Le développement social s'en trouve ainsi transformé, n'étant plus uniquement garanti par l'État car pris en relais par les acteurs de la société civile (Tremblay, 2006). Et, suite aux diverses réformes administratives et aux processus de déconcentration vers le niveau local, la société civile est amenée à s'impliquer davantage dans la régulation des problèmes sociaux tels que la pauvreté, le chômage et l'exclusion (Ulysse, 2006). Il s'agit en fait de la construction de nouveaux espaces de gouvernance territorialisée où, sous le couvert des nouvelles formes de partenariat et de concertation, la responsabilité est partagée par tous les acteurs. On parle désormais d'un État

accompagnateur, ou d'un «État partenaire» pour reprendre l'appellation de Lesemann (2001).

Séguin et Divay (2002) soutiennent que toute stratégie concernée par les manifestations spatiales de la pauvreté doit accorder une attention et une place majeures à des politiques sociales universelles telles les services sociaux, la santé, l'éducation ou le logement. Pour ces auteurs, les politiques sociales générales de type a-spatial ont un important impact sur les conditions de vie et un effet direct sur la qualité des services dans les quartiers en proie à la pauvreté. L'objectif de cette analyse de type macrosociologique est de voir, d'une part, quelles sont ces politiques sociales en place au Québec destinées à lutter contre la pauvreté et l'exclusion et, d'autre part, de voir quels sont les impacts de ces politiques sur un territoire donné. Cette dimension d'analyse est importante puisque les politiques sociales jouent un rôle déterminant dans la dynamique de lutte contre de la pauvreté et l'exclusion sociale, et contre les privations de toutes sortes (Fahmy et Gordon, 2005).

Robert (2006) estime, pour sa part, que l'approche territoriale s'est imposée au cours des dernières années au Québec. Il constate que nombre de réformes de l'État «sont venues quadriller le territoire et offrir un cadre d'action pour les dynamismes locaux et régionaux» (2006 : 59) qui auraient progressivement pris de l'importance tout en réclamant de l'État plus de soutien et plus de pouvoir d'action. Les collectivités locales auraient formulé la demande sociale d'un soutien étatique adéquat susceptible d'amener les communautés à l'appropriation de leur développement dans une visée de changement, de participation sociale et d'*empowerment* dont la finalité est «l'amélioration des conditions de vie et des potentiels des individus et des communautés» (Robert, 2006 : 60).

Bien avant Robert, Proulx (2004) a fait le constat de deux grandes tendances étatiques sur les territoires du Québec : les interventions exogènes des gouvernements supérieurs et les interventions de nature endogènes ancrées aux échelles locale et supra locale. Ces deux auteurs ont fait état des mêmes dynamiques territoriales, sauf que chez Robert, les interventions endogènes participent également au renforcement du rôle de régulation de l'État-nation, érodé par le haut. C'est en ce sens que « L'exercice effectué peut conduire à

dégager des enjeux en matière de décentralisation gouvernementale pour enrichir cette mission de régulation territoriale» (Robert, 2004 : 158)

Le positionnement trouvé chez Ulysse (2007), de même que son idée voulant que l'État québécois soit loin d'avoir perdu son pouvoir de régulation, nuancent pas mal ce qui vient d'être avancé. Si les actions de l'État sont de plus en plus ciblées au niveau des territoires, celui-ci s'investit dans l'encadrement des relations sociales entre les différents acteurs locaux. Il reste néanmoins que, par les dynamiques exogènes et endogènes de l'intervention étatique ou, encore, par la manière d'impliquer les groupes locaux dans les procédures de coordination-concertation, l'État québécois coopte de manière accrue les principales forces de la société civile. On parle ici de la société civile, dont les acteurs communautaires, les groupes communautaires, le secteur privé et le secteur public forment désormais une nouvelle alliance autour du développement social et économique des communautés territoriales/locales, notamment pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Hassenteufel et Rasmussen concluent que le territoire est devenu une «catégorie a priori de l'action publique» (2000 : 67), qui se présente comme l'alternative aux anciens instruments de politiques publiques. Cette alternative est porteuse de logiques de transversalité et de proximité. Hassenteufel et Rasmussen (ibid.) expliquent que cette logique de transversalité doit permettre aux politiques publiques de «prendre en charge toutes les dimensions des problèmes à traiter à travers un partenariat avec les différents acteurs présents. À travers l'élaboration de ces nouveaux outils d'action publique, le territoire se transforme en «laboratoire de proximité» (Hassenteufel et Rasmussen, 2000 : 67)

Ces logiques de proximité et de transversalité résument aussi, en partie, les raisons pour lesquelles Estèbe (2004) plaide en faveur du maintien de la dimension territoriale des politiques sociales. Cette dimension doit être conservée pour soutenir notre analyse pour trois raisons :

- 1) le territoire est un instrument essentiel dans l'analyse sociale et même économique, car il permet de repérer les logiques de classement et de diffusion, l'impact des

modes de vie, les trajectoires quotidiennes et résidentielles qui constituent la base des questions actuelles de solidarité et d'intégration;

- 2) l'approche territoriale -ou territorialisée- constitue un instrument de l'action pertinent lorsque utilisé dans une perspective de discrimination sociale positive;
- 3) l'approche territoriale est un meilleur instrument pour les institutions supra locales car celles-ci disposent de certains leviers (Estèbe, 2004).

La présente thèse s'appuie sur une posture théorique qui a jusqu'ici privilégié le langage de l'insertion, qui se pose souvent selon la logique individuelle et selon des formes sociales et professionnelles, de resocialisation, de défense des droits ou de reconstruction identitaire. La solidarité n'est alors envisagée que comme moyen d'intégrer les individus dans des réseaux d'entraide, ou de les aider à avoir accès aux biens sociaux de base. Aujourd'hui, la problématique de la pauvreté ne se limite cependant plus à des catégories traditionnelles comme les personnes handicapées physiques et mentales, les délinquants mineurs, les prisonniers ou les itinérants, dont on préconisait souvent la réinsertion par la rééducation au moyen du travail manuel. Elle englobe également des gens sur le marché du travail, des travailleurs précaires ou des bas salariés non en mesure de subvenir à leurs besoins de manière autonome par le seul fruit de leur travail. En outre, la déstructuration familiale qui frappe les espaces urbains prive les ménages d'une de leurs sources de revenu qui leur permettrait de joindre les deux bouts (Crespo, 2008), alors que, en milieu rural, la désorganisation des services, le manque d'équipements collectifs à proximité et les hausses tarifaires conduisent à des privations pour certaines catégories sociales (CCLP, 2008). Ces deux constats nous amènent à poser la question de la pertinence de l'approche territoriale pour analyser et comprendre les phénomènes de pauvreté et d'exclusion, soit une visée fondamentale que la thèse poursuit.

La pertinence de l'entrée par le territoire est qu'elle permet, d'une part, de repérer les interactions entre des dynamiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pensées et analysées autrefois de manière distincte et séparée ; et, d'autre part, elle permet de considérer la lutte contre la pauvreté comme une succession de gestes et d'actes interreliés posés à des

niveaux décisionnels différents. Ceci réfère à un ensemble d'intervention sectorielle dont la mise en transversalité reste encore en partie à faire. Dans la mesure où la pauvreté touche les différents aspects de la vie des individus (Ulysse, 2009), la lutte contre la pauvreté ne saurait se limiter à la seule stratégie de la réinsertion en emploi. Elle nécessite des politiques transversales : logement, éducation, emploi, revenu, santé, culture, etc. Une analyse fine au niveau local ne pourrait que permettre de vérifier les chevauchements, les tensions et les contradictions entre ces politiques publiques et les initiatives qu'elles inspirent. Elle ouvre même des possibilités pour innover, pour dégager des pistes et créer d'autres fronts pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Cette lutte nécessite d'agir d'abord au niveau des expériences quotidiennes des individus et de modifier leur vécu, ce qui appelle à se pencher sur ses dimensions territorialisées.

La thèse s'appuie sur ce qu'affirme Giasson et Sénécal (2005), à savoir que l'approche territoriale intégrée a pour objectif d'agir sur les capacités individuelles et collectives ainsi que sur les milieux de vie. Cette affirmation découle du constat d'échec des politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'approche est à la fois territoriale, car elle se veut ancrée sur un territoire donné, et intégrée, car elle doit être concertée, intersectorielle, multiniveaux et multiréseaux pour soutenir le développement social (Giasson et Sénécal, 2005). Une telle approche permet une concentration des ressources et des actions sur un territoire donnée et favorise une meilleure articulation des interventions et leur adéquation aux besoins du milieu. Enfin, elle se veut une valeur ajoutée aux mesures universelles et participe au renforcement des collectivités locales.

Afin de permettre une compréhension de l'articulation des mesures spécifiques et universelles, de considérer les différents besoins du milieu, et de s'approcher des dynamismes sur l'ensemble du territoire, la thèse va se placer dans l'analyse et la lecture que propose Divay (2005) qui montre que la nouvelle approche territoriale a pris naissance dans la rencontre de diverses tendances, d'abord celle de la réorientation et de la réorganisation de l'État en termes d'optimisation de l'impact des dépenses publiques, incarnée par la perspective d'activation des citoyens et celle de la décentralisation, puis celle de la reconnaissance étatique de l'importance du social qui transparaît à travers une perspective de

développement durable et d'intégration sociale. Finalement, la thèse s'appuie sur une conception de l'approche territoriale intégrée proposée par Divay (2005) comprenant cinq grandes dimensions. Elle est donc :

- 1) multi-secteurs : cadre bâti, formation, éducation, sécurité;
- 2) multi-échelles : qui touchent le voisinage, le quartier, la ville, l'agglomération;
- 3) multi-sphères : qui associent le public, le communautaire, le privé et l'associatif;
- 4) multi-niveaux : qui incluent les individus, les organisations et les réseaux;
- 5) multi-partenaires : qui unissent tous les acteurs sociaux et les citoyens.

Dans cette perspective, les échelons infranationaux se révèlent des échelles pertinentes pour la production de l'action publique, surtout si l'on se concentre à l'analyse de la place du secteur communautaire dans la société québécoise. Nous pensons que les acteurs sociaux et les groupes communautaires produisent et construisent la dynamique locale, non pas en vase clos mais en s'inscrivant directement ou indirectement dans un processus de développement local (Klein et collaborateurs, 2004). Ces acteurs se basent sur une approche géo-sociale du territoire et établissent des réseaux horizontaux et verticaux ayant pour but la concertation, le partage de l'information entre eux, et la mise en œuvre de projets de développement. L'échelon local est alors dans cette perspective une échelle pertinente susceptible de favoriser la mise en œuvre du développement communautaire et social puisqu'il tient compte des dimensions sociale, culturelle, économique, environnementale de la vie des personnes et des communautés (Tremblay, 2006).

L'implication des acteurs sociaux ou des groupes communautaires à l'échelle locale nous renvoie et nous permet d'appréhender ce qu'Ulysse et Lesemann (2007) désignent comme étant la nouvelle stratégie de coproduction des politiques publiques qui se dessine dans la mise en œuvre des politiques de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela favorise un développement durable et intégré qui, désormais, vise à construire une synergie entre l'économique, le social, le culturel et l'environnement à travers une approche qui se veut davantage intersectorielle et participative. L'approche territoriale devient ainsi pertinente pour concevoir des politiques sociales et sanitaires qui interagissent avec les groupes sociaux et les individus. La présentation de la concentration de la pauvreté à

travers le territoire québécois à l'aide de l'indice de défavorisation matérielle et sociale dans l'approche de développement social et de planification des services du MESS en est un exemple. Elle forme un instrument qui permet de spatialiser la pauvreté et, par conséquent, les politiques publiques. De plus, cette perspective prend en compte aussi les dimensions matérielle (revenu, emploi, scolarité, etc.) et sociale (vivre seul, état matrimonial, famille monoparentale, etc.) de la pauvreté. La concentration de la pauvreté étant considérée comme un frein au développement global des communautés et des individus dans certains milieux et territoires, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale exige une intervention de nature collective plutôt qu'individuelle.

Les spécificités de la démarche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ulysse, 2009) montrent la pertinence des cadres territoriaux (quartiers, arrondissements, etc.) de sa mise en œuvre, cadres sur lesquels la thèse s'appuie. En premier lieu, la stratégie d'ensemble articule les piliers essentiels de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à savoir l'économique, le social et le politique. En second lieu, la démarche est singulière, car elle prend corps dans un principe de gouvernance partagée qui laisse apparaître le souci d'établir une véritable synergie entre les objectifs socio-économiques (croissance) et l'offre de services de qualité aux citoyens. En somme, la stratégie québécoise s'élève au-delà de la satisfaction des besoins pour s'intéresser à l'environnement social, au développement des collectivités et à l'accès à la santé et au bien être pour les populations.

Ces différentes lectures nous permettent de comprendre, et montrent surtout dans le cadre de la thèse, que l'approche territoriale intégrée offre des avantages dans la mise en œuvre des politiques sociales de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ces avantages se résument à la possibilité de mieux articuler les besoins des milieux et les interventions publiques et à sa capacité de cibler une zone défavorisée pour, ensuite, créer une synergie entre toutes les forces vives de la société civile dans un processus d'appropriation du développement de leur milieu de vie. De plus, l'approche territoriale intégrée laisse de la place, ou du moins permet la création de structures favorisant la concertation, le partage de l'information et l'implication de la communauté hôte et des bénéficiaires à divers niveaux de la mise en œuvre des projets, de leur conception à

l'inauguration, en passant par les premiers moments d'implantation, voire les reformulations d'objectifs, le cas échéant.

La thèse s'inscrit donc dans une conception multidimensionnelle de l'objet *pauvreté et exclusion* à travers un cadre interdisciplinaire qui permet de traiter les phénomènes à l'étude en lien avec la crise de l'emploi et les changements de conceptions du travail salarié. Cette conception multidimensionnelle permet de cerner les complexités de ces problématiques.

Plusieurs travaux, comme nous l'avons mentionné dans les pages précédentes, ont mis l'accent sur les rapports entre dynamiques sociales et dynamiques spatiales, entre marginalisation sociale et marginalisation spatiale, en montrant ainsi le caractère simultané du double mouvement de gentrification et de paupérisation. La thèse se situe d'ailleurs dans une perspective selon laquelle la dynamique sociale, et en particulier la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ne peut être dissociée des dynamiques spatiales et territoriales. Par ailleurs, nous entendons éviter le piège des discours qui associent fracture sociale, quartiers défavorisés et immigration. S'il existe un lien entre territoire et pauvreté, c'est dans les rapports sociaux globaux qu'il faut chercher l'explication et non dans les origines sociales et ethniques des individus. Dans cette perspective globale des rapports sociaux, la compréhension du concept du territoire ne saurait se réduire à sa seule dimension physique et géographique, mais elle devra davantage considérer la dualité dans la reconfiguration des rapports sociaux, économiques, culturels et environnementaux qui doit être posé à la fois en amont et en aval des mécanismes d'exclusion.

Cette orientation théorique se veut un plaidoyer pour des actions compréhensives pour contrer la pauvreté et l'exclusion, et témoigne du fort potentiel heuristique que peut avoir la notion du territoire. Dans son article publié en 1994, Marie Christine Jaillet utilise le terme de territoire d'exclusion *pour désigner des bouts de ville, des quartiers, où la concentration de population en voie d'exclusion économique et sociale est si marquée qu'en quelque sorte elle les caractérise. Cette lecture du territoire permet de comprendre les rationalités ayant poussé les politiques publiques québécoises à prioriser un territoire par rapport à un autre. La thèse propose cependant d'aller au-delà de ces rationalités qui pourraient simplifier et*

homogénéiser des réalités complexes et cacher les impacts des décisions politiques et économiques prises en dehors de ces territoires, qui sont souvent les premiers à en payer les prix en termes de désinsertion, de fractures sociales et d'accroissement des inégalités. La réalité du territoire de La Petite-Patrie, dans ce qu'elle a de particulier en termes de population, d'acteurs sociaux et économiques, de dynamiques, nous permet de faire cette distinction en offrant une lecture unique et porteuse des conditions qui permettent à sa population de sortir de la pauvreté dans le cadre d'une approche territoriale intégrée.

En outre, les dimensions sociologiques et psychologiques que laissent émerger les divers travaux consultés mettent aussi en évidence la diversité des trajectoires et des situations ayant mené à la pauvreté et à l'exclusion. Les groupes les plus affectés sont les femmes, les jeunes, les immigrants, les personnes peu scolarisées et les Autochtones (Ulysse, 2007). Ces groupes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle sont sujets à toutes sortes de privations dans le domaine social, politique, économique et culturel. Ils sont ultimement privés de la reconnaissance sociale à la fois en tant que personne, individu et citoyen (Honneth, 2000). Axel Honneth, dans son ouvrage publié en 2006 et intitulé *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, distingue trois sphères de reconnaissance nécessaires pour la réalisation de soi :

- 1) La sphère de l'amour, qui se rapporte aux liens affectifs unissant une personne à un groupe restreint, la confiance en soi se révélant indispensable à la participation à la vie sociale d'un individu ;
- 2) La sphère juridico-politique qui permet à un individu de se voir reconnu comme sujet de droits et de devoirs. Cette reconnaissance peut lui permettre de comprendre ses actes comme une manifestation, respectée par tous, de sa propre autonomie. La reconnaissance juridique est primordiale à l'acquisition du respect de soi ;
- 3) La troisième sphère est celle de la reconnaissance sociale. Cette dernière permet aux individus de se rapporter positivement à leurs qualités particulières, à leurs capacités concrètes. Dans cette dernière, l'estime sociale est fondamentale à l'acquisition de l'estime de soi.

Cette dernière sphère est celle qui importe pour notre étude, car cette reconnaissance sociale sous-tend la quête de cohésion sociale à l'échelon local, ce qui exige des politiques intersectorielles et transversales en mesure d'articuler les enjeux sectoriels en vue d'articuler facteurs de pauvreté, mécanismes de désinsertion et dynamiques d'exclusion. Dans cette perspective, les mouvements de solidarité deviennent à la fois un cadre où prennent sens les stratégies de mobilisation sociale, qui peuvent être appréhendés également comme des ressorts pour l'émergence de nouvelles formes de changement social.

4.11 Les réaménagements locaux

La thèse s'appuie une autre perspective théorique affirmant que les stratégies québécoises de lutte contre la pauvreté résultent en un large faisceau de réaménagements sociaux. L'intervention des pouvoirs publics dans la lutte contre la pauvreté durant les années 1980 à 2000 a non seulement favorisée l'implication de diverses catégories d'acteurs sociaux et des personnes en situation de pauvreté mais a aussi donné lieu à divers réaménagements. Favreau, dans un article publié en 2003 et intitulé *Développement local et lutte contre les inégalités : de quelques innovations québécoises (1980-2000)*, parle de pratiques innovantes par des partenariats à la fois locaux et régionaux, et de nouvelles politiques publiques qui ont constitué des paramètres de base pour des réponses à la question sociale. Ces pratiques innovantes se sont articulées autour de quatre types d'initiatives :

- 1) des initiatives de développement de nouveaux services de proximité (maisons de quartier, maisons de la famille, cuisines collectives, etc.) ou de renouvellement de certains services existants tels les centres communautaires de loisirs (Fréchette, 2000);
- 2) des initiatives de formation à l'emploi (organismes communautaires de formation de la main d'œuvre et entreprises d'insertion) (Assogba, 2000; Comeau, 1997);
- 3) des initiatives territorialisées de revitalisation économique et sociale des communautés en déclin ou en voie d'appauvrissement (corporations de développement économique communautaire, corporations de développement

communautaire, etc.) (Favreau et Lévesque, 1996; Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001);

4) des initiatives de développement d'entreprises sociales dans de nouveaux créneaux tels que l'écotourisme, la récupération et le recyclage, la restauration populaire, l'informatique, la culture (théâtre, musique, etc.) (Favreau, 2003).

Ces initiatives se manifestent tant sur les plans institutionnels que dans les rapports qui lient les secteurs organisés de la société civile à l'État ou, d'une manière globale, dans les relations individus-société. À un autre niveau, l'implication des acteurs sociaux et des personnes en situation de pauvreté à divers paliers de la lutte visant l'élimination de la pauvreté au Québec laisse supposer que la société a une conscience de plus en plus affinée des contraintes que la pauvreté fait peser sur le citoyens et du fait qu'elle peut s'ériger en frein au développement économique et social de la société.

Selon Favreau (2002), les nouveaux services et dispositifs sociaux de lutte contre la pauvreté s'inscrivent dans une dynamique d'engagement de la société québécoise dans la voie d'un renouvellement de son modèle de développement en inventant de nouveaux carrefours entre l'économique et le social, où se rencontrent le développement local, l'économie sociale et l'action communautaire. Il soutient cependant que la stratégie de l'économie sociale et du développement local n'ont pas de vocation particulière à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion mais y contribuent de différentes manières (notamment par la création d'emplois) et révèlent en même temps la capacité propre de cette société à résister à l'offensive néolibérale. En d'autres mots, ils participent à l'instauration d'une «économie plurielle», «plus solidaire» et «d'intérêt général» en lieu et place d'une économie exclusivement capitaliste (Favreau, 2003 : 23).

Pour sa part, Ulysse (2007) soutient que les stratégies québécoises de lutte contre la pauvreté et l'exclusion font état d'une nouvelle vision des rapports des individus et la société. L'accentuation des démarches sur, d'une part, la transformation des mesures passives en mesures actives en vue d'une meilleure articulation de l'aide financière et de l'aide à l'emploi, et, d'autre part, sur l'implication des structures médiatrices non étatiques, a induit

un recentrage sur l'individu, lequel a conduit à l'affirmation d'une logique de responsabilisation des individus en lieu et place de celle de l'aide aux ayants droit, ou encore au développement des rapports individus-société valorisant l'individu-travaillant au détriment du citoyen porteur de droits. Pour Groulx (2003), à travers l'approche libérale québécoise, l'État québécois cherche à limiter ses interventions plutôt que d'agir sur les conditions d'existence difficiles dans lesquelles évoluent les pauvres, renvoyant ainsi l'entière responsabilité des personnes pauvres à elles-mêmes. Ulysse (2007) retient que l'appareillage de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (ensemble d'espace d'insertion et de participation) du Québec s'est fait dans un entre-deux entre le modèle de solidarité à la française et le modèle libéral américain (Morel, 2002; Ulysse 2007) imprégné de nombreux aspects de la social-démocratie des pays nordiques (Bernard et Saint-Arnaud, 2004). Toutefois, en explorant les champs de pratique qui entourent la stratégie québécoise analysée à l'aune de ses rapports avec le développement, Ulysse (2009) affirme qu'elle s'élève au-delà de la satisfaction des besoins pour s'accrocher sur l'environnement social, le développement des collectivités et l'accès à la santé et au bien-être pour les populations. Cependant, compte tenu de ses paradoxes et des résultats mitigés obtenus jusqu'ici, sa position médiane entre les perspectives libérale et sociale-démocratique exige du Québec la définition de nouvelles intersections, ou encore, comme le mentionne Ulysse (2007), de nouveaux arrimages entre la protection sociale et le travail. Dans cette perspective, un rapport publié en 2003 par Bernier et collaborateurs, et intitulé *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*, relève le fait que l'État québécois, au lieu de se limiter à un élargissement de la portée du Code du travail, a plutôt mis l'accent sur la satisfaction d'un ensemble de besoins en matière de protection sociale de ses travailleurs.

En effet, le Québec a instauré de nouvelles formes de protection sociales, différentes de celles qui ont été en vigueur dans le contexte de la société salariale. Cela a établi un rapport à la fois éthique et pragmatique entre les deux qui élèverait la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au-delà d'une stratégie incitative à l'emploi. Cela implique une articulation réelle de la double dimension de la citoyenneté, soit la reconnaissance des droits fondamentaux et de redistribution des biens sociaux (Ulysse, 2007). En d'autres termes,

l'ouverture à la plus grande participation citoyenne qui ressort de la loi 112 (Noël, 2002), tout comme l'engagement de la société québécoise, consciente des méfaits de la pauvreté sur la cohésion sociale sur la situation des jeunes générations (surtout celles issues des couches défavorisées) et sur son devenir, ne sauraient suffire à l'atteinte des résultats escomptés si les obstacles sociaux ne sont pas enlevés. Au nombre des obstacles, citons:

l'appui politique clair indispensable aux lois, aux mesures et clauses d'impact pour gagner en efficacité et se transformer en modèles et la recherche d'une meilleure adhésion de la population à la protection des plus vulnérables sans les considérer comme des citoyens de deuxième ou de troisième zone. (Ulysse, 2009:28).

5 Chapitre 5 : L'articulation des principes d'insertion, d'activation et de flexicurité comme matériaux conceptuel de la thèse

Rappelons que l'ensemble des cadres retenus dans la présente thèse doit être replacé dans le contexte de la crise de la société salariale et du déclin de l'État social dont les politiques, surtout sociales, ont en principe pour finalité de

recréer le social et de remobiliser collectivement les individus et les ménages en imaginant, pour compenser l'augmentation du chômage et la désacralisation des grandes institutions – églises, partis politiques, syndicats, etc. – d'autres instruments de socialisation en dehors de la sphère des rapports professionnels. (Paugam, 2002 : 215).

Cette situation de crise sociale a en effet fait apparaître l'intensification de la fragmentation sociale et la réémergence de l'exclusion sociale prenant la forme de trois figures de déliaison : la disqualification sociale, la désaffiliation sociale, et la désinsertion sociale (Autès, 2004).

5.1 L'insertion

La notion d'insertion a une origine française. Elle provient donc un contexte posant la citoyenneté comme centrale à toute réflexion sur les politiques publiques. Elle est née d'une remise en cause des politiques sociales classiques bismarkiennes pensées en termes de prestations, mais impuissantes à favoriser l'intégration et l'inclusion. Elle désigne 1) des pratiques sociales, 2) des processus individuels et 3) des politiques et des programmes sociaux (Barbier, 2003). Elle se situe au cœur des transformations de l'action sociale. C'est un concept qui se définit principalement de manière opératoire, avec un contenu négocié (Paugam 1993) par un ensemble d'acteurs (les intervenants sociaux, les élus, les responsables institutionnels) à partir des représentations qu'ont ces derniers de la pauvreté et des solutions qu'ils jugent légitimes de mettre en œuvre pour la combattre.

Dans un monde industrialisé dans lequel les mécanismes et les processus d'exclusion sont de plus en plus présents, l'insertion devient un outil pertinent qui émerge en réponse au constat que le fonctionnement des mécanismes d'intégration sociale traditionnels que sont le marché

du travail, la famille et l'école ne va plus de soi (Drancourt et Berger, 2001). L'insertion est donc un instrument qui permet à la collectivité de rechercher, par la négociation interindividuelle et le partenariat local, des remèdes aux situations de pauvreté et d'exclusion (Paugam, 1993).

Le principal but des mécanismes d'insertion est de combattre l'exclusion (Paugam, 1993; Palier, 2002; Morel, 2002; Noblet, 2005) au nom de la cohésion sociale de la société (Alvestegui et Charbonnel, 1999). Son objectif est de créer des espaces intermédiaires entre la formation et l'emploi, le social et l'économique, le chômage et le marché du travail (Alvestegui et Charbonnel, 1999; Grefoss, 1998) en incitant les personnes hors du marché du travail et d'âge actif à s'engager dans des formes d'activités productives.

Pour comprendre l'insertion et ses dimensions, il faut replacer la problématique dans ses rapports avec les institutions, la culture politique et les types d'acteurs sociaux en France, ainsi que dans l'exigence de cohérence sociétale qui émerge de ces différents éléments (Barbier et Gautié, 1998). L'insertion est principalement orientée par l'impulsion des « politiques publiques de l'aide sociale (assistance) », « les politiques de revenu » (minimum, RMI), les « politiques de l'emploi » et, enfin, les « politiques sociales traditionnelles » (Morel, 2002 : 12-13).

La multidimensionnalité de l'insertion conduit à de multiples façons de la penser (Helly, 1998), suivant plusieurs niveaux logiques. Pour l'individu, les pré-requis minimaux sont la reconnaissance et l'exercice des droits égaux aux autres résidents, l'apprentissage des pratiques permettant l'exercice de ces droits et, finalement, la connaissance de la langue officielle et du fonctionnement des institutions publiques. Notons par ailleurs que cette dimension est pertinente pour une société multiethnique et multiculturelle dans le cas d'une ville cosmopolite comme Montréal ou d'un quartier comme La Petite-Patrie. Le premier ensemble de conditions regroupe la liberté de travail et le droit à un emploi, la reconnaissance de la scolarité et des expériences professionnelles, la jouissance des droits sociaux et des libertés fondamentales, l'exercice du droit de vote, le principe de la non-discrimination et de l'accès à la pleine citoyenneté. Le deuxième ensemble de conditions

regroupe une participation minimale à des organismes ou à des réseaux de la société civile affiliés à d'autres institutions privées ainsi qu'une certaine inclusion au sein du groupe culturellement majoritaire. On rentre finalement dans cet ensemble le partage des référents identitaires avec le groupe majoritaire (mémoire historique, patrimoine, projet d'affirmation nationale) et un sens d'appartenance à une collectivité nationale.

Dans ces pratiques, l'insertion traduit une tentative sans cesse renouvelée des politiques publiques de réguler, en négociant avec les acteurs concernés, les nouveaux problèmes sociaux (Barbier, 2003). Toutefois, elle présente des limites : elle ne concerne que les personnes qui ne sont pas sur le marché de l'emploi, écartant du même coup les travailleurs pauvres qui, eux, sont néanmoins précaire en raison de salaires insuffisants pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Malgré cette limite, et au-delà du traitement accordé aux populations défavorisées, l'insertion se situe au cœur des justifications globales pour la mise en place de nouvelles politiques sociales (Barbier, 2003) plus restrictives et plus répressives. Elle participe pleinement de la « production de la société » (Donzelot et Roman 1998 : 19). Tout en présupposant la réintégration des groupes en difficultés sur le marché du travail, elle marque le passage d'un modèle d'État social à un autre (Lefresne, 1998) ainsi que d'une forme de relation salariale à une autre.

5.2 Des politiques d'insertion au droit d'insertion

Les politiques d'insertion correspondent à un effort collectif vivement encouragé par l'État dans les domaines du logement, de la santé, de l'emploi, de la formation, de l'éducation et de l'action sociale et dépendent de l'accord et de l'adaptation aux situations spécifiques de pauvreté par les différents acteurs (Paugam, 1993). Elles reposent sur le partenariat entre les différents acteurs administratifs, économiques et sociaux, avec un rôle important dévolu aux autorités publiques (État central et de plus en plus les collectivités territoriales). Les droits à ces nouvelles prestations sociales relèvent de l'impératif de la citoyenneté (Palier, 2006). En effet, on peut partir du postulat que la personne en situation de pauvreté ne vit pas seulement dans le besoin matériel, mais possède aussi les traits de l'exclu; on peut alors affirmer que c'est une personne dépossédée de ses droits que la société ne traite plus comme un citoyen

(Noblet, 2005). Le droit à l'insertion (Noblet, 2005) consiste donc à la mise en œuvre de politiques visant à intégrer ou à réintégrer les exclus, par une attribution de revenu, et une offre de prestations telles qu'un hébergement ou un logement temporaire, une formation, un emploi aidé ou un accompagnement social.

L'insertion apparaît dans le contexte de la France comme la solution que tente d'apporter l'État à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans un contexte sociétal « dominé par le marché » et où l'État entend continuer à jouer son rôle de premier régulateur (Noblet, 2005 : 14), sans cependant accroître les coûts associés aux mécanismes de protection sociale. Les mécanismes et dispositifs sont pluriels et concernent des domaines aussi variés que l'emploi (formation, revenus, trajectoire professionnelle et mobilité), le logement, la santé, etc.

L'insertion en tant que droit est conçue selon une logique universaliste et non catégorielle et résulte d'une conception de la pauvreté qui est aux antipodes de celle du *workfare* américain (Morel, 2002) qui développe une conception fondamentalement individuelle de la pauvreté et renvoyant ainsi la responsabilité sur le seul compte de l'individu qui devra trouver un travail. Contrairement au *workfare* américain, l'insertion voit plutôt dans la pauvreté une problématique d'ordre collective dont l'imputation incombe à l'ensemble de la société.

La pauvreté, au regard de l'insertion, est alors révélée comme étant individuelle par ses effets, et d'ordre sociétal par ces causes. Cette perspective collective de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion par l'insertion est soutenue par une conception inclusive de la citoyenneté. L'insertion voit alors la pauvreté non pas en termes de dépendance, comme le fait le *workfare*, mais plutôt selon les termes d'une exclusion attribuable aux dysfonctionnements de trois principales institutions: l'emploi, la famille, et la sécurité sociale (Morel, 2002) découlant d'une « déstabilisation de la condition salariale » (Astier, 1995 : 121) et des « fissures présentes au cœur de la condition salariale » (Castel, 1995 : 18). Il existe alors un devoir de solidarité pour la collectivité à l'égard du citoyen exclu, selon la formule française de la dette sociale, qui inclut autant l'aide financière que le droit à l'insertion sociale et professionnelle reconnu à tous les citoyens (Freyssinet, 2001). Il y a de ce point de vue une responsabilité sociétale face à la pauvreté et l'exclusion, ce qui laisse en

fait apparaître le droit à l'insertion, qui produit une obligation politique, un devoir individuel et une condition à l'attribution de l'aide publique. Le cadre de l'insertion se fonde alors sur les notions de solidarité, de citoyenneté et de dette sociale, une vision opposée à celle du *workfare*.

Dans le cadre des approches de l'insertion, les personnes en situation de pauvreté sont perçues comme des personnes « vulnérables », « précaires », « non coupables », personnes auxquelles l'ensemble du corps social doit porter assistance. Le pauvre reste un « prestataire-citoyen exclu » (Morel, 2002 : 8), victime d'une conjoncture économique qui le désavantage. L'objectif principal est alors de rétablir l'égalité des chances dans une perspective de solidarité (Valastro, 2001) plutôt que dans celle du mérite individuel, davantage associé au *workfare*, où l'interaction des pauvres avec l'aide sociale est considérée se répercuter négativement sur leurs comportements (Morel, 2002).

Les dimensions de l'insertion peuvent être classées en deux catégories : sociales et professionnelles, contrairement au *workfare* qui est seulement un modèle d'intervention sur la dimension professionnelle. Ce dernier est donc conceptuellement beaucoup plus limité que le modèle de l'insertion (Bernard et Saint-Arnaud, 2004).

De Lathouwer (2002) et Deleeck (2001) parlent du passage de l'État social passif à l'État social actif, qui s'observe concrètement par une mise en place de mesures visant à modérer les revenus d'assistance et à hausser les revenus d'activités (L'Horty, 2006). Comme le dit Kosonen (1998), il s'agit de combattre l'inactivité - et non la pauvreté - en sortant les personnes concernées d'une inactivité productrice d'une culture de « dépendance » à l'égard des systèmes d'assistance publique par une série d'incitatifs touchant ultimement le droit aux prestations d'aide financière.

5.3 Une perspective québécoise

Au Québec, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'insertion en emploi s'est construite et structurée autour d'un rapport au marché dans lequel l'emploi est considéré comme un vecteur essentiel d'intégration sociale (Groulx, 2004). Des entreprises d'insertion y jouent un rôle de médiation entre l'emploi, en tant que vecteur d'intégration sociale et économique, et le non-emploi comme source de pauvreté et d'exclusion. Ces entreprises ont été créées non seulement en réponse à l'exclusion (Defourny, 1994), mais aussi parce qu'elles représentent des mécanismes d'une lutte contre la pauvreté intégrant des valeurs de justice sociale et des objectifs de développement local et communautaire. Leurs actions s'articulent autour de la facilitation de l'entrée dans le marché du travail ou du retour au travail du prestataire dans plusieurs secteurs d'activité, ainsi que de son implication communautaire (Bordeleau, 1997). Elles poursuivent, pour ainsi dire, des objectifs de resocialisation et de réapprentissage, dont l'apprentissage professionnel (Lévesque, 1995).

S'appuyant sur le marché comme mécanisme d'intégration sociale et économique et sur l'insertion en emploi, conçue comme un repère central de la politique et de l'action sociale, cette démarche présuppose la requalification professionnelle des individus en situation de pauvreté et d'exclusion ainsi que le renouvellement des façons de voir, de penser et de problématiser la pauvreté (Ulysse et Lesemann, 2004). Concrètement, les entreprises d'insertion développent des activités destinées à des clientèles cumulant plusieurs handicaps par rapport à l'insertion professionnelle et sociale, le but étant de leur permettre de réintégrer le marché de l'emploi et de briser leur isolement (Bordeleau, 1997). Ces activités se déroulent à l'intérieur du cadre partenarial naissant de l'intervention des entreprises d'insertion, du secteur public et des employeurs dans le but de faciliter l'insertion en emploi des clientèles-cibles, les destinataires des différents programmes de formation professionnelle offerts par les entreprises. En d'autres termes, les entreprises d'insertion bénéficient d'un financement d'Emploi-Québec et s'activent entre leurs clientèles (personnes formées) et les employeurs (embaucheurs de personnes formées) (Ulysse et Lesemann, *ibid.*).

Dans le cadre local-territorial de mise en œuvre de leurs activités, les entreprises d'insertion sont à la fois complémentaires à d'autres initiatives de revitalisation socio-économique et partenaires du développement économique et communautaire (Favreau et Ninacs, 1993). Elles contribuent à la dynamisation ou la redynamisation de différents territoires et, en même temps, font émerger une nouvelle vision du rapport entre l'économique et le social. Celui-ci se greffe à l'économique qui, désormais, n'est plus une composante exclusive, sinon qu'elle est pensée en fonction du social, car, contrairement aux entreprises traditionnelles, l'objectif premier n'est pas le profit mais le bénéfice pour la collectivité. En cela, la lutte contre la pauvreté par l'insertion en emploi constitue aussi un volet de l'économie sociale, développée au Québec pour la revitalisation des territoires en déclin et pour l'insertion des personnes vivant dans une situation d'exclusion (Lévesque, 2004).

Les initiatives de l'économie sociale, notamment l'insertion en emploi, sont porteuses de valeurs de solidarité, et les méthodes d'accompagnement sont fondées sur une vision d'ensemble de la personne, une vision qui se démarque des dispositifs standardisés des programmes publics qui segmentent les mesures d'emploi, d'éducation, de santé ou des services sociaux (Kearney, 2003). Elles contribuent à la réintégration des exclus sur le marché du travail (Défourny *et al.*, 1998) et les entreprises d'économie sociale, par les emplois générés et le rapport établi entre l'économique et le social, permettent d'avoir des impacts constructifs sur l'ensemble de la collectivité dans laquelle elles interviennent (Bourque, 2001). En fait, en jouant le rôle intermédiaire entre l'emploi et le non-emploi, les entreprises d'insertion facilitent l'entrée sur le marché du travail des personnes pauvres ou en dehors de l'emploi, mais cela ne garantit aucunement la sortie de la pauvreté puisque les pauvres ne sont pas préservés de la pauvreté par le marché de l'emploi. La problématique des travailleurs pauvres n'est d'ailleurs pas étrangère à cette situation au Québec et, à bien le considérer, le travail peut être une source de pauvreté (Cazenave, 2006; Concialdi *et al.*, 2006).

L'insertion en emploi se veut une réponse au néolibéralisme, pour laquelle la pauvreté et l'exclusion sont dues à l'incapacité d'adaptation de l'individu au marché. Dans cette perspective, elle ramène la lutte contre la pauvreté au fait d'adapter et d'insérer la personne

exclue au marché du travail (Tremblay et Klein, 1997). Elle résulte, selon Morel (1996) ou Bacqué et collaborateurs (2003) du passage de l'orientation *welfare* de l'intervention de l'État social (*welfare state*), cherchant le bien-être, à une orientation *workfare*, affirmant la responsabilité individuelle; cette dernière conduit à une responsabilisation individuelle et non collective du pauvre face à sa situation de pauvreté et explique une vision punitive et stigmatisante de l'individu (René *et al.*, 2001). Dans le contexte québécois, cependant, il est important, nous semble-t-il, de noter que ces interventions sont assorties d'exigences de participation à des programmes menant à l'emploi ou d'une obligation de travail pour les allocataires d'aide sociale et, de ce fait, sous-tendent le remplacement des mesures d'assistance passives par des mesures actives (activation des prestataires). D'où la différence entre l'insertion au Québec et l'insertion en France qui, elle, est basée sur une optique de citoyenneté et sur une logique de dette sociale (Outrin, 1997; Palier, 2002).

5.4 Les critiques québécois de l'insertion

Les stratégies québécoises de lutte contre la pauvreté par l'insertion en emploi et l'activité de travail servent pour certains à mettre les populations en mouvement²¹ (Ulysse 2009; McAll, 2008). Cependant, d'après eux, c'est une solution qui n'a manifestement pas atteint son objectif puisque la problématique de la pauvreté s'est déplacée de l'inactivité vers l'activité à travers des personnes qui, en dépit du fait qu'elles acceptent un emploi, restent néanmoins pauvres. D'ailleurs, dans cette logique, les idées de Groulx (2003) témoignent de l'approche libérale québécoise. L'État québécois, en faisant reposer son action sur des incitatifs à l'insertion du marché du travail et en ciblant les populations les plus à risque, cherche plus à limiter ses interventions que d'agir sur les conditions d'existence difficiles dans lesquelles évoluent les pauvres. Il s'agit de la mise en œuvre d'une approche qui incite les gens à revenir sur le marché du travail pour y rester le plus longtemps possible et qui, du même coup, renvoie l'entière responsabilité des personnes pauvres à elles-mêmes, d'où la différence essentielle existant entre les stratégies québécoise et française de lutte contre la pauvreté. D'après l'auteur, cette différence tient surtout à l'orientation de chacune des stratégies, c'est-à-dire qu'avec son orientation sociale plus libérale que social-démocrate, le

²¹ Activent les individus et non les politiques.

Québec focalise son intervention davantage sur l'accès au marché du travail comme moyen de garantir l'autonomie financière durable aux individus alors que, dans le cas français, la sortie de la pauvreté et l'exclusion sociale est conditionnelle à la jouissance effective des droits sociaux, y compris le droit à l'emploi dont l'État est garant (Groulx, 2003).

Pour montrer l'échec des politiques d'insertion dans la lutte contre la pauvreté, Ulysse (2009) et Ulysse et collaborateurs (2006) montrent que la pauvreté ne touche pas seulement les personnes hors emploi en situation de pauvreté, mais aussi les travailleurs précaires et vulnérables dont les situations d'emplois ne permettent pas de répondre à leurs besoins de base de manière autonome. Les travailleurs pauvres sont la conséquence, pour reprendre Castel, d'un « processus général de déstabilisation de la condition salariale » (1995 :17) et de l'effritement des protections sociales qui avaient été progressivement attachées au travail. Cette catégorie de travailleurs est marginalisée par la transformation des règles du jeu régulant l'articulation du social et de l'économique. Lefresne parle de « composition socioprofessionnelle du salariat » (2006 : 71) qui laisse apparaître un déplacement global et indéniable des bonnes conditions de travail au profit des catégories les plus qualifiées (cadres, professions intermédiaires), au détriment des ouvriers, notamment des ouvriers non qualifiés.

La situation des travailleurs pauvres est essentiellement due à l'insuffisance et à l'instabilité de leurs revenus, mais aussi à la fragilité de leur environnement social. Comme dans la problématique générale de la pauvreté et de l'exclusion, cette condition économique et sociale réfère à une série de processus parfaitement identifiables. La situation dans laquelle certains se trouvent obéit à une cumulation et au renforcement de logiques sociales croisées (Concialdi, 2004), donc des dimensions à la fois sociales et économiques : mauvaises conditions travail, bas niveau de scolarité et de revenu, logements délabrés, mauvaise santé, et peu d'accès à la culture. Les solutions ne peuvent être efficaces que si elles sont développées et appliquées dans une perspective intégrée. Il est alors important de garder en tête la complexité de l'exclusion, qui est une conséquence de la pauvreté en emploi dans le cas des travailleurs pauvres (Damon 2006). Il faut, comme le montrent Méda et Minault,

« mettre en place une culture de la mobilité reposant sur la coordination de l'ensemble des acteurs dans une perspective de sécurisation des trajectoires professionnelles. » (2005 : 27).

McAll (2008) attire particulièrement l'attention sur l'accroissement des inégalités sociales, sur le fait de renvoyer les difficultés des conditions de vie à des caractéristiques individuelles, comme les dysfonctions familiales, des déficits comportementaux, le manque de scolarité ou d'éthique du travail et, finalement, sur le fait de réduire ces difficultés à une question de faible niveau d'employabilité des personnes. McAll réaffirme que

cette responsabilisation individuelle relève d'une théorisation des inégalités qui les conçoit comme fonctionnellement nécessaires et inévitables dans une société complexe qui fait appel à une grande variété de compétences et de responsabilités et le niveau atteint par chaque individu dans la hiérarchie des conditions et qualités de vie correspondrait à ses aptitudes et compétences. (2008 : 93).

Or, les inégalités de conditions et de moyens sont produites et reproduites dans le cadre des rapports entre des catégories d'acteurs qu'ils soient de classe, de genre ou d'ethnicité. Il importe, comme cadre interprétatif, d'examiner les rapports inégalitaires et producteurs de la pauvreté et non seulement les déficiences individuelles.

5.5 Deux positions plus nuancées

Si ces travaux québécois sont en général peu contestés sur le fond, Bernard et Saint-Armand (2004), tout comme Morel (2002), placent plutôt le Québec entre les deux courants de l'insertion à la française et du *workfare* à l'américaine. Pour eux, le Québec a un régime d'État social mixte, ayant une composante libérale²², mais où il demeure néanmoins semblable à plusieurs égards au régime d'État social conservateur, et surtout sociale-démocrate²³ qui confie à l'État un rôle clé dans la correction des inégalités sociales pour permettre l'émergence de situations sociales plus égalitaires. Suivant cette perspective mixte,

22 Les sociétés libérales présentent moins de politiques publiques visant à limiter le développement de situations sociales d'inégalité, ce qui tend à produire au fil du temps une mobilisation relativement faible des citoyens autour des enjeux collectifs (Bernard et Saint-Armand, 2004).

23 Les sociétés sociale-démocrates confient à l'État un rôle clé dans la correction des inégalités sociales. Cette action politique, dont l'efficacité se traduit dans des situations sociales plus égalitaires, s'appuie sur une mobilisation des citoyens autour de situations et d'enjeux sociaux comme l'organisation du travail, l'équité entre les sexes, l'accès universel à l'éducation et aux soins de santé, etc. (Bernard et Saint-Armand, 2004).

le Québec met en place des modalités d'action politique en lien avec l'ensemble des acteurs sociaux, économiques et politiques. L'État se considère encore comme le garant du bien-être de tous les citoyens, tout en valorisant la responsabilité individuelle et l'idéologie de l'égalité des chances et de la méritocratie. L'enjeu est de bien concilier l'impératif de croissance économique et une protection sociale adéquate des risques auxquels les travailleurs sont confrontés sur le marché du travail.

Cette réflexion de Bernard et St-Arnaud est un des premiers filons de notre analyse. Nous épousons l'idée que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion au Québec s'inspire des politiques et pratiques d'insertion caractérisées par une vision de responsabilité collective et partagée, sans pour autant être purement inscrite dans la logique citoyenne à la française. Elle exige pour ce faire :

- 1) la mise en place de moyens, d'outils et de mécanismes qui permettent aux individus-citoyens vivant dans la pauvreté et l'exclusion d'en sortir et de s'insérer aussi bien sur le plan social que professionnel;

- 2) de s'intéresser aux processus de production de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Pour ce faire, l'analyse des politiques et pratiques d'insertion au Québec doit porter sur les processus. Ces politiques doivent se doter d'une perspective intégrée, multidimensionnelle et multisectorielle : logement, éducation, formation professionnelle, transport, santé, loisirs et accès à la culture. Notre cadre d'analyse cherchera donc aussi à mieux comprendre la mise en œuvre de ce caractère intégré. L'étude des pratiques québécoises de lutte contre la pauvreté et l'exclusion par l'insertion en emploi doit non seulement prendre en compte les situations sociales objectives, mais aussi considérer la participation sociale et le développement humain comme des composantes essentielles étroitement reliées.

5.6 Le courant sur l'activation

Notre cadre théorique repose également sur le pilier de l'activation, mais de manière nuancée. Ce courant affirme que le travail constitue un important vecteur d'intégration sociale (Cantillon, 2001). En effet, il est non seulement considéré comme la première source de revenu, mais aussi comme une source d'autonomie et de reconnaissance sociale pour

l'individu (Urban et Velo, 2005). Le chômage est considéré dans cette perspective comme un problème social, économique et politique majeur. La frange la plus radicale de ce courant estime que les assistés sociaux constituent un poids pour l'économie d'un pays. Toutes les politiques permettant de ramener ces personnes sur le marché de travail font l'objet, depuis le début des années 1990, d'une attention particulière.

L'une des voies privilégiées de cette perspective a été la mise en place de politiques actives de l'emploi. L'objectif de ces initiatives est de permettre la transformation des systèmes de protection sociale dits passifs en des systèmes actifs dans l'optique d'augmenter non seulement les taux d'activité sur le marché du travail, mais aussi la productivité du travail et de diminuer les dépenses sociales (Serrano, 2004). C'est dans cette perspective que plusieurs initiatives portant sur l'insertion en emploi et l'activation des politiques sociales ont été développées, même s'il faut souligner que ces dites politiques se conforment aux spécificités historiques, politiques et idéologiques de chaque pays (Barbier 2006). L'émergence de ces nouvelles priorités témoigne du passage de l'État social passif²⁴ à l'État social actif (Lathouwer, 2002) qui répond à la critique selon laquelle bon nombre de systèmes de protection sociale inspirés de l'État social passif ont créé une culture de dépendance au lieu d'inciter les individus à rechercher un travail rémunéré (Kosonen, 1999). Il revient alors aux pouvoirs publics d'assumer le rôle de facilitateur ou de catalyseur de l'adaptation au changement.

5.6.1 L'activation : un concept européen

Concept européen grandement utilisé dans le contexte de l'augmentation du chômage structurel et du besoin de flexibilisation du marché de travail (Kosonen, 1999), l'activation renvoie aux « politiques actives du marché du travail » (Barbier, 2002 : 310) et implique que tout chômeur qui ne peut trouver un emploi doit en premier lieu se voir proposer une formation. Les politiques actives ont pour but de faciliter la réinsertion en emploi des individus au lieu de leur donner de manière conditionnelle des indemnités ou des allocations

²⁴ Qui avait pour but de résoudre le problème de chômage et du sous-emploi par une sécurité sociale étendue et par une fiscalité favorable aux familles. Cela a entraîné une grande dépendance aux allocations, surtout pour les personnes les moins qualifiées (Lathouwer, 2002).

sociales. L'aide au chômeur est en grande partie réorientée vers la nécessité de l'amener vers l'emploi et non seulement de lui fournir les moyens de subsistance. Les politiques d'activation visent en tout premier lieu à renforcer l'employabilité de l'individu par la formation et l'éducation; elle inclut également des mesures de rétention d'emploi dans le seul but de permettre aux individus de rester en phase avec le marché et d'éviter la dépréciation de leur capital humain (Sperber, 2005).

L'activation prend forme dans le lien explicite entre le système de protection sociale, les politiques de l'emploi et le marché du travail. Ce lien se justifie dans le double langage de l'efficacité et de l'équité, dans le sens qu'une préférence systématique est accordée à l'engagement des bénéficiaires sur le marché du travail, et qu'une condition d'activité est introduite pour l'éligibilité aux prestations (Barbier, 2002). L'activation peut être également vue comme une dimension fondamentale de la réforme de la protection sociale (Barbier, 2004). Née en Suède, l'activation est intimement liée à la notion de société pleinement active répandue dans les pays scandinaves. Dans sa version originelle popularisée par Rehn²⁵, elle apparaît comme un objectif général de la politique économique et sociale. Elle est couramment associée à des mesures exigeant que les personnes prestataires des indemnités de chômage ou des prestations sociales accomplissent des tâches très souvent productives, sous peine de sanctions (Barbier, 2004c ; 2005). Ce sont des mesures responsabilisatrices et coercitives (Sperber; 2005).

L'activation et les incitations au travail peuvent se rapporter à des approches et stratégies diverses et se distinguent en trois grandes approches (Kosonen, 1999; Heikkila, 1998) :

1. Une approche par des politiques actives de l'emploi qui essaient de réinsérer les chômeurs dans le monde du travail et la société. Dans cette première approche, fondée sur les possibilités, les chômeurs ont la possibilité (mais non l'obligation) de suivre une formation, un enseignement professionnel ou d'occuper des emplois protégés.

²⁵ Qui fut responsable à Paris du secrétariat de l'Emploi et des Affaires sociales, de 1962 à 1973, et qui a introduit cette notion dans les références de l'OCDE (elle allait prendre un sens bien différent à partir des années 1980) (Barbier, 2005).

2. La seconde approche est fondée sur les sanctions et conditionne l'attribution de la prestation à la volonté de travailler ou de suivre une formation. Elle fonctionne sur le principe de la carotte et du bâton.
3. La troisième approche repose sur les incitations (économiques), qui se concentrent sur les changements en termes de fiscalité, de prestations et de conditions d'attribution des prestations, de manière à rendre le travail plus avantageux que ces dernières. Il faut noter cependant que, là aussi, l'accroissement des incitations économiques peut s'accompagner de sanctions.

L'activation peut aussi être abordée selon cinq angles différents:

1. comme un processus et une tendance générale à la restructuration des systèmes de protection sociale dans les pays occidentaux;
2. comme un ensemble de représentations nouvelles et de discours nouveaux sur les systèmes de protection sociale et les marchés du travail;
3. comme un programme d'action dans le cadre d'une idéologie politique donnée;
4. comme une nouvelle éthique citoyenne ;
5. et, enfin, comme un nouveau mode de gouvernement.

Il faut toutefois noter qu'il est rare que ces cinq angles soient considérés simultanément, mais les perspectives peuvent être complémentaires.

A titre d'exemple, le Danemark fait figure de précurseur des politiques d'activation, notamment dans le cadre des réformes menées de 1992 à 1994. L'activation donne lieu à des resserrements de programmes d'assistance à la lumière desquels il est demandé qu'un travail soit fourni en contrepartie des prestations sociales (Lødemel et Trickey 2001; Handler 2003; Barbier 2006). Ces auteurs y voient d'ailleurs un processus de re-marchandisation des rapports sociaux. S'il est doté d'une dimension punitive, l'objectif est d'abord de faciliter la participation des citoyens, notamment les chômeurs et les personnes assistées sociales, au marché du travail (Barbier, 2004b). Elle peut, du point de vue analytique, être considérée comme la réinstauration du lien explicite toujours établi entre la protection sociale et

l'activité professionnelle de l'individu (Barbier, 2005). Le champ de l'activation se construit au croisement de trois grandes logiques de l'action politique selon Barbier (2005) :

- 1) celle des prestations pour les personnes vulnérables et défavorisées (bénéficiaires des assistances publiques);
- 2) celle des politiques d'emploi qui proposent de former ces personnes et de les réinsérer en emploi; et, enfin,
- 3) celle des politiques fiscales et sociales au moyen desquelles on cherche à maintenir ces personnes en emploi.

L'activation s'inscrit dans deux champs d'application, celui des politiques actives du marché du travail, dont l'objectif est d'activer les individus, et celui des politiques de *make work pay* qui visent à activer aussi bien les personnes que les systèmes (Barbier, 2006).

Les auteurs distinguent deux principaux régimes d'activation (Hvinden, 2001). Le régime d'activation libéral²⁶ se rencontre aux États-Unis et au Royaume Uni, alors que le régime d'activation universaliste social-démocrate est dominant dans les pays scandinaves. Hvinden (2001), Serrano (2004) et Barbier (2006) parlent tous de politiques d'activation de type dur et de type *soft*. Le type dure implique la restriction des conditions d'éligibilité aux droits permettant de bénéficier de l'aide ou de l'assurance sociales et le recours à la pression financière ou aux obligations légales pour réduire le niveau et la durée des allocations (Hvinden, 2001). Quant au type *soft*, il se fonde sur l'introduction d'un droit individuel d'accès aux programmes d'activation, des incitations financières, et l'amélioration de la qualité des services destinés à aider les allocataires de l'aide et de l'assurance sociales (*welfare recipients*) à (re)trouver un emploi (Hvinden, 2001).

L'activation de type libéral quant à elle se repose sur l'idée que c'est le renforcement des liens des individus avec le marché du travail qui constitue le meilleur outil pour l'efficacité économique et l'équité sociale. Elle suggère de faire en sorte que les individus se trouvant temporairement non actifs sur le marché maintiennent ou renforcent leur employabilité, et

26 La logique libérale comporte une dominante idéologique et pragmatique « punitive » (Barbier, 2006 : 28).

surtout d'empêcher qu'ils deviennent dépendants de l'aide publique. Il faut tout faire pour accroître les effets incitatifs pour les personnes qui travaillent et qui sont en mesure de se maintenir en emploi, à travers des prestations supplémentaires et des avantages fiscaux pleinement articulés au fait d'être travailleur.

Le régime universaliste social-démocrate, contrairement au type libéral, relativise le rôle du marché. La politique sociale conserve son aspect traditionnel orienté vers le bien-être des individus, qu'elle combine avec ses objectifs économiques; de plus les indemnités de chômage sont élevées et de longue durée. C'est une forme d'activation qui s'applique à l'ensemble des citoyens, quelle que soit leur situation au regard de l'emploi (salariés, chômeurs, assistés). Elle s'appuie sur un vaste ensemble de services sociaux diversifiés et les mesures adoptées recouvrent des incitations, des services d'appui d'une grande diversité et des sanctions (Barbier, 2006).

Toutefois, au-delà des considérations idéologiques et de l'illusion d'un remède politique universel, l'analyse des faits montre que les systèmes de protection sociale évoluent sous l'influence d'un processus d'activation mû par la recherche de la flexibilité, ou flexibilisation (Barbier, 2005). Cependant, comme le disent Wilthagen et Houwerzijl (2005), la tendance à la flexibilisation du marché du travail nécessite de trouver un équilibre, par une combinaison équilibrée alliant, un haut niveau de flexibilité (quant à l'emploi et au lieu de travail) et une bonne sécurité (de l'emploi et de la sécurité sociale). Cette articulation donne la flexicurité, nous y reviendrons en détails plus bas.

5.6.2 Les critiques de l'activation

Hotz et Scholz (2000), Greenwood et Voyer (2000) et Dilnot et McCrae (2000) aboutissent à des conclusions selon lesquelles ces politiques se sont traduites par un effet positif sur l'emploi, même si celui-ci reste néanmoins problématique. Bollé (2002) affirme que l'application des politiques d'activation a plutôt eu des impacts positifs. Cette politique a permis une réduction importante du chômage parmi les personnes ayant bénéficié d'une formation. Sperber (2005) est aussi du même avis et dresse un bilan positif. Les politiques

d'activation contribuent à atténuer le sentiment de précarité chez les individus, à diminuer le coût du chômage à travers la réintégration plus rapide dans un nouvel emploi, tout en apportant une solution acceptable au problème de l'incitation et de la conditionnalité.

Toutefois, pour Kosonen (1999), le principal résultat de la politique d'activation dans les pays nordiques semble être la création d'un modèle de rotation de l'emploi, qui donne aux salariés davantage de possibilités d'être momentanément absents et aux chômeurs l'occasion de se réinsérer en emploi ou de recevoir une formation menant à un emploi. L'auteur fait remarquer que le nombre de chômeurs baisse à mesure qu'augmente le nombre des personnes commençant des études. Cette critique voudrait que l'application des politiques d'activation ne s'accompagne d'aucune augmentation importante du nombre d'emplois, surtout pour les jeunes. Le taux d'emploi n'a pas véritablement progressé dans cette tranche d'âge, et il reste à voir comment ces jeunes trouveront un emploi après avoir suivi leur formation.

Ramaux (2005) apparaît du même avis à la suite de son questionnement sur l'importance des formations proposées ou imposées par les politiques d'activation. Il se pose la question de ce que vaut une formation si elle ne débouche pas au final sur un emploi. Si l'emploi vient à manquer, les formations proposées ne risquent-elles pas de tourner à vide ? N'y a-t-il pas de risque que la main-d'œuvre peu qualifiée enchaîne formation sur formation et aille d'échec en échec quant à sa réinsertion en emploi ? Les politiques actives du marché du travail n'ont pas permis de lutter efficacement contre le chômage, concluent Calmfors et collaborateurs (2002).

5.7 La notion de flexicurité

L'autre grande notion qui a marqué les débats sur la double transformation des politiques sociales et du marché du travail (Ulysse 2009; 2009a) reste celle de la flexicurité, ou l'idée de trouver un équilibre entre deux phénomènes apparemment contradictoires : la flexibilité du marché du travail requise par les entreprises et la protection des travailleurs (Wilthagen et Houwerzjl, 2005). Le Danemark est le premier pays à avoir concilié ces deux termes d'une

même équation sous le nom assez imaginaire de flexicurité (Barbier, 2006). Même s'il n'existe pas encore de définition internationale normalisée de cette notion, parce que justement les relations entre flexibilité et sécurité sociale diffèrent d'un pays à l'autre et d'un régime économique et de marché du travail à un autre (Hall et Soskice, 2001), il y a néanmoins un consensus général sur l'objectif d'aller au-delà de la conception émanant du modèle de l'État social des années antérieures. Il s'agit, entre autres, de penser autrement les articulations nécessaires entre les politiques de l'emploi et les politiques sociales.

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le Danemark²⁷ parvient avec beaucoup de succès à répondre au triple objectif de garantir la croissance économique stable, de protéger les citoyens dans le besoin et au chômage et d'assurer le bien-être social collectif (Bollé, 2002) au moyen d'une plus grande articulation entre les besoins de flexibilité du marché du travail et les besoins de protection du travailleur. Le pays parvient aussi à favoriser le développement d'un marché du travail compétitif et économiquement fort sans sacrifier la sécurité des individus. Ce système, portant le nom de flexicurité, poursuit donc les buts contradictoires, du moins en apparence, de combattre le chômage par la réinsertion en emploi, de garantir les conditions d'un fort développement économique en même temps que de protéger le travailleur. Il importe entre autres de tenter de rendre cette législation compatible avec l'efficacité économique (Wilthagen et Houwerzijl, 2005). La notion de flexicurité contribue à renouveler les termes du débat sur la précarité de l'emploi en mettant de l'avant le rôle clé de la protection sociale dans la gestion des transitions sur le marché du travail (Tuchszirer, 2005). En se basant sur l'expérience pionnière des Danois, Barbier (2006) identifie les trois éléments nécessaires au bon fonctionnement du système de la flexicurité :

²⁷ Pays largement ouvert à la concurrence internationale, le Danemark est caractérisé par une fiscalité et des cotisations sociales qui absorbent près de la moitié du PIB (produit intérieur brut) et indemnise à 90 % et jusqu'à quatre ans ses chômeurs les plus défavorisés. Le taux de syndicalisation approche 80 % et l'emploi public représente près du tiers de l'emploi total. Le pays n'est pas spécialisé dans les hautes technologies. Le taux d'emploi y est l'un des plus élevés au monde, le chômage largement inférieur à la moyenne européenne, et le niveau de vie approchant celui des États-Unis et progressant au même rythme que la moyenne des pays de l'OCDE (Boyer, 2006).

1. la flexibilité des contrats sur le marché du travail,
2. la facilité d'embaucher et de licencier,
3. la générosité de la protection sociale et l'importance des politiques dites actives.

Le mot hybride flexicurité caractérise «cette combinaison réussie de la capacité d'adaptation à un environnement international en évolution et d'un système de protection sociale basé sur la solidarité, qui protège les citoyens contre les conséquences les plus brutales du changement structurel » (Madsen, 2002 : 55). La flexicurité émerge d'un régime macroéconomique cherchant à rendre cohérent un système fiscal fondé sur l'impôt direct, un système d'innovation basé sur un processus permanent d'apprentissage et une politique économique anticipatrice et stable dans le temps, dans le cadre d'une acceptation par l'ensemble des acteurs des règles de la concurrence internationale (Boyer, 2006). Promouvoir la flexicurité au niveau des entreprises consiste à remplacer les formes externes de flexibilisation (le licenciement de salariés) par des formes internes telles que l'ajustement du volume du temps de travail et une meilleure formation des employés de manière à leur permettre de satisfaire aux nouvelles exigences (Klammer, 2005).

Un dispositif de flexicurité optimal permet d'atteindre les deux objectifs qui sont la flexibilité nécessaire pour obtenir une efficacité économique maximale et une sécurité suffisante pour atténuer le sentiment de précarité à l'égard de l'emploi. Il est caractérisé par un niveau élevé d'indemnisation du chômage (IC) et un faible niveau de législation sur la protection de l'emploi (LPE) (Sperber, 2005). En ce sens, une analyse pertinente et utile des processus de flexibilité ne saurait être faite seulement à partir du point de vue de l'entreprise. Elle doit aussi tenir compte des conditions de vie quotidiennes des acteurs. Elle s'intéresse non seulement aux politiques d'emploi mais aussi aux politiques familiales, fiscales, éducatives ou sanitaires. Elle aura ainsi des impacts sur les trajectoires sociales, identitaires et professionnelles des individus. La question d'assurer en même temps la flexibilité du marché, la sécurité d'emploi et la protection de l'individu traverse autant le monde professionnel que le monde de la vie privée (Klammer, 2005). Elle est une notion politique, idéologique et administrative. La flexicurité n'est ni bonne ni mauvaise en soi; elle est tout simplement relationnelle. Sa force dépend non seulement de l'usage que l'on en fait et des

limites que l'on lui assigne (Urban et Velo, 2005). Elle révèle aussi les philosophies sociales en cours dans les différents pays (Ulysse 2006), ainsi que les différentes configurations historiques des rapports entre les grandes catégories sociales : l'État, les entreprises et les partenaires sociaux (syndicats et autres).

Il existe des marges de flexibilité souhaitables et souhaitées, la flexibilité du marché du travail (en tant que structure de régulation) et celle au travail (en tant qu'activité) étant à distinguer (Urban et Velo, 2005). La meilleure forme de flexibilité du marché du travail est d'ailleurs celle qui permet aux travailleurs de passer aisément à des emplois nouveaux et meilleurs. Cela requiert, entre autres, un système d'éducation et de formation tout au long de la vie (Reich, 2002).

5.8 L'importance des contextes

Pour comprendre les politiques d'activation au Danemark, il faut les resituer dans le cadre du contexte social, politique, économique et culturel du pays. La souplesse des règles de droit du travail et la grande capacité d'adaptation des entreprises grâce à la force des partenariats sociaux²⁸ constituent les premiers éléments qui permettent au système de marier mobilité, faible incidence du chômage de longue durée et sécurité de revenus et des trajectoires professionnelles sur la durée (Barbier, 2005). La deuxième série de facteurs renvoie au fait que ce pays associe la mobilité élevée des travailleurs dans un marché du travail ouvert et peu réglementé à une vigoureuse protection sociale des individus qui permet de maintenir leur revenu quelle que soit leur situation par rapport à l'emploi. Cette association est pleinement inspirée des idéaux universalistes et égalitaristes qui caractérisent historiquement la société danoise. De plus, le marché du travail danois se distingue par un niveau de fluidité qui facilite autant le licenciement que le processus de retour à l'emploi. Cela permet de réduire le nombre de personnes éligibles aux politiques d'activation, ce qui a pour effet d'y réduire le taux de chômage (Tuchszirer, 2005). Les mécanismes de licenciement ne sont cependant pas laissés à eux-mêmes, mais font l'objet d'un encadrement à travers une confiance dans le consensus social rendu possible grâce aux contrats signés par l'ensemble

²⁸ Et la confiance sociale qui en ressort s'ajoute à la confiance que les salariés ont dans les caisses de chômage qu'ils gèrent eux-mêmes (Barbier, 2005).

des acteurs concernés, à l'application et au suivi en commun des règles et, enfin, à la participation négociée des partenaires sociaux (État, entreprises et syndicats) à la planification et la gestion des ressources humaines. De cette façon, même si 9 % des contrats de travail sont à durée déterminée²⁹ au Danemark, ils ne sont pas nécessairement précaires (Barbier, 2005). Il est important de garder en tête que le travail à temps partiel ne rime pas dans ce contexte nécessairement avec précarité³⁰, dans la mesure où l'ampleur des contrats à durée déterminés dans les pays scandinaves résulte de la mise en place de différents types de congés temporaires³¹ (Tuchszirer, 2005). Tous ces éléments témoignent de l'importance de prendre en compte les facteurs sociaux, économiques, politiques et institutionnels quand on veut comprendre le succès des politiques d'activation et de flexicurité au Danemark. Par exemple, le discours danois sur la flexicurité est principalement axé sur la mobilité dans le marché de l'emploi (Braun, 2002; Madsen, 2003; 2004) alors que dans le débat allemand, le concept de flexicurité est employé dans un sens plus large. Il porte sur les divers degrés de flexibilisation et les méthodes pertinentes permettant d'assurer cette flexibilisation (Klammer, 2005).

5.9 Des résultats mitigés

La flexicurité semble démentir la représentation faisant coïncider flexibilisation du travail et précarisation sociale. Dans les faits, la flexibilité du travail n'entraîne pas automatiquement sa précarisation. Les emplois flexibles peuvent, d'une part, contribuer à alimenter un marché de travail avec protection sociale du citoyen. Ils peuvent, d'autre part, être une voie permettant aux jeunes, aux femmes et à d'autres catégories jadis à la marge du marché du travail traditionnel d'accéder à terme à des emplois plus stables (Tuchszirer, 2005). Il faut néanmoins distinguer la flexibilité interne de la flexibilité externe. La flexibilité interne peut être à la fois bénéfique aux travailleurs et à l'entreprise. Pour les travailleurs, elle dissipe la

29 Mais que sont les principales catégories professionnelles visées par les contrats à durée déterminée au Danemark ? Un quart sont des apprentis, un quart des salariés qui remplacent des salariés absents, environ 8 % sont des personnes en « activation ». Le reste, soit environ 40 %, sont des personnes qui ont un contrat à durée déterminée pour diverses raisons (travail saisonnier, sur projet, *freelance*, jeunes sur emplois d'appoint, etc.) mais qui sont convenus avec des conditions identiques à celles des contrats indéterminés. Ces contrats sont contrôlés dans le cadre des conventions collectives. Rappelons enfin que tous ces salariés bénéficient de la protection sociale universelle danoise.

30 En cela, Maruani (2005) affirme que le travail à temps partiel, qui est considéré au Royaume-Uni, par exemple, comme un emploi de faible qualité, ne l'est pas dans un pays Scandinave comme la Suède, car, dit-il, rien n'est plus régulé que le temps partiel suédois, et rien n'est moins régulé que le temps partiel britannique.

31 « Près d'un tiers des emplois à durée déterminée correspond à l'exercice de droits à congés par des salariés à durée indéterminée, et non au comportement de l'entreprise » (Tuchszirer 2005 : 28).

peur de la précarité de l'emploi par une probabilité d'être licencié qui chute nettement, et un revenu qui est garanti. Les dispositions en matière d'horaires flexibles aident souvent à concilier le travail et la vie de famille, et une certaine polyvalence peut contribuer à rendre le travail plus intéressant. Quant à l'entreprise, elle peut respirer et moduler ses besoins en procédant à des changements d'horaires de travail en affectant ses employés à des tâches qui doivent être accomplies. Elle redéploie son personnel sans avoir à licencier les employés « inadaptés » pour en recruter de mieux « adaptés ». Elle évite ainsi les coûts considérables liés au recrutement et aux licenciements, tout en bénéficiant des liens à long terme tissés avec ses ressources les plus compétentes (Sperber, 2005). En outre, la flexicurité peut contribuer à affaiblir le travail au noir pour les pays ayant par exemple un marché de travail relativement fermée (Tuchszirer, 2005). Klammer (2005) renforce l'idée que la flexibilisation interne est bénéfique tant pour les entreprises que pour les salariés. Si les entreprises réduisent les temps de travail au lieu de licencier du personnel, elles réalisent des économies en termes d'indemnités de licenciement et, éventuellement, de frais d'embauche à une date ultérieure. Les salariés conservent ainsi leur emploi et sauvegardent à la fois leurs droits d'ancienneté et leur capital humain. Ils évitent également le chômage. Mais cette plus grande stabilité de l'emploi a un prix : les salariés doivent accepter, au moins temporairement, les réductions de salaire après impôt, contre une protection sociale accrue.

Néanmoins, ces évaluations positives n'empêchent pas de poser un regard critique sur les politiques de flexicurité et les impacts de la flexibilisation du travail. Trois faits importants viennent saper les impacts positifs de la flexibilisation du marché du travail : le développement des *working poor*, ou travailleurs pauvres, la progression des travailleurs indépendants (très souvent économiquement dépendants de leurs donneurs d'ordre) et les différentes réformes³² de la protection sociale qui ont conduit à revoir à la baisse les prestations sociales liées au marché du travail, en particulier les prestations d'invalidité, d'assistance et d'assurance-chômage (Tuchszirer, 2005). Toutes les formes d'emplois flexibles ne permettent pas de lutter efficacement contre le chômage, poursuit Tuchszirer. Reprenant Pignoni, l'auteur ne manque pas de rappeler l'importance que, même étant créés

32 Ces réformes vont conduire un nombre croissant de personnes jusque-là éloignées du marché du travail, à devoir l'intégrer, alors qu'elles n'y sont pas préparées du point de vue de leur qualification. Aux Pays-Bas, c'est bien par les réformes de la protection sociale que la question de la précarité de l'emploi pourrait surgir en s'invitant dans le débat social.

avec l'objectif de lutte contre le chômage et la pauvreté, les emplois flexibles doivent se soumettre à des règles minimales de droit, de conditions de travail, de protection sociale et de rémunération. Encore plus radicalement, Sperber (2005) soutient que la flexibilité (interne) du temps de travail entraîne indéniablement une précarité en matière de revenu. De ce point de vue, le credo fondé sur la flexibilité du marché de l'emploi n'est qu'une tentative maladroitement dissimulée de revenir, sous prétexte d'efficacité économique, sur des acquis obtenus par les travailleurs après des années de négociation et d'action politique (Stiglitz, 2002). La flexibilité du marché du travail et la libéralisation du marché des capitaux se font de manière asymétrique et favorisent le capital au détriment des travailleurs.

Pour leur part, Urban et Velo (2005) insistent sur la qualité des emplois et les conditions de travail. La flexibilité du marché du travail imposée produit des conséquences comme l'insécurité économique et financière, l'angoisse du présent et la peur de l'avenir, l'absentéisme, le manque de motivation, la désorganisation, les problèmes de santé et la souffrance au travail. De plus, ce sont des charges accrues que doit supporter le système de protection sociale. Comme certaines catégories de la population sont exposées plus que d'autres à ces conséquences sociales préjudiciables, l'on se trouve donc dans un contexte où les inégalités sociales ont augmenté de manière exponentielle. Accornero (2005) abonde dans ce sens, en affirmant que la flexibilisation de l'emploi charrie le risque, tout à fait évitable, de conduire à la création de plusieurs sous-classes de travailleurs dans des entreprises différentes. Contrairement aux objectifs recherchés, les salariés temporaires et les travailleurs occasionnels pourraient se retrouver piégés dans une marginalisation irréversible sur le marché du travail, et donc dans la société en général.

5.10 Des points communs

Si ces modes de théorisation se veulent distincts, ils ont le point commun de caractériser les changements récents prenant place au niveau des grandes dynamiques sociales. Le courant de l'exclusion privilégiée, à partir du début des années 80, les dysfonctionnements associés aux nouveaux changements sur la scène de l'économie mondiale et l'exercice des politiques économiques du néolibéralisme, entre autres le chômage de longue durée et la précarisation

du marché du travail. Sous la forme économique, l'exclusion est associée à la nouvelle pauvreté qui affecte les gens ayant peu ou pas d'accès à un emploi stable. Elle sert en même temps à désigner l'affaiblissement ou la rupture du lien social. Le succès de la notion d'exclusion est qu'elle met l'accent, au moins implicitement, sur une crise du lien social (Paugam, 1996). Le relâchement des liens sociaux, d'après Paugam, met en cause, au moins partiellement, le processus de construction identitaire qui avait permis aux groupes sociaux de se protéger et de s'organiser par la lutte collective en fonction d'un avenir prévisible et partagé (Paugam, 1996). Les nouvelles conditions économiques, le manque de travail, l'affaiblissement de l'État social et des mécanismes de protection sociale des citoyens fait craindre pour l'avenir collectif (Sayad, 1997). L'exclusion renvoie, du point de vue de Queiroz (1996), à une dénégation des classes sociales au profit d'une société toujours en concurrence pour les places sociales – ce qui rejoint l'idée de Vincent de Gaulejac et de Taboada Leonetti (2007) sur les places sociales ainsi que sa théorie de la désinsertion. Cette situation mène à l'identification négative à soi-même et face à la société qui disqualifie et exclut (Paugam, 1997). Elle entraîne des incertitudes face à l'avenir et une désaffection des individus face aux systèmes politique, économique et de protection sociale. Cela nous place au plein cœur des débats sur les liens entre exclusion, inégalité et injustice portés par Jean-Baptiste de Foucault (1992). Dans la pensée de l'auteur, si ces trois phénomènes répondent à des logiques sociales distinctes, elles méritent d'être traitées de manière complémentaire, et de les figurer dans un cadre explicatif intermédiaire. L'auteur établit une sorte de continuum faisant de l'exclusion une sorte de gradation de l'inégalité et de l'injustice.

Les différents courants contribuent chacun à leur manière à remettre en question dans la théorisation de la pauvreté et de l'exclusion les grilles traditionnelles basées sur l'idée de classe, de stratification de hiérarchie basée sur des groupes consciemment constitués dans leur rapport au travail et au capital. La disqualification et la désaffiliation insistent sur la perte d'identité des individus et la fracture du lien social. La désinsertion rejoint la lutte des places, au lieu de se limiter à un «dedans» et un «dehors». L'émergence du concept d'exclusion est reliée *étroitement aux grands problèmes qui se posent à la société dans son ensemble, à une période donnée* (Sassier, 1996). Elle témoigne de l'évolution des représentations de la pauvreté et des pauvres dans le temps et l'espace. Moreau de Bellaing

inscrit l'exclusion dans un ensemble de processus d'excès du fonctionnement de la société ; l'exclusion implique une transgression des droits. Elle résulte de la somme des différentes ruptures qui caractérisent le monde d'aujourd'hui, elles révèlent les frontières et les limites des mécanismes de protection sociale autant pour les anciens pauvres que pour les nouveaux pauvres qui se trouvent le plus souvent sur le marché de l'emploi. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion ne peut être menée qu'en intervenant sur les processus qui les produisent, au cœur de la société et non en sa périphérie, sur les facteurs de dérégulation de la société salariale, au cœur même des processus de la production et de la répartition des richesses sociales (Castel, 1995).

5.11 Les tendances générales qui se dégagent

Nous repérons dans les écrits scientifiques sur les rapports entre les dynamiques territoriales et les autorités gouvernementales plusieurs tendances générales. La première laisse croire que ce sont les associations communautaires et les organisations de la société civile, généralement plus proches des défavorisés, moins bureaucratiques que les institutions étatiques, qui peuvent le plus facilement former le réceptacle adéquat d'un secteur privé de remplacement (Centre Tricontinental, 1998). Selon cette tendance, l'État doit se désengager complètement des obligations sociales telles que la santé, l'éducation ou la protection sociale pour faire place à des organisations de la société civile. Or, comme le signalent Ulysse et Lesemann (2004), la source d'influence et l'acteur de changement ne sont ni l'État, ni les grandes corporations, mais des individus agissants seuls ou se joignant à d'autres pour maintenir et développer la vie civique. Ce discours antiétatique relève de la vulgate néolibérale qui prône l'État minimal et la satisfaction des besoins sociaux à travers le libre marché.

La deuxième se veut pessimiste. Elle concerne le financement des associations locales par les autorités administratives et vise la destruction de l'autonomie de ces associations et leur cooptation dans le projet étatique. Les autorités politiques arrivent ainsi à occulter la manifestation directe des inégalités sociales, à enrayer, entre autres, les révoltes au niveau des périphéries urbaines, les émeutes de la faim, les guérillas, à maintenir la patrimonialisation des biens et des services publics, à empêcher aux bénéficiaires des projets

des associations de se transformer en de véritables acteurs de leur destin (Affre, 2001; Bourdieu, 1996; Touraine 1996). Dans une autre étude comparative portant sur des dynamiques territoriales effectuée à partir de trois différents types de territoire –urbain, semi-urbain, rural- (Ulysse *et al.*, 2009 b), celles-ci partent du postulat que les ATI visent à agir de manière durable sur les capacités des individus, des organisations de base et des collectivités locales, en vue de faciliter la sortie des gens de la pauvreté. Ces auteurs affirment dans leur étude que les facteurs explicatifs rejoignent sensiblement ceux déjà connus, soit peu d'accès aux revenus, bas niveau de scolarité, état de santé précaire, dépendance de l'aide sociale et le fait de vivre dans un environnement social déficient. La perspective comparée permet en plus de voir à quel point ont augmenté dans le maintien de la pauvreté et l'exclusion l'importance des facteurs comme le chômage, l'insécurité alimentaire, le décrochage scolaire, les conditions de logement et le déficit de transport public. Néanmoins, ces facteurs se configurent selon les types de territoire et la configuration des acteurs locaux. Les mobilisations dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion se font non en référence aux territoires administratifs mais plutôt dans des sous-territoires d'identités portés autant par des représentations actuelles que par des repères historiques (Ulysse *et al.*, 2009).

Les conditions favorables à la réussite des initiatives locales restent selon plusieurs auteurs le type de leadership, la capacité des acteurs locaux de mobiliser des ressources à la fois endogènes et exogènes et de les combiner, la capacité de négocier des actions locales concertées, la capacité de fixer des objectifs et de les hiérarchiser, la capacité de saisir les occasions offertes par les politiques publiques (Fontan et Klein, 2004; Ulysse et Lesemann 2007, St-Germain, Ulysse et Lesemann, 2007; Klein *et al.*, 2009; Ulysse *et al.*, 2009). La lutte contre la pauvreté par l'approche territoriale intégrée prend aussi une forte consonance identitaire (Ulysse 2007, Ulysse *et al.*, 2009; Klein *et al.*, 2009). Ces derniers auteurs développent même dans leur recherche l'hypothèse que le succès des initiatives locales dépend de la construction d'identités positives et d'une conscience territoriale favorisant tant l'engagement des acteurs au sein de leur communauté que l'amélioration de leur capacité de création de richesse. Les initiatives locales réussissent mieux si elles parviennent à rendre les populations locales fières et à contribuer à créer une identité locale forte et valorisante en créant des lieux de participation citoyenne, de prise de parole publique et de manifestation

culturelle, tous des éléments qui contribuent à favoriser l'estime de soi autant sur le plan individuel que collectif.

Cette dimension d'analyse est aussi importante dans le sens où les politiques publiques jouent un rôle déterminant dans la dynamique de lutte contre de la pauvreté et contre les privations de toutes sortes (Fahmy et Gordon, 2005). Les politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion peuvent permettre de réduire ou d'agrandir les inégalités sociales. Dans une étude publiée en 2002 sur Montréal, Séguin et Divay (2002) arrivent à la conclusion que, malgré les multiples manifestations locales, la pauvreté ne relève pas exclusivement ni même principalement de l'échelle territoriale. Y intervenir de manière efficace ne saurait non plus dépendre uniquement des dynamiques de quartier mais plutôt de politiques publiques au moyen desquelles peut être garantie une distribution adéquate des ressources et une meilleure accessibilité aux services publics. Le développement des capacités personnelles et familiales est surtout influencé par les politiques gouvernementales de soutien à un revenu minimal ou d'accessibilité à l'éducation et à la formation professionnelle (Séguin et Divay, 2002). Friedmann (1992) et Stohr (2003) complètent en affirmant que l'action locale comme la lutte contre la pauvreté a besoin d'être facilitée, complétée et soutenue par des actions appropriées au niveau de l'État. Ce dernier a donc un rôle à jouer dans ces actions locales, même si les initiatives sont circonscrites territorialement et portées essentiellement par des acteurs locaux. Cela permet d'inférer que les politiques publiques influencent d'une manière ou d'une autre les actions locales, dont les initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Quelque soient les rapports entre les institutions étatiques et les acteurs de terrain pour mettre en place des initiatives locales ou territoriales de lutte contre la pauvreté, il demeure fondamental de replacer au cœur de ces initiatives les seconds. Ils constituent rien de moins que l'interface essentielle et indispensable entre les personnes en situation de pauvreté et les institutions étatiques. Ce rôle majeur que nous leur reconnaissons et dont ils ont la responsabilité s'explique par les rapports privilégiés qu'ils ont ou peuvent développer avec les institutions étatiques, leur connaissance du milieu et des personnes en situation de pauvreté qui y résident, et leurs capacités à faire la jonction entre les personnes en situation

de pauvreté et les institutions publiques, en tenant compte aussi bien des besoins réels des premiers et des exigences des secondes. La légitimité de ces acteurs trouve sa source dans le rôle de leadership, dans leur capacité de mobilisation et de combinaison des ressources internes et externes, à travers la négociation, la fixation et la hiérarchisation d'objectifs afin de s'emparer des occasions offertes par les institutions publiques (Klein et *al.*, 2009).

La thèse se positionne dans une perspective d'acteurs de terrains de lutte contre la pauvreté, légitimés par leur connaissance du milieu, la confiance que leur porte les personnes du milieu en situation de pauvreté, ainsi que des institutions publiques avec lesquelles ils poursuivent les mêmes objectifs, dans un cadre territorial. Nous ne nous plaçons pas dans un discours antiétatique qui prône le désengagement de l'État, ni dans une autonomisation complète des acteurs de terrains sous prétexte qu'il faut se méfier de l'État. Nous prônons au contraire des actions territorialisées de lutte contre la pauvreté dans lesquelles aussi bien l'État, les acteurs de terrain et les personnes en situation de pauvreté se mettent ensemble pour trouver des solutions durables et efficaces quant aux questions de pauvreté.

5.12 Une grille d'interprétation

Réfléchir sur les stratégies québécoises de lutte contre la pauvreté présuppose un schème théorique et analytique en mesure de rendre compte, d'une part, de la situation des personnes pauvres ainsi que des conditions permettant de lutter contre cette pauvreté dans un cadre territorial. La thèse prend donc en considération les nouvelles formes d'action publique et des initiatives sociales prenant forme dans des espaces circonscrits. Ce processus de théorisation considère autant les mécanismes d'élaboration des politiques, la nature des programmes mis en place, que les philosophies d'action qui les traversent. Il importe également d'examiner les modalités de gestion et de distribution des ressources disponibles ainsi que les schèmes de pratiques qu'elles alimentent ou font émerger.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion apparaît, pour reprendre la terminologie de Bourdieu, comme un champ d'actions où des acteurs dotés de ressources différentes entrent en interaction et s'affrontent selon les enjeux et les lignes de force existantes. Ce processus

de théorisation du social vise à mettre en évidence la nature des relations qui lient les différentes catégories d'acteurs (publics, associatifs et marchands) aux personnes en situation de pauvreté, et à faire ressortir les schèmes de pratiques concrètes sur lesquels se base leur intervention. Le processus met aussi en évidence les modes d'articulation que prennent les actions publique et sociale dans la structuration du territoire et des collectivités locales. Parler du territoire comme un champ ne réfère pas en ce sens aux limites géographiques ni aux formes d'organisation logiques, mais surtout à la nature des rapports matériels et symboliques et aux rapports de pouvoirs constitutifs de ce champ. Cela témoigne de la volonté de situer la thèse à un niveau théorique et épistémologique qui permet de rendre compte du caractère multidimensionnel et dialectique des processus et dynamiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

5.13 Les relations qui lient les différentes catégories d'acteurs

Les politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion seront considérées dans la thèse comme un construit social, c'est-à-dire en tant que produit des interactions entre des acteurs avec différents intérêts et différentes rationalités (Muller, 1990). Ces interactions se manifestent à travers des alliances ou non, des rapports de solidarité ou pas, se réalisant entre les différents acteurs locaux qui ont des intérêts, des capitaux, des objectifs divers et qui, par leur inscription dans un cadre territorial commun, font face à des contraintes, à des tensions, à des défis ou à des contradictions. Cette approche se veut l'un des pôles de notre cadre théorique constructiviste, au sens où ces acteurs sont porteurs de référentiels antagonistes qui doivent s'articuler sous formes de politiques visant de bien-être de la société.

Appliquer ce cadre compréhensif et interprétatif aux stratégies québécoises de lutte contre la pauvreté et l'exclusion consiste avant tout à vouloir mettre de l'avant le caractère négocié des politiques, et des programmes, ainsi que la nature des transactions auxquelles se livrent les acteurs. La compréhension des dynamiques implique plusieurs facteurs que sont :

- 1) de tenir compte des enjeux de la participation sociale et de la mobilisation citoyenne;
- 2) de développer des cadres de partenariat et de concertation entre les acteurs publics, les acteurs du secteur privé et les acteurs du secteur communautaire;

- 3) de faciliter des prises de décision par consensus ainsi que la coproduction des initiatives et des services au niveau local et territorial;
- 4) de développer des intelligences collectives dans les choix des priorités et des activités partenariats;
- 5) de valoriser les identités individuelles et collectives;
- 6) de savoir mobiliser les ressources et saisir les opportunités.

L'interaction entre ces conditions de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est bien empreinte des expériences collectives et individuelles. Elles sont teintées autant par nos trajectoires que par nos représentations. Cette lecture réflexive des dynamiques de la lutte contre la pauvreté entend aller au-delà des déficiences individuelles et des conduites des personnes pour s'ouvrir à une lecture sociologique basée sur la multiplicité des rationalités et logiques comme faisant système. Cette lecture s'inspire de l'idée de considérer, d'une part, que l'individu qui agit en société est soumis à des contraintes et à un environnement qui ne lui appartient pas totalement, et sur lequel il n'a pas parfaitement contrôle et, d'autre part, que l'individu a aussi la capacité de se réapproprier ses visions et ses représentations. Ces deux idées renvoient au modèle de constructivisme modéré (Dubet, 2002). Les individus participent de la construction de la réalité de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Mais ces sujets réflexifs sont soumis à des contraintes en raison de leurs trajectoires de vie, de leurs expériences sociales, de leur origine ethnique, de leur genre, de leurs conditions de vie ainsi que de leurs rapports au monde et à la société. L'espace de la lutte contre la pauvreté est traversé par un ensemble hétérogène de logiques, de rationalités, de convictions, de repères idéologiques, d'intérêts et de positionnements sociopolitiques. Cela tend à se constituer en un champ de confrontations des représentations sociales et collectives. Ce cadre se veut non seulement analytique mais surtout compréhensif et interprétatif, cherchant à placer au cœur des dynamiques de luttes contre la pauvreté les expériences des acteurs et leurs visions de la société. L'idée de représentations implique que les acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion peuvent développer et adopter des points de vue différents par le seul fait d'être dans un espace multiple et pluriel. Ils parviendront dans leur prise de positions à combiner plusieurs logiques et principes, au lieu de garder toute le temps une position figée et cohérente dans le temps; c'est justement là la dimension pragmatique qui leur permet de

garder une distance critique par rapport à leur objet d'intervention et à leurs champ d'action. C'est d'ailleurs cette distanciation critique qui en fait des sujets en capacité d'agir de manière autonome, tout en composant avec les contraintes structurelles, institutionnelles et organisationnelles qui conditionnent cette autonomie.

Enfin, les principales orientations retenues dans cette étude sont triples :

- 1) L'étude de la pauvreté et de l'exclusion ne peut se limiter aux seules dimensions économiques et matérielles. La pauvreté entraîne souvent une rupture du lien social et constitue une menace pour la cohésion sociale; la rupture du lien social marque le passage de la pauvreté à l'exclusion : c'est la désaffiliation (Castel 1995).
- 2) Il est désormais évident que ce ne sont plus seulement les politiques publiques provinciales ou municipales qui permettent de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion, mais bien une mobilisation territoriale concertée qui fait appel aux ressources locales et aux initiatives de la société civile, incluant les agents institutionnels, les groupes communautaires, les groupes de défense de droits, les entreprises et les acteurs municipaux et régionaux, dans une perspective participative et d'*empowerment*.
- 3) La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est appréhendée comme un champ d'action où interviennent une multiplicité d'acteurs individuels, institutionnels et collectifs, porteurs de logiques diverses. L'enjeu est de saisir la lutte contre la pauvreté dans son intégralité, tant à partir de sa définition par les acteurs publics qu'à partir de sa définition par des acteurs directement impliqués dans l'action. La question des interfaces entre les mondes politique, culturel, social et économique est au cœur de notre analyse³³.

33 La sphère des pratiques impose, entre autres, d'analyser les relations entre les phases de conception et les dynamiques de mise en application des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'identité des acteurs concernés, et les arrangements institutionnels auxquels aboutissent ces initiatives.

6 Chapitre 6: La méthodologie

Avant de parler de la méthodologie proprement dite, rappelons succinctement que le territoire de La Petite-Patrie est singulier par son histoire, son profil sociologique, ses caractéristiques spatiales, culturelles, économiques et administratives. Nous en avons parlé de manière détaillée dans la section (7.1) de la thèse se rapportant au portrait du quartier de La Petite-Patrie. C'est un quartier métropolitain multiethnique, de mixité sociale, en processus de gentrification, avec la présence de multiples ressources communautaires constituées tant sur une base de pauvreté matérielle avec une composante sociale importante qu'une composante ethnique très forte. Ce quartier se distingue du quartier voisin (Rosemont) situé dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie en termes de ressources, de facteurs de localisation géographique et par sa réserve de capital socio-territorial (Fontan et Klein 2004) que ses acteurs sont en mesure de mettre en action dans leurs interventions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Rappelons aussi que l'objectif principal de la thèse est d'élucider les conditions d'une action intégrée de lutte à la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie, associé à quatre objectifs secondaires que nous rappelons ici :

- 1) Faire le portrait de la lutte à la pauvreté dans La Petite-Patrie
- 2) Décrire et caractériser l'approche territoriale mise en œuvre dans La Petite-Patrie,
- 3) Dégager les conditions d'une approche territoriale intégrée et enfin,
- 4) Décrire l'articulation des orientations générales qui structurent la lutte contre la pauvreté dans le territoire de La Petite-Patrie

Nous avons donc eu accès aux différents documents descriptifs produits dans et sur le territoire en question et observé directement des actions posées par les différents acteurs du territoire. Concrètement, nous avons :

- 1) systématisé et synthétisé l'ensemble des données statistiques et documentaires pertinentes pour le territoire de La Petite-Patrie;

- 2) dressé un inventaire des ressources clés en matière d'emploi, des ressources institutionnelles locales incluant les ressources de formation, les entreprises d'économie sociale, les ressources communautaires;
- 3) dressé un inventaire des divers types de ressources communautaires (associations, initiatives de la société civile, économie sociale, coopératives, etc.) qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et au développement social;
- 4) nous avons appuyé l'ensemble de ces trois opérations de recherche en menant 15 entrevues semi-dirigées approfondies avec des acteurs-clés (représentants économiques, politiques, communautaires, syndicaux, fonctionnaires locaux);
- 5) nous avons enfin effectué cinq *focus groups*.

En cohérence avec l'approche territoriale intégrée, nous avons fait une recherche qualitative (Deslauriers et Kérisit, 1997) à travers une étude de cas. Notre étude est exploratoire dans le sens où nous nous sommes essentiellement basés sur le discours des acteurs locaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'étude est donc exploratoire mais aussi innovante dans la mesure où nous avons fait le pari, à travers cette recherche, d'aller chercher par la documentation disponible, par des entrevues semi-dirigées et des *focus groups*, les points de vue, les expériences, les réalités, les défis des acteurs locaux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. Nous nous sommes situés à l'interface de deux mondes, celui des personnes en situation de pauvreté d'une part, et celui des acteurs institutionnels d'autre part. Nous disons cela parce que la plupart des études sur le sujet, du moins ceux que nous avons consultés, se focalisent essentiellement sur les personnes en situation de pauvreté (leur trajectoires de vie), ce qui est un niveau que nous qualifions de niveau « micro », ou sur les grandes orientations de politiques sociales pour permettre à ces personnes de se sortir de la pauvreté, ce que nous qualifierons de niveau « macro ». Notre recherche est innovante et complémentaire à ces deux principaux niveaux car elle se situe entre les deux, donc à un niveau « méso ».

Nous avons retenue l'approche qualitative pour les trois raisons suivantes :

- 1) elle permet de « comprendre la complexité des systèmes humains ou sociaux par sa vision holistique »,
- 2) elle permet « d'arriver à des descriptions détaillées des situations et des évènements », et
- 3) elle permet « d'acquérir une connaissance approfondie du comportement des acteurs qui y évoluent, des sentiments qu'ils éprouvent ainsi que des interactions qui les lient ». (Gagnon, 2005 : 2)

Selon Denzin et Lincoln

la recherche qualitative met l'accent sur une multiplicité de méthodes, impliquant une approche interprétative [...] par rapport à son objet d'étude. Cela signifie que les chercheurs qualitatifs étudient les choses dans leur contexte naturel, essayant d'attribuer un sens ou d'interpréter le phénomène selon leur contexte naturel en attribuant un sens ou en interprétant le phénomène selon les significations que les gens [les acteurs dans notre étude de cas] leur donnent. (1994 : 2).

Pour se faire, nous avons recensé les acteurs importants de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie en faisant des entrevues semi-dirigées accompagnées de *focus groups*, ce qui a constitué une source de données importante que nous avons analysé de manière approfondie. L'analyse nous a permis de les classer en fonction de leurs stratégies d'interventions, en l'occurrence en trois grands groupes (A, B et C), que nous présentons en détail dans à la section 7.6.1 intitulé : « Les catégories d'acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ».

Notre approche qualitative s'est appuyée sur une étude de cas. Nous avons ici, suivi les huit étapes de la démarche de réalisation de l'étude de cas proposées par Yves-Chantal Gagnon que sont : « 1) établir la pertinence de la recherche, 2) assurer la véracité des résultats (fiabilité et validité), 3) la préparation, 4) le recrutement des cas, 5) la collecte des données, 6) le traitement des données, 7) l'interprétation des données, et enfin 8) la diffusion des résultats » (Ibid : XIV).

Fondamentalement, élucider les conditions d'une action intégrée de lutte à la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie revient à « comprendre les phénomènes, les processus qui les composent ainsi que les acteurs qui en sont les parties prenantes » (Ibid : 2). Pour notre recherche, l'étude de cas nous a permis de faire le portrait de la pauvreté, de décrire et de caractériser l'approche territoriale mise en œuvre dans La Petite-Patrie et, enfin, de dégager les conditions d'une approche territoriale intégrée ainsi que l'articulation des orientations générales qui structurent la lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie. Concrètement, l'étude de cas nous a donné accès à une compréhension profonde des phénomènes, des processus qui les composent et des acteurs qui en sont les parties prenantes (Gagnon, 2005). Sa pertinence comme méthode de recherche est acceptée aujourd'hui et jouit d'un préjugé favorable dans la communauté scientifique (Richardson, 1994). Le souci de la rigueur de l'empirie que permet l'étude de cas nous a amené à adopter la démarche proposée par Gagnon (2005) pour la collecte des données. Celle-ci s'est articulée autour de deux grands axes : activités/objectifs. Les activités sont regroupées en sept points et ont été reformulés en objectifs: « 1) se faire accepter dans le milieu/établir une relation de confiance avec les participants, 2) pratiquer l'observation et l'écoute active/amasser le plus d'informations significatives possible, 3) peaufiner et adapter la stratégie de collecte de données/assurer dans un respect du milieu une collecte de données fiables et valides, 4) élaborer et tenir à jour une charte de signification et une chaîne de sens par rapports aux données recueillies/assurer une constance quand au sens attribué aux données et permettre à une personne externe de suivre ces évidences, 5) gérer de façon structurée et ordonnée les données recueillies/constituer une base de données fiable et solide sur laquelle prendra racine la qualité de leur traitement et de leur interprétation, et enfin 7) assurer un retrait en douceur du terrain d'étude/éviter toute perturbation du milieu observé ». (2005:2)

Pour atteindre nos deux premiers objectifs secondaires que sont de faire le portrait de la lutte à la pauvreté dans La Petite-Patrie, et de décrire et caractériser l'approche territoriale mise en œuvre dans La Petite-Patrie, nous avons adopté à la manière de Van Der Maren une théorie descriptive en « tentant de rendre compte d'un objet ou d'un phénomène en identifiant ses conditions [...], ses dimensions (les éléments qui le constituent) et [...] en dégagant les principes et les structures dominantes de son fonctionnement» (1996 : 71). Cette démarche

nous a permis ensuite, d'une part, de dégager les conditions d'une approche territoriale intégrée ainsi que de décrire l'articulation des orientations générales qui structurent la lutte contre la pauvreté, d'autre part, dans le territoire de La Petite-Patrie.

Les deux derniers objectifs découlent de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies ainsi que du cadre conceptuel de la thèse. Il est important de rappeler que dans notre démarche de recherche, nous n'adoptons pas une posture déductive de type expert. Au contraire, la lecture, l'analyse et l'interprétation inductive des données recueillies à travers les discours privilégient le ou les sens que les acteurs de terrain donnent à leurs interventions inscrites dans un cadre territorial. Le défi de lire, d'analyser et d'interpréter leurs discours nous a amené à adopter une démarche inductive, mais aussi critique afin de déceler les conditions d'une action intégrée de lutte à la pauvreté et l'exclusion. Cette démarche s'est inscrite dans les différentes interactions entre les acteurs qui se manifestent par la concertation, l'intersectorialité, les alliances et mésalliances, la fédération des acteurs et des actions, les passerelles formelles et fonctionnelles, la démarche hybride et, enfin, le leadership à l'échelle du territoire de La Petite-Patrie. Ces catégories ont été élaborées de manière inductive à partir de l'analyse des données, mais aussi en appui sur les matériaux théoriques que nous avons présentés aux chapitres 4 et 5. Nous avons ainsi produit de nouvelles connaissances pour l'action concrète (Lévesque 2005), grâce à une approche ancrée et compréhensive.

Tout au long de ce processus de recherche, le terrain fut à la fois un lieu d'apprentissage, de questionnement et un processus caractérisé par le défi d'approcher, de regarder, d'écouter, d'analyser et de comprendre les enjeux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ainsi que les actions et interventions qui en découlent.

Si l'expérience a été sous plusieurs aspects fascinante et source d'apprentissage, il faut noter néanmoins tout le défi d'appréhender la réalité telle qu'elle se présente sans à priori et sans préjugés. Les informations recueillies ont été analysées de manière la plus rigoureuse et la plus objective possible, même s'il faut reconnaître aussi que notre subjectivité en tant que chercheur peut teinter quelques fois le regard que nous portons sur la réalité telle qu'elle se présente à nous, ce qui ne manque pas d'infléchir l'analyse que nous en faisons. Le défi a

donc été d'aller au-delà des conclusions hâtives et simplistes et de donner un sens à toute la complexité des expériences, des discours des acteurs de lutte contre la pauvreté rencontrés dans La Petite-Patrie, en cherchant un équilibre entre un regard théorique bien fondé et une posture méthodologique qui demeure pour l'essentiel inductive.

6.1 Analyse documentaire

Pour notre analyse documentaire, nous nous sommes appuyés sur les documents produit dans ou portant sur le territoire en question. L'ensemble des données que nous avons recueillies auprès des acteurs rencontrés s'est faite essentiellement en fonction du besoin de faire une description fine du territoire. Une fois les données recueillies, nous avons aussi systématisé les données statistiques et documentaires pour le territoire de La Petite-Patrie, dressé un inventaire en matière de ressources institutionnelles, socioéconomiques, communautaires locales. Ensuite, nous avons procédé à l'analyse de documents internes aux organismes participants à la recherche (les rapports d'activités, etc.). Les différentes sources de données nous ont permis de décrire les processus, les nuances, les variances et les subtilités des conditions de vie caractérisant le quartier de La Petite-Patrie. Tout au long de l'analyse documentaire, nous avons continuellement questionné les données, ce qui a permis de les classer, de les organiser et de les mettre en relation. Pour notre recherche, nous avons retenu des critères d'inclusion des documents. Ces critères d'inclusion nous ont permis de garder les documents qui se sont avérés les plus pertinents pour notre recherche. À ce propos, Jensen et Allen (1996) nous rappelle l'importance de mettre en place une série de critères d'inclusion. Toutefois, ces auteurs mentionnent aussi le fait aussi que ces critères doivent demeurer généraux plutôt que restrictifs car, ils pourraient nuire à la recherche et à son caractère inductif.

Ensuite, comme le mentionne Paillé (1994), nous avons à travers l'analyse des données mis en place une description thématifiée de la pauvreté, d'une part, et des interventions des acteurs locaux pour la lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie, d'autre part.

Tout au long de cette recherche, nous avons participé à différentes activités (rencontres périodiques d'acteurs du territoire) avec l'ensemble des acteurs clés du territoire de façon à nous imprégner de la culture du territoire en question.

Néanmoins, nous avons gardé une certaine distance et une rigueur scientifique par rapport à l'objet de recherche. L'approche utilisée nous a permis d'avoir accès à la réalité du quartier. Cependant, elle peut constituer en même temps un risque de biais qui affecte à la fois notre regard de la réalité des acteurs mais aussi l'analyse et l'interprétation que nous en faisons. Malgré ces risques de biais, la démarche que nous avons adoptée nous a permis d'avoir une interaction directe avec les acteurs clés travaillant sur les situations de pauvreté et d'exclusion. Nous la considérons donc comme une démarche originale qui a permis de comprendre de manière anthropologique les dynamiques des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le fonctionnement des différents organismes du quartier, les interactions entre les acteurs afin d'en dégager des conditions pour lutter contre la pauvreté dans La Petite-Patrie.

6.2 Les entretiens semi-dirigés et *focus groups* auprès d'acteurs-clés et le traitement des données collectées

L'échantillonnage des participants aux entretiens a été fait selon les deux critères que proposent Glaser et Strauss (1967) et Pires(1997) : la saturation et la diversification. Pour atteindre la saturation, il importe de s'assurer que le groupe sélectionné est relativement homogène, en ce sens qu'il participe d'un univers de sens en gros partagé. Pour s'assurer de cette homogénéité, un milieu organisé par le même ensemble de rapports socioculturels est requis et se traduit par le partage du même univers socioculturel qui permet d'atteindre la saturation des données au regard de cet univers de sens en partie commun (Bertaux, 1980). Bertaux (1980) va plus loin en donnant une définition de la saturation, définition dont nous nous sommes inspiré pour nous assurer d'atteindre la saturation dans notre collecte de données. Pour lui, « la saturation est le phénomène par lequel, passé un certain nombre d'entretiens, le chercheur [...] a l'impression de ne plus rien apprendre de nouveau, du moins en ce qui concerne l'objet sociologique de l'enquête » (Ibid : 205). Nous croyons avoir atteint cette saturation dans notre échantillonnage.

Si les répondants sont actifs dans un univers de sens en grande partie commun, cet univers est néanmoins objet de débats, de tensions, etc. Il faut donc que l'échantillonnage reflète autant que faire se peut la diversité des positions possibles dans le champ en question. La diversification est donc complémentaire de la saturation. La diversification compte deux dimensions : externe et interne. Dans le cas qui nous concerne, nous nous sommes appuyés sur la dimension interne de la diversification en choisissant les participants les plus divers possible à l'intérieur du même groupe homogène choisi comme le suggère Pires (1997b), ici les acteurs socioéconomiques qui ont en commun la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. Pour choisir ces acteurs, nous avons recensé l'ensemble des acteurs présents sur le territoire de La Petite-Patrie grâce à la documentation disponible. Nous nous sommes assurés de choisir des acteurs clés représentatifs de la pluralité des organismes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. Cette pluralité s'est traduite dans les faits par une diversité des acteurs rencontrés. Cette diversité concerne à la fois leurs mandats, leurs objectifs ainsi que leurs domaines d'intervention, que ce soit l'insertion en emploi, l'employabilité, le logement, la sécurité alimentaire, la santé, l'économie sociale, les personnes âgées, la monoparentalité etc. Il est important de préciser que notre échantillon s'est construit au fur et à mesure de notre recherche. En plus d'un appui sur l'analyse documentaire, le choix des participants s'est aussi déroulé en « boule-de-neige » (Mayer et Ouellet, 1991 : 386). Les premiers acteurs rencontrés au début de la recherche nous ont permis, ou du moins facilités, la rencontre des acteurs clés de lutte contre la pauvreté de La Petite-Patrie. Cette manière de procéder nous a permis d'avoir une vision d'ensemble du réseau des acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion du quartier.

Une fois les acteurs clés choisis, nous avons procédé à quinze entrevues semi-dirigées et fait cinq *focus groups* auprès des acteurs clés suivants : institutionnels, sociaux, communautaires, et économiques. Nous avons classé au regard de leurs mandats, de leurs objectifs et de leurs interventions les acteurs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion de La Petite-Patrie en trois groupes :

- 1) **le groupe A**, qui regroupe des acteurs qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion par l'emploi (intégration économique et professionnelle);

- 2) **le groupe B**, composé des acteurs qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion par la défense des droits fondamentaux et l'intervention sur des besoins de base (logement, santé, sécurité alimentaire etc.) du citoyen en situation de pauvreté;
- 3) **le groupe C**, composé des acteurs qui, dans leurs interventions, combinent deux visions à travers une méthode hybride, soit une intégration aussi bien économique, sociale que culturelle.

Les entretiens avec les différents acteurs clés retenus ont duré en moyenne 90 min. Elles ont été enregistrées avec l'accord des acteurs rencontrés et se sont déroulées dans leurs lieux de travail conformément à leurs souhaits.

Pour les *focus groups*, les mêmes acteurs ont été réunis. L'exercice a consisté à organiser des groupes de discussion avec des acteurs ayant les mêmes domaines d'intervention dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. La sélection des acteurs participants a été faite en fonction de nos objectifs de recherche et visait à refléter la réalité et la diversité des acteurs locaux. Lors des *focus groups* menés avec les différents acteurs locaux, nous avons encouragé la spontanéité des acteurs dans leurs réponses, et nous avons favorisé l'interaction entre nous et les personnes présentes ainsi qu'entre les acteurs eux-mêmes et leurs homologues présents. Nous avons fait part des différentes grandes catégories de questions aux acteurs avant le début du *focus group*. Rappelons que nous avons pris le soin au préalable d'envoyer un résumé du projet à chaque acteur que nous devions rencontrer, et cela que ce soit pour une interview semi-dirigée ou pour le *focus group*. L'objectif était de permettre aux acteurs d'avoir les grandes lignes du questionnement que nous avions à propos de leurs interventions pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. Cette manière de faire a aussi favorisé la dynamique de groupe parce que l'ensemble des acteurs étaient informés du processus de l'interview ainsi que des déroulements des *focus groups*.

Les axes thématiques dans la grille d'entretien que nous avons utilisé concernent : 1) les dynamiques territoriales de lutte contre la pauvreté, 2) la question de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 3) le partenariat et concertation entre les acteurs

locaux, 4) les caractéristiques et réalités socio-économiques, culturelles et démographiques du territoire, 5) les caractéristiques des habitants du quartier, 6) l'approche territoriale intégrée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le quartier. Les mêmes thèmes ont été employés pour les *focus groups*, mais avec l'intention de produire un sens plus collectif aux discours, ce qui permet à la fois d'identifier ce qui est commun et ce qui est distinctif d'un acteur-clé à l'autre.

Les entrevues et les informations recueillies auprès des mêmes acteurs ont lors des *focus groups* été bien entendu transcrites. Il est important de mentionner que nous sommes conscients que la transcription des entrevues nous met face au défi de la décontextualisation (Kvale, 1996). En outre, Lapadat et Lindsay (1999) rappellent aussi le fait que la transcription est un processus sélectif qui est incontestablement lié à la position épistémologique de chercheur. Ce sont des limites de notre recherche. Toutefois, nous avons tenté d'atténuer la décontextualisation des données transcrites en utilisant les différentes notes d'observation prises lors des rencontres avec les acteurs de terrain de façon à relier le discours obtenu à leur contexte. L'analyse documentaire a eu la même fonction. En outre, lors de nos entrevues, nous avons rencontrés plusieurs acteurs qui interviennent dans des domaines similaires comme le logement, la santé mentale, la sécurité alimentaire, l'emploi, le domaine scolaire. Les informations provenant de ces différents acteurs nous ont permis d'avoir plusieurs sources d'informations sur le même sujet, ce qui limite les risques d'une trop grande décontextualisation.

Le traitement des données recueillies s'est fait selon la procédure proposée par Yves-Chantal Gagnon (2005 :8). Elle consiste en quatre activités/objectifs que sont : « 1) épurer les données recueillies/assurer que les données sont pertinentes dans un format approprié, et que la source et la façon dont elles ont été recueillies sont connues; 2) codifier les données recueillies/organiser et trier les données pour faciliter leur analyse, 3) analyser les données codifiées/faire parler les données en faisant ressortir toutes les tendances qu'elle recèlent; et enfin 4) rédiger l'étude de cas/organiser en récit et remettre en contexte les données recueillies ».

6.3 L'Analyse transversales des résultats

La réflexion sur les enjeux de la pauvreté ainsi que les stratégies de lutte contre la pauvreté dans le quartier de La Petite-Patrie à travers des acteurs qui s'inscrivent et qui interagissent dans une dynamique territoriale s'est faite selon les trois angles de questionnement inspirés du projet de recherche global dans lequel s'inscrit ce travail, soit :

- 1) les logiques et les rationalités ayant caractérisé la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le quartier;
- 2) les discours dominants dans le champ de lutte contre la pauvreté et l'exclusion chez les acteurs du quartier;
- 3) les conflits, les tensions, les complémentarités, ainsi que les interfaces entre les multiples acteurs participant (Ulysse 2007).

Plus spécifiquement eu égard à nos objectifs spécifiques de recherche, la thèse s'est appuyée sur une approche par laquelle nous avons privilégiée un processus *bottom-up* (Castel, 2008) en phase avec le mouvement des acteurs de terrain, et donc aux antipodes de la conception technocratique du modèle de revitalisation urbaine intégrée (RUI) présentée par Séguin et Divay (2004). Notre posture réfère plutôt à un dynamisme social territorial, qui se révèle d'autant plus important qu'il témoigne des efforts des acteurs du milieu à créer une nouvelle synergie entre les multiples dimensions du développement et des structures médiatrices non-étatiques, structures qui offrent un espace de conciliation entre l'action publique et l'action sociale, et entre la gestion technocratique de l'État et les dispositifs locaux de développement des communautés territoriales (Ulysse 2006). En ce sens, la méthodologie est clairement inductive et accorde une grande valeur aux discours des acteurs clés.

Nous avons repérer les axes majeurs qui émergent des interventions des différents acteurs socioéconomiques et communautaires locaux de La Petite-Patrie afin de produire une analyse ancrée des différentes dynamiques territoriales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans les dynamiques existantes du quartier.

6.4 Considérations éthiques

Nous avons, pour assurer une pleine et libre participation des acteurs rencontrés, assuré que l'ensemble des données recueillies demeurerait confidentielles, et qu'elles seraient utilisées qu'à des fins de recherche scientifiques. Cette recherche visait implicitement à permettre à ces acteurs d'améliorer leurs interventions sur le territoire de La Petite-Patrie. Ces conditions nous ont permis de gagner la confiance des acteurs rencontrés. Ceux-ci ont également eu accès à une description détaillée de notre projet de recherche. En outre, tous les enregistrements effectués lors des entretiens ont été faits avec le consentement de ces acteurs. Tout au long de la recherche, nous avons utilisé les données de manière à ce que les acteurs qui ont participé aux interviews ne soient pas identifiés par souci de confidentialité. Il est cependant arrivé que l'on utilise nommément les organismes dans lesquels ces acteurs sont impliqués. Cette situation permet quand même de garder l'anonymat des participants, tout en augmentant la pertinence des résultats. Il n'aurait pas été souhaitable d'anonymiser le nom des acteurs institutionnels participants, car cette information porte sens et traduit le caractère partenarial de la recherche.

Nous voulons conclure cette section en remerciant particulièrement l'ensemble des acteurs rencontrés de l'arrondissement Rosemont-La Petite-patrie en général et de La Petite-Patrie en particulier qui ont accepté de participer à cette recherche. Nous voulons particulièrement remercier l'ensemble des personnes qui ont acceptés de participer aux différentes entrevues et *focus groups* que nous avons organisés. Qu'ils reçoivent à travers cette thèse notre reconnaissance pour leur disponibilité.

7 Chapitre 7 : Les résultats

Ce chapitre présente les résultats concernant l'objectif 1, qui vise à faire le portrait de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion dans La Petite-Patrie, et l'objectif 2, qui vise à décrire et caractériser l'approche territoriale mise en œuvre dans La Petite-Patrie.

La première section a pour but de dresser un portrait socio-économique du quartier La Petite-Patrie. On y trouvera, entre autres, des statistiques sur les taux d'emploi, d'activité et de chômage ainsi que sur les sources de revenu des particuliers, l'immigration, la connaissance des langues officielles, la scolarité et les logements. Le document compare les données des recensements canadiens 2001 et 2006. Notons que les données du dernier recensement (2011) n'étaient pas disponibles lors de notre recherche.

L'ensemble des entrevues menées, de même que les écrits consultés sur le sujet, ont permis principalement de dégager différents pistes de réflexion – que nous désignons dans le cadre du document comme les dimensions de la pauvreté. Nous présenterons ici plusieurs dimensions, dont 1) le logement, 2) la santé, 3) l'immigration, 4) les droits sociaux, 5) l'emploi et le rapport au marché du travail, 6) les dimensions territoriales, et enfin 7) la concertation et l'intersectorialité.

Tout au long de la recherche, l'analyse s'est principalement articulée autour des actions posées par les différents acteurs ainsi que les outils et les moyens qu'ils utilisent pour créer des conditions de sortie de la pauvreté dans le quartier. Cet ensemble de dimensions nous ont amené à décrire toute une série d'actions qui définissent la lutte contre la pauvreté et qui servent de tremplin pour la réflexion sur le sujet.

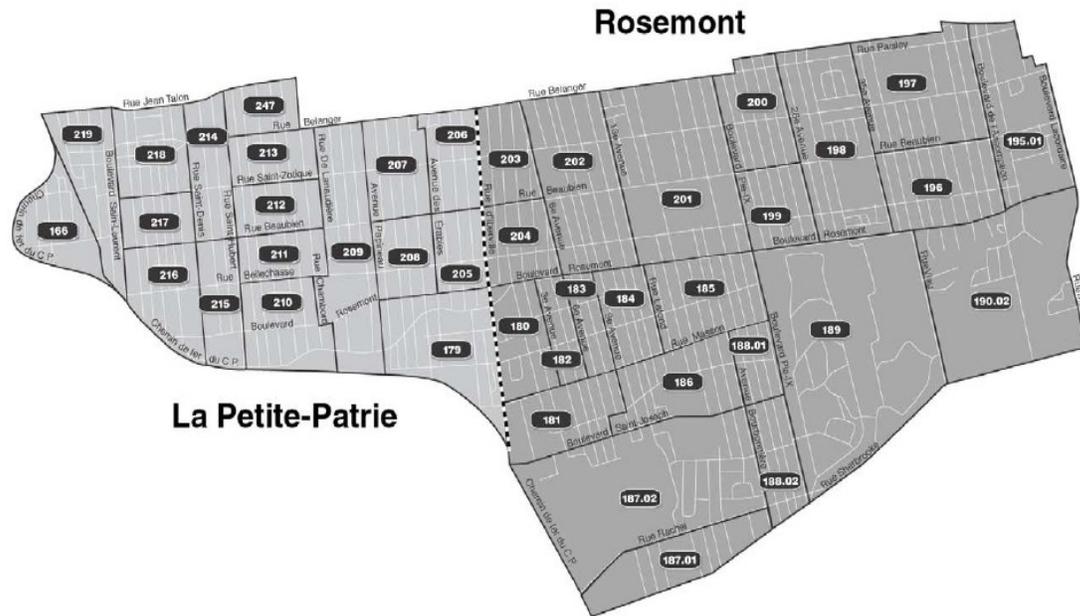
7.1 Le portrait du quartier de La Petite-Patrie

Cette section dresse un portrait socio-économique de La Petite-Patrie et répond ainsi à notre objectif 1. Le taux d'emploi, le taux d'activité et de chômage, les sources de revenu des particuliers, l'immigration, la connaissance des langues officielles, la scolarité et les logements y sont présentés. Les résultats sont présentés de façon à comparer la situation de La Petite-Patrie à celle de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, et à la Ville de Montréal lorsque pertinent, afin de mieux situer le quartier par rapport à la moyenne montréalaise. Pour ce faire, les données des recensements 2001 et 2006 sont utilisées afin d'observer si la situation du quartier a progressé entre les deux années de recensement. Le recours aux données des recensements est essentiel pour constituer le portrait de La Petite-Patrie, car il permet d'utiliser les secteurs de recensement pour analyser plus finement le quartier de l'arrondissement.

7.1.1 Le portrait géographique de La Petite-Patrie

La Petite-Patrie est un quartier de Montréal situé dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le quartier est délimité à l'ouest par la rue Hutchison, au nord par la rue Jean-Talon, au sud par la voie ferrée du Canadien Pacifique et à l'est par la rue D'Iberville. Le portrait géographique de La Petite-Patrie a été identifié grâce aux secteurs de recensement (SR). Brièvement, les SR sont de petites régions géographiques qui comptent habituellement entre 2000 et 8000 habitants. On retrouve des SR uniquement au sein des régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte plus de 50 000 habitants. L'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, qui fait partie de la région métropolitaine de Montréal, compte 41 SR, dont 18 qui constituent le quartier de La Petite-Patrie (voir la figure 1). Généralement, ce sont des unités géographiques assez stables, et les SR de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie ont été maintenus entre 2001 et 2006, ce qui permet la comparaison des deux recensements.

1. Portrait géographique de l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie



7.1.2 Le profil socio-économique de La Petite-Patrie

7.1.2.1 Le travail

Les informations présentées dans tableau 1 ci-dessous sont relatives au travail et concernent plus spécifiquement la population active, c'est-à-dire l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage. Trois indicateurs sont présentés :

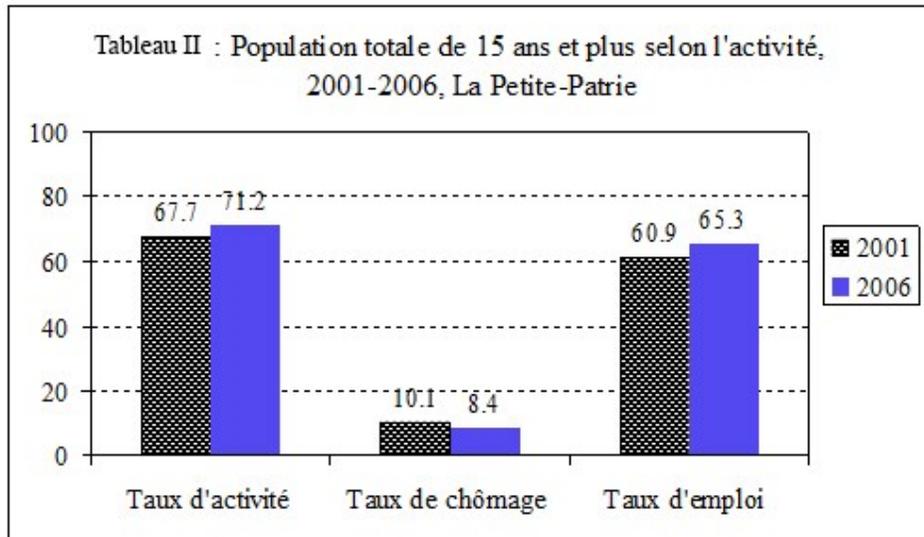
- 1) le taux d'activité, qui correspond ici au nombre de personnes ayant un emploi ou se cherchant activement un emploi par rapport à la population totale de 15 ans et plus;
- 2) le taux de chômage, qui représente le pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active de 15 ans et plus;

3) le taux d'emploi, qui désigne le nombre de personnes ayant un emploi exprimé en pourcentage de la population totale de 15 ans et plus.

Tableau I : Population de 15 ans et plus selon l'activité en 2006

	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'emploi
Rosemont	64,2	8,4	58,8
La Petite-Patrie	71,2	8,4	65,3
Rosemont-La Petite-Patrie	66,8	8,4	61,2
Ville de Montréal	63,5	9,1	57,7

Globalement, le tableau I indique que La Petite-Patrie performait mieux en 2006 quant au taux d'activité et d'emploi que Rosemont et la Ville de Montréal. D'abord, on observe un écart de 7 points de pourcentage entre La Petite-Patrie et Rosemont quant au taux d'activité, et de 7,7 points avec la Ville de Montréal. Également, les taux d'emploi de 2006 indiquent un écart de 6,5 points entre La Petite-Patrie et Rosemont et de 7,6 par rapport à la Ville de Montréal. Cependant, La Petite-Patrie et Rosemont ne se différenciaient pas sur le taux de chômage, mais globalement l'arrondissement annonçait en 2006 un taux moins élevé de chômage que la Ville de Montréal (8,4 vs 9,1). Dans le graphique suivant, on s'intéresse à la progression de La Petite-Patrie entre 2001 et 2006 concernant ces trois indicateurs. Par la suite, on compare la situation de La Petite-Patrie avec celle de Rosemont afin de mieux comprendre la dynamique des deux quartiers qui forment l'arrondissement.



Le tableau II ci-dessus compare la situation de La Petite-Patrie en 2006 et 2001. On observe qu'autant sur le plan du taux d'emploi, du taux d'activité que du taux de chômage, le quartier La Petite-Patrie a progressé entre les deux recensements. La même tendance a été observée dans Rosemont, passant d'un taux d'activité de 61,4 en 2001 à 64,2 en 2006, d'un taux d'emploi de 56,8 à 58,8 et d'un taux de chômage de 8,6 à 8,4. De plus, on peut dire que les taux d'activité et d'emploi en 2001 et 2006 ont été plus élevés dans La Petite-Patrie que dans Rosemont. Également, les écarts 2001-2006 observés pour La Petite-Patrie sont plus importants que pour Rosemont : taux d'activité (+2,8 vs +3,6), taux d'emploi (+2,7 vs +4,5) et taux de chômage (-1,6 vs -0,2).

7.1.2.2 Le revenu

Les prochains tableaux traitent du revenu avant impôt des particuliers. Le premier informe sur les revenus moyens de la population active de 15 ans et plus. Les informations sont tirées du recensement 2006, mais les revenus sont ceux de l'année précédant le recensement, c'est-à-dire l'année fiscale 2005.

Tableau III : Revenu moyen \$ avant impôt de la population
de 15 ans et plus, 2005

	Total	Hommes	Femmes
	\$	\$	\$
Rosemont	29 875	33 576	26 684
La Petite-Patrie	26 967	29 237	24 556
Rosemont-La Petite-Patrie	28 831	31 941	26 026
Ville de Montréal	30 132	34 525	26 044

Le tableau III indique que le revenu moyen des habitants de La Petite-Patrie en 2005 était moins élevé que dans Rosemont et la Ville de Montréal : tout genre confondu, il y a une différence d'environ 3 000\$ avec Rosemont et 3 200\$ avec la Ville de Montréal. Les écarts se maintiennent lorsque l'on regarde le revenu moyen chez les hommes et les femmes. Donc, malgré que le taux d'emploi (réf. tableau 2) en 2006 dans La Petite-Patrie fût plus élevé que dans Rosemont, les travailleurs vivant dans le quartier Rosemont étaient en moyenne mieux rémunérés.

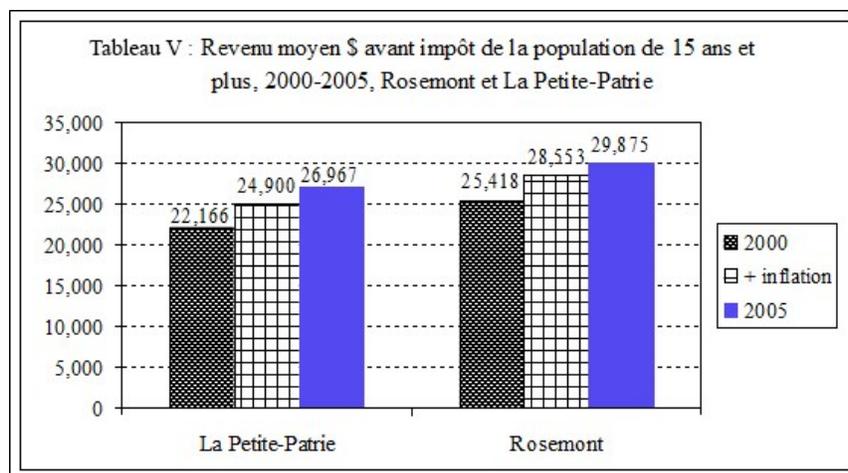
Les prochains tableaux et graphiques identifient quels sont les SR les plus riches et les plus pauvres de La Petite-Patrie, puis regardent la progression des salaires entre 2000 et 2005.

Tableau IV : Secteurs de recensement ayant les revenus moyens les plus bas et les plus hauts, 2000-2005, La Petite-Patrie

SR + pauvres	Total \$		SR + riches	Total \$	
	2000	2005		2000	2005
No 219	17 027	21 728	No 205	28 861	33 206
No 179	19 501	23 821	No 206	27 536	34 737

En 2005, les revenus les plus élevés ont été enregistrés dans les SR 205 et 206 de La Petite-Patrie (dans le quadrilatère formé par les rues d’Iberville, Rosemont, des Érables et Bélanger, soit juste en bordure du quartier Rosemont). Les revenus moyens les plus faibles ont été enregistrés, en premier lieu, dans le SR 219 à l’extrémité nord-ouest du quartier de La Petite-Patrie (i.e. entre le boulevard Saint-Laurent, la rue Jean-Talon et le chemin de fer) et ensuite, dans le SR 179 situé à l’extrémité sud-est des deux SR les plus riches (205 et 206). Entre 2000 et 2005, les SR situés aux deux extrêmes des revenus sont restés les mêmes. Pour compléter, le tableau annexé à ce document présente par ordre croissant les revenus moyens des SR de La Petite-Patrie en 2000 et 2005. Il ressort que peu importe l’année de recensement, les SR les plus précaires se situent à la bordure ouest du quartier, à l’exception du SR 179, qui est limitrophe à Rosemont. Cela montre la nécessité de comprendre les réalités sous territoriales pour éventuellement identifier des poches particulières de pauvreté.

À partir du tableau IV, il serait tentant de comparer les revenus moyens de 2000 et 2005 et conclure à une hausse des revenus des habitants du quartier. Il faut cependant tenir compte du taux annuel d’inflation qui reflète les variations de l’indice des prix à la consommation (IPC) entre deux périodes données. Entre 2000 et 2005, la variation en pourcentage du taux d’inflation était de 12,33% à Montréal. En d’autres termes, un ensemble de biens et de services coûtant 100\$ en 2000, coûtaient 112,33\$ en 2005. Le tableau V suivant présente les revenus moyens en 2000 et 2005 et les corrige pour l’inflation. Ainsi, il est intéressant de constater la réelle progression des salaires entre ces deux années de recensement.



En ajustant pour l'inflation, La Petite-Patrie a connu une hausse du revenu d'environ 2000\$ entre les années 2000 et 2005, comparativement à 1300\$ pour Rosemont. Est-ce que cette augmentation du revenu moyen laisse envisager une certaine diminution de la pauvreté ou est-ce plutôt la mobilité de la population qui est en cause ?

Le prochain tableau s'intéresse à la mobilité dans le quartier de La Petite-Patrie, et plus particulièrement au lieu de résidence des habitants un an et cinq ans avant le jour de recensement 2006. En d'autres termes, l'information indique si la personne recensée occupait le même domicile le jour du recensement que celui qu'elle occupait un an ou cinq ans plus tôt. Par conséquent, on trouve des personnes ayant déménagé et des personnes n'ayant pas déménagé. Plus loin, on verra si ces gens ont déménagé à l'intérieur de la même ville (les non-migrants), proviennent d'une autre ville (les migrants internes) ou encore sont venues de l'étranger (les migrants externes).

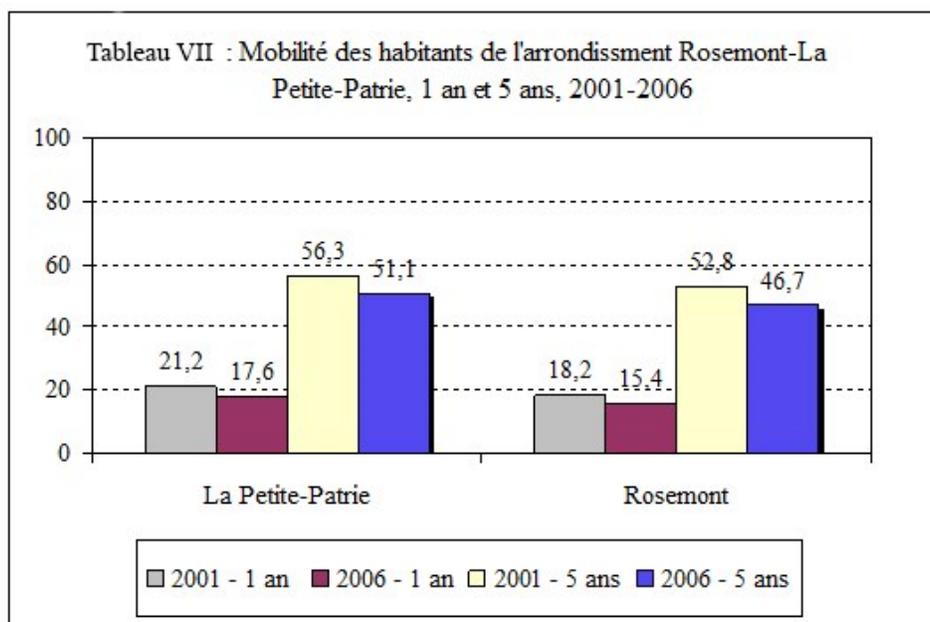
**Tableau VI : Proportion de la population selon la mobilité
1 an et 5 ans auparavant, 2006, (%)**

	Ayant déménagé 1 an auparavant	Ayant déménagé 5 ans auparavant
Rosemont	15,4	46,7
La Petite-Patrie	17,6	51,1
Rosemont-La Petite-Patrie	16,2	48,3
Ville de Montréal	15,4	44,9

Le tableau VI indique que La Petite-Patrie a des proportions de mobilité plus élevées que Rosemont et la Ville de Montréal, et cela autant pour le changement de lieux de résidence à 1 an comme à 5 ans auparavant. Plus spécifiquement, 17,6% des gens ont déclaré avoir déménagé 1 an auparavant dans La Petite-Patrie, comparativement à 15,4% pour Rosemont et pour la Ville de Montréal. Il en est de même pour la mobilité 5 ans plus tôt : 51,1% des habitants de La Petite-Patrie ne vivaient pas au même domicile 5 ans auparavant, contre

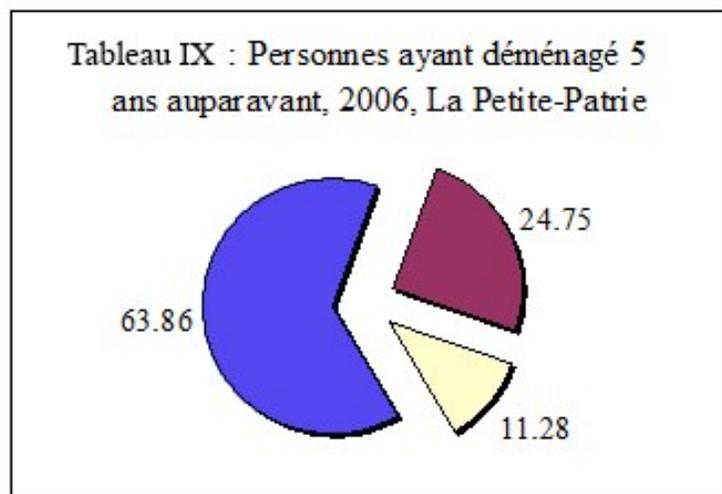
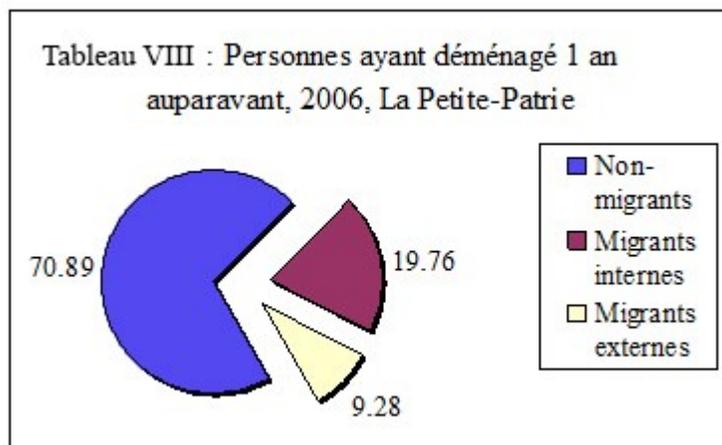
44,9% observé dans la Ville de Montréal et 46,7% dans Rosemont. Les comportements de mobilité sont loin d'être uniques à La Petite-Patrie, on les observe partout dans la Ville de Montréal. Par exemple, les deux arrondissements qui ont les pourcentages de mobilité (1 an et 5 ans) les plus élevés sont Le Plateau-Mont-Royal, avec 22,1% et 55,0%, et Ville-Marie, 23,5% et 57,2% (Auteur, 2006).

Le tableau VII suivant indique une baisse de la mobilité dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie entre 2001 et 2006 : La Petite-Patrie est passée de 21,2 à 17,6% pour la mobilité d'un an et 56,3 à 51,1% pour la mobilité de 5 ans. La même dynamique est observée pour Rosemont avec des proportions de 18,2 (1 an) et 52,8 (5 ans) en 2001.



La mobilité dans un quartier contribue à changer son profil socio-économique. Lorsque l'on observe une hausse du revenu dans un quartier sous la moyenne montréalaise, il est plutôt difficile de déterminer si les habitants du quartier ont amélioré leur situation ou des gens d'ailleurs (d'un autre quartier, d'une autre province, d'un autre pays) un peu plus riches sont venus s'y installer. À cet effet, les tableaux VIII et IX suivants indiquent que les personnes qui ont déménagé dans La Petite-Patrie (1 an et 5 ans auparavant) étaient majoritairement des non-migrants (i.e. provenaient de la ville de Montréal), et ce, à 70,9% et 63,9%

respectivement. De leur côté, la proportion de personnes venues de l'étranger (i.e. les migrants externes) représentaient 9,8% des personnes qui ont déménagé 1 an auparavant et de 11.3% 5 ans auparavant.



Le tableau X présente des informations relatives à la proportion de logements possédés ou loués par un membre du ménage. Par exemple, en 2006 dans La Petite-Patrie, 23,3% des

logements étaient possédés par au moins une personne qui vivait dans la propriété. Ainsi, La Petite-Patrie enregistrait en 2006 une plus forte proportion de gens qui habitaient dans des logements loués que dans le quartier Rosemont et la Ville de Montréal : des différences enregistrées de 6 points et de 11 points de pourcentage, respectivement.

Tableau X : Logements privés selon le mode d'occupation, 2006

	Possédés	Loués
Rosemont	29,3	70,7
La Petite-Patrie	23,3	76,6
Rosemont-La Petite-Patrie	27,1	72,9
Ville de Montréal	34,4	65,5

Tableau XI : Personnes à faible revenu avant impôt³⁴, 2005

³⁴ <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/fam022-fra.cfm>

	Familles économiques	Personnes de 65 ans et plus	Familles monoparentales dont le parent est de sexe féminin	Familles monoparentales dont le parent est de sexe masculin
Rosemont	20,2	35,5	41,3	11,7
La Petite-Patrie	24,3	41,4	41,5	18,5
Rosemont-La Petite-Patrie	22,0	37,2	44,1	19,0
Ville de Montréal	24,3	29,8	42,6	19,8

Le tableau XI présente des informations relatives au faible revenu avant impôt aussi bien pour les familles économiques, les personnes de plus de 65 ans, et les familles monoparentales (dont le parent est de sexe masculin ou féminin). On se rend compte que les familles monoparentales dont le parent est de sexe féminin sont davantage susceptibles de vivre une situation de pauvreté comparativement à celles dont le parent est de sexe masculin.

Cette situation de risque élevé de vivre dans la pauvreté est aussi valide pour les personnes âgées de 65 ans. Les personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que les familles monoparentales dirigées par des femmes sont les catégories les plus vulnérables aux situations de pauvreté dans le territoire.

7.1.2.3 L'immigration

L'immigration est une composante importante du territoire de La Petite-Patrie. La population immigrante y est très présente. Elle représente plus du 1/5 de l'ensemble de la population du quartier.

Tableau XII : Population selon le statut d'immigrant, ville de Montréal, 2006

	Population totale	Population immigrante	Parts dans la population (en %)
Rosemont-La Petite-Patrie	131 415	26 325	20,0
La Petite-Patrie	48235	10210	21,2
Ville de Montréal	1 587 390	488 090	30,7

En résumé, ce portrait statistique du territoire de La Petite-Patrie présente un taux de chômage semblable à l'autre quartier de l'arrondissement et inférieur à celui de Montréal. L'activité économique y est donc dynamique. Cela se traduit d'ailleurs par des taux d'activité et d'emploi plus significatifs que ceux de Rosemont ou encore de Montréal. Toutefois, le revenu moyen des habitants y est moins élevé comparativement à Rosemont, d'une part, mais aussi à Montréal, d'autre part, révélant ainsi une situation de vulnérabilité face à la pauvreté dans le territoire. Cette situation est accompagnée par un taux de mobilité assez élevé quand on la compare à l'autre quartier de l'arrondissement ou encore à Montréal, et pourrait trouver des éléments d'explication dans :

- 1) la proportion plus importante de locataires dans La Petite-Patrie que dans Rosemont;
- 2) l'immigration récente;
- 3) la part importante de jeunes (étudiants);
- 4) la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans qui habitent le quartier;
- 5) le taux de familles monoparentales (surtout dirigées par des femmes, qui ensemble constituent des groupes avec des revenus modestes, et donc vulnérables et susceptibles de vivre des situations de pauvreté).

7.2 Les principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté de La Petite-Patrie

La problématique de la lutte contre la pauvreté à La Petite-Patrie est abordée dans une dynamique territoriale reflétant en partie les idéologies adoptées par le gouvernement. Les organismes impliqués dans cette dynamique sont multiples, avec des objectifs pouvant varier

de la prévention à l'éradication des situations de pauvreté. Nous pensons alors intéressant de présenter le profil de ces organisations afin d'identifier leurs complémentarités et leurs différences, dans la mesure où ce type d'analyse révèle la multiplicité des expériences dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que la nature des organisations impliquées dans ce territoire. Si toutes ces organisations se rencontrent sur les différentes tables de concertation, nous les catégorisons en trois grands groupes afin de présenter leur mission, leurs objectifs et leurs champs d'intervention : les partenaires associatifs, les partenaires institutionnels et les « entre-deux ».

7.2.1 Les partenaires associatifs

Les partenaires associatifs sont une catégorie d'acteurs regroupant des organismes de services communautaires et de défense des droits. S'ils n'interviennent pas de la même manière les uns par rapports aux autres, ce sont tous des organisations non-gouvernementales dont l'objectif consiste à travailler à l'amélioration des conditions de vie des personnes pauvres dans le quartier. Dans ce groupe³⁵, nous plaçons la Maisonnée, la Maisonnée des parents, le Mouvement Action Chômage, le Comité de logement, de même que le Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC) et, enfin, l'Écho des femmes.

La Maisonnée est un organisme à but non lucratif qui a été créé en 1979. Il est situé dans La Petite-Patrie. Sa mission est de faire de tout résident, ancien, nouveau ou de naissance, un citoyen à part entière. La spécificité de la Maisonnée est de desservir aussi bien la population immigrante que les membres de la société d'accueil résidant dans la grande région métropolitaine de Montréal. En ce qui concerne les nouveaux arrivants, il s'agit de les aider à devenir le plus rapidement et le plus harmonieusement possible autonomes et ainsi mettre à pleine contribution leur potentiel. La mission de l'organisme est directement liée à l'exercice de la citoyenneté et du développement social. Cet organisme travaille, de manière proactive, à aider la population immigrante à s'orienter et à s'intégrer à la communauté d'accueil en lui

³⁵ Cette liste n'est pas exhaustive. Toutefois, lors de la période durant laquelle nous avons mené notre recherche, c'était les principales organisations présentes sur le terrain pour cette catégorie. Cette remarque est aussi valable pour les autres acteurs que nous citons dans cette partie de la thèse.

offrant un service permanent et multiforme qui s'est développé au fil des ans. Il a mis en place plusieurs services pour sa clientèle, qu'on peut regrouper en trois grandes classes d'activités :

- 1) le service de première ligne;
- 2) le service d'employabilité;
- 3) la vie communautaire.

Le service de première ligne consacre ses efforts à l'accueil, à l'établissement, à l'adaptation et à l'intégration des nouveaux arrivants. Il offre une multitude de services qui vont de l'aide à la première installation au soutien à l'intégration, dont l'apprentissage du français et de l'anglais. On peut énumérer ici des services comme la défense des droits des immigrants, la sécurité alimentaire, la francisation, la recherche de logements et la recherche d'emploi pour les plus jeunes et les nouveaux arrivants. Cette polyvalence dans les services est facilitée par le fait que les intervenants sont eux-mêmes des personnes immigrantes. L'observation *in situ* nous a permis d'entendre parler, à part le français et l'anglais, l'arabe, l'albanais, le roumain et l'espagnol, ce qui montre la capacité de l'organisme à communiquer et à répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée.

Le service d'employabilité facilite l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes. Il offre à celles qui ont de la difficulté à trouver un emploi des services de préparation à l'emploi, de rédaction du CV et de préparation à l'entrevue. Pour les immigrants qui ont des diplômes obtenus à l'étranger, la Maisonnée les aide à obtenir les équivalences de leurs diplômes ainsi que la reconnaissance de leurs expériences professionnelles. Le service d'employabilité regroupe plusieurs programmes parmi lesquels on trouve le Programme de soutien à l'insertion en emploi, le Programme d'immersion professionnelle, la Réinsertion en emploi des jeunes membres des minorités visibles ainsi que le mentorat pour les membres des communautés culturelles. Les trois autres programmes constitutifs de ce service sont le Programme d'accès communautaire, le Projet Connexion Compétences et, enfin, le Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS). Chacun de ces programmes bénéficie de sources de financement diversifiées, relevant de paliers des différents paliers de gouvernement.

Le volet Vie communautaire se veut une démarche qui favorise l'intégration des immigrants avec la population d'accueil, établie ou non dans le quartier de La Petite-Patrie. Ce volet permet aussi à l'organisme de s'impliquer dans des domaines d'intervention tels que le décrochage scolaire, la criminalité, le vandalisme, l'emploi, l'alimentation, la qualité de vie et la sécurité en milieu urbain. Le volet Vie communautaire encourage par ses activités un rapprochement interculturel et le développement d'une citoyenneté ancrée dans le quotidien des personnes. Les principales activités de ce service sont le bénévolat, le jumelage interculturel et les activités socioculturelles.

Pour sa part, **La Maisonnette des parents** dirige ses activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale essentiellement vers les familles. Elle poursuit deux principales missions : favoriser l'autonomie et l'épanouissement des familles et des individus et soutenir tout particulièrement les parents et les familles en difficulté. On y trouve également quatre principaux objectifs qui sont : prévenir ou alléger la détresse et la solitude des familles; redonner au parent son rôle de premier éducateur de l'enfant; renforcer la confiance, l'entraide, la solidarité et la prise en charge des familles; encourager la participation sociale des familles immigrantes.

Les secteurs d'activité de l'organisme se regroupent en trois grandes catégories :

- 1) le soutien à la famille;
- 2) la sécurité alimentaire;
- 3) l'action communautaire.

Alors que le soutien à la famille est basé sur une relation d'aide et d'accompagnement, les activités de sécurité alimentaire consiste à distribuer des repas dans deux écoles du quartier, à travailler au dépannage alimentaire pour les personnes dans le besoin et à organiser des séances de cuisines collectives. Il s'agit tout d'abord de permettre aux personnes en situation de pauvreté de s'organiser collectivement et de pouvoir se nourrir avec le peu de ressources dont elles disposent. Finalement, l'action communautaire se résume à une intervention

visant le mieux-être du quartier, à travers l'organisation d'évènements et d'activités pour les citoyens, dont la fête de quartier qui se déroule annuellement.

Le **Centre de ressources et d'action communautaire de La Petite-Patrie (CRAC)** fut fondé en décembre 1995 sous l'appellation Magasin-Partage. Il poursuit également un travail de cohésion sociale, de développement social et de participation citoyenne. Il répond aux besoins d'aide alimentaire et soutient la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des familles et des personnes à faible revenu du quartier. L'organisme se présente comme étant un milieu de vie et d'entraide, d'implication et de bénévolat ouvert à l'ensemble des citoyens et citoyennes. Chaque citoyen peut y trouver respect et dignité en profitant des ressources et des références pour prendre sa vie en main et développer de nouveaux projets. Le CRAC a cinq principaux objectifs qui sont : aider toute personne dans le besoin; rendre les individus autonomes en les formant afin qu'ils puissent subvenir à leurs propres besoins; défendre, promouvoir et représenter les droits et les intérêts des citoyens et citoyennes; informer et soutenir les individus par l'éducation populaire; et, finalement soutenir, les revendications des personnes dans le besoin en s'associant à d'autres groupes en vue d'améliorer leurs conditions de vie. En d'autres termes, l'organisation s'inscrit dans la logique de concertation et de coopération.

Le **Mouvement action chômage (MAC)** est un organisme de défense des personnes sans emploi ainsi que des travailleurs précaires. Depuis près de quatre décennies, l'organisme mène une lutte acharnée pour la sauvegarde et l'amélioration du régime d'assurance-emploi et, plus largement, du filet de sécurité sociale. Mis en place dans les années 70, le MAC se déclare comme un organisme autonome et indépendant, impliqué dans la défense des acquis sociaux et engagé à lutter contre l'affaiblissement du système de protection sociale dans toutes les sphères de la vie du citoyen. Selon les documents internes à l'organisme que nous avons pu consulter, ses mandats sont les suivants :

- 1) informer la population sur ses droits et obligations en publiant un journal de mobilisation et d'analyse politique et juridique;
- 2) mobiliser la population par des activités d'éducation populaire dans une optique de transformation sociale;

- 3) représenter les travailleurs et les personnes sans emploi face à l'appareil gouvernemental;
- 4) défendre les travailleurs et les personnes sans emploi auprès des différents tribunaux administratifs;
- 5) favoriser une vie associative riche et dynamique et, enfin,
- 6) améliorer les législations sociales, particulièrement celles relatives à l'assurance-emploi.

Il ne fait aucun doute que ces activités permettent aussi de regarder cet organisme comme un organisme de défense collective des droits, au moyen de l'éducation populaire autonome, de la mobilisation sociale et de l'action politique. Le bulletin d'information de l'organisme, Info MAC, offre des analyses posant le problème de la pauvreté et de l'exclusion en des termes socio-juridiques. Dans le cadre de sa mission, l'organisme offre des séances d'information collective et met en place une ligne téléphonique pour la population. Par ailleurs, le MAC soutient les actions militantes de ses membres et travaille en collaboration avec les intervenants communautaires et syndicaux. Il participe à plusieurs tables de concertation sur le territoire, comme la Coalition de lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie.

Le Comité logement de La Petite-Patrie, qui existe depuis environ une vingtaine d'années, intervient à la fois sur le cadre bâti et le cadre social. Il travaille et intervient dans le but de favoriser le maintien dans les lieux de la population résidante sans intimidation, ni augmentation abusive du coût du loyer, tout en promouvant une bonne qualité du cadre bâti. Le développement social est au cœur de l'action de l'organisme. Pour atteindre cet objectif, le comité soutient les requérants, fait des représentations politiques et procède à du repérage financier et au montage de projets coopératifs. Il veille à offrir un appui technique et humain aux coopératives existantes ou en développement.

Le Comité fait aussi un travail de défense des droits par la mobilisation sociale et l'éducation populaire qui consiste à informer, sensibiliser, défendre et représenter les locataires du quartier sur les questions relatives à l'habitation et à l'aménagement urbain. Il aide les personnes à la rédaction de courriers à portée juridique tout en offrant de la formation et du

soutien à des comités de vigilance. Le Comité organise et participe à des événements publics, des manifestations de contestation et à des tables de concertation. Le comité logement offre des sessions de formation sur la loi du logement locatif mais aussi de l'assistance technique et juridique en rédigeant des lettres pour ceux qui en ont besoin, en faisant des références aux ressources appropriées et en préparant les gens à passer les auditions à la Cour. Il développe des méthodes pour regrouper les locataires autour d'un problème commun et les mobiliser à se défendre de façon collective.

L'**Écho des femmes**, contrairement aux organismes mentionnés plus haut, s'adresse spécifiquement à la clientèle féminine vivant dans la pauvreté et l'exclusion sociale. L'organisme a été mis en place en 1986 à la suite du constat que les femmes constituent une proportion importante des personnes en situation de pauvreté dans le quartier, ce qui est cependant universel. Il a créé un centre de jour qui s'adresse à toutes les femmes, quel que soit leur âge, leur état civil, leur origine, leur religion ainsi que leur orientation sexuelle. C'est un centre bien implanté dans la communauté et qui offre aux femmes un endroit, un lieu d'appartenance, de transition, une alternative à l'isolement.

L'organisme Écho des femmes figure parmi les organismes importants de lutte contre la pauvreté dans le quartier. Il défend plusieurs missions et valeurs :

- 1) le développement de l'entraide et le partage entre les femmes;
- 2) la construction d'une solidarité concrète autour de projets collectifs;
- 3) le développement d'une éducation populaire et le soutien aux démarches d'apprentissage;
- 4) le combat contre les préjugés, qu'ils soient fondés sur le sexe, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, et le statut social;
- 5) le combat contre les injustices sociales et la défense des droits des femmes;
- 6) la lutte contre la violence faite aux femmes, la pauvreté et les différentes formes d'exclusion.

Le centre a aussi mis en place un réseau d'entraide, d'éducation et d'action en faveur des femmes qui en ont besoin. Sa mission est donc d'offrir aux femmes un cadre chaleureux, de

l'écoute, du respect, du soutien, de la solidarité ainsi que les différents moyens d'actions pour améliorer leur vie.

7.2.2 Les partenaires institutionnels

Les partenaires institutionnels sont les deux instances gouvernementales qui offrent des programmes et des services au niveau territorial dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, soit le Centre local de santé et des services sociaux (CSSS³⁶ du Cœur-de-l'Ile) et le Centre local d'emploi (CLE). Ces instances travaillent en collaboration avec les autres acteurs associatifs pour contrer les situations de pauvreté à La Petite-Patrie.

Le **CLSC La Petite-Patrie** (CSSS du Cœur-de-l'Ile) a pour mission d'offrir à la population du territoire qu'il dessert des services de santé et des services sociaux de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Les actions du CLSC sont orientées vers le développement de l'autonomie des personnes et des communautés. Elles s'inscrivent dans une dynamique globale du CSSS dont la mission est d'œuvrer à la santé et au bien-être de la population du territoire de La Petite-Patrie et de Villeray, en collaboration avec la communauté, par le déploiement d'une gamme de soins et de services préventifs, curatifs et d'hébergement accessibles, continus et de qualité. Ses programmes sont des services de santé, sociaux et psychosociaux courants. Le CLSC dessert une clientèle variée provenant de toutes les catégories de la population : Enfance-Famille, Jeunesse-Famille, Adultes. L'organisme offre des services d'accueil, d'évaluation, d'information et de référence, d'aide à domicile, de réadaptation, d'action communautaire et des services de psychogériatrie. De leur point de vue, la santé constitue une porte d'entrée principale de la lutte contre la pauvreté. Le personnel du CLSC travaille alors de concert avec les différents partenaires du milieu, comme les organismes communautaires et les écoles, à l'amélioration de la santé, du bien-être et des conditions de vie dans le quartier.

Il revient au **CLE** d'administrer le Programme d'assistance-emploi, dont la mission consiste à offrir aux personnes dans le besoin les programmes et services existant en matière de

36 Centres de santé et services sociaux

sécurité du revenu pour combattre l'exclusion sociale et la pauvreté. Le centre a deux axes d'interventions : le module Sécurité du Revenu (services d'aide financière de dernier recours) et la mise à la disposition de sa clientèle d'une salle multiservices (salle libre-service pour la recherche d'emploi). Ces deux axes se subdivisent en sept volets :

- 1) Le premier volet concerne le soutien du revenu à travers une aide financière de dernier recours, un programme d'assistance-emploi ou encore des références vers des organismes du quartier.
- 2) Le second volet s'articule autour du Programme Destination emploi qui est une approche d'accompagnement des prestataires dans leurs démarches vers l'emploi.
- 3) Le troisième volet a pour objectif d'aider les parents pour leurs revenus de travail. Il est destiné principalement aux familles à faible revenu.
- 4) Le quatrième volet est constitué du programme Solidarité jeunesse, qui est une solution de rechange à l'assistance-emploi pour les jeunes de moins de 21 ans.
- 5) Le cinquième volet est une aide financière versée par Emploi-Québec aux prestataires du Programme d'assistance-emploi participant à une mesure d'aide à l'emploi.
- 6) L'avant dernier volet s'articule autour de l'analyse des besoins, c'est-à-dire l'élaboration de projets spéciaux avec des organismes du milieu.
- 7) Enfin, le septième volet est une salle multiservices en accès libre et équipée d'ordinateurs (pour la rédaction de CV et les recherches sur Internet), de documentation sur le marché du travail et d'un télécopieur pour l'envoi de CV.

Les interventions du CLE sont dirigées principalement vers les individus et le soutien aux organismes et aux entreprises, se donnant la vocation de desservir tout chercheur d'emploi, qu'il soit à l'aide sociale ou au chômage. Le CLE met en œuvre un ensemble d'outils pour encourager les personnes hors de l'emploi à intégrer ou à réintégrer le marché de l'emploi. On peut dire que le CLE effectue un travail sur la personne et que les capacités de ces personnes constituent la base de son intervention de l'acteur. Il s'agit de permettre à ces personnes de développer leurs capacités et leurs habiletés en vue de réintégrer le marché de l'emploi et d'y demeurer, sachant que ce marché est de plus en plus exigeant. Ces mesures

et services comprennent des stages en milieu de travail, des subventions salariales, des programmes préparatoires à l'emploi et des services d'aide et d'orientation en emploi.

En plus de poser des actions en direction des personnes en situation de pauvreté (et à la recherche d'emploi), le centre contribue à financer d'autres organismes qui entreprennent des actions en faveur de la qualification, du perfectionnement et de l'insertion en emploi. On peut citer les entreprises d'insertion sociale, comme la CDEC, qui viennent en aide aux entreprises déjà établies ou qui sont en voie de s'implanter dans le quartier et ainsi permettre une création d'emplois. Ces ressources externes permettent au CLE d'étendre ses services et de faire son ancrage au niveau du territoire. Aussi, il joue également le rôle de référer les demandeurs d'aide. Ainsi, les notions de service de proximité et de partenariat trouvent une grande place dans la stratégie d'intervention du CLE. Ceci permet d'accompagner les actions en matière de lutte contre la pauvreté dirigées principalement vers les individus, dans le but d'améliorer les capacités individuelles, mais aussi de favoriser les conditions du développement communautaire et social.

7.2.3 Les « entre-deux » ou structures médiatrices non étatiques

Nous définissons comme étant des « entre-deux » deux organismes que nous ne pouvons placer ni dans les partenaires associatifs, ni dans les partenaires institutionnels. Ces organismes sont : le Groupe conseil St-Denis et la CDEC. Ulysse et Lesemann parlent de structures médiatrices non étatiques pour désigner des organismes se trouvant dans une telle situation :

Les structures médiatrices non étatiques sont les organismes, les associations ou les réseaux dont le propre est de mobiliser un ensemble de ressources de la communauté et de les articuler avec des apports externes pour susciter des projets de développement ou accompagner les processus individuels et collectifs visant la réalisation de tels projets. (2007 : 127).

Le **Groupe conseil Saint Denis** existe depuis 1983 et a pour mission d'aider les personnes sans emploi ou en situation précaire d'emploi à parcourir les étapes permettant de trouver un sens à leur vie professionnelle. Ses programmes offrent les services suivants aux individus qui en font la demande : orientation sur le plan professionnel, efficacité dans leur recherche d'emploi, retour à l'école réussi, évaluation de leurs aptitudes d'entrepreneur en vue de se lancer en affaire et d'y connaître du succès. On parle dans ce dernier cas de les former à jeter les bases d'un projet d'entreprise.

Au cours de la dernière décennie, le Groupe conseil St-Denis a développé une intervention adaptée à chaque individu; on a donc choisi de tenir compte des situations individuelles tout en couvrant l'ensemble du processus menant à une place satisfaisante dans le monde du travail. L'organisme a par la suite mis en place un volet de services destinés aux personnes qui, par choix ou par défaut, optent pour le travail autonome ou le démarrage d'entreprise à travers les services de développement entrepreneurial. Dans son approche, le Groupe conseil Saint Denis met en place à travers une équipe de professionnels, un cadre de suivi individualisé et un plan d'intégration professionnelle adapté aux besoins et difficultés du client ainsi qu'aux réalités du marché de l'emploi. Il est devenu, depuis 10 ans, le promoteur officiel du Carrefour jeunesse-emploi Rosemont/La Petite-Patrie (CJE).

Le Groupe conseil propose des services regroupés en trois catégories. Les services du développement de la carrière s'adressent aux jeunes adultes de 18 à 35 ans résidant sur le territoire de Montréal avec un service d'admission et d'évaluation des besoins; des services-conseils en orientation professionnelle; des affichages d'emplois. Le service de soutien en situation d'épuisement professionnel s'adresse aux adultes âgés de 18 ans et plus résidant sur le territoire de Montréal et qui sont absents du marché du travail depuis 12 mois ou moins. Il y a enfin le service de développement entrepreneurial et un centre de ressources techniques. Les interventions du Carrefour Jeunesse Emploi/Saint Denis sont essentiellement dirigées vers les individus. Sa mission est de les aider à intégrer le marché du travail, d'une part, et d'aider les personnes en situation précaire d'emploi à avoir de meilleures conditions d'emploi. L'organisme accompagne les différentes personnes dans leurs démarches de recherche d'emploi, et cela en fonction d'un plan professionnel individualisé qui permet au

chercheur d'emploi d'être efficace dans sa recherche et de trouver un emploi qui lui convient. L'objectif n'est pas de trouver à tout pris un emploi. Il s'agit plutôt d'aider la personne à trouver un emploi qui répond à ses aspirations et dans lequel elle va avoir une satisfaction. De plus, pour les personnes qui ne sont pas encore prêtes pour le marché de l'emploi pour une raison ou une autre, l'organisme leur donne des conseils pour qu'elles s'inscrivent dans des formations répondant à leurs besoins et aux exigences du marché du travail afin de leur permettre d'être bien outillées. La pertinence de cette intervention vient du fait que la majorité des personnes concernées ont besoin de formation, de finir leur secondaire 5 par exemple, ou de faire un cours de niveau professionnel. Dans son soutien aux individus, l'organisme encourage aussi les projets d'entreprises. De cette façon, les personnes qui empruntent ce chemin réalisent leurs rêves en même temps qu'elles créent de l'emploi dans le quartier.

Le deuxième acteur de ce groupe est la CDEC, qui dirige ses actions non pas directement vers les individus mais vers les entreprises, tout en faisant lui aussi passer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par l'emploi. La CDEC participe à la lutte contre la pauvreté dans le quartier de La Petite-Patrie en offrant et en soutenant des occasions d'emploi pour les individus à travers son soutien aux entreprises et aux organismes. Elle encourage par sa démarche les entreprises à aller chercher les personnes en situation de pauvreté dans le quartier. La CDEC appuie la création d'emplois à travers son soutien à la création de nouvelles entreprises et au développement de celles existantes. En d'autres mots, contrairement aux interventions du CLE, ce sont les entreprises qui constituent en grande partie sa clientèle.

La CDEC soutient les initiatives du milieu et met de l'avant différents projets pour remplir sa mission. Pour atteindre ses objectifs, elle dispose de plusieurs outils et offre plusieurs services et expertises comme l'information et la référence, l'analyse et le diagnostic des projets, l'aide à la réalisation du plan d'affaires, le financement et l'aide au montage financier, le suivi en gestion, les services conseils spécialisés et, enfin, la consolidation et le développement d'entreprises. La CDEC dispose de fonds et de programmes destinés à

l'entrepreneuriat et à la création d'emplois (CDEC Rosemont-La Petite Patrie, 2004). Ces programmes sont accompagnés de plusieurs outils financiers :

- 1) le Fonds local d'investissement;
- 2) la Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi;
- 3) le Fonds de développement Emploi-Montréal;
- 4) le Fonds d'investissement en économie sociale;
- 5) le Programme Jeunes Promoteurs;
- 6) le Soutien au travail autonome;
- 7) le Budget d'initiatives locales.

La CDEC utilise aussi des outils financiers comme le Fond Local d'Investissement (FLI) pour encourager les entreprises du milieu à créer des emplois et à favoriser l'embauche local. Le cahier de charges que doivent respecter des entreprises bénéficiant d'un prêt se résume à leur engagement à faciliter l'embauche locale et à rendre l'emploi accessible aux plus démunis. Par son programme de soutien, la CDEC fait des prêts aux entreprises du milieu à des conditions intéressantes, par exemple une bonification des taux d'intérêt, si ces dernières démontrent qu'elles embauchent des personnes qui sont éloignées du marché du travail. La CDEC encourage par sa démarche les entreprises à aller chercher les personnes vulnérables parmi les personnes en situation de pauvreté dans le quartier. L'un des outils porteurs de cette dynamique identifiés par les acteurs reste l'économie sociale, inscrite dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le rôle du leadership de la CDEC a été clairement reconnu et valorisé. En matière d'économie sociale et de développement socio-économique, la CDEC joue le rôle central de création, de mobilisation et de changement social. La CDEC exerce un leadership de concertation en facilitant des débats sur les enjeux spécifiques du secteur économique. En même temps, elle favorise la prise en charge du milieu par les personnes elles-mêmes. La lutte contre la pauvreté est menée avec l'évolution des interventions communautaires et institutionnelles en œuvre depuis plusieurs décennies au Québec, à partir d'une approche basée sur la prise en charge du milieu par les acteurs du milieu, que ce soit dans les domaines économique ou social.

7.3 Les visages de la pauvreté

Alors que dans les pages précédentes, nous avons sollicité l'analyse documentaire, à partir de maintenant nous allons nous appuyer sur les entrevues pour exposer nos résultats de recherche. De plus, lorsque pertinent, nous montrons la concordance des résultats avec des travaux de recherches pertinents.

Quand on parle maintenant de pauvreté dans le quartier...il n'y a pas un portrait qui se ressemble. Il y a plusieurs portraits de la pauvreté et plusieurs portraits de personnes qui sont hors du marché du travail.....Même s'ils vivent tous une situation de pauvreté, il faut distinguer une femme ou un monsieur qui perd son emploi et qui a un secondaire 1 et qui a travaillé toute sa vie pour son beau-frère, son beau-frère a pris sa retraite et le bonhomme a fini son chômage,..... Ça ne ressemble pas à l'immigrant, ça ne ressemble pas à la famille monoparentale, je pense qu'on a toute sorte de difficultés autant qu'on a de clientèle....Moi je trouve que c'est très subtil de faire un portrait unique de la pauvreté...Ça ne se fait pas...

Cet extrait d'entrevue montre que la pauvreté a effectivement plusieurs visages dans le quartier et a évolué au fil des années; elle concerne principalement les familles, les jeunes, les personnes âgées, les immigrants et les femmes. L'évolution du portrait des conditions pouvant mener à des situations de pauvreté montre le passage d'une pauvreté conventionnelle liée à l'absence ou la perte d'emploi à de nouvelles formes de pauvreté, qui touchent les laissés-pour-compte des protections sociales classiques.

Les nouvelles formes de pauvreté sont liées non seulement à la perte ou à l'absence d'emploi, mais aussi à d'autres facteurs ou conditions liés à l'ensemble des changements et problèmes sociaux dans le quartier. Cela explique d'ailleurs l'importance que, de nos jours, la question de la pauvreté se pose au niveau d'un territoire donné, c'est-à-dire d'en développer une perspective territoriale et d'analyser le processus de sa territorialisation à travers les initiatives et les dynamiques mises en place (Boudreau, 2004). Dans une visée d'intervention au niveau du développement local, il s'agit, d'organiser les quartiers en crise (Comeau, Favreau Levesque, 2001). Mettre l'accent sur les territoires pendant ces crises

permet l'apprentissage collectif et l'émergence de nouveaux modes d'action publique (Berthet, Cuntigh et Guiton, 2002). Ici, nous nous penchons sur les différents visages de la pauvreté tels que décrits par les intervenants, alors que la section d'après traitera des formes de pauvreté au sens de Paugam (1995; 1997; 2005; 2010).

Parmi les profils-types vivant des situations de pauvreté et d'exclusion, on compte les personnes âgées, les familles monoparentales, les jeunes en situation de décrochage scolaire et de chômage, les immigrants et les travailleurs précaires. En ce sens, l'apport de la présente thèse est moins dans l'identification des grandes figures, pour l'essentiel déjà connues, que dans l'analyse des représentations qu'ont les acteurs locaux de ces situations-type. Par exemple, il ressort clairement de la citation qui suit la description de la multiplicité des visages de la pauvreté :

Vous avez beaucoup de familles pauvres, de personnes seules, de personnes âgées dans le secteur Père Marquette, des personnes immigrantes que vous avez dans le secteur Saint Édouard. Vous avez les travailleurs qui travaillent au salaire minimum, les familles monoparentales, généralement la mère travaille aussi, elle travaille au salaire minimum ou les gens qui sont sur l'aide sociale. Les nouveaux jeunes qui ont de la difficulté, exclus du marché du travail ou en détresse psychologique...Ça aussi depuis 20 ans. On est jeune plus vieux.

Le constat de la multiplicité des figures de la pauvreté n'a rien d'original comme tel, si ce n'est l'importance accordée aux nouveaux visages de la pauvreté des jeunes. Il confirme cependant les résultats déjà obtenus dans les recherches empiriques menées au Québec par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, par exemple. La caractérisation de ces visages de la pauvreté est à moduler en fonction de la configuration particulière du quartier, notamment en termes de désindustrialisation opérée au cours des dernières années à Montréal. Selon la majorité de ces acteurs, ces poches ou lieux de concentration de pauvreté ont une seule et même origine, soit la désindustrialisation de Montréal. Un acteur raconte :

Il faut faire attention... cette crise, cette désindustrialisation... elle ne se passe pas seulement dans La Petite Patrie ou dans Rosemont au début des années 80... C'est vrai dans tout

l'ensemble de Montréal, Pointe Saint Charles, le Sud-Ouest, le Plateau Mont-Royal, le Centre-Sud, Hochelaga-Maisonneuve, le Nord de la ville, etc.

Certains de ces quartiers, traditionnellement habités par la classe ouvrière francophone, sont en cours rapide de gentrification, ce qui produit une transformation très profonde de la pauvreté et de l'exclusion. La gentrification, selon Anne Clerval, désigne « une forme particulière, qui concerne la transformation des quartiers populaires anciens et centraux à travers l'amélioration du bâti par et pour les ménages des classes moyennes et supérieures » (2008 :11)

Plusieurs acteurs font état de groupes frappés par le processus de désindustrialisation. Un acteur raconte :

Ça frappe la classe ouvrière qui se retrouve sans emploi...donc taux de chômage de 17, 20 ou 22 %, donc quand on compare aujourd'hui, le taux de chômage est beaucoup moins élevé au début des années 80 et 90...85 % des montréalais étaient des ouvriers au début des années 80 ...qui travaillent dans les manufactures, des industries lourdes, donc le type d'emploi a changé et il y a une pauvreté lié d'abord et avant tout à l'absence d'emploi.

On peut aussi constater que la situation se transforme en raison des changements sociodémographiques que connaît le quartier. Un autre acteur explique :

La pauvreté se déplace beaucoup sur les immigrants, sur les jeunes, santé mentale, détresse psychologique, isolement. Une impression qu'il n'y a pas plus de pauvreté, mais qu'elle s'est aggravée.

Des couches spécifiques de la population du quartier sont affectées par le mouvement de la pauvreté. Un acteur raconte :

Les immigrants qui venaient s'installer autrefois s'établissaient sur le plateau Mont-Royal, et depuis le début des années 75, les immigrants se sont sédentarisés. Toutes les immigrations consécutives à Montréal étaient abouties dans le Plateau, c'était le quartier d'immigration et un peu dans La Petite-Patrie, la Petite Italie les italiens, puis le plateau a arrêté de bouger...

Si plusieurs catégories de personnes sont concernées par la pauvreté, elle se repartit aussi en fonction du territoire, comme le témoigne cet intervenant.

Dans le secteur, je parle du secteur Père Marquette qu'on appelle, vous avez beaucoup de personnes âgées dans les blocs appartements, des jeunes qui travaillent pas, qui sont sur l'aide sociale, etc., de jeunes parents, et ce n'est pas forcément des personnes qui sont issues de l'immigration. Mais par contre dans le secteur ici, Saint Édouard, vous avez beaucoup plus de personnes qui sont issues de l'immigration qui s'installent ici.

Cette précision montre également l'importance d'une approche de la pauvreté en fonction des configurations sous-territoriales. Cela importe pour le déploiement de stratégie adaptée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il ne faut donc pas considérer La Petite-Patrie comme une seule et même entité pour l'analyse de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le phénomène se module à des unités géographiques spécifiques telles Père Marquette ou St-Édouard, voire à des pâtés de maisons, en plus des logiques identitaires relatives à certains groupes sociaux, comme les immigrants, dont la situation identitaire peut différer de leur dispersion territoriale. La pauvreté des dernières décennies révèle une transformation de certains déterminants sociodémographiques dans le quartier affectant de manière différente et spécifique des groupes de personnes habitant un même territoire.

Ce dernier extrait permet bien sûr de parler en termes de géographie et de spatialisation de la pauvreté dans La Petite-Patrie. Si cela rejoint en plusieurs points l'idée de secteurs de défavorisation au cœur des travaux de Raymond et Pampalon (2003), il convient tout de même de souligner que le phénomène peut être aussi diffus à l'intérieur du quartier ou concentré selon le sous-secteur observé. En ce sens, nous précisons que le terme de profils-types utilisé ici est une tentative de s'élever en abstraction sans nécessairement vouloir évacuer les différences existantes entre les différents groupes et à l'intérieur des différents groupes, que nous allons exposer dans les pages suivantes.

7.3.1 Les personnes âgées

Les différentes entrevues que nous avons menées ont permis de mettre en lumière une autre catégorie de personnes pauvres : les personnes âgées. Un acteur raconte

La clientèle liée à la pauvreté plus ancienne, plus traditionnelle, autant dans Rosemont que dans La Petite-Patrie, est une clientèle vieillissante. Ce sont des gens qui ont 70, 75, 80 ans...

Ce groupe est donc en partie un vestige des structures historiques de la pauvreté dans le quartier. Cette situation s'explique donc par le passé ouvrier du quartier, car l'histoire montre que, tout au long des décennies précédentes, plusieurs jeunes familles s'y sont établies pour travailler dans les usines de l'industrie lourde de l'époque. Avec le temps, plusieurs des hommes de ces familles sont décédés, laissant derrière eux leurs compagnes qui leur ont survécues. Nombre de ces veuves ont été des femmes au foyer, ce qui fait en sorte qu'elles ne bénéficient que de modestes revenus de retraite. A ce sujet, un acteur raconte :

Une partie des personnes âgées en situation de pauvreté étant des compagnes d'anciens ouvriers dont les femmes ont survécues et sont toutes seules dans des HLM...

Comme le reflètent donc plusieurs études³⁷ (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2010) portant sur la tendance au Canada et ailleurs dans le monde, les femmes de 65 ans et plus sont plus pauvres, et les célibataires parmi elles le sont davantage. Par ailleurs, cette forme de pauvreté s'accompagne de l'isolement social ou de la solitude, ce qui caractérise surtout les personnes âgées vivant en des micro-territoires que sont, par exemple, les habitations à loyer modique (HLM). Comme ces personnes pauvres ne sont pas en recherche d'emploi, et qu'elles ne sont pas l'un des groupes-cible des organisations de

37 Selon l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, le portrait détaillé des personnes âgées dévoilé en 2013 par Statistique Canada, le Québec présente, à égalité avec la Colombie-Britannique, la plus forte fréquence de personnes âgées à faible revenu au Canada. Ce taux est de 19,5 % avant impôt et de 10,3 % après impôt. De plus, le revenu médian après impôt des couples mariés âgés du Québec est le 8e sur 10 provinces au Canada, près de 5 000 \$ sous la donnée canadienne et près de 10 000 \$ sous les couples de l'Ontario, soit 31 700 \$. Le revenu médian après impôt des femmes âgées seules du Québec est le 7e sur 10 provinces au Canada, à 16 500 \$. Le revenu médian après impôt des hommes âgés seuls du Québec est, enfin, le 6e sur 10 provinces au Canada, à 19 400\$. <http://aqrp.qc.ca/nouvelles/le-quebec-toujours-champion-de-la-pauvrete-chez-les-aines-215>

lutte contre la pauvreté et l'exclusion du territoire, on peut penser que leur pauvreté s'accompagne d'autres problèmes sociaux, comme l'isolement, la dépression, la vulnérabilité sociale, la maltraitance, et une forte exclusion de fait, etc. Un acteur raconte :

Moi, j'ai entendu des choses qui m'ont vraiment étonné, des personnes qui sortaient juste pour aller au dépanneur, ne prenaient pas de marche, qui restaient toujours chez eux...

Cette forme de pauvreté et la présence de ces personnes à mobilité réduite mettent en avant un ensemble de défis et d'enjeux de lutte contre la pauvreté aux yeux de plusieurs intervenants qui ne concernent pas nécessairement le niveau matériel et économique traditionnellement visé par la lutte à la pauvreté. Par contre, ce constat interpelle les stratégies d'action pour contrer l'exclusion sociale. Les défis que cette situation soulève sont plutôt d'ordre psychosocial. Un acteur raconte :

Une population vieillissante implique de nombreux défis par rapport à la mobilité et l'isolement. Il y a des personnes qui ne sont pas en situation de pauvreté, ils sont ni riches ni pauvres, ils sont dans la classe moyenne, qui souffrent d'un isolement terrible.

Même s'il faut reconnaître que sur le terrain il y a des ressources comme le Carrefour Montrose qui s'attaquent à ces questions, il ne le fait pas directement sous l'angle de la lutte contre la pauvreté. Dans les faits, cet organisme a pour objectif d'améliorer la qualité de vie et de préserver l'autonomie des aînés à travers des activités communautaires (aide à domicile, accompagnement, visites d'amitié, cuisines collectives, activités de loisir, etc.)

Cette observation rejoint d'autres études faites sur ce qu'on appelle le grand revirement des dernières années en matière de pauvreté, où l'on constate une problématique particulière de pauvreté des personnes âgées, même si les indicateurs socio-économiques généraux indiquent une certaine amélioration. En fait, l'arrivée des baby-boomers à la retraite a un effet positif sur les statistiques de la pauvreté chez les 65 ans et plus, mais cela masque en partie la situation des femmes de famille ouvrière qui demeurent au foyer, et qui ont plus de 70 ans. Une récente étude³⁸ publiée en 2012 par François Aubry pour le Conseil des

38 <http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/income-security-reform/fight-poverty-exclusion-quebec>

canadiens avec déficiences et intitulée *La lutte à la pauvreté et à l'exclusion au Québec: un bilan d'ensemble mitigé, y compris pour les personnes handicapées* vient appuyer ce propos. Les résultats montrent que si, chez les personnes âgées, le taux de pauvreté a peu changé et s'est maintenu à un niveau relativement faible, il existe néanmoins des différences importantes entre les hommes et les femmes âgées de 65 ans et plus, ces dernières présentant une incidence de pauvreté de beaucoup supérieure à celle des hommes. Une présentation faite par Guy Fréchet³⁹ lors d'un colloque de l'ACFAS en mai 2012 en donne l'explication. Pour lui, la situation des femmes âgées pauvres accuse un retard du fait qu'elles ont été moins nombreuses et moins longtemps sur le marché du travail, ne bénéficiant pas par conséquent d'une rente de retraite aussi élevée que celle des hommes (2012 : 34). Si la pauvreté des personnes âgées constitue un des visages de la pauvreté dans La Petite-Patrie, notre lecture va au-delà du quartier et se place sur une perspective problématisante à la fois contextuelle et structurelle. En effet, les personnes âgées semblent constituer l'une des catégories ayant subi le plus fort contrecoup des réformes administratives des politiques sociales entreprises au Québec et au Canada au cours des dernières décennies. Nous sommes ici en présence de l'importance des transferts sociaux dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

7.3.2 Les décrocheurs scolaires

Les résultats ont ensuite fait ressortir un visage qui est considéré, depuis de nombreuses années, comme l'un des enjeux majeurs de la pauvreté au Québec : les décrocheurs scolaires. Au Québec, au cours des dernières décennies, le décrochage scolaire, c'est-à-dire le fait pour un jeune d'abandonner l'école avant d'avoir obtenu son diplôme de secondaire 5, s'associe à la pauvreté. Selon le Groupe de recherche sur les environnements scolaires, la pauvreté accroît les risques de décrochage scolaire qui, à son tour, augmente les risques de vivre dans la pauvreté. De plus, dans une étude publiée en 2007, Pagani affirme que la pauvreté familiale constitue un risque pour le rendement scolaire des enfants car ces derniers sont plus vulnérables à l'échec scolaire.

³⁹ Pour le compte du CEPE et du MESS.
http://www.ciqss.umontreal.ca/Docs/Colloques/2012_ACFAS/2012_ACFAS_Frechet.pdf

Les intervenants du quartier expriment d'ailleurs leurs inquiétudes par rapport aux impacts du phénomène des décrocheurs scolaires, qui est très important. Un responsable institutionnel rencontré en entrevue illustre cette situation par le propos qui suit :

On vit à l'heure actuelle une situation dont personne ne veut trop parler, ce n'est pas très sexy, c'est le décrochage scolaire dans La Petite-Patrie, c'est 40 % le décrochage scolaire. Je pense qu'il peut avoir de bonnes raisons de décrocher.

Les inquiétudes sont d'autant plus grandes que l'estimé de 40 % est bien supérieur à ce que l'on observe dans le grand Montréal (32,5 %). La situation des décrocheurs scolaires est principalement due à deux principaux facteurs que sous-tend cet aspect de la pauvreté dans La Petite-Patrie. Ce sont :

1) L'interaction entre monoparentalité et décrochage scolaire dans les situations de pauvreté. A ce sujet, un acteur raconte

Les femmes monoparentales de moins de 15 ans qui n'ont pas un secondaire 5...et quand on les rejoint on les réintègre à l'école et on paie une ressource à l'école pour les accompagner et pour les soutenir pendant leur parcours scolaire et on leur donne un chèque à tous les mois et on paie leur frais de garde et on va les soutenir jusqu'à tant qu'elles terminent leurs études.

2) La portée intergénérationnelle de la pauvreté, dans la mesure où l'on considère que le jeune est directement touché par les conditions de pauvreté de ses parents, contribue ainsi à perpétuer la pauvreté dans La Petite-Patrie, qui est un quartier où le revenu des familles est généralement bas et donc réunissant des conditions favorables au décrochage des jeunes. Cette explication n'est pas nouvelle. D'ailleurs, un document publié par le Conseil de la science et de technologie en 2007 montre que

le décrochage scolaire des jeunes du secondaire vivant une situation de pauvreté est nettement plus élevé (36,6 %) que dans les milieux les plus aisés (19,6 %). Le faible niveau de scolarité de ces jeunes aura pour effet d'augmenter leur risque de connaître des épisodes de chômage et de recours à l'assistance-emploi tout au long de leur vie. (2007 : 3).

De plus, les résultats d'une étude réalisée en 1999 par Langevin sur le décrochage scolaire montraient déjà que dans le groupe d'âge des 16-17 ans, 16 % des décrocheurs sont issus de familles pauvres. Selon Terrisse et collaborateurs (2000) et Potvin et collaborateurs (2007) dans un rapport présenté au Conseil québécois de recherche sociale, les résultats scolaires des enfants issus des familles pauvres sont moins bons comparativement aux familles aisées. Nous rejoignons les conclusions de ces études affirmant que, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en lien avec le phénomène des décrocheurs scolaires, il faut considérer le statut socio-économique des parents, qui rassemble plusieurs conditions pouvant entraîner le jeune à décroche, puis à s'enfermer dans une logique de maintien de cette pauvreté.

7.3.3 Les immigrants

À l'instar des personnes âgées en situation de pauvreté, les acteurs rencontrés font état d'une autre catégorie de la population dont une frange importante vit dans une situation de pauvreté : ce sont les personnes immigrantes. En dépit des structures d'accueil et d'intégration (programmes du gouvernement et communautaires), les personnes immigrantes forment l'un des groupes les plus touchés par la pauvreté. La catégorie des immigrants représente 26 325 personnes, soit environ 20 % de la population totale de l'arrondissement. Vingt-sept pour cent de cette population, soit 7200 personnes, sont arrivées au Canada entre 2001 et 2006, et 13 % des personnes ont migré entre 1996 et 2000, tandis que 15 % sont arrivées entre 1991 et 1995. Finalement, on dénombre 2 045 immigrants qui sont arrivés avant 1961, pour un total de 8 % de cette population. Ces chiffres permettent de constater l'accroissement de ce groupe de la population.

Tout comme les autres catégories, les immigrants en situation de pauvreté ne peuvent être analysés comme un groupe homogène. Les entrevues ont permis de distinguer plusieurs grandes caractéristiques. Pour certains acteurs, le niveau de pauvreté varie avec le moment de l'immigration et l'origine ethnique. Un acteur raconte :

Aujourd'hui la pauvreté est davantage liée à des conditions spécifiques. Par exemple, les immigrants arrivés récemment issus de communautés visibles, en plus, c'est plus difficile... des gens qui arrivent d'Haïti, du Pakistan, de l'Inde, etc. Ils

ont un double ou un triple handicap...c'est l'intégration dans la société québécoise, et La Petite-Patrie est particulièrement touchée par le phénomène de l'immigration, puis encore là, c'est le même pattern d'immigration...

De plus, il faut reconnaître que les personnes immigrantes d'immigration récente peuvent englober tous les facteurs explicatifs de la pauvreté : non emploi, âge, décrochage scolaire, exclusion sociale, etc. La plupart des acteurs rencontrés mentionnent d'ailleurs que l'immigration à La Petite-Patrie est une cause principale de sa pauvreté. Un acteur raconte à ce propos qu' :

Une des principales causes de la pauvreté dans des quartiers comme La Petite-Patrie est beaucoup liée à l'immigration récente, les gens ont des diplômes mais ne sont pas reconnus. Il y a plusieurs types de pauvreté liés à des situations ponctuelles, des gens qui ont des situations particulières au niveau de la santé il y en a beaucoup...

Durant les premières années suivant leur arrivée, les personnes immigrantes doivent faire face à un tas de difficultés ayant trait au marché du travail, au logement et aux problèmes d'intégration d'une façon générale, ce qui, selon un intervenant, rend difficile les premières années d'intégration.

Je ne suis pas un immigrant, mais je présume que les premières années que quelqu'un arrive, il faut s'installer, il faut un job, il faut faire venir la famille, il faut travailler fort, les diplômes ne sont pas nécessairement reconnus, c'est la survie, la difficulté d'avoir quitté un lieu, c'est difficulté d'avoir quitté une culture.

Ceci indique que la situation des immigrants peut être difficile, et c'est particulièrement visible chez les nouveaux arrivants qui, selon plusieurs acteurs, constituent un groupe particulier de pauvres. Le moment de la transition entre l'ancienne et la nouvelle vie est donc particulièrement critique, et appelle une intervention ciblée.

Il y a aussi des spécificités à prendre en considération dans le cas des immigrants récents. Certaines personnes arrivent avec des diplômes élevés mais ont du mal à intégrer la société. Un acteur raconte :

On est une immigration récente, c'est des gens diplômés, c'est des gens qui sont là depuis une moyenne une année-une année et demi, deux ans maximum. C'est des personnes qui n'ont pas encore accès au marché du travail ou un emploi stable ou un emploi dans leur profession. On retrouve plein de personnes qui ont les moyens de pouvoir travailler mais qui vivent dans la pauvreté avec des gros diplômes dans les mains...

Cette catégorie d'immigrants pauvres est en difficulté d'intégration parce qu'elle fait face au défi de la reconnaissance des diplômes et des acquis professionnels pouvant lui donner accès au marché du travail. N'empêche que ces personnes sont aux prises avec des problèmes de logement. Ils sont les plus vulnérables aux fluctuations du marché du travail, notamment au moment où la crise économique s'aggrave. En outre, être sur le marché du travail n'exclut pas une personne de la pauvreté. Les travailleurs au salaire minimum et les employés instables embauchés dans des emplois atypiques font aussi partie intégrante des nouveaux visages de pauvreté.

Si le portrait de la pauvreté dans La Petite-Patrie révèle un visage propre aux immigrants, il n'en demeure pas moins qu'un autre portrait, bien que moins visible, émerge, soit celui des non immigrants montrant du même coup la pluralité des portraits de la pauvreté. Ainsi, toute une multitude de portraits de pauvreté sont dressés. Mais ces portraits sont bien différenciés selon la personne ou des variantes dans cette catégorie. Comme le souligne cet acteur :

On voit que chaque personne a une situation particulière, et il n'y a pas un portrait qui se ressemble. Il y a plusieurs portraits de la pauvreté et il y a plusieurs portraits de personnes qui s'éloignent du marché du travail : une femme ou un monsieur qui perd son emploi et qui a un secondaire 1 et qui a travaillé toute sa vie pour son beau-frère, son beau-frère a pris sa retraite et le bonhomme a fini son chômage, ça ne ressemble pas à l'immigrant...

En montrant que le phénomène de pauvreté touche aussi bien les natifs que les immigrants, cet extrait met l'accent sur la complexité des formes de pauvreté, son caractère situé dans un parcours en partie collectif, et en partie individuelle. Ainsi, une approche territorialisée se doit d'être sensible à ces parcours en mettant en place des conditions favorables et

adaptées aux situations individuelles et collectives. Il s'agit de situations qui ne sont pas identiques, même si les personnes vivent des réalités partagées.

Si les trois premiers visages de la pauvreté concernent les décrocheurs scolaires, les personnes âgées, les immigrants, un autre visage vient s'ajouter dans le portrait des personnes en situation de pauvreté dans La Petite-Patrie : les familles monoparentales.

7.3.4 Les familles monoparentales

Selon le recensement de 2006 de Statistiques Canada, il y avait 1 267 720 familles au Québec. Les familles monoparentales s'élevaient à 352 825, soit 27,6 %, dont la très grande majorité (77,9 %) était dirigée par une femme.

Bien que la situation des familles monoparentales se soit améliorée au cours des dernières années, notamment suite à la mise en place, en 2005, de mesures de soutien à la famille (Soutien aux enfants et Prime au travail), les familles monoparentales québécoises, particulièrement celles dirigées par une femme, sont encore trop souvent touchées par la pauvreté. (2011: 9),

Selon un document intitulé *Femmes et monoparentalité : Agir sur la pauvreté pour atteindre l'égalité !*, publié par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), la monoparentalité a de toute évidence un genre, et le lien entre genre féminin et monoparentalité forme un cercle vicieux très néfaste eu égard à la pauvreté. Heather et collaborateurs abondent aussi dans le même sens en affirmant que « la pauvreté touche une bonne partie des familles monoparentales prises en charge par la mère » (2005 :218).

Dans le quartier de La Petite-Patrie, les données sur le profil socioéconomique de l'arrondissement montrent que le taux de monoparentalité a baissé depuis quelques années; le nombre de familles monoparentales a, entre 2001 et 2006, chuté de 9 % dans le quartier. Toutefois, plusieurs acteurs que nous avons rencontrés associent encore la monoparentalité à la pauvreté. Un acteur raconte :

Dans le quartier, il y a plusieurs types de pauvreté liés à des situations ponctuelles, des gens qui ont des situations particulières et aussi la présence de beaucoup de femmes monoparentales...On devrait dire, pour être politiquement correct, que ce sont des ménages monoparentaux, mais la réalité c'est que dans 95 % des cas ce sont les femmes qui ont la charge exclusive des enfants plutôt que les hommes. C'est une réalité aussi qui détermine...

Cet extrait montre le fait que les femmes sont majoritairement connues dans la situation de monoparentalité. En ce sens, le plan d'action 2010-2013 en santé et bien-être des femmes produit par le MSSS confirme cela. En effet, ce plan stipule que « le fait d'être une femme, d'être âgée de moins de 25 ans ou de plus de 65 ans, de vivre seule, ou d'être en situation de monoparentalité, [...] s'inscrit dans les caractéristiques associées à un taux élevé de pauvreté » d'une part, et que, d'autre part, « plusieurs québécoises confrontées à une très grande pauvreté sont en grande partie des femmes à la tête d'une famille monoparentale » (MSSS, 2010 : 11). Cette situation s'explique entre autres par le fait que « les revenus de ces familles monoparentales se situent, de façon générale, sous le seuil de la pauvreté » (Bernier, 2008 : 12). Dans la Revue de développement social, un article publié en 2010 par Raynault et collaborateurs rappelle à nouveau le lien entre monoparentalité et pauvreté. En effet, ces auteurs affirment qu'il existe, indéniablement, un lien entre la monoparentalité et la pauvreté, et que même les services de garde à sept dollars représentent bien souvent une dépense trop élevée pour les mères seules. Cette condition d'accès aux services de garde constitue une condition défavorable à la sortie de la pauvreté pour ces jeunes mères, et donc pour leurs enfants.

Si la réalité de la monoparentalité est surtout rencontrée chez les femmes comme le montre les extraits précédents et les résultats de plusieurs études, les hommes ne sont pas en reste. En effet, le phénomène de la monoparentalité chez ces derniers est aussi présent, même si c'est à des proportions moins importantes d'un point de vue statistique. Un des acteurs rencontré en parle ainsi :

C'est sûr qu'en termes de chiffre ou de pourcentage, ce n'est pas beaucoup... Je crois que c'est 1000 ou moins. Mais c'est

préoccupant, car sur le territoire de l'île de Montréal, c'est un des arrondissements où il y en a le plus.

Le recensement de 2006 de Statistiques Canada montre d'ailleurs que le nombre de familles monoparentales dont le chef est un homme a connu une forte augmentation dans l'ensemble des familles monoparentales, soit 14,6 % de plus qu'en 2001 (FAFMRQ, 2011 : 9). Dans les faits, dans le premier numéro de la revue *Pères*, publié en 2008, Dulac affirme que « le nombre de familles monoparentales dont le parent est masculin a augmenté deux fois plus que celles dont le parent est féminin » (2008 : 3).

7.4 Les principales thématiques de lutte contre la pauvreté

Si les visages de la pauvreté sont multiples, les acteurs qui interviennent à La Petite-Patrie sont unanimes pour reconnaître que la pauvreté prend aussi diverses formes et se manifeste de façon spécifique dans chaque catégorie de la population. Leurs actions entrecroisent plusieurs problématiques, traduisant alors autant de situations de pauvreté dans ce quartier. Selon un acteur rencontré :

Les gens ont un problème de logement, mais aussi un problème de détresse psychologique ou de santé mentale...

Cela montre la complexité de l'intervention à faire. Il convient alors de visiter les formes que prend la pauvreté à la lumière des thématiques abordées dans les entrevues. Ici nous les regroupons en plusieurs grandes catégories : l'employabilité, l'immigration, la santé mentale, le logement, le décrochage scolaire, la sécurité alimentaire. Toutes ces thématiques se présentent comme des facteurs descriptifs et explicatifs de la pauvreté, et comme des secteurs d'intervention dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

7.4.1 L'employabilité

Le quartier de La Petite-Patrie, comme le reste de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, a jadis été un quartier ouvrier qui s'est développé à travers plusieurs usines qui longeaient la voie ferrée du Canadien pacifique à l'ouest de la rue Saint-Laurent. Le développement du quartier s'est donc inscrit dans une dynamique de développement Nord-Sud. La vie économique s'est construite autour des principales rues (Saint-Denis et Saint Laurent) grâce à l'industrie lourde. Avec les crises économiques des années 80, il va y avoir un important déclin des industries lourdes qui va aller en s'accéléralant avec le temps. Plusieurs catégories de travailleurs montréalais ont été touchées, comme l'observent plusieurs analyses sur les conséquences de ce processus de désindustrialisation sur les personnes et les familles (Lamonde et Martineau, 1992; Consortium de la Communauté métropolitaine de Montréal, 2011). Les implications de ce phénomène ont été citées plusieurs fois pour expliquer aujourd'hui l'état de la pauvreté et de l'exclusion à La Petite-Patrie. La principale preuve de ce phénomène pour la majorité des acteurs interrogés était le taux de chômage et les variations à la hausse que celui-ci a connue depuis le début des années 1980. Un acteur raconte :

Le taux de chômage est beaucoup moins élevé au début des années 80 et 90...85 % des Montréalais étaient des ouvriers au début des années 80qui travaillent dans les manufactures, des industries lourdes...donc le type d'emploi a changé et il y a eu de 80 à 95 environ, une pauvreté liée d'abord et avant tout à l'absence d'emploi...tandis qu'aujourd'hui la pauvreté est davantage liée à des conditions spécifiques...

Cet extrait montre comment la transformation de l'emploi se révèle un facteur explicatif de la pauvreté pour la majorité des acteurs de terrain. Les personnes qui ont perdu leur emploi se retrouvent à gonfler le camp des pauvres. Ce phénomène interpelle des intervenants comme le CLE, la Maisonnée et d'autres organismes, pour qu'ils développent des services d'employabilité dans le quartier permettant l'ajustement de la main d'œuvre à ce nouveau contexte. Le terme d'employabilité, qui met l'accent sur la capacité des personnes sans emploi à augmenter leur capacité à trouver une place sur le marché du travail, est défini comme la capacité à maintenir ou retrouver rapidement un emploi. Ce concept contient également l'idée de capitaliser et de transférer ses expériences, évoluer, enrichir son capital

selon le Conseil de développement des carrières, pour qu'il soit plus en phase avec les besoins du marché du travail. L'employabilité peut être aussi vu comme étant la capacité individuelle à vendre sur le marché du travail des qualifications évolutives et cumulatives (Gazier, 1999) découlant d'une capacité accrue chez l'individu à construire et à mobiliser des réseaux sociaux (Granovetter, 2000).

Plusieurs acteurs rencontrés offrent des services d'employabilité aux personnes en situation de pauvreté, les clientèles étant ciblées en fonction des spécificités qui la lient à la pauvreté. La majorité des acteurs rencontrés mettent l'accent sur le manque d'éducation, par exemple, comme facteur de pauvreté. Ils estiment qu'un nombre important de personnes sont en situation de pauvreté à cause de leur faible niveau d'éducation. Un acteur raconte à ce propos que :

C'est des personnes qui ont peu d'éducation et qui sont très aptes au travail, très capables, il y en a plein qui travaillent, il y en a d'autres qui ont fini l'école mais qui ont une mauvaise adaptation sur le marché du travail et qui ne sont pas capables de répondre aux impératifs du marché du travail : avoir un patron, se lever à l'heure, fournir un rendement constant tous les jours. Il y a des gens qui ne sont pas capables et c'est là que nous autres on intervient pour les aider...

Un deuxième acteur souligne l'aspect de la faible scolarité:

La caractéristique du secteur ici c'est une clientèle importante peu scolarisée, on a une forte proportion aussi de familles monoparentales. Pour Rosemont-La Petite-Patrie, on a beaucoup de laissés pour compte de l'industrie du textile, qui est une industrie qui est morte...

L'action vise donc en priorité les groupes de jeunes, particulièrement ceux qui font preuve d'initiative. Les personnes immigrantes sont également prioritaires, dans une perspective d'adaptation de la main d'œuvre pendant le temps de l'adaptation culturelle au marché du travail qui marque le parcours migratoire. En conséquence, les personnes qui sont à l'aide sociale depuis environ une décennie sont estimées comme s'enfonçant dans la pauvreté, notamment parce qu'ils ne veulent pas (ou plus) profiter des programmes d'employabilité.

La durée sur l'aide sociale apparaît importante, mais elle est associée à d'autres problématiques. Un acteur raconte :

Plus quelqu'un est longtemps à l'aide, moins la personne fait des efforts pour s'en sortir. Ça fait que [...] plus la période s'allonge et plus les chances qu'il reste pour toujours à l'aide si on n'intervient pas s'agrandissent [...] ça joue, la toxicomanie, les dépendances, les problèmes non diagnostiqués ...

Cette problématique de la durée préoccupe beaucoup les acteurs tant du côté des intervenants que de celui des bailleurs de fonds. D'une certaine façon, cela montre qu'ils adhèrent à une perspective active de la lutte contre la pauvreté. Conscient de ce problème, un représentant d'un organisme de financement constate que

Si la personne ne s'adapte pas à des nouvelles choses et reste campée sur ses positions comme il y a 30 ans... le monde évolue, ça devient difficile de travailler...

Les acteurs qui travaillent dans cette perspective ont pour leitmotiv que la lutte contre la pauvreté passe principalement et essentiellement par l'emploi, et par des mesures actives de soutien à l'emploi. Les acteurs qui composent ce groupe et qui interviennent dans La Petite-Patrie sont Emploi-Québec (le CLE), le Groupe conseil Saint-Denis (le CJE), et la CDEC de Rosemont-La Petite-Patrie. Ce groupe d'acteurs pense, d'une part, qu'il faut amener les individus à se mettre en mouvement, à développer leurs capacités et à se prendre en charge à travers des démarches de réinsertion en emploi. Un acteur raconte à ce propos qu'il y a :

des ressources humaines qui ne demandent qu'à s'insérer sur le marché du travail. Il faut faire l'effort de passer par un organisme de développement de la main d'œuvre pour passer par différentes étapes qui vont l'amener progressivement sur le marché du travail. C'est aussi accorder une chance à ces gens-là.

Il pense d'autre part qu'il faut soutenir les entreprises existantes ou créer de nouvelles entreprises, y inclus des entreprises d'insertion, pour favoriser l'entrée des individus sur le marché du travail et leur maintien en emploi. L'intervention territorialisée peut alors se concevoir, selon cette perspective, comme une action indirecte aux personnes dans la pauvreté ou exclues, car une mesure de soutien aux entreprises du quartier pourra à terme

créer de l'emploi. Les mesures dites actives sont donc tout autant destinées aux communautés, ce qui les distingue d'une lecture strictement individualisante de la lutte à la pauvreté. Ici, ce n'est pas l'individu qui est visé, mais bien le quartier. Un acteur raconte ceci :

Quand on organise des événements, on essaie de le faire collectif pour que ça intéresse à la fois les entreprises privées et d'économie sociale ainsi que certains groupes en employabilité. Ce lien est facile à créer dans le monde communautaire, mais je pense que certaines entreprises ont réussi à développer cet intérêt, de jeunes entreprises qui ont de plus en plus une conscience environnementale et sociale et on le remarque...il y a un mouvement...

À l'instar des interventions du CLE, celles de la CDEC sont dirigées principalement vers les entreprises. Pour ce faire, la CDEC appuie la création d'emplois, la création et le développement d'entreprises existantes, à travers des outils financiers dont elle dispose comme le Fond Local d'Investissement (FLI). Ce fond permet à l'organisme de se rapprocher des entreprises ayant une vision plus globale de leur mission, et surtout de celles qui créent des emplois au niveau du quartier. Un acteur raconte :

On a le mandat de soutien, de conseil aux entreprises...donc c'est d'arrimer d'un côté la clientèle qui passe par les organismes de développement de la main d'œuvre et les entreprises en favorisant des liens, l'embauche de la main d'œuvre immigrante, et de la clientèle jeune. Je pense qu'on essaie de leur faire jouer dans le fait, qu'on se situe dans le contexte de pénurie de main d'œuvre, et que à la rigueur elles n'ont plus le choix que d'embaucher...

Cet extrait met l'accent sur cette capacité de la CDEC d'inciter les organismes et les entreprises à la création d'emplois pour assurer leur plein développement, à partir d'une logique territoriale favorable à leur efficacité et à leur prospérité. Grâce au FLI, dont on a traité ci-haut, la CDEC peut faire des prêts aux entreprises du milieu. Ces prêts sont consentis avec des conditions intéressantes comme la bonification des taux d'intérêts, par exemple. Pour bénéficier de ces prêts, les entreprises doivent respecter un cahier de charges établi par la CDEC. Cette dernière demande par exemple aux entreprises voulant avoir accès à ces fonds de favoriser l'embauche locale. De plus, pour s'assurer que les entreprises du

milieu participent à la lutte contre la pauvreté, la CDEC propose une plus grande bonification des taux d'intérêts si ces entreprises démontrent qu'elles embauchent des personnes qui sont éloignées du marché du travail en raison de leur faible employabilité, par exemple. En d'autres termes, la CDEC encourage par cette démarche les entreprises à aller chercher les personnes les plus vulnérables parmi les personnes en situation de pauvreté dans La Petite-Patrie. La CDEC participe donc à la lutte contre la pauvreté dans le quartier en offrant et en soutenant des occasions d'emploi pour les individus à travers son soutien aux entreprises et aux organismes.

Ces organismes prennent aussi en compte, dans la conception et la mise en œuvre de leurs actions, l'idée qu'il faut tenir compte des caractéristiques individuelles des individus, des spécificités des groupes et des types de difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur recherche d'emploi. Un responsable d'un de ces organismes précise cette pensée par le propos suivant :

C'était des québécois plus scolarisés d'origine qui avaient de la difficulté à se trouver un travail, mais le portrait commence à changer je dirais depuis l'an 2000, on accueille de plus en plus d'immigrants, eux c'est une problématique puis des québécois plus scolarisés, c'est une autre problématique. Ce n'est pas pour les mêmes raisons qu'ils ne sont pas sur le marché du travail...

On remarque que l'emploi est au cœur des diverses stratégies à travers l'insertion, la réinsertion, le soutien à l'initiative privée, la formation, la qualification et la requalification, avec le marché du travail comme outil et mécanisme d'intégration. L'emploi est donc au cœur de leurs activités de lutte contre la pauvreté, confirmant ainsi la vision positive et utilitariste de l'employabilité. Le propos suivant illustre cette situation :

En employabilité aussi, il commence à y avoir des choses qui se font. Ce qu'ils font, c'est qu'il y a un affichage. Il y a 5 groupes qui sont porteurs de ce projet. Ils viennent afficher tous les emplois qu'ils reçoivent dans un local qui est destiné aux citoyens, aux jeunes. Donc ça c'est une mesure. Ils ont trouvé...sur la rue Masson, il y a une garderie. Ils ont fait une entente avec la garderie pour former des jeunes, des nouveaux arrivants du secteur, pour qu'ils deviennent des éducatrices.

Les derniers extraits sont typiques; ils reprennent globalement les visions des intervenants rencontrés dans le groupe A, tout en justifiant plusieurs interventions des acteurs du quartier visant à préparer ces personnes de manière à les rendre aptes au marché du travail. En effet, le service d'employabilité vise non seulement à faciliter l'intégration de ces personnes sur le marché du travail mais aussi à les adapter à cette nouvelle réalité. « L'employabilité est au centre des différentes réformes face au bouleversement du marché du travail au Québec » (Ulysse, 2009 :7). Cependant, d'autres acteurs se montrent prudents par rapport à l'efficacité de la focalisation sur la cible de l'emploi. Un d'entre eux l'illustre par la position suivante :

L'emploi ne suffit plus, la qualité de l'emploi dépend du salaire...ça ne suffit pas à ce que les gens puissent supporter leurs familles...

Cette position pointe du doigt une autre dimension de la réalité : les travailleurs pauvres. Ce sont des gens qui n'ont pas de garanties d'emploi et dont les salaires ne permettent pas de vivre convenablement (Ulysse, 2009). La plupart d'entre eux travaillent au salaire minimum, d'autres se trouvent dans des emplois atypiques. Dans le cadre des changements économiques, leurs conditions de travail deviennent de plus en plus précaires. Un acteur raconte :

les parents de grandes ou de petites familles vont travailler mais à petit salaire autour de 8 à 10\$/heure ou minimum et les deux travaillent à 40 heures/ semaine ». De plus, « L'emploi ne suffit plus, la qualité de l'emploi dépend du salaire...ça ne suffit pas à ce que les gens puissent supporter leurs familles

L'employabilité est la principale visée des organismes comme la CDEC, comme on peut le constater à travers ces différents extraits, même si des débats ont cours sur la manière de la réaliser et sur les limites de cette stratégie. En outre, elle s'articule autour de la création de liens entre les entreprises du milieu et les organismes communautaire du territoire. Les programmes d'employabilité s'adressent à l'ensemble des catégories des personnes en situation de pauvreté dans le quartier et qui sont sans emploi, à l'exception des personnes âgées; ces personnes sont alors, d'une certaine façon, marginalisées dans la lutte à la pauvreté.

De plus, comme on l'a constaté à travers les discours des acteurs locaux, un autre groupe a de la difficulté à profiter de ce mouvement d'employabilité dans La Petite-Patrie : les personnes qui sont restées longtemps sur l'aide sociale et celles qui sont restées longtemps en dehors du marché de l'emploi et qui ont du mal à s'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail. Les immigrants, par leur présence importante dans La Petite-Patrie, constituent une clientèle importante de ces programmes d'employabilité. D'ailleurs, ces programmes prennent en compte leurs handicaps (manque de réseau, non reconnaissance de leurs diplômes, etc.) et se font donc dans une perspective aussi bien d'inclusion économique que sociale. Le défis de ces acteurs qui œuvrent en employabilité est de faire en sorte que ces personnes qui intègrent le marché de l'emploi puissent d'une part y rester longtemps en s'adaptant à leur nouvel environnement de travail et, d'autre part, que leurs revenus d'emploi leur permette de sortir et se maintenir hors de la pauvreté. Les conditions de vie des personnes immigrantes seraient donc favorables à une intervention en termes de mesures actives, leur pauvreté étant tout à la fois considérée pour plusieurs d'entre elles, mais pas toutes, comme conjoncturelle, le temps d'une adaptation au marché du travail montréalais. On voit donc des stratégies différenciés d'action selon que la clientèle visée est estimée « activable » ou non. Cela montre enfin un certain effacement des stratégies politiques de rehaussement de certaines conditions sociales de la pauvreté, comme la hausse du salaire minimum ou des conditions d'obtention de prestations d'aide sociale, stratégies pourtant prioritaire pendant la décennie ayant marquée la mobilisation concernant la loi sur la lutte à la pauvreté.

7.4.2 Le logement

Malgré la prédilection pour les mesures actives d'adaptation de la main d'œuvre et du marché du travail que nous venons d'évoquer, certains déterminants de la pauvreté font aussi le cas d'intervention ciblées, comme c'est le cas de la thématique du logement.

La question du logement se pose à divers niveaux de la réalité sociale et économique de La Petite-Patrie et fait l'objet de plusieurs types d'intervention. Selon statistique Canada, un

logement est un « ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habite ou pourrait habiter. » (Leloup, 2007 : 6). Ce besoin a beaucoup évolué au cours des dernières décennies au Québec. A travers les structures mises en place par les gouvernements (provincial et municipal), un certain nombre de solutions sont prévues aux problèmes qu'engendre la question du logement, notamment en ce qui concerne les quartiers et les catégories de population pauvre. Dans une étude menée pour le compte de la Société d'habitation du Québec, Morin a fait le constat qu'« au cours de la dernière décennie, le milieu des HLM a subi de profondes mutations au Québec comme ailleurs. Une paupérisation des résidents et un accroissement des problèmes sociaux [...] sont soulignés par tous les analystes qui travaillèrent dans le champ de logement social.» (2007 :40)

Les données statistiques du recensement de 2006 montrent que l'arrondissement compte 70 020 logements comparativement à 68 160 en 2001. Malgré ce constat, La Petite-Patrie a une population composée en majorité de locataires (près du $\frac{3}{4}$). Plus du 1/3 de ces locataires (35,3 %) doivent consacrer 30 % et plus de leur revenu au logement

Le taux du revenu consacré au logement constitue l'une des références de base que plusieurs personnes prennent pour caractériser des situations de pauvreté. Selon la Société centrale d'hypothèque et de logements (SCHL), une famille qui consacre plus de 30 pour cent de ses revenus afin de se loger est considérée comme risquant d'éprouver de graves problèmes financiers. En consacrant une partie si importante de leurs revenus pour se loger, plusieurs personnes habitant La Petite-Patrie, voient le budget consacré aux autres aspects de leur vie diminuer considérablement. En croisant l'ensemble des facteurs propices à la pauvreté avec le revenu moyen de la population de La Petite-Patrie, qui se trouve en-dessous de la moyenne montréalaise, les problématiques associées au logement ont émergé comme facteurs majeurs favorisant le maintien dans la pauvreté et l'exclusion de segments importants de la population. On identifie deux grandes raisons pour justifier ces considérations :

- 1) Plusieurs des familles qui y habitent dépensent une trop grande partie de leurs revenus pour se loger.

- 2) Le nombre élevé de familles immigrantes dans le quartier fait en sorte qu'elles n'ont pas toujours les moyens financiers nécessaires pour se loger décentement. Ces familles se retrouvent donc avec des logements inadaptés pour le nombre de personnes qui les composent. Donc, la question du logement à La Petite-Patrie a évolué avec la dynamique de l'immigration. Elle apparaît comme l'une des questions les plus complexes liées à la pauvreté.

La problématique du logement dans le quartier de La Petite-Patrie a fait que le Comité logement a été mis en place grâce à une volonté citoyenne. Il est devenu au fil des années le lieu par excellence de rencontres et d'échanges des personnes en situation de pauvreté et aux prises avec des difficultés de logement. Cet organisme est devenu aujourd'hui l'un des acteurs majeurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le quartier, particulièrement dans le domaine de l'accessibilité à des conditions de logement décentes. La Maisonnée, qui est un autre organisme communautaire du quartier, vient aussi en aide aux personnes en situation de pauvreté qui ont des problèmes de logement. Ces acteurs du quartier reconnaissent ainsi le logement comme une problématique centrale. Pour comprendre la structure des liens entre la pauvreté et le logement à La Petite-Patrie, les acteurs parlent de leurs observations et lient intimement la question du logement à celle de la pauvreté.

Dans La Petite-Patrie, on constate que les logements sont devenus de plus en plus dispendieux. Au cours des trois ou quatre dernières années ils ont augmenté d'à peu près 30 %. Ça, tout le monde le sait. Il y a moins de disponibilité ...

Déjà que plus de 70 % des personnes sont locataires dans le quartier, les plus vulnérables et les plus pauvres se retrouvent soumis aux lois du marché locatif. On assiste donc chaque année à des augmentations importantes des loyers et à des évictions typiques des quartiers en gentrification. Cette situation a pour effet de faire en sorte que les personnes qui ne sont pas capables de suivre cette évolution des coûts du logement voient leurs finances grugées en grande partie par leur coût d'habitation, ou contraints à déménager dans des logements de moins bonne qualité, souvent mal isolés, ce qui a aussi un impact sur le budget du ménage.

Cette situation est constamment évoquée à travers les entrevues que nous avons menées avec les membres du comité logement du quartier.

Ce qu'on constate, c'est que de plus en plus les logements sont devenus chers. Il y a moins de disponibilité alors, pour les gens arrivent nouvellement, c'est problématique...

Donc, les personnes qui n'ont pas de logement et les mal-logés sont une source de pauvreté importante à La Petite-Patrie. D'ailleurs, les nouveaux immigrants se trouvent dans la majorité dans cette situation.

Quand ils arrivent ici, les immigrants, ils dilapident très rapidement le peu d'économies qu'ils ont amené parce qu'ils savent très bien qu'il y a un délai de carence, qu'ils ne vont pas aller sur l'aide sociale. Étant donné que tout est cher, surtout les logements, et des fois on a affaire à quelques propriétaires qui leur demandent donc de payer six mois ou une année à l'avance, alors ça vient alourdir un peu leur problématique déjà de pauvreté quand ils arrivent ici.

Partant de ce constat, on peut dire que les ménages à La Petite-Patrie qui consacrent une bonne partie de leur revenu au logement ont un fardeau qui les prive de l'accès à d'autres biens sociaux. En tant que quartier habité par un grand nombre de nouveaux arrivants, on peut aussi considérer que ces derniers ont de graves problèmes de logement. Cela confirmerait la conclusion d'une étude selon laquelle « Les ménages immigrants connaissent des conditions de logement moins favorables que celles des ménages natifs » (Leloup, 2007 : 3).

Il est important de rappeler, d'un point de vue général, que l'une des fonctions principales du logement est de fournir un toit à son occupant. Mais un logement doit être pour ce faire en bon état, et l'occupant doit le trouver à un coût abordable en même temps qu'il réponde aux besoins du ménage. Pour qu'il devienne un véritable habitat, il doit permettre la sécurité et le bien-être des personnes qui y habitent. Dans cette perspective, le Regroupement des Comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) a publié en 2005 un document montrant que le coût des loyers est devenu le premier obstacle à l'accès au logement, et que le logement s'avère beaucoup plus que le simple fait d'avoir un toit sur la tête, celui-ci étant

le point d'ancrage de l'individu dans sa famille, sa communauté et la société. On peut en conclure qu'on ne peut réduire le logement seulement à ce qui est bâti. Le logement est donc relié à un ensemble de questions au centre desquelles se trouve l'occupant, dont ses liens sociaux et son ancrage territorial. Beaucoup plus qu'un toit, le logement est un droit qu'il importe de défendre au travers de l'action sociale et dans l'exercice d'une citoyenneté active (Morin, 2007).

En tant que droit, il ne pourrait être soumis totalement aux lois du marché. Pour les ménages immigrants, cet aspect revêt une importance toute particulière, puisqu'il semble que l'immigration se caractérise souvent par un recul du statut social et des revenus, surtout dans les premières années d'installation dans le nouveau pays, l'effet s'atténuant au fil du temps. Ces difficultés sont liées au fait que les immigrants n'arrivent pas tous avec des perspectives d'emploi claires, se retrouvent pour plusieurs coupés de leur réseau social, se heurtent parfois à des barrières systémiques en matière de reconnaissance des qualifications ou vivent des situations de discrimination à l'embauche, voire à l'accès au logement. Pour toutes ces raisons, ils sont aussi un groupe dont la fragilité à l'accès à des conditions de logement décentes ne fait pas de doute (Leloup, 2005).

En outre, la problématique du logement est souvent associée à d'autres questions, notamment l'immigration et l'intégration. Une étude réalisée pour le compte de plusieurs organismes intéressés aux conditions de logement des immigrants montre que le logement constitue incontestablement un facteur d'intégration pour les populations immigrantes. C'est aussi dans ses liens avec l'immigration et la nécessité d'intégration sociale que la question du logement devient l'un des facteurs cités pour expliquer le caractère spatial de la pauvreté et son déplacement vers La Petite-Patrie. Un acteur raconte :

Aujourd'hui l'immigration n'a plus de place dans le centre-ville, dans le Plateau, et le quartier par excellence d'accueil, le logement moins cher, c'est La Petite-Patrie et aussi Saint-Michel, Montréal-Nord, Côte des neiges, Notre-Dame de Grâce, parce qu'il n'y a plus de place en haut...Donc on est passé du centre-ville au Plateau...du Plateau à La Petite Patrie, mais il n'y a plus de place pour aller à Villeray...mais Villeray accueille aussi son pourcentage

d'immigration...c'est la ligne de Metro...autrefois l'immigration suivait le boulevard Saint Laurent et aujourd'hui elle suit la ligne de Metro.

Pour plusieurs habitants de La Petite-Patrie, la possibilité d'avoir une mobilité par le métro ainsi que le prix et la disponibilité des loyers comparativement à d'autres quartiers de Montréal constituent des facteurs pour expliquer leur distribution dans le quartier. En effet, La Petite-Patrie, comparativement aux autres quartiers comme Rosemont dans le même arrondissement, ou le Plateau Mont-Royal dans l'arrondissement voisin, présente des avantages pour ce qui est du prix des logements. L'accessibilité d'un service comme le métro facilite non seulement le déplacement à travers l'espace montréalais, mais aussi la possibilité de se chercher et trouver un emploi hors du quartier, d'accéder à des services, de répondre plus facilement à des exigences de la vie quotidienne comme faire son marché ou aller visiter des amis. Il y a donc un avantage à habiter La Petite-Patrie, qui est lié à la possibilité de mobilité dans l'espace montréalais. La concentration d'individus en situation de pauvreté ainsi que l'immigration récente à La Petite-Patrie sont ainsi liées à la recherche d'un quartier facilitant la mobilité dans le temps et l'espace. L'accessibilité à des artères de transports publics (stations de métro et lignes d'autobus) paraît déterminante quant au choix de logement à La Petite-Patrie. De plus, le quartier possède plusieurs centres d'intérêts dont le marché Jean Talon, la Piazza St Hubert, etc. D'ailleurs, c'est l'un des quartiers où il y a encore un grand nombre de commerces de proximité. Avec des conditions de transport aussi avantageuses, des logements relativement abordables, et la proximité de plusieurs commerces et marchés, si on fait une comparaison par rapport à l'ensemble de l'Île de Montréal, La Petite-Patrie est devenue au fil des années un endroit de prédilection pour les immigrants, mais aussi pour les personnes cherchant un logement urbain, ce qui est moteur de gentrification. La présence de telles commodités peut donc, à nos yeux, expliquer en partie pourquoi La Petite-Patrie est l'un des endroits ayant l'un des taux les plus élevés de locataires de la ville de Montréal, et que la nature du parc locatif est en cours de transformation rapide.

L'envers de ce phénomène est donc que le quartier de La Petite-Patrie subit un processus de gentrification depuis les dernières années avec l'établissement dans le quartier de personnes

aisées qui n'ont pas pu s'établir sur le plateau Mont-Royal. Avec ce phénomène, la demande de logement a augmenté et les propriétaires en profitent pour hausser le coût de leur loyer. La loi du marché limite dans les faits l'accessibilité des gens en situation de pauvreté à un logement décent compte tenu de leur faible revenu et de la proportion qu'ils doivent allouer aux coûts du logement. Cela a des impacts énormes sur les dynamiques du quartier, dans la mesure où la gentrification amène des personnes avec plus de moyens financiers et chasse les plus pauvres. Les acteurs interrogés n'ont pas manqué d'exprimer une grande préoccupation à ce propos, comme le souligne cette description fournie par l'une des personnes interrogées:

Il y a comme un fossé qui est en train de se creuser à partir du secteur sur le plateau Mont-Royal qui s'agrandit, on voit la rue Masson a commencé à se développer, donc il y a une clientèle éduquée qui commence à s'établir, puis il y a une clientèle de personnes plus pauvres qui n'ont jamais quitté le quartier, qui restent, qui ont tendance à rester puis là-dessus vient s'ajouter des immigrants aussi.

Dans les faits, la gentrification du quartier fait en sorte que les personnes en situation de pauvreté sont prises au piège. Les personnes concernées sont encore une fois les jeunes, sans emploi ou avec des emplois précaires, les immigrants et, bien sûr, les familles monoparentales qui sont sans revenus stables ou les personnes âgées qui ont peu de revenus. Le défi des acteurs du logement est donc de mettre en place des mesures et poser des actions afin de venir en aide à ces personnes pour qui le logement, au lieu de leur apporter une certaine tranquillité, se révèle plutôt être problématique. Il s'agit à travers leurs démarches et les actions posées de faire en sorte que le logement ne soit pas source d'exclusion, mais plutôt un facteur d'intégration sociale (Morin *et al.*, 2001) pour les personnes en situation de pauvreté. Le logement est central dans l'ensemble de la démarche des acteurs locaux car il « conditionne l'ensemble des autres aspects de la vie » (Dorvil *et al.*, 2002 : 497). En outre, l'impossibilité d'accéder à un logement, ou l'accès à un logement de mauvaise qualité, ne permet pas l'accès aux autres droits sociaux, ce qui témoigne du rôle fondamental de celui-ci pour une intégration, une inclusion sociale réussie (Parmentier, 1997).

7.4.3 La santé mentale

La problématique de la santé mentale fait partie des réalités de la pauvreté qui s'observent à La Petite-Patrie. Elle constitue une grande source de préoccupations pour les acteurs de la lutte contre la pauvreté dans ce quartier. Selon l'association canadienne pour la santé mentale, *posséder une bonne santé mentale, c'est parvenir à établir un équilibre entre tous les aspects de sa vie: physique, psychologique, spirituel, social et économique*. Un acteur parle de la problématique de la santé mentale dans La Petite-Patrie en ces termes :

des personnes qui ont des problèmes avec le système qui n'ont pas pu s'insérer dans le système parce que justement il y a ce problème de délai de carence, les gens arrivent, tombent malades, ils ont 26 000, 30 000 \$ de dettes. Donc, ça vient les appauvrir encore plus, ça mettra beaucoup plus de temps à ces gens-là à s'intégrer, à s'insérer dans le marché du travail, mais aussi de payer leur dette au début avant de pouvoir avoir un gain si vous voulez, avoir des fruits de leur travail.

L'extrait suivant indique les facteurs de pauvreté qui rendent la personne fragile sur le plan mental ainsi que les conséquences de cette fragilité sur la santé. Ces personnes constituent une clientèle particulièrement vulnérable, et annoncent un risque social que les acteurs se donnent la peine d'annoncer :

avec la clientèle qu'on a, il va falloir aller pour plus longtemps, parce que la clientèle s'alourdit avec plus de problèmes de santé mentale, de plus en plus, d'année en année.

Ce sont, de plus, des personnes qui perdent de leur capacité physique, donc de leur employabilité, et dont les demandes dépassent les ressources disponibles dans le quartier, comme le constate un acteur rencontré :

Ce qu'on a constaté de plus en plus chez les personnes à incapacités très lourdes c'est que, dans notre centre, on reçoit des gens qui sont sous médicaments généralement, qui sont très difficile à suivre, qui ont même de la difficulté à suivre ces ateliers-là.

La pauvreté pousse les personnes vulnérables sur le plan de la santé mentale à s'enliser dans une incapacité durable, à la fois physique et mentale. Au regard des propos de ces acteurs, une grande inquiétude s'installe, car leurs tâches menacent d'être de plus en plus compliquées, à cause du fait que l'intervention sur la santé mentale exige des compétences spécialisées qui ne sont pas toujours présentes au sein de leur organisation et du quartier. Ces propos semblent aussi traduire une crise de société que les acteurs attribuent aux réformes des politiques de santé et aux coupures dans le budget des soins et services sociaux, particulièrement en ce qui regarde la santé mentale.

Il y a beaucoup de coupures au niveau de soins de santé, surtout que la première chose qu'on a coupé ce sont ces services. Ce sont les services au niveau de la santé mentale... Ce qui fait qu'ils ont fermé beaucoup de petites maisons de transition, de maisons d'aide à ces personnes, et ils ont essayé de les réinsérer dans la société.

Ce constat met en relief le besoin de prévention en matière de santé mentale et tend à attirer l'attention du gouvernement sur les impacts des mesures prises par rapport à cette problématique. En se référant à cet extrait, on peut dire qu'un danger guette la société si des mesures préventives ne sont pas appliquées à temps pour enrayer la pauvreté en ce qui concerne la santé mentale. Ce serait un moyen de donner un signal aux décideurs politiques et de plaider en faveur d'un changement de cap dans les stratégies d'action pour ce phénomène qui est de plus en plus relié à la pauvreté.

Maintenant, on nous envoie des gens qui devraient être dans des institutions hospitalières, c'est ça qui est malheureux. Ce système-là est déconnecté de la réalité. Je m'excuse, mais il fait sortir des gens du système carcéral ou du système de santé, et on leur donne à la société, on dit « Bon, les organismes, ça marche très bien, ici vous vous débrouillez très bien, vous pouvez supporter la société en général, on vous donne une autre clientèle » qui ne devrait pas être là. Ils devraient être dans des institutions hospitalières, dans des asiles psychiatriques, excusez-moi le vrai terme il est là. Ils devraient être dans des institutions pour être supportés. De cette manière, on leur redonne dans la société.

Les acteurs qui associent les problèmes de santé mentale et ceux de la pauvreté des individus pointent du doigt les mesures gouvernementales jugées non adéquates pour les aider à sortir de leur situation, notamment ce que plus d'un appellent le processus de désinstitutionnalisation. Hors de la logique hospitalière promue dans la citation précédente, c'est toute la question du suivi psychiatrique et psychosocial dans la communauté qui est ici en question. A côté de la fermeture des maisons de transition, ce sont les hôpitaux et autres ressources psychiatriques dans la communauté, auxquels on a enlevé des budgets, qui sont mis en cause, comme l'indique encore cet autre extrait :

À un moment donné, on a coupé tout ça, on a fermé les hôpitaux, on les a mis dans des maisons. On a dit à leur famille ; « Essayez de vous en occuper, on va vous donner un peu plus d'argent. »...

La question de la santé mentale ouvre sur des liens structurels complexes avec la problématique de la pauvreté, liens qui mènent à poser le rapport entre santé mentale et pauvreté de manière inversée, posant la pauvreté comme déterminant de la santé mentale. Les personnes qui ont de la difficulté à trouver un emploi, qui pataugent dans la pauvreté pendant des années, sont potentiellement sujettes à des problèmes de santé mentale. Ces personnes sont restées longtemps aux prises avec des problèmes de dette ou de logement, ce qui peut affecter leur état de bien-être psychologique (Dorvil, 2007). Souvent, ces personnes s'accrochent de plus en plus aux ressources d'aide dans leur communauté, ce qui tend à alourdir la tâche de ces ressources. De plus, pour les immigrants, le choc culturel est un facteur aggravant auquel vient s'ajouter des problèmes existentiels. Ces enjeux traduisent bien cette situation, comme on peut le constater dans l'extrait suivant :

Ça peut venir se répercuter sur leur mental, ça peut se répercuter sur leur vécu actuel, toute la frustration du choc culturel, du choc discriminatoire, tout ça. C'est des choses qui arrivent. On ne le sait pas pour le moment. On le voit de plus en plus, que dans cinq, dix ans il y aura peut-être de ces déchirures sociales qui vont se faire, on verra cette problématique-là ressortir. Nous, on le voit, mais à très petite échelle. Mais ça commence toujours par une petite échelle et ça devient une grosse échelle plus tard. C'est maintenant qu'il faut prévenir. Ce n'est pas plus tard.

Ici, on parle des personnes qui ne sont pas en équilibre mentale, et pour lesquelles les actions directes de lutte contre la pauvreté n'ont pas grands effets si le problème de santé mentale est déjà cristallisé. On retrouve aussi dans cette catégorie des personnes âgées ayant des troubles cognitifs, comme l'affirme cet extrait :

Il y a beaucoup de personnes âgées qui n'ont plus toute leur tête pour entretenir une maison, mais elles ne veulent pas quitter leur maison et on ne peut pas les obliger

On voit bien que les conditions de vie de ces personnes sont aussi liées au logement, et que leurs conditions de santé affectent aussi leur capacité à demeurer dans un logement. Pour les personnes âgées, leur désir est en général de rester dans le quartier dans lequel elles ont vécu, de demeurer dans l'espace dans lequel elles ont construites leur histoire de vie; il y a un attachement affectif développé pour le quartier et l'habitat. Toutefois, n'ayant pas toute leur lucidité, elles ne s'occupent parfois pas adéquatement de leur espace de vie, qui peut devenir rapidement en mauvais état, donc problématique. A ce sujet, un acteur raconte :

La personne n'a pas fait son ménage, il y a à peu près 10 pieds de papiers journaux partout, ça peut prendre en feu n'importe quand. Il y a des excréments, c'est insalubre....

Le nombre de personnes dans cette situation augmente de plus en plus dans le quartier, alors que, selon certains acteurs, le gouvernement coupe drastiquement dans les fonds destinés à cette clientèle, ou alors ne dépense pas assez pour rencontrer les besoins grandissants.

A travers le quartier, les organismes interviennent sur cette problématique par le biais d'une table de concertation en santé mentale. Toutefois, certains acteurs effectuent des types d'intervention particuliers. C'est le cas de la Maisonnée qui s'organise, avec le centre hospitalier Jean-Talon, pour servir sa clientèle. La tendance générale qui se dégage de ces entretiens montre que les acteurs s'inquiètent de la progression des personnes vivant avec les problèmes de santé mentale. De même, ils sont très critiques par rapport aux manques de ressources ainsi qu'à la non disponibilité de certaines institutions spécialisées pour des individus ayant des pathologies plus importantes que ce que les services du territoire peuvent soigner.

Comme on peut le constater, les personnes ayant des problèmes de santé mentale concernent aussi bien les natifs du quartier (les jeunes et les personnes âgées en perte d'autonomie) que certains immigrants arrivant avec de tels problèmes, découlant souvent de stress post-traumatiques. Pour ce qui concerne les immigrants, une étude publiée en 1998 par *le Groupe chargé d'étudier les problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés au Canada* constate que certaines sous-populations au Canada courent un risque plus élevé de développer des problèmes de santé mentale, confirmant le discours des acteurs rencontrés. Parmi celles-ci l'on retrouve

- 1) la personne âgée qui est réfugiée et qui ne parle pas la langue du pays d'accueil;
- 2) le migrant qui subit une chute de statut socio-économique, séparé de sa famille et privé de sa communauté culturelle.

Berry et Kim parlent de stress d'acculturation, qu'ils définissent comme

un stress particulier, celui dont la source provient du processus d'acculturation; tel un état de santé mentale précaire (spécialement la confusion, l'anxiété et la dépression), le sentiment d'être marginal et aliéné, un taux élevé de symptômes psychosomatiques, et des troubles de l'identité. (1988 : 492).

Cette problématique, présente dans le quartier, devient en quelque sorte la responsabilité des acteurs de terrains, territorialisant ses défis et les interventions qui en découlent. La responsabilisation à cet égard des acteurs de La Petite-Patrie les amène à développer et à mettre en place des conditions permettant d'y faire face, même si ceux-ci n'ont pas toujours les moyens, les outils ou les ressources nécessaires pour ce faire. Les extraits témoignent d'ailleurs de leur faible préparation face à une problématique aussi complexe que celle de la santé mentale des personnes qui fréquentent leurs organisations.

Du coup, les personnes concernées ont non seulement une problématique de pauvreté mais, en plus, celle-ci s'alimente de problèmes de santé mentale, et vice-versa. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le quartier devient alors un défi majeur, car elle fait appel à la fois à des interventions concernant la santé mentale (biopsychosociale), d'une part, mais aussi, d'autre part, à des interventions pour améliorer les conditions socioéconomiques

de ces personnes, complexifiant ainsi la mise en place des conditions permettant la sortie de la pauvreté. Il importe alors de briser un cercle vicieux puissant à produire une exclusion durable. Ici, les seules mesures actives d'employabilité ne suffisent pas, ni même les mesures sociales agissant sur les macro-déterminants de la pauvreté, comme les transferts aux personnes ou le niveau du salaire minimum. Il importe aussi d'avoir des stratégies de lutte à l'exclusion qui seront ancrées du côté d'une intervention psychosociale interculturelle favorisant l'intégration culturelle en même temps que la sortie de la pauvreté. Cette intervention doit se dérouler en mode accompagnement des individus.

7.4.4 La sécurité alimentaire

La satisfaction des besoins fondamentaux, comme se nourrir, fait partie des interventions de lutte contre la pauvreté à La Petite-Patrie. Un acteur souligne que

La sécurité alimentaire est un enjeu qui a été identifié dans
La Petite-Patrie...

L'enjeu est d'assurer cette sécurité alimentaire. Celle-ci implique la disponibilité et l'accès à la nourriture en quantité et en qualité suffisante et, dans un contexte de pauvreté, cela se traduit souvent par le dépannage alimentaire.

Un autre acteur raconte que

Je sais que dans le dépannage alimentaire on reçoit beaucoup de personnes qui viennent pour avoir de l'aide alimentaire, mais nous, à travers cette aide alimentaire, on leur offre quatre ou cinq séances d'information sur une saine habitude alimentaire.

A travers la sécurité alimentaire, il s'agit de développer la capacité d'assurer que le système alimentaire fournit à toute la population un approvisionnement alimentaire nutritionnellement adéquat sur le long terme (Staaaz, 1990). La sécurité alimentaire est donc intégrée dans les nouveaux droits sociaux, et c'est en ce sens que la satisfaction des besoins alimentaires des personnes en situation de pauvreté est un défi que les acteurs locaux concernés doivent relever, s'inscrivant ainsi dans la lutte contre la pauvreté. D'ailleurs, selon le Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire publié en 2008 par le MSSS :

les actions en matière de sécurité alimentaire s'inscrivent à l'intérieur du Plan d'action gouvernemental en matière de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2004-2009) et du Plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids (2006-2012). (2008 : 13).

Avant de voir les modes d'interventions pour la sécurité alimentaires dans le quartier de La Petite-Patrie, mentionnons que le concept de sécurité alimentaire renvoie à un état selon lequel les populations ont accès en tout temps, dans la dignité, à suffisamment d'aliments pour pouvoir mener une vie saine et active (Anderson, 1990; Radimer *et al.*, 1992). La lutte pour la sécurité alimentaire est globalement menée comme une lutte pour la vie, et ce, à travers deux modes d'intervention : la banque alimentaire et le dépannage alimentaire:

Si je prends mes services par exemple, l'aide alimentaire, c'est 120 paniers qu'on offre par semaine sur à peu près 44 ou 45 semaines qu'on est ouvert. 44 ou 45 semaines à tous les vendredis. C'est une aide, il y a un roulement énorme dans cette population à qui on offre les paniers alimentaires. Il y a 25 % qui reviennent qui sont des habitués, on ne peut pas les changer, ce sont les personnes âgées, les personnes à problème de santé mentale, les personnes qui sont dans le besoin. Ça c'est notre noyau dur qui reste là pratiquement pendant toute l'année.

Il est évident que celui qui a besoin de manger ne peut être pleinement inclus à l'espace social. Ce besoin essentiel se traduit par une lutte pour la survie des individus, notamment les plus vulnérables. Ces stratégies de lutte montrent qu'il faut agir contre la pauvreté en amont, à travers le droit à l'alimentation, et que pour un certain nombre de situations, la seule approche par l'activation ne suffit pas. Au Québec, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale permet de mettre à l'agenda politique le droit à l'alimentation par son article 9(4) qui appelle à « favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable » (Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, 2008 : 15). Cette loi affirme le caractère central du droit à l'alimentation reconnu au Québec, et qui constitue un besoin primordial permettant à l'ensemble des membres d'une société d'être en santé et de développer leur plein potentiel, peu importe leur origine, leur âge, leur sexe, leur classe

sociale, etc. « L'atteinte d'une plus grande sécurité alimentaire contribue à faire respecter ce droit » (Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, 2008 : 15). Le droit à l'alimentation fonde les actions et interventions des acteurs locaux pour le dépannage alimentaire. Ces interventions ont pour objectifs de faire en sorte que les personnes en situation de pauvreté disposent de quoi se nourrir adéquatement. Un acteur raconte :

On intervient dans le dépannage alimentaire, ça c'est la plus grosse demande. On fait à peu près une centaine de paniers de dépannage par semaine. ...On essaye aussi de les aider au niveau du groupe d'achat parce que quand on achète en groupe on peut faire une économie d'environ 30 à 40 % sur le panier d'épicerie globale.

L'enjeu de la sécurité alimentaire vient renforcer le lien entre les grandes problématiques dégagées de nos entrevues et l'idée que l'on ne peut mener la lutte contre la pauvreté sans permettre aux individus de satisfaire leurs besoins de base. Le problème d'alimentation se pose donc en lien avec l'emploi, le logement, la santé mentale et l'immigration :

Généralement, quand on reçoit quelqu'un comme ça, un jeune immigrant, la première chose est de l'aider pour qu'il puisse manger, parce que s'il ne mange, pas il ne peut réfléchir, il ne peut pas chercher de l'emploi, oubliez tout le reste.

Cette remarque, qui provient d'un intervenant d'un organisme local dont la mission consiste à accueillir les immigrants, est en phase avec l'idée que se nourrir est désormais un droit fondamental, comme le stipule le programme des Nations-unies pour l'alimentation. Les acteurs luttent pour le respect et le maintien de ce droit. Les organismes travaillent notamment pour la disponibilité des aliments et pour que les personnes puissent y avoir accès au niveau du territoire. Un acteur raconte à ce propos que :

Le quartier s'est beaucoup battu pour maintenir la sécurité alimentaire dans les écoles de La Petite-Patrie. On avait retiré la mesure alimentaire, mais les jeunes enfants en situation de pauvreté, c'est à la fois les constats des parents, des enfants, des directions d'école, du milieu, qui disaient, il n'y a pas moins d'enfants qui ont rien dans le ventre lorsqu'ils viennent à l'école. À force de faire pression, on a maintenu cela.

Les cibles de ces interventions, à savoir les écoles, montrent combien la préoccupation de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion à La Petite-Patrie concerne également les enfants des familles défavorisées et leur épanouissement personnel, et ce, dans le cadre concret de la distribution territoriale des ressources.

La sécurité alimentaire à travers les interventions des acteurs locaux contribue à la réduction des coûts pour les dépenses en alimentation des familles en situation de pauvreté. L'espace de rencontre que ces acteurs ont mis en place pour assurer la sécurité alimentaire des personnes en situation de pauvreté contribue aussi à briser d'une certaine manière l'isolement de ces personnes. Un acteur raconte :

Nous, on a une banque alimentaire, toutes les semaines, qu'on fait dans une église.

Pour d'autres, s'attaquer aux besoins alimentaires n'est pas seulement lutter contre la pauvreté, c'est aussi contrer l'exclusion sociale. Il y a justement un collectif de sécurité alimentaire qui s'est mis sur pied dans cette perspective.

La sécurité alimentaire est un enjeu majeur qui a été identifié dans La Petite-Patrie, et donc le collectif de sécurité alimentaire travaille la dessus afin d'essayer de régler le problème à travers des projets d'économie sociale.

Cet extrait montre que la question alimentaire ouvre alors la porte à d'autres types d'initiatives et d'interventions sociales, mais aussi économiques; c'est un moyen non seulement pour améliorer les conditions de vie des gens mais aussi pour travailler dans le domaine du développement social et économique du quartier à travers des projets d'économie sociale.

Les conclusions de l'Institut National de Santé Publique du Québec, dans son étude publiée en 2011 et intitulée *Sécurité et insécurité alimentaire chez les Québécois : une analyse de la situation en lien avec leurs habitudes alimentaires*, arrive aux conclusions suivantes : « 1) les ménages formés de personnes seules ou de familles monoparentales, 2) les ménages ayant immigré 3) les ménages non propriétaires de leur logement, 4) les ménages défavorisés matériellement et socialement sont plus exposés à l'insécurité alimentaire » (2011 :1). Ces

conclusions viennent appuyer ce que les acteurs de La Petite-Patrie affirment. En outre, les conclusions de cette étude montrent une corrélation, d'une part, entre l'insécurité alimentaire et le bas niveau de scolarisation et, d'autre part, entre le fait d'être propriétaire ou non de son logement (lié à la capacité de revenu du ménage, revenu faible ou aide sociale) et la sécurité alimentaire. On peut donc en conclure que les familles monoparentales, les immigrants, les personnes ayant de la difficulté avec leurs logement, les personnes seules comme les personnes âgées ayant peu de revenus ainsi que le manque d'éducation constituent des déterminants importants dans le territoire de La Petite-Patrie en ce qui concerne l'insécurité alimentaire et la pauvreté en général. Être à l'abri de l'insécurité alimentaire constitue alors condition importante de sortie de la pauvreté.

7.5 Les personnes en situation de pauvreté : un double profil

La multiplicité des visages et des thématiques de pauvreté rencontrées dans La Petite-Patrie, ainsi que l'analyse des discours des acteurs locaux rencontrés, nous amène à établir un double profil de personnes en situation de pauvreté :

- 1) les personnes en situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est maintenue;
- 2) les personnes en situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est altérée par leurs conditions de vie.

Le premier profil regroupe les personnes qui vivent une situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est maintenue et qui posent des actions dans l'objectif d'améliorer leurs propres conditions de vies. Ces actions peuvent être regroupées dans leurs démarches pour améliorer ce que plusieurs auteurs qualifient de capacités personnelles à travers des initiatives de formation, de remise à niveau, d'acquisition et d'amélioration de qualification et de compétence, de participation citoyenne, etc. Pour les capacités, nous nous inscrivons dans la définition qu'en donne Amartya Sen (1992). Pour lui, le concept de capacités regroupe, d'une part, les capacités et, d'autre part, les potentialités. Les capacités, c'est ce qu'une personne est capable de faire grâce notamment à ses caractéristiques et capitaux personnels, et à l'ensemble des opportunités sociales qui s'offrent à elle, celles-ci étant notamment le fait d'un réseau d'acteurs institutionnels et communautaire du territoire de vie de la personne.

Les potentialités quant à elles désignent le fait d'avoir les moyens de réaliser les capacités au travers de la dotation en capitaux des personnes.

Les personnes en situation de pauvreté que regroupe ce premier profil se renseignent, se déplacent, se mobilisent pour participer aux activités présentes sur leur territoire, notamment les activités d'employabilité organisées par les acteurs de La Petite-Patrie afin de mettre à leur disposition les ressources territoriales qu'elles possèdent pour de les aider à sortir de leur situation de pauvreté. Ce sont les personnes en situation de pauvreté qui sont en mouvement, et qui sont inscrites dans une démarche permettant de maximiser les opportunités en fonction du projet de vie de se sortir de leur situation de pauvreté. A ce propos, un acteur raconte

Parmi les personnes en situation de pauvreté, les gens qui ont tendance à recourir à nos services, ce sont ceux qui sont quand même encore débrouillards, qui sont en démarche, qui sont capables de se mettre en mouvement puis de solliciter de l'aide.

Une combinaison de leurs atouts personnels, de leurs efforts et de leur volonté d'aller vers les acteurs du territoire grâce aux services mis à leur disposition leur donnent la possibilité d'avoir accès à des ressources d'employabilité, ce qui peut leur permettre d'avoir un revenu et ainsi améliorer leurs conditions de vie. Dans ce premier groupe, on retrouve, selon le discours des acteurs, les immigrants nouvellement arrivés, les jeunes, les personnes qui viennent de perdre leur emploi et qui veulent se replacer sur le marché du travail le plus rapidement possible. Ces personnes partagent une condition structurelle, soit que leur situation de pauvreté est liée à une transition. D'une certaine façon, ce profil est la clientèle privilégiée des organismes ayant une stratégie centrée sur l'employabilité.

Le second profil, contrairement au premier, regroupe les personnes en situation de pauvreté qui, pour des facteurs personnels et structurels, se sont éloignées des acteurs locaux qui pourraient leur fournir les ressources nécessaires afin de leur permettre de développer des outils personnels et professionnels pour intégrer le marché du travail et pouvoir ainsi subvenir à leurs besoins par leur revenu d'emploi et pouvoir sortir de leur situation de pauvreté. Un acteur raconte à ce propos :

Je pense que c'est une constante qu'on a un peu partout. Les clients qui sont à l'aide depuis plus de dix ans par exemple ou les prestataires de l'aide sociale en général, plus ils sont longtemps à l'aide moins ils viennent ici. Les gens très démunis, ils sont chez eux puis ils ont de la misère à sortir de chez eux. Plus quelqu'un est longtemps à l'aide moins la personne fait des efforts pour s'en sortir.

Ce deuxième groupe combine la pauvreté et l'exclusion sociale. Les personnes qu'il regroupe font montre d'une incapacité ancrée d'aller vers les ressources disponibles dans le quartier. Ils n'ont plus la motivation du premier groupe pour entrer dans un processus de sortie de pauvreté. Leurs initiatives sont inhibées par des facteurs personnels ou structurels qui se sont interiorisés. Un acteur raconte

C'est comme un cercle vicieux, parce que moins ils font d'efforts, plus ils rentrent dans un cycle de pauvreté et plus ils rentrent dans un cycle de pauvreté... Plus ils baissent les bras et moins ils sont actifs pour s'en sortir. Si on ne va pas les chercher chez eux, si on ne fait pas un effort soutenu, ils s'en sortiront pour la plupart jamais.

Dans ce second groupe, on retrouve essentiellement, selon le discours des acteurs, une catégorie d'immigrants qui ont plusieurs années de vie dans le pays d'accueil et les personnes qui sont prestataires d'aide sociale depuis longtemps. Dans les faits, nos entrevues montrent que ces immigrants sont essentiellement composés de personnes qui, après un certain temps, perdent quasiment espoir de pouvoir trouver un emploi et d'avoir une intégration économique et sociale réussie dans leur nouveau pays d'accueil. En outre, on dénombre aussi dans ce groupe des personnes avec un cumul de caractéristiques ou de conditions défavorables qui entravent toute initiative de se prendre en main et d'aller vers des ressources locales disponibles et appropriées. On peut aussi retrouver une combinaison de plusieurs facteurs qui est à l'origine de cette situation. Un acteur raconte :

Ils ont des caractéristiques, par exemple, qui sont souvent un cumul, une combinaison de facteurs comme la durée à l'aide sociale, l'origine ethnique, la situation familiale, (les femmes monoparentales), la scolarité, la toxicomanie, les dépendances, le peu d'éducation, l'incapacité de répondre aux impératifs du marché du travail...

La seconde catégorie de personnes pauvres est donc le produit de deux forces sociales, soit la cumulativité des problématiques et la durée de leur expérience de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Ce constat ne doit pas être lu comme un retour à une conception de pauvres méritants et démeritants (Giroux, 1997; Sandro *et al.*, 2002), ni d'une reconnaissance de la valeur de la théorie de la culture de la pauvreté, mais plutôt comme un constat de l'effet de ces deux conditions sur le devenir social des personnes qui font partie de ce profil. Ce constat appelle des interventions multidimensionnelles, territoriales et intégrée de différents acteurs du territoire pour agir sur l'ensemble des conditions cristallisant la trajectoire de pauvreté. Les interventions peuvent alors s'inscrire dans une logique d'activation, mais modulée aux caractéristiques particulières de chacun des deux groupes. Pour ces personnes, des stratégies de *reaching out* sont également requises. De plus, la présente lecture que nous faisons fait en sorte que la posture d'inactivité de certaines personnes du second profil s'apparente clairement à un produit d'un processus social d'exclusion qui appelle une intervention tout à la fois inscrite dans une stratégie de réactivation, d'intervention macro-sociale sur les déterminants sociaux de la pauvreté et de l'exclusion, et d'une intervention microsociale d'accompagnement des personnes exclues.

7.6 La configuration des acteurs

Jusqu'à présent, nous avons présenté les différents visages de la pauvreté à La Petite-Patrie : ce sont les familles monoparentales, les immigrants, les décrocheurs scolaires, les personnes âgées. Nous avons aussi montré les différentes thématiques qui se dégagent dans le quartier quant à la pauvreté et l'exclusion sociale. Ce sont, la sécurité alimentaire, la santé mentale, le logement, l'employabilité. Enfin, nous avons retenu selon l'analyse des discours des acteurs qu'il existe un double profil des personnes en situation de pauvreté dans La Petite-Patrie. La pluralité des visages, des thématiques de la pauvreté ainsi que des profils des personnes en situation de pauvreté dans La Petite-Patrie amène les différents acteurs à développer des axes d'interventions en fonction des problématiques spécifiques de pauvreté. Ces axes sont multiples et reflètent la multidimensionnalité de la pauvreté dans le territoire, d'une part, et des interventions de lutte contre la pauvreté qu'y si sont développées, d'autre part. À partir

d'ici, nous allons plus spécifiquement répondre à notre objectif 2, à savoir décrire et caractériser l'approche territoriale mise en œuvre dans La Petite-Patrie.

À travers les stratégies et les actions posées en faveur des personnes en situation de pauvreté sur le territoire de La Petite-Patrie, se mêlent plusieurs acteurs ayant des logiques et des stratégies d'interventions diverses qui s'entrecroisent, mais qui sont dans leur ensemble territorialisées. Ces logiques et stratégies d'intervention nous permettent de catégoriser les acteurs locaux de La Petite-Patrie qui interviennent dans un espace qui leur est commun.

7.6.1 Les catégories d'acteurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Les acteurs de la lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie, qu'ils soient institutionnels, sociaux, communautaires, ou économiques, ont chacun, en fonction de la vision ou des visions qu'ils ont de la pauvreté et de la lutte pour la contrer, développé un ensemble d'interventions pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans le quartier. Cette multiplicité d'acteurs, de visions et d'interventions a un lien avec la diversité des visages et des thématiques de la pauvreté dans le quartier, mais reflète aussi des postures théorico-politiques.

Les acteurs de lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie peuvent être regroupés dans trois groupes :

- 1) le **groupe A**, composé des acteurs qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion par l'emploi (intégration économique et professionnelle);
- 2) le **groupe B**, composé des acteurs qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion par la défense des droits fondamentaux et l'intervention sur des besoins de base (logement, santé, sécurité alimentaire etc.) du citoyen en situation de pauvreté; et, enfin,
- 3) le **groupe C**, composé des acteurs qui, dans leurs interventions, combinent deux visions à travers une méthode hybride, soit une intégration aussi bien économique, sociale que culturelle de leurs interventions. Ces différents groupes d'acteurs qui, à priori, semblent différents, sont en fait complémentaires à plusieurs égards à travers une action de type réseau intégré à base territoriale.

7.6.1.1 La lutte contre la pauvreté par l'emploi (Groupe A)

Le leitmotiv des acteurs du groupe A est que la lutte contre la pauvreté passe principalement et essentiellement par l'emploi. L'emploi est surtout considéré comme un vecteur d'intégration économique. Les acteurs qui composent ce groupe et qui interviennent dans La Petite-Patrie sont Emploi-Québec (le CLE), le Groupe Conseil Saint-Denis (le CJE), et la CDEC de Rosemont-La Petite-Patrie. Leurs interventions s'articulent surtout autour d'une vision principalement économique de la pauvreté, avec peu d'égards à la question de l'exclusion. L'emploi est alors considéré comme l'objectif, la finalité de leurs interventions, même si leur action s'étend parfois vers d'autres dimensions de la pauvreté. Cet extrait résume bien les interventions des acteurs du groupe A.

On doit rendre une panoplie de services aux personnes qui viennent nous voir pour qu'ils puissent s'intégrer, s'insérer dans la société : allant vers le logement, allant vers l'emploi, allant vers l'intégration sociale, on s'arrête là. Nous, notre intervention par rapport à la clientèle, où on doit l'accompagner, c'est jusqu'à la limite de l'intégration sociale, de l'adaptation sociale. Elle s'arrête si vous voulez à l'adaptation fonctionnelle. Quand la personne a un emploi stable, c'est fini, nous on a fait notre travail. Je ne dis pas qu'il n'y a pas un lien avec l'adaptation sociale, il y a un lien parce que, bon, c'est sûr, on leur offre quelques activités, quelques outils pour qu'ils puissent s'adapter socialement, mais ça s'arrête là. On ne peut pas aller plus loin.

Leurs interventions se focalisent sur l'insertion ou la réinsertion en emploi, le soutien à l'initiative privée, la formation, la qualification ou la requalification, etc. Ces interventions sont structurées et construites autour d'un rapport au marché du travail comme mécanisme d'intégration. Ces acteurs considèrent l'emploi comme étant la principale condition de sortie de la pauvreté. Et pour ce faire, ils ont mis en place des mesures d'accompagnement d'ordre professionnel inspirée d'une approche de l'activation directe pour les personnes en situation de pauvreté, ou de l'activation indirecte par une action à destination des entreprises. Les différents paliers soutiennent en ce sens les acteurs des différents organismes du territoire qui interviennent à ce niveau, comme l'affirme cet acteur.

Il y a eu dans La Petite-Patrie des gestes posés par les trois paliers de gouvernement contre la pauvreté, la ville était peu impliquée, le gouvernement du Québec a créé un million de programmes, le gouvernement canadien a surtout essayé d'agir au niveau de l'emploi, en subventionnant les grands secteurs de l'emploi, donc chacun a joué son rôle de façon très traditionnelle pendant des années.

La stratégie que les membres du groupe A ont adoptée s'inscrit néanmoins dans un cadre territorialisé qui est le quartier. En ce sens, leur intervention n'est pas purement économique, elle est transformée par cet ancrage dans une communauté de vie. À ce propos, un acteur en parle en évoquant ce caractère territorialisé du soutien à l'accessibilité de l'emploi des personnes qui habitent le territoire de La Petite-Patrie.

On essaie de faire de la création d'emploi au niveau de l'économie sociale, au niveau de l'aide au développement des entreprises, on a un outil financier de prêt aux entreprises, on propose aux entrepreneurs une bonification des taux d'intérêts s'ils favorisent l'embauche, la création d'emplois, on a mis en place un l'arrimage entre les jeunes en recherche d'emploi et les entreprises. Ce qui est demandé à un organisme d'employabilité qui porte un projet, c'est de recruter des gens à l'échelle de l'arrondissement, c'est une exigence... On met l'emphase sur le recrutement local.

À La Petite-Patrie, c'est la CDEC qui est au cœur de cette capacité à centrer les interventions sur l'emploi. Cet organisme, dans ses actions visant à aider les personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi à intégrer ou réintégrer le marché de l'emploi, rejoint en quelque sorte la vision du droit au travail. Cette vision affirme qu'il faut « aborder la fonction de l'emploi comme outil de lutte contre la pauvreté sous l'angle du droit au travail. » (Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, 2011 : 5). Cette vision apparaît commune à l'ensemble des acteurs de La Petite-Patrie qui utilisent l'emploi comme vecteur d'intégration économique, et donc de lutte contre la pauvreté. Leurs interventions conçoivent le cadre territorial comme étant l'enjeu principal de leurs actions. Ce cadre territorial donne du sens à leurs interventions et leur permet de s'articuler avec des acteurs portant une logique similaire, partiellement similaire, voire différente. De plus, ces acteurs de La Petite-Patrie pensent et articulent leurs interventions en fonction d'un espace défini pour les personnes

vivant dans cet espace. L'intervention qui en découle conçoit la territorialisation comme une approche novatrice, le territoire étant considéré comme un espace dans lequel chaque acteur de La Petite-Patrie, s'identifie, se reconnaît, mais surtout conçoit son intervention comme une part d'une intervention plus large, voire intégrée.

Leurs clientèles cibles regroupent l'ensemble des personnes en situation de pauvreté avec initiatives, dont nous avons fait mention dans le double profil des personnes en situation de pauvreté. Ces clientèles sont composées principalement des personnes qui sont dans une pauvreté temporaire ou transitoire. Ce sont par exemple les étudiants nouvellement diplômés, les personnes qui sont sur le chômage depuis un certain temps, les personnes en changement de carrière, les nouveaux arrivants, etc. Ces différentes catégories de personnes ont pour objectif de se replacer au plus vite sur le marché de l'emploi. Bien que leurs interventions en faveur des personnes en situation de pauvreté dans La Petite-Patrie soient orientées vers l'emploi, elles s'inscrivent néanmoins dans une prise en compte de la multidimensionnalité de la lutte contre la pauvreté, et cela, en fonction de caractéristiques territoriales. D'ailleurs, les extraits d'entrevues suivants montrent que plusieurs visages de la pauvreté sont représentés dans les clientèles des organismes du groupe A : ce sont les immigrants, les jeunes, les familles monoparentales. Un acteur en parle ainsi :

Nous, on se situe comme la jonction...On a le mandat de concertation des organismes en développement de la main d'œuvre et en même temps on a le mandat de soutien de conseil aux entreprises. Donc, c'est d'arrimer d'un côté la clientèle qui passe par les organismes de développement de la main d'œuvre et les entreprises en favorisant des liens, l'embauche de la main d'œuvre immigrante, et de la clientèle jeune

Un autre acteur ajoute, concernant la diversité de la clientèle dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté par l'insertion en emploi :

Les entreprises d'insertion ont de plus en plus une clientèle immigrante, jeune, donc moins de 35 ans, très peu qualifiés...ou super qualifiés. Les gens éloignés du marché du travail, leur profil, ça va être soit des immigrants surqualifiés qui n'arrivent pas à s'insérer sur le marché du travail, soit des jeunes qui ont décrochés.

Un autre acteur mentionne que :

Les femmes monoparentales, les familles très pauvres du quartier...Ça fait une problématique d'insertion particulière.

7.6.1.2 La lutte contre la pauvreté par la défense des droits fondamentaux (Groupe B).

Les acteurs du groupe B ont des stratégies de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion essentiellement basées sur la défense des droits fondamentaux de la personne. Ce groupe est composé d'acteurs communautaires. On peut citer la Maisonnette des parents, le Comité logement, le CRAC, les tables de concertation (composées d'acteurs communautaires). Pour les acteurs de ce groupe, la lutte contre la pauvreté passe avant tout par l'accès à un logement décent, à une sécurité alimentaire quotidienne, à l'accès à l'éducation ou à des prestations de chômage en cas de perte d'emploi, etc. L'emploi, contrairement aux acteurs du groupe A, n'est pas l'enjeu principal dans les stratégies qu'ils mettent en place pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Pour ce qui est du logement, les acteurs du groupe B s'inscrivent dans la politique québécoise énoncée dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du gouvernement du Québec, publié en 2002, qui reconnaît le logement social comme point d'ancrage des démarches d'insertion des personnes en difficulté, et l'aide au logement comme un levier important de la lutte contre la pauvreté. Les conditions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se traduisent pour ces acteurs par la mise en place des mécanismes qui permettent aux personnes en situation de pauvreté de pouvoir, d'une part, trouver des logements abordables, du moins pour les nouveaux arrivants (immigrants notamment) dans le quartier et, d'autre part, de permettre aux personnes qui ont déjà des logements d'y demeurer en dépit de la hausse des loyers, ainsi que de la diminution de la disponibilité du parc locatif dans le quartier.

Pour ce faire, le comité logement du quartier a élaboré plusieurs stratégies. Tout d'abord il a entrepris d'expliquer aux personnes en situation de pauvreté et concernées par la

problématique du logement leurs droits afin de leurs permettre de faire face aux tentatives d'augmentations substantielles de leur loyer par les propriétaires de leurs appartements. Dans certains cas, ces acteurs vont jusqu'à rédiger des lettres de protestation et représentent auprès d'organismes comme la Régie du logement, pour les personnes qui en font la demande, afin de faire valoir leurs droits en matière de logement dans le quartier. En outre, les membres du comité logement font aussi de la représentation pour avoir des logements sociaux dans le quartier. En fait, le logement social est aussi une de leur priorité, comme le dit cet acteur rencontré :

Si on pense que la communauté a besoin de logements sociaux, alors on y va et on travaille là-dessus. On a fait beaucoup de concertation à ce niveau-là.

Toujours dans le domaine du logement, l'extrait suivant montre que les immigrants font partie de la clientèle des acteurs qui interviennent dans le domaine du logement :

Quand les immigrants arrivent, il y a un besoin, dès qu'ils arrivent. Ils nous contactent de l'extérieur, même par téléphone, par internet. On a une centaine de contacts par année, par internet. Ils nous disent : « Qu'est-ce que je peux faire pour trouver un logement, je vais arriver à telle ou telle date, etc. ». À ce moment-là, on leur dit : « Voilà le numéro de téléphone, appeler à tel endroit, ils vont réserver un appartement en attendant, quand vous allez arriver vous aurez l'occasion d'aller faire une recherche de logement, le temps qu'on vous aide à trouver un logement au moins vous aurez un toit. Ce n'est pas le luxe, mais c'est à prix abordable. C'est quand même quelque chose d'intéressant. » Ça c'est au niveau de la recherche de logement...

Si le logement constitue un des axes majeurs de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie, les acteurs du groupe B articulent leurs interventions dans le quartier autour d'un deuxième axe non moins important : la sécurité alimentaire. Pour répondre aux besoins de sécurité alimentaire dans La Petite-Patrie, les acteurs du groupe B s'appuient sur la distribution alimentaire, le dépannage alimentaire et les groupes d'achats. Plusieurs organismes communautaires sont regroupés dans le Collectif alimentaire du quartier œuvrent afin d'assurer une sécurité alimentaire pour les personnes en situation de pauvreté qui en font la demande. Un acteur parle ainsi à ce propos :

Pour le collectif alimentaire, on sait qu'il y a un besoin au niveau de la population, surtout de la population à faible revenu, qui est moins scolarisée. On leur donne des outils, de la formation, de l'information, de la sensibilisation à une saine alimentation afin de réduire au maximum les problématiques de santé liées à l'alimentation.

Ces acteurs du groupe B ont mis en place dans La Petite-Patrie des mécanismes (lieux de rencontre) pour assurer la sécurité alimentaire à travers des banques alimentaires et le dépannage alimentaire. Un acteur raconte que :

Dans le dépannage alimentaire, on reçoit beaucoup de personnes qui viennent pour avoir de l'aide alimentaire. Mais nous, à travers cette aide alimentaire, on leur offre quatre ou cinq séances d'information sur une saine habitude alimentaire. Je donne un exemple : essayez de joindre aussi bien le besoin dans le court terme mais aussi de leur donner quelques séances d'information sur comment bien manger, comment son repas, etc. C'est sûr qu'on leur dit : « Ce qu'on va vous donner ici, c'est des trucs qu'on récupère à Moisson Montréal, à Costco, etc. Mais ce n'est pas suffisant, il faut que vous le complétez par d'autres aliments pour que vous puissiez avoir une saine alimentation. ». On fait affaire avec des nutritionnistes, des personnes qui viennent du CLSC etc. Le groupe d'achat, c'est en lien aussi à ça, avec une saine alimentation.

Un autre acteur raconte également ceci :

On répond à des besoins un peu plus large de la population, surtout immigrante récemment arrivée, à peu près 75 % de notre clientèle est immigrante et est récemment arrivée cinq ans et moins dans le pays ici à La Petite-Patrie. On gère des petits programmes, genre de dépannage alimentaire, de groupe d'achats. C'est donc une panoplie de programmes pour essayer de répondre un peu aux besoins de la population immigrante d'abord et ensuite aux besoins de la population locale.

Un troisième acteur raconte :

Le dépannage alimentaire, c'est la plus grosse demande... On fait à peu près une centaine de panier de dépannage par semaine. On donne aux gens, on essaye de les aider au niveau du groupe d'achats, parce que quand on achète en

groupe, on peut faire une économie d'environ 30 à 40% sur le panier d'épicerie global. C'est la première chose qu'on peut leur donner et, par la suite, on essaye de leur trouver un logement, soit un logement social, soit quelque chose qui ne leur revient pas trop cher pour qu'ils puissent vivre.

L'intervention qui en découle conçoit la territorialisation comme un cadre, un espace de concertation entre les différents acteurs de terrain pour développer une stratégie plus globale, voire intégrée :

La concertation, ça marche, ça avance. Vous savez, on fait affaire avec d'autres organismes communautaires et on travaille... On essaye de travailler en concertation, de donner le maximum, les meilleurs services à la communauté. Ça, c'est le premier objectif.

Cet espace de concertation qu'est le réseau de ressources de lutte contre la pauvreté dans le quartier de La Petite-Patrie sert de cadre de construction, plus précisément de co-construction, des actions, des interventions collectives par les acteurs du groupe B. Ce groupe d'acteurs territorialisent leurs interventions dans un espace auquel ils s'identifient et qui leur est commun. Le territoire de La Petite-Patrie auquel ils s'identifient ainsi structure et donne un sens à leurs multiples interventions à travers une dynamique territoriale à fonction identitaire. Les acteurs s'inscrivent alors dans l'ensemble de leurs interventions dans un territoire, un espace qui rejoint la définition donnée par Grupo Aduar (2000), définition qui fait référence à un lieu, un espace, un enracinement historique, une identité qui sont autant de ressources pour le développement local. Cette concertation permet également d'articuler des interventions avec des acteurs des groupes A et C.

Les interventions territorialisées de lutte contre la pauvreté des acteurs du groupe B tiennent aussi compte de la multidimensionnalité des personnes en situation de pauvreté. Cette multidimensionnalité fait appel à plus d'un profil, visages et thématiques de la pauvreté dans le quartier. La prise en compte de cette diversité par l'accès et le maintien au logement ainsi que par la sécurité alimentaire concerne les immigrants, les familles monoparentales, les jeunes et même les personnes âgées (seules). Un acteur parle ainsi :

Je suis sur un conseil d'administration d'un organisme qui développe des logements sociaux en fonction des

besoins du quartier, qui vont répondre aux besoins du quartier, des jeunes familles, des personnes seules, des immigrants ou des grandes familles du quartier qui souvent quittent le quartier parce que c'est devenu trop cher et que les propriétaires ne sont pas ouverts... Cela a des impacts dans un quartier.

Un autre acteur parle du

problème qu'il a eu à un moment donné. Ça été de plaider auprès des propriétaires privés qui veulent mettre leurs personnes âgées dehors pour pouvoir changer de vocation à quelque part. À un moment donné, on a entendu ça dans les journaux, une dame de 92 ans a été mise dehors parce que le propriétaire privé changeait la vocation de son logement.

Ou encore :

Il y a certaines écoles qui ont perdu leurs mesures alimentaires, en sécurité alimentaire. On a commencé des projets, à développer des projets en partenariat avec une école pour démarrer un service de cafétéria, on travaille en collaboration aussi avec eux !

Les acteurs du groupe B contribuent à mettre en place, en collaboration avec ces écoles, des mécanismes pour venir en aide à ces jeunes qui sont en situation de pauvreté dans le quartier. Cela montre un effet de réseautage entre acteurs convergeant sur une cible d'action concrète en termes de lutte à la pauvreté.

La sécurité alimentaire est un enjeu qui a été identifié dans la Petite-Patrie, et donc le collectif de sécurité alimentaire travaille là-dessus pour répondre aux besoins des nouveaux arrivants dans le quartier.

Les extraits suivants témoignent de l'enjeu de l'immigration, de la monoparentalité, des personnes âgées dans la multidimensionnalité de la lutte contre la pauvreté par la sécurité alimentaire.

Généralement, quand on reçoit quelqu'un comme ça, un jeune immigrant, la première chose consiste à l'aider pour qu'il puisse manger, parce que s'il ne mange pas, il ne peut réfléchir, il ne peut pas chercher de l'emploi, oubliez tout le reste.

Vous avez les personnes âgées, vous avez les travailleurs qui travaillent au salaire minimum, les familles monoparentales, généralement la mère travaille aussi, elle travaille au salaire minimum, ou les gens qui sont sur l'aide sociale. Donc, c'est ces personnes-là qui viennent le plus souvent ici à nos services, surtout au niveau du dépannage alimentaire.

Ce groupe ne distingue pas, au moins dans le discours, les deux profils de personnes atteintes par la pauvreté. Leurs interventions ciblent tout autant les personnes ayant des initiatives, à travers un grand nombre d'activités et de services directes, mais aussi les personnes n'ayant plus d'initiatives, à travers des revendications politiques à portées plus générales, pensons par exemple au logement social. On peut penser que, historiquement, ce dernier profil était celui au nom duquel les acteurs du groupe B se sont constitués. La thèse montre donc une évolution de leurs clientèles cibles.

7.6.1.3 La lutte contre la pauvreté par une approche hybride : économique et sociale (Groupe C)

Les acteurs du groupe C luttent contre la pauvreté à travers une approche hybride, combinant les approches des groupes A et B. Les acteurs du groupe C articulent donc leurs interventions autour de la dimension économique, mais aussi sociale. L'approche économique utilise l'emploi comme vecteur d'intégration économique, tout en accompagnant le soutien à l'emploi par des mesures sociales comme la sécurité alimentaire ou l'accès au logement. Concernant les besoins de bases, des acteurs racontent que

La pauvreté, ça commence toujours par les besoins de base. On aura beau toucher la culture, les loisirs, les sports, ce sont des choses importantes dans une vie, mais lorsque tu n'as pas de logement décent, quand tu n'arrives pas à manger, si cela n'est pas comblé, ça va être dur de passer à autre chose et avoir de l'énergie pour autre chose.

J'ai entendu des choses qui m'ont vraiment étonné, des personnes qui sortaient juste pour aller au dépanneur, ne prenaient pas de marche, qui restaient toujours chez eux. Puis un projet comme cela leur a permis de socialiser, de connaître des gens, de faire des petits loisirs, on est sorti acheter une carte Accès Montréal pour eux. Ils ont découvert le jardin botanique à deux pas de chez eux. Ce sont des

choses qu'on ne peut pas imaginer. On se dit que ça ne se peut pas, avec toute l'information qu'on a, avec la télévision, les journaux, mais il y a peut-être des personnes analphabètes, des personnes âgées qui ont une petite scolarité. C'est préoccupant. C'est un autre défi...

Si les conditions sociales qui permettent de lutter contre la pauvreté par la sécurité alimentaire, l'accès au logement ainsi que le combat contre l'isolement constituent un axe majeur des acteurs du groupe C, l'économique n'est pas en reste, comme le témoigne cet acteur :

On a deux projets, ça on est très fier de cela. Un projet, il y a quelques années, un financement qui a permis de financer la formation de sauveteurs, donc les jeunes. On a formé une cinquantaine de sauveteurs. C'est une formation assez dispendieuse, ça coûte environ 700-800\$ former un jeune. Et cela peut leur permettre d'avoir des expériences de travail. Mais je dirais qu'il y a au moins la moitié de ces jeunes qui sont dans nos piscines, c'est un travail en attendant.... C'est de donner une chance, une expérience de travail.

Un autre acteur parle

En employabilité, il y a des choses qui se font. Ce qu'ils font, c'est qu'il y a un affichage. Il y a 5 groupes qui sont porteurs de ce projet. Ils viennent afficher tous les emplois qu'ils reçoivent dans un local qui est destiné aux citoyens, aux jeunes. Donc, ça c'est une mesure. Ils ont trouvé une garderie. Ils ont fait une entente avec la garderie pour former des jeunes, des nouveaux arrivants du secteur pour qu'ils deviennent des éducatrices.

Comme on le constate à travers les deux extraits précédents d'entrevues, les acteurs du groupe C prônent une vision globale et intégrée (économique et sociale) de la lutte contre la pauvreté et rejoignent dans leurs interventions celles des deux premiers groupes d'acteurs. Si leurs interventions sont complémentaires avec eux, elles s'inscrivent aussi dans ce qu'ils ont de commun avec ces derniers, le territoire de La Petite-Patrie auquel ils s'identifient et partagent à la fois une histoire commune et un défi commun, soit la mise en place des conditions pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans le quartier.

La Maisonnée représente bien ces acteurs du groupe C, avec une approche hybride, car elle a mis en place un programme d'employabilité pour permettre aux personnes sans emploi de pouvoir intégrer le marché du travail. De plus, ces acteurs considèrent que la pauvreté est multidimensionnelle (économique et sociale) et que la mise en place de conditions de sortie de la pauvreté concerne aussi, en plus de l'économique, la satisfaction des besoins de base. Les acteurs de cet organisme ont mis en place des mécanismes pour aider les personnes en situation de pauvreté à trouver non seulement un emploi, mais aussi un logement et à assurer leur sécurité alimentaire. Ces acteurs du groupe C s'inscrivent dans la logique de satisfaction des besoins de base et de l'accessibilité à l'emploi, permettant ainsi à la personne en situation de pauvreté d'acquérir et de développer des moyens afin de s'assurer d'une autonomie tant sur le plan social qu'économique. Leurs interventions se font toujours dans la perspective qu'il y a un lien entre l'économique et le social. Dans les faits, ils visent plutôt les personnes du profil des personnes ayant de l'initiative, mais en postulant que le lien entre une approche par employabilité et une approche par les besoins de base permet d'être plus efficace. Mais par-delà ce lien entre les deux approches, la volonté d'agir sur les déterminants sociaux de la pauvreté et de l'exclusion est plus diffuse que dans le groupe B.

En somme, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des trois groupes d'acteurs (A, B, C) montre que l'intervention qui en découle conçoit la territorialisation comme un espace d'enjeu, d'ancrage de l'économique et du sociale, suivant une variété de stratégies d'action qui contribuent à installer sur un territoire un réseau intégré (de facto) d'acteurs à la fois variés, distincts et complémentaires. En outre, le territoire est considéré par les acteurs, comme un cadre de réflexion, d'analyse et comme un levier des interventions de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans La Petite-Patrie. Dans ce sens, on en tire la conclusion que les acteurs de ces trois groupes territorialisent volontairement et involontairement leurs interventions, s'inscrivant ainsi dans une logique territoriale considéré comme étant à la fois un instrument essentiel de l'analyse du sociale et de l'économique, un instrument de l'action, mais aussi un point d'appui (Estèbe, 2004) dans la mise en place des conditions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'ensemble de leurs interventions s'articulent, s'entrecroisent, se complètent dans un espace ressource intégré, « car porteur de liens sociaux, d'initiatives potentielles, de mobilisations » (Augustin et Montané, 2004 : 86)

en dépit de leurs axes d'intervention privilégiés distincts (économique ou social). Le territoire comme « objet de mobilisation sociopolitique » (Boudreau, 2004 : 108) permet aux acteurs de La Petite-Patrie d'utiliser ce dernier comme un outil ou, pour reprendre Boudreau (2004), comme un instrument de l'action politique.

À travers ces interventions territorialisées, les acteurs de La Petite-Patrie prennent en compte la multidimensionnalité des personnes en situation de pauvreté en axant et en structurant leurs interventions en fonction de la diversité des visages de la pauvreté représentés dans le territoire. Cette multidimensionnalité est caractérisée ici par la prise en compte des enjeux de la monoparentalité, de l'immigration, des jeunes, et des personnes âgées qui sont confrontés pour chacune des catégories à des enjeux particuliers. Pour les personnes âgées, la lutte contre la pauvreté passe par la mise en place des mécanismes contre l'isolement sociale, à travers des activités sociales leurs permettant de réduire le poids de certains déterminants de leur pauvreté et de leur exclusion. La lutte contre la pauvreté des personnes âgées passe donc aussi par l'aide alimentaire, ainsi que par la lutte pour l'accessibilité au logement. Les familles monoparentales, quant à elles, sont confrontées à un revenu faible, tout comme les personnes immigrantes et les jeunes. Elles sont intégrées dans des mécanismes de formation et d'insertion ou de réinsertion professionnelle. Ces trois catégories sont aussi soutenues dans le domaine de la sécurité alimentaire ainsi que celui de l'accès et du maintien au logement.

Se constitue ainsi un réseau d'acteurs, tout à la fois distincts et reliés entre eux. La nature même de ce réseau laisse montrer l'inadéquation d'une intervention de type activation, si elle n'est pas relayée par des actions de défenses de droits visant des changements à la fois micro et macroscopiques, et par des stratégies d'intervention plus proximales aux individus vivant dans une telle exclusion que l'activation ne suffit plus. Nous soutenons que le caractère relativement intégré de ce réseau d'acteurs découle de facto d'une prise en compte commune de la cohérence du territoire et de la diversité des trajectoires sociales des personnes qui l'habitent. L'intégration est donc le produit de cette ancrage territorial sensible tout autant au commun qu'à l'individuel.

8 Chapitre 8 : Une analyse transversale autour de la dynamique territoriale intégrée dans La Petite-Patrie

Le chapitre 8 propose une analyse transversale autour de la dynamique territoriale des différents acteurs dans le territoire de La Petite-Patrie. Ce chapitre permet de répondre à l'objectif 3 visant à dégager les conditions d'une approche territoriale intégrée. Dans notre analyse, nous entendons par territorialisation un espace, un lieu considéré comme référentiel de l'action publique dans lequel les acteurs d'un territoire donné s'inscrivent dans des réseaux existants pour en faire « des acteurs de changement social », pour reprendre Palier (2002 : 291-292), grâce à des dispositifs territorialisés de l'action sociale, politique, publique ainsi qu'économique.

La présente analyse s'articule autour de plusieurs enjeux territorialisés qui structurent, articulent, mettent en place et renforcent la dynamique de lutte contre la pauvreté dans le territoire de La Petite-Patrie. La territorialisation que nous avons étudiée fait appel à la concertation, à l'intersectorialité, aux alliances, aux mésalliances, à l'autocritique, à la fédération et, enfin, au leadership. Elle fait aussi appel au capital socio-territorial discuté par Klein et collaborateurs (2003) ainsi que Fontan et collaborateurs (2003). Le capital social-territorial renvoi, d'une part, à « un ensemble de ressources environnementales et sociales pouvant être mobilisées et mises en valeur par des acteurs individuels ou collectifs porteurs de visions à la fois convergentes et divergentes en fonction de leurs connaissances et leurs intérêts » (Fontan et Klein, 2004 : 139-140).

Dans notre analyse, nous entendons par intégration territoriale à la fois une dimension subjective (culturelle et politique) et une dimension objective (matérielle ou fonctionnelle). Pour Barbonne et collaborateurs « la dimension subjective du concept d'intégration territoriale renvoie aux acteurs d'un territoire et à leur volonté de coopérer », alors que la dimension objective « renvoie à l'interaction, aux flux entre les différentes composantes d'un système (social ou spatial) et constitue ainsi une mesure de l'intensité de leurs relations »; « le mot intégration supposant l'appartenance, faire partie de, et une relation géographique à un autre objet, à un autre espace ». (2003 : 8-9)

Dans La Petite-Patrie, la concertation, l'intersectorialité, et les alliances sont présentes, mais surtout à l'échelle de chaque bloc d'acteurs, selon des portes d'entrée qui leur sont spécifiques : A (l'emploi), B (les droits) et C (l'emploi et les droits). Dans la dynamique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le quartier de La Petite-Patrie, on assiste à des logiques d'acteurs multiples qui s'entrecroisent, se recoupent, se côtoient ou se contredisent, mais qui finissent par faire un réseau qui tend à s'intégrer en raison d'un principe intégrateur central fort et très largement convenu : la nécessité de facto de considérer la territorialité. La concertation favorable à la constitution de ce réseau intégré s'effectue avant tout à l'échelle de chaque groupe d'acteurs, mais parfois à la frontière d'un groupe d'acteurs avec un autre groupe.

La pluralité des approches que la constitution d'un tel réseau d'acteurs permet, favorise la participation de chaque groupe se concertant. Chacun peut apporter une expertise acceptée et respectée par les autres groupes, tous reconnaissant la spécificité de chacun. Les acteurs du groupe B, par leurs approches, sont en amont de la lutte contre la pauvreté en s'inscrivant dans la défense des droits fondamentaux. Dans ce sens, plusieurs des personnes en situation de pauvreté n'ayant pas de logement adéquat et ne subvenant pas à leurs besoins alimentaires ont le réflexe d'aller vers eux. Ces acteurs sont en première ligne. Un acteur raconte

C'est une mobilisation extraordinaire d'acteurs très nombreux aux intérêts différents, divergents, qui se sont tous retrouvés à travailler ensemble à différents moments dans une démarche de compromis, de logique, pas de compromission mais de compromis...qui fait qu'en est arrivé à des initiatives extraordinaires...

Cet extrait illustre bien une conscience commune de l'intérêt collectif territorial. Ces interventions se font en faveur des droits fondamentaux, mais à travers une approche le plus souvent concrète, incarnée par le dépannage alimentaire ou l'accès au logement. Un acteur raconte :

La recherche de logement, pourquoi? Parce que quand les immigrants arrivent, il y a un besoin, dès qu'ils arrivent. [...] comme on a des partenariats avec d'autres organismes qui, eux, gèrent des bâtisses transitoires, on leur dit « Voilà, le numéro de téléphone, appelez à tel endroit ».

Comme dans le cas du logement, les acteurs du groupe B sont aussi en première ligne pour ce qui concerne la sécurité alimentaire. Le réseau d'acteurs institutionnels en profite pour susciter un effet réseau entre les personnes aidées, contribuant ainsi à renforcer l'effet de quartier, la territorialisation vécue.

On donne une centaine de panier par semaine, et ça c'est dans toute la semaine. Il y a les inscriptions à faire, évaluer l'éligibilité de la personne, souvent parce que on ne peut pas donner une aide alimentaire à quelqu'un qui n'en a pas besoin. C'est surtout ceux qui en ont besoin. On voit à faire ça avec Moisson Montréal. Il y a le groupe d'achat, ce sont des familles on regroupe une vingtaine de famille par mois pour acheter en groupe alors on achète en gros la viande, les produits frais, viandes, volailles, bœufs, œufs. Ça c'est les produits frais et les produits non périssables, généralement c'est des sacs de couscous, des bidons d'huile, du miel, etc. On peut rejoindre à peu près je dirais 100 personnes par groupe d'achat. [...] une vingtaine de famille par groupe. Ça c'est le groupe d'achat.

Si ces conditions sont fondamentales et nécessaires pour la lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie, elles demeurent néanmoins ponctuelles, du moins pour ce qui concerne la sécurité alimentaire à court terme. Cette intervention ne donne pas aux personnes concernées les capacités de devenir autonomes sur le long terme et de pouvoir s'alimenter convenablement et de sortir de l'insécurité alimentaire. Dans ce sens, ces interventions visent surtout à apporter une réponse face à une situation d'urgence, et cela de façon immédiate et temporaire aux besoins alimentaires des personnes et des familles. Ces acteurs du groupe B « sont particulièrement sensibles à cette question et œuvrent depuis bon nombre d'années à soulager les familles de la faim » (Hamelin et Bolduc, 2003 :61). On peut dire que les interventions des acteurs du groupe B permettent de mettre en place des conditions ponctuelles pour ce qui est du logement et surtout de la sécurité alimentaire des personnes en situation de pauvreté. Toutefois, dans une perspective d'autonomisation des personnes en situation de pauvreté, ces interventions présentent certaines limites.

Selon cette perspective, un autre groupe d'acteurs entre en jeu par ses interventions d'une autre nature. Ce sont les acteurs du groupe A, pour qui l'emploi constitue un vecteur, un outil d'intégration économique. Pour eux, les conditions de lutte contre la pauvreté dans le

quartier de La Petite-Patrie passent impérativement par l'insertion ou la réinsertion en emploi. Un acteur raconte à ce propos la nécessité de se coordonner, même à partir d'une mission a priori semblable :

L'entreprise nous contact en disant : « J'ai besoin de monde », donc en collaboration avec une entreprise d'insertion qui forme ces personnes et puis les personnes font leur stage au sein de l'entreprise, pour favoriser dans la mesure du possible un bon arrimage. Emploi Québec a un mandat qui est de favoriser l'embauche, le développement de l'emploi, c'est son mandat, Emploi Québec finance ces organismes de développement de la main d'œuvre On navigue en essayant de ne pas se piler sur les pieds.

L'efficacité de cette stratégie semble bonne :

On a un très bon taux de succèsdes taux de placement en emploi en moyenne de 60 – 70 % sans compter le retour aux études...

Ces interventions a priori centrées sur la seule logique de l'emploi sont aussi, dans une certaine mesure, multidimensionnelles et concernent une pluralité de visage de la pauvreté. Cette pluralité permet de distinguer les missions, tout en les arrimant, comme en témoigne l'extrait suivant :

Les entreprises d'insertion ont de plus en plus une clientèle immigrante, une clientèle immigrante jeune, donc moins de 35 ans. Par exemple, l'organisme Pro-Prêt a une majeure partie de sa clientèle qui est immigrante, 2^{ème} génération, très peu qualifiée. Pour Insertech, ça va être des immigrants de 20 à 35 ans super qualifiés.

Les interventions qui en découlent conçoivent la territorialisation comme un cadre d'action pour les acteurs du groupe A. Les extraits des entrevues des acteurs montrent que l'aide pour l'insertion ou la réinsertion en emploi se fait en fonction des opportunités d'emploi dans le territoire. Ce dernier est alors vu comme étant un levier pour la lutte contre la pauvreté, et une condition concrète de la réalisation de la mission des acteurs du groupe A. Ceux-ci constituent la jonction entre le territoire-marché et le territoire-ressource en facilitant le rapprochement bilatéral entre les besoins en main d'œuvre et les personnes ayant les qualifications requises. Cette jonction se fait aussi avec les personnes qui n'ont pas

nécessairement les qualifications requises ou qui ont des contraintes découlant de la non reconnaissance de leurs diplômes (immigrants) pour occuper un emploi, en leur offrant des formations adaptées en fonction des besoins des entreprises du quartier. Ces formations sont combinées à des stages dans les entreprises d'insertion, permettant ainsi aux personnes d'avoir une expérience de travail afin de pouvoir trouver par la suite un emploi dans leur domaine de formation. Des acteurs racontent à ce propos qu'on :

travaille ici pour cela depuis longtemps. On le sait parce que quand on essaye de les aider à trouver un emploi, généralement ils sont disqualifiés, c'est ça qui crée, qui génère de la pauvreté, c'est d'abord la non connaissance des acquis, le diplôme, ça on le reconnaît pas. Quand on dit qu'il doit avoir une expérience québécoise, mais pour avoir l'expérience québécoise, il faut travailler, mais on ne te donne pas l'emploi parce que tu n'as pas l'expérience québécoise, c'est un cercle vicieux. Les gens, tout ce qu'ils font, ils retournent sur le banc des écoles, ils font entre un an et trois ans de formation. Ils vont chercher soit un certificat soit un bac sur leur maîtrise [...] il y en a beaucoup qui change de domaine, il y en a qui continue dans leur domaine ...

C'est quelque chose quand même, ça c'est palpable. C'est du concret, c'est des gens qui travaillent actuellement, qui sont en emploi, généralement en stage de formation pour accéder à un meilleur emploi dans leur domaine. Je pense que c'est entre 300 et 400 personnes qui ont trouvé un emploi dans leur propre domaine...

Comme on peut le constater, la prise en compte de la multidimensionnalité est caractérisée ici par des formations offertes non seulement aux immigrants, mais aussi aux jeunes diplômés qui sont en quête d'emploi. La dimension de l'immigration est prise en compte face aux réalités de non reconnaissance de leurs diplômes.

Les acteurs du groupe C combinent à la fois l'emploi et la défense des droits des personnes en situation de pauvreté. Ils articulent leurs interventions à travers ces deux axes, dépassant ainsi la dichotomie entre l'insertion ou la réinsertion en emploi et la défense des droits des personnes en situation de pauvreté. Dans le cas de La Petite-Patrie, le cadre territorial

structure leurs interventions à travers cette double approche. Cette double logique se fait à travers une vision intersectorielle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Pour atteindre leurs objectifs, les acteurs du groupe C se basent, d'une part, sur les possibilités que le marché de l'emploi offre et, d'autre part, sur la mise en place de mécanismes pour assurer aux personnes une sécurité alimentaire et l'accès à un logement. Cette approche hybride permet à la fois une insertion économique (professionnelle) et une insertion sociale. Dans ce sens, l'insertion sociale fait référence à la définition donnée par Emploi Québec dans son *Protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires œuvrant en employabilité* publié en 2006 dans son annexe 1 qui stipule que

l'insertion sociale réfère à une démarche visant à aider une personne en situation d'isolement, de marginalisation, de stigmatisation ou de décrochage, ainsi qu'à retisser des liens sociaux fondés sur le sens de sa valeur personnelle, sur le respect des autres et de l'environnement dans lequel elle vit et dont elle se sent responsable. L'insertion professionnelle renvoie à la démarche qu'une communauté ou une collectivité offre à une personne exclue du marché du travail pour accéder à l'emploi. Cette démarche peut varier dans sa durée, dans son intensité et dans les moyens utilisés, selon la situation dans laquelle se trouve la personne au point de départ (Emploi Québec, 2006 : 20).

Un acteur rencontré raconte que :

les activités collectives, c'est en lien avec des séances d'information, des séances de sensibilisation, des séances de formation à la communauté, je parle de cette même communauté. Je sais que dans le dépannage alimentaire, on reçoit beaucoup de personnes qui viennent pour avoir de l'aide alimentaire, mais nous, à travers cette aide alimentaire, on leur offre quatre ou cinq séances d'information sur une saine habitude alimentaire. On essaie de rejoindre aussi bien le besoin dans le court terme, je prends pour l'alimentation. Pour le logement c'est pareil, on va faire plus de séances d'information à ce niveau-là pour donner les informations aux gens. Je donne des exemples et on fait à peu près quarante-cinq séances d'information par année qui ont un lien avec tout ça. C'est la même chose avec l'employabilité. Le département d'employabilité participe, parce qu'il sait très bien que la plupart de notre clientèle se trouve dans le service de première ligne au niveau du dépannage

alimentaire, des activités socioculturelles, des séances d'information, etc. Ils viennent, ils se greffent à nous et ils donnent des séances d'informations au niveau de l'employabilité et comment faire des CV... C'est pour ça je vous dis qu'il y a un très grand lien, il y a beaucoup de services à l'intérieur de notre organisme qui peuvent être donnés à la clientèle. C'est comme ça qu'on fonctionne, il y a une interaction entre les services ici à ce niveau-là. Il y a beaucoup de séances d'information et de formation, beaucoup d'activités socioculturelles aussi...c'est ainsi de suite, il y a beaucoup d'activités que ce soit pour les jeunes ou pour les familles.

Comme les deux premiers groupes d'acteurs, les acteurs du groupe C ont des interventions qui conçoivent la territorialisation de leurs interventions à la fois à travers le social et l'économique. Pour eux, l'un ne va pas sans l'autre. Il faut arrimer directement la sécurité alimentaire et le logement à l'insertion ou à la réinsertion en emploi à travers des séances d'information et de formations. Ils prennent aussi en compte la multidimensionnalité des personnes en situation de pauvreté. C'est pourquoi leurs interventions s'adressent à la fois aux immigrants, aux familles, et aux jeunes des deux profils de personnes. Leurs interventions permettent aux personnes en situation de pauvreté de sortir de l'isolement social et de subvenir à leurs besoins de base, tout en ayant accès à un emploi par des programmes d'employabilité. Leurs interventions s'articulent et rejoignent la diversité des besoins de chaque catégorie de leurs clientèles.

En somme, dans La Petite-Patrie, la multiplicité des acteurs ainsi que leurs multiples approches structurent et donnent un sens à la dynamique territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La diversité des stratégies reflètent à la fois la diversité des théories sur la lutte à la pauvreté, et la diversité des besoins. Cette diversité s'intègre dans un tout relativement cohérent grâce au principe de territorialité. On est alors en présence d'une logique d'acteurs avec des moyens, des outils, des façons de faire, des intérêts qui peuvent être convergents malgré une divergence stratégique. Il existe une habitude de compromis entre ces différents acteurs qui permet de maintenir un maximum de convergence territoriale. En outre, cette habitude de compromis entre acteurs apparaît comme une des conditions

gagnantes dans la lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie, car elle permet la consolidation d'une identité territoriale, comme l'illustre cet extrait d'entrevue :

J'insiste beaucoup sur cette logique d'acteurs multiples parce qu'elle m'apparaît être la clé ! Et dès qu'on on ne la reconnaît plus, on s'isole, on se sectorise, on recrée les silos qui font que les actions ont peu ou pas de portée. De plus, mobiliser une communauté, ça ne se mesure pas seulement à la grandeur des pancartes et à qui les portent. Il faut que la communauté soit là, qu'elle se sente concernée...La logique d'acteurs, c'est ce qui démontre qu'une communauté est mobilisée, que plusieurs acteurs se sentent investis de cette mission.

Ce compromis de logiques d'actions, aussi bien pour les acteurs du groupe A, B que C, se concrétise sous des formes diverses mais intégrées grâce à la prise en compte des dynamiques territoriales. La loi 112 sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion a aussi donné aux partenaires de ce réseau un cadre de délibération pour produire des compromis raisonnables et adaptés aux particularités du territoire. Les différentes structures mises en place dans le quartier, et les expériences de lutte qui en découlent, semblent embrasser tous les aspects du processus complexe et évolutif de la lutte à la pauvreté. Les acteurs du territoire sont engagés dans une démarche participative très dynamique pour transformer leur milieu de vie et la situation des personnes en situation de pauvreté qui habitent le quartier. Diverses stratégies de lutte contre la pauvreté, tant au niveau de chaque organisme du territoire qu'au niveau de leurs regroupements, sont mises en œuvre. Il ressort de ce constat que la lutte contre la pauvreté est aussi une lutte politique, comme en témoignent les diverses positions exprimées par rapport aux interventions, mais une lutte qui se fait de la part d'un territoire contre la pauvreté comme phénomène sociétal..

Les différentes visions dégagées de la lutte à la pauvreté à La Petite-Patrie confirment la complexité et la dynamique qui caractérise son processus de production sociale. Ainsi, les acteurs identifient toute une panoplie de formes de pauvreté. Forts de ces identifications, ils négocient puis mettent en œuvre des conditions de sortie de la pauvreté à travers des stratégies organisationnelles comme la concertation, le partenariat et l'intersectorialité, et ce, dans le cadre d'une approche territoriale de facto intégrée. Comment les interventions de

lutte pour sortir de la pauvreté dans La Petite-Patrie s'inscrivent-elles dans cette approche? La section suivante présente un ensemble d'éléments de réponse à cette question par une présentation et par l'analyse des points de vue des acteurs.

8.1 Les tables de concertation et l'intersectorialité

8.1.1 L'enjeu de la concertation

La concertation s'inscrit dans le cadre des nouvelles façons de faire en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion : c'est un outil à partir duquel différents acteurs se mettent ensemble pour discuter des enjeux de la pauvreté et, du même coup, envisager des actions pour l'enrayer sur un territoire (St Germain et Ulysse, 2007). En principe, elle s'appuie sur l'approche territoriale intégrée. Cette approche est un processus organisationnel qui donne lieu à la convergence des acteurs locaux dans un territoire de concertation de la pauvreté (MESS, 2006).

Le territoire de La Petite-Patrie compte plusieurs tables et lieux de concertation, dont les principaux objectifs sont la lutte contre la pauvreté et le développement social de l'ensemble de la population du quartier. Selon un acteur :

Les milieux au fil des années se sont donné beaucoup de moyens. La preuve est que dans le quartier, il y a dix tables de concertation.

Ces tables sont, selon le Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (RTCPP):

- 1) La **Coalition 8 mars**, dont le mandat est d'organiser des événements en lien avec la journée internationale des femmes afin de rassembler les femmes du quartier et à sensibiliser la population sur les acquis et les luttes pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.
- 2) La **Coalition contre la pauvreté**, dont le mandat est de promouvoir la concertation entre organismes qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion, et pour la justice sociale. Elle organise des activités afin d'encourager la participation citoyenne.

- 3) Le **Collectif en sécurité alimentaire**, dont le mandat est de travailler à offrir des services adaptés aux besoins des personnes en respectant leur autonomie et leur dignité, en contribuant à briser leur isolement.
- 4) Le **Comité d'action pour la qualité de vie des aînés**, dont le mandat est de s'intéresser à la qualité de vie et la sécurité des aînés en organisant des activités de sensibilisation aux problématiques des aînés, auprès des aînés et du public, et à faire connaître les ressources.
- 5) Le **Comité lève-tôt**, dont le mandat est le partage d'informations de différentes organisations actives dans La Petite-Patrie.
- 6) Le **Comité vert**, dont le mandat est d'améliorer la qualité de l'environnement du quartier à travers des actions de verdissement.
- 7) La **Table Logement-aménagement**, dont le mandat est de s'occuper de l'ensemble des préoccupations concernant le logement social, la protection du patrimoine et la mise en valeur du territoire.
- 8) La **Table jeunesse Villeray/ La Petite-Patrie**, dont le mandat est d'organiser des activités visant les besoins des jeunes.
- 9) Le **Réseau d'échange et de concertation petite enfance de La Petite-Patrie**, dont le mandat est de créer un lieu d'échanges et de ressourcement pour les intervenants concernés par le développement des services de garde pour les enfants de 0-5 ans et des services de soutien aux familles.
- 10) Le **Plan d'intervention pour une communauté active de La Petite-Patrie (PICAPP)**, dont le mandat est de créer une qualité de vie dans le secteur ouest du quartier.

La concertation dans la lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie est présente à travers les différentes tables de concertation du quartier. Elle s'articule autour de sujets qui préoccupent l'ensemble des organismes, mais suivant des configurations de coalition variables, mais qui font ultimement réseau. Ces organismes se réunissent et collaborent alors en fonction de leurs intérêts respectifs, mais aussi en fonction de la finalité commune d'améliorer le cadre de vie du territoire. Ces réunions et collaborations consistent en des rencontres mensuelles entre les représentants des différents organismes. L'ensemble des acteurs se connaissent car

ils œuvrent dans le quartier depuis plusieurs années. Ils ont développé des liens étroits entre eux, ce qui constitue un atout pour la concertation. Un acteur raconte à ce propos que :

Les processus de concertation et de mobilisation sur les enjeux de pauvreté étaient très forts et, depuis les 20 dernières années, il y a eu des réussites. Rosemont La Petite-Patrie est un des arrondissements qui a travaillé fort.

L'ensemble des résultats obtenus au cours de ces différentes années sur le plan de la lutte contre la pauvreté à travers le fonctionnement, les actions et les interventions de différents acteurs du territoire a permis de constituer le réseau d'acteurs, et de renforcer le territoire identitaire. On peut citer par exemple la mobilisation à propos des enjeux de la pauvreté reliés à la question du logement social et de la sécurité alimentaire. En outre, pour le volet logement, un acteur raconte :

On constate que dans La Petite-Patrie, la table de concertation en logement et aménagement s'est dotée d'une société acheteuse... *Un toit pour tous*, qui est une société acheteuse et qui va opérer 60 unités sur le site des ateliers municipaux...Donc le quartier se dote d'outils.

S'il faut reconnaître aux acteurs de La Petite-Patrie leur capacité de concertation à l'intérieur des différents groupes d'acteurs, plusieurs questions émergent quant à la concertation entre différents groupes d'acteurs. La concertation entre les différents groupes d'acteurs est présente certes, mais demeure moins développée que celle à l'intérieur du même groupe d'acteurs. Un acteur raconte à ce propos que :

La concertation n'est pas figée, elle s'adapte dans le temps et interagit avec le milieu. Par exemple, à la CDEC, instance de concertation qui existe depuis longtemps, on parle de social et d'économique, est-ce qu'on peut penser à avoir la capacité à concerter ceux qui travaillent en développement social et ceux en développement économique ensemble ? D'où l'importance de l'innovation dans la concertation, car le contexte change et l'environnement aussi.

Cet extrait témoigne du fait que la concertation entre les différents groupes d'acteurs existe effectivement, mais qu'elle se limite souvent à une collaboration plus formelle, notamment

en termes de financement de projets. Ici, les programmes gouvernementaux ont une incidence sur la cohérence territoriale :

On ne se concertent même plus sur la même base ...les gens sont remobilisés sur d'autres choses dépendamment des enveloppes... Il faut qu'ils se divisent le monde pour aller dans les lieux de concertation où il y a de l'argent.

Un autre acteur raconte qu'

Il y a des groupes qui sont très peu présents dans la concertation. Ceci est lié évidemment au financement et aussi aux porteurs. Ces groupes ont une connaissance réelle, mais cette connaissance n'est pas mise à profit car ils ne sont pas resautés. Donc, comment peut-on permettre à ces groupes ou ces partenaires de participer plus, de s'impliquer davantage sans nuire à leur mission de base et à leurs priorités ou simplement en alourdissant la charge de travail ?

Toujours dans cette vision critique de la concertation entre différents groupes d'acteurs de La Petite-Patrie, plusieurs acteurs font état de leur position sur ce qu'est la concertation et sa pratique dans le territoire. En effet, les points de vue des différents groupes d'acteurs y sont divergents en ce qui concerne ce qui se passe dans le quartier autour de la concertation. Des acteurs que nous avons rencontrés se préoccupent notamment de la manière dont fonctionnent les espaces de concertation. Un acteur raconte :

Les concertations sont très idéologiques...Mais il faut aussi agir et avoir une ouverture par rapport aux logiques différentes. Moi j'aime beaucoup la concertation, les réunions, mais je participe peut être moins que des gens souhaiterais parce que je suis très pragmatique et moi je veux qu'on utilise le temps dont je dispose ici à innover, à poser des gestes qui vont durer.

Cette position semble traduire un malaise quant à la concertation dans La Petite-Patrie. En effet, les lieux de concertations peuvent se révéler plus ou moins conflictuels, ce qui semble handicaper la mise en perspective globale et systémique de la lutte à la pauvreté. Un acteur aborde sans détour ce qui se déroule dans ce quartier concernant la concertation :

Il y a une multitude d'organisations dans La Petite-Patrie, et des fois on discute et il y a des rencontres et des rencontres et des rencontres...

Ainsi, il convient de reconnaître qu'il ne manque pas de structures destinées à la concertation dans La Petite-Patrie. Ce qui semble être problématique réside plutôt dans les résultats des actions concertées. En réalité, dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les acteurs sont conscients de l'importance de la concertation. Cependant, ils n'arrivent pas toujours à dépasser leurs positions personnelles ou les intérêts des différents organismes qu'ils représentent afin d'arrimer de façon productive leurs objectifs. Par ailleurs, certains leaders organisationnels restent critiques vis-à-vis de l'État qui, le plus souvent, encourage la concertation afin de financer les projets dans le quartier. Cette position entraîne aussi des divergences non profitables à la concertation. De l'avis de la position d'un acteur vis à vis de l'État, on retient qu'il se

définit comme un acteur de changement...on n'est progressiste, on est à gauche donc on est en rupture avec l'État au sens très idéologique

Au sein de la concertation, il y a donc des divergences idéologiques et une lutte pour la reconnaissance qui contribue à affaiblir les relations de concertation de manière significative et entrave l'efficacité de la démarche de mobilisation intégrée. L'esprit de compromis se bute donc parfois à la difficulté de faire avancer des dossiers tout en demeurant dans une logique d'affrontement avec le principal bailleur de fonds, l'État. Il découle de ces tensions une territorialité imparfaite, un réseau incomplet :

Dans la communauté de La Petite-Patrie [les gens] qui agissent, qui interagissent, etc., ils nient la logique d'acteur pour dire que c'est un tel qui fait ça ou c'est un tel. On tue le réseau et on amène des gens à se protéger et à retourner chacun chez eux ! Et là, c'est difficile de parler de mobilisation de la communauté, si tous les leaders, les principaux acteurs ne sont pas actifs...par définition la communauté ne l'est pas ! Je ne crois pas à la mobilisation spontanée des masses, le grand soir!!!!

Pour un autre acteur, les groupes du quartier ne s'insèrent pas dans le grand mouvement de concertation de lutte contre la pauvreté dans le cadre de leur arrondissement. Les intervenants de La Petite-Patrie ont du mal à s'entendre au niveau de la concertation au

regard des concertations requises au niveau de l'arrondissement Rosemont, ce qui tend à les isoler de ce niveau d'intervention. L'activité de concertation serait par ailleurs plus difficile dans le secteur ici à l'étude que dans le territoire voisin. Un acteur raconte

La Petite-Patrie est laissée pour compte à ce niveau là... Mais, nous on pense qu'il faut qu'on développe la concertation au niveau de La Petite-Patrie parce qu'elle est très éparse par rapport à Rosemont, qui a réussi à regrouper les tables de concertation, où les entités vont pouvoir échanger, échanger les expertises, travailler à l'enceinte de la concertation pour pouvoir donner un meilleur service de la population...

En se basant sur ces différentes positions, on tente de croire que les tensions en termes d'approches à la lutte à la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie ont levé le voile sur un certain nombre de problèmes liés à la concertation. Les mésententes vont jusqu'à pousser certains acteurs à voir représenter la concertation comme un outil théorique. De ce fait, son efficacité est mise en doute pour certains acteurs de terrain. Un acteur raconte à ce propos :

J'ai toujours été, si je regarde ma pratique, je ne suis pas un théoricien, un chercheur, je suis un praticien... quand je regarde toute ma pratique, elle a été une pratique de territoire... J'ai toujours cru qu'il faut d'abord définir un contour à nos interventions.

La position critique de plusieurs acteurs du territoire sur l'efficacité de la concertation des différents groupes d'acteurs dans le quartier n'est toutefois pas généralisée. D'autres acteurs reconnaissent l'importance de la concertation pour mettre en place des conditions permettant la sortie de la pauvreté et de l'exclusion dans le territoire. Les partisans de cette position présentent la concertation comme incontournable dans le changement du milieu de vie. En ce sens, un acteur avance que

Si on ne concerte pas, on voit moins. Ça nous permet de faire le relais vers une clientèle qu'on ne touche pas, et mieux les connaître et mieux planifier nos actions aussi... c'est nécessaire, on n'est pas des travailleurs de milieu, et si on ne se concerte pas, il y a une partie du milieu qui nous échappe.

Dans ce sens, la question de la concertation dans La Petite-Patrie se résume à créer des espaces multisectorielles, multiréseaux qui, peu à peu, font le territoire symbolique. Cette

construction est en tension, dialectique, comme en témoigne d'ailleurs la présence de trois groupes d'acteurs ayant des logiques d'action quelque peu distinctes, mais qui collaborent tout de même par une pratique de négociation. Comme le mentionne un acteur, la concertation est

un endroit où l'ensemble des acteurs institutionnels, communautaires, politiques trouvent les stratégies pour améliorer les conditions de vie dans un quartier.

La position de cet acteur montre l'importance de la concertation dans le territoire à travers des transformations des rapports sociaux et institutionnels contribuant ainsi à jeter les bases d'une nouvelle gouvernance territoriale (St Germain et Ulysse, 2007).

Un organisme clé du quartier, qui demande ici une attention particulière en ce qui concerne la concertation, est la CDEC, en raison de sa territorialité un peu différente de ses partenaires. La CDEC Rosemont-La Petite-Patrie est née en 1990 d'une volonté concertée des acteurs locaux de se donner un outil de développement économique et social qui tienne compte à la fois des besoins des personnes et des impératifs du développement économique. Cet organisme indépendant et sans but lucratif rassemble les principaux acteurs du développement économique et social de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie : résidents, organismes communautaires, syndicats, institutions publiques, gens d'affaires et représentants du monde municipal, se constituant en une concertation instituée. L'extrait suivant souligne le contexte d'émergence de la coopération dans le quartier :

Dans La Petite-Patrie, le rôle du CSSS est très fort. Les organisations communautaires jouent un rôle très important dans la structuration de ces organes de concertation. Auparavant, le CSSS Lucile-Teasdale, avant l'émergence de la CDEC, a joué un rôle important. Et maintenant, c'est vraiment la CDEC qui régit ces organisations. Elle un rôle centrale dans l'organisation communautaire de Rosemont, dans La Petite-Patrie, c'est plus diffus... Ça reste que c'est un milieu organisé qui est capable de se lever, c'est une forme d'organisation.

Les interventions de la CDEC sont basées sur une philosophie de développement par le milieu pour le milieu. En ce sens, la concertation et le partenariat sont au cœur de ses

principes fondamentaux d'actions. À titre de CLD de Rosemont-La Petite-Patrie, la CDEC offre des services conseils et gère divers fonds dédiés aux entrepreneurs, nouveaux ou en expansion, issus du secteur privé ou de l'économie sociale. Un acteur raconte

Il y a beaucoup de chantiers de prises en charge par le milieu. Les gens se prennent en main ainsi. Et d'ailleurs, le développement communautaire, comme on l'appelle depuis les trente dernières années, c'était des prises en charge par le milieu. Tous les organismes communautaires qui sont créés, que ce soit en partant des organismes d'action bénévole, des organismes d'aide à la communauté, etc, c'était une prise en charge par le milieu. Il y a une culture de prise en charge par le milieu au Québec depuis très longtemps, depuis les paroisses...

Le rôle du leadership de la CDEC a été clairement reconnu et valorisé. Comme le maintient un acteur interrogé, en matière d'économie sociale et de développement socio-économique, la CDEC joue le rôle central de création, de mobilisation et de changement social :

Le rôle du leader, comme la CDEC, c'est de créer des espaces pour que les gens puissent échanger. Il ne prend pas toutes les décisions, au contraire, il va consulter, mais va initier...

8.1.2 L'enjeu de l'intersectorialité

L'intersectorialité, comme la concertation, est présente à l'intérieur des différents groupes d'acteurs (A, B, C) de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. À travers les tables de concertation, des acteurs de différents secteurs sont présents. C'est l'exemple que donne la Coalition de lutte contre la pauvreté qui regroupe des organismes qui œuvrent dans des domaines aussi diversifiés que celui des femmes, du logement, du chômage, de la sécurité alimentaire etc. Un acteur raconte

En 1990, il y a eu la réalisation du chantier de La Petite-Patrie. Au travers de toutes ces multiples instances de concertation, il est ressorti de grandes orientations à prioriser pour le développement du quartier dans le logement, la sécurité alimentaire, etc. Les gens travaillent toujours en référence, ça fait consensus. Donc ils sont capables quand même de dégager des consensus.

Dans la lutte contre la pauvreté, l'action intersectorielle est alors considérée comme cadre de développement local, en lien avec la communauté locale en situation de pauvreté, celle de La Petite-Patrie. L'intersectorialité, dans le cas qui est le nôtre, permet à la fois de définir par une lecture globale, des problématiques de personnes en situation de pauvreté et de prendre aussi en compte leur milieu de vie (Mercier et Métivier, 2003). L'intersectorialité est le vecteur par lequel l'intégration des initiatives peut positivement se réaliser sur un territoire donné. Les handicaps de la concertation dans La Petite-Patrie viennent cependant affaiblir la capacité de l'intersectorialité à faire cette intégration des initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En effet, l'intersectorialité est parfois confinée aux organismes institutionnels comme la CDEC ou le CLE. De plus, au niveau de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, on constate qu'elle n'existe quasiment pas ou n'a pas la vigueur qu'elle devrait avoir. Cette situation constitue un handicap dans la lutte contre la pauvreté selon une perspective territoriale et intégrée.

On remarque que chaque groupe d'acteurs préfère évoluer avec les acteurs qui lui ressemble, révélant ainsi la limite de l'intersectorialité entre les différents groupes. Cette situation est problématique dans le sens où elle limite la prise en compte de la multidimensionnalité exposée plus haut. Dans le quartier de La Petite-Patrie, la concertation à dimension intersectorielle entre différents groupes d'acteurs est souvent limitée à un enjeu de financement. Un acteur raconte :

Les gens sont remobilisés, dépendamment des enveloppes.

8.1.3 Alliances et mésalliances

8.1.3.1 Les alliances

S'il y a un fait à reconnaître à propos des différents groupes d'acteurs (A, B, C) de La Petite-Patrie, c'est leur capacité à se concerter et à tisser des alliances, dans un micro cadre (surtout chaque groupe d'acteurs). Ces alliances se sont tissées au fil des années, car plusieurs des acteurs de La Petite-Patrie y sont depuis longtemps. Elles ont contribué à mettre en place des structures productives de lutte contre la pauvreté avec des résultats encourageants. Elles sont basées sur une communication mensuelle de chaque organisme avec les autres sur les actions posées (réussites ou échecs) ainsi que sur les défis à relever individuellement et collectivement dans le groupe d'acteurs.

Quand on prend en exemple les alliances entre les acteurs du groupe B de La Petite-Patrie, on arrive à la conclusion qu'elles sont alimentées et renforcées par plusieurs facteurs, dont la lecture commune des enjeux de la pauvreté, de laquelle découlent des stratégies d'action toute aussi commune. Dans l'esprit des acteurs du groupe B, les enjeux de la pauvreté sont dus au système économique et social en place qui crée des exclus et des personnes en situation de pauvreté. Cette vision les amène à faire la lutte contre la pauvreté et l'exclusion par une articulation de leurs interventions autour de la défense des droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté. Ces interventions sont inspirées de la vision commune, du consensus sur les enjeux de la pauvreté et la lutte contre la pauvreté à l'intérieur du groupe. Leurs positions sont d'ailleurs recensées et transmises à l'extérieur du groupe à travers un journal de quartier, dont le titre est évocateur : La Grogne. Ce journal, par son slogan, montre l'esprit qui alimente les alliances entre les membres du groupe : s'unir pour informer, mobiliser et surtout revendiquer.

Le deuxième facteur qui alimente ou qui renforce ces alliances entre les acteurs du groupe B sont les rapports personnels entre les différents membres du groupe. En effet, la grande majorité des acteurs dans le groupe sont présents dans le quartier depuis plusieurs années. Ils ont développés des relations de proximité qui se sont transformées au fil des ans en rapports personnels forts. Ces rapports personnels leur ont permis de développer une complicité, mais

aussi une détermination à faire avancer les sujets qu'ils considèrent importants pour lutter contre la pauvreté. Lors des demandes de subventions, par exemple, les acteurs du groupe B autour de la table se mettent d'accord et parlent d'une seule voix sur les méthodes à adopter pour obtenir la subvention. Un acteur raconte :

Ils prennent l'argent et le dispense de façon équitable entre eux. Ils ne veulent rien savoir, ils vont malheureusement être obligés d'assouplir leur position.

Cet extrait montre aussi d'ailleurs que dans le quartier de La Petite-Patrie, il existe des tensions entre les acteurs communautaires et les bailleurs de fonds qui exigent que ceux-ci se conforment à un cahier de charges, notamment à travers la mise en place d'une fédération. Des extraits d'entrevues montre que certains groupes d'acteurs sur le territoire refusent de s'y conformer avec la conséquence de se voir refuser du financement. Un acteur raconte :

Ils revendiquent cette façon de fonctionner. Récemment, le financement de la concertation a été refusé par La Petite-Patrie parce que La Petite-Patrie refusait de se voir financer la coordination.

Ces extraits montrent, sans aucun doute, que les alliances existent parmi les acteurs du territoire, mais se manifestent surtout à l'intérieur d'un même groupe d'acteurs. Toutefois, quand vient le temps de se mettre avec d'autres groupes d'acteurs du territoire afin de former des alliances plus larges à finalité tactique, on fait face à une situation assez problématique, mais pas impossible. La négociation entre groupe d'acteurs s'effectue, mais avec des résultats qui varient selon les circonstances,

8.1.3.2 Les mésalliances

Les organismes communautaires ainsi que les tables de concertation dans lesquelles ils sont représentés sont financés principalement par des bailleurs de fonds ayant leurs propres représentations de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Si les alliances sont fortes à l'intérieur de chaque groupe d'acteurs, elles sont quelques fois moins solides avec les autres qui interviennent dans le territoire. En effet, si nous prenons à nouveau l'exemple des acteurs du groupe B de La Petite-Patrie, on constate qu'ils ont développé au cours des années un

fonctionnement qui leur est propre. Ce fonctionnement alimente les mésalliances avec les autres groupes d'acteurs du territoire. Un acteur raconte :

Ils fonctionnent sans organisme fédérateur, comme c'est le cas dans le quartier voisin. Dans La Petite-Patrie, c'est complètement décentralisé. Il y a un système de concertation qui n'est pas du tout le même. C'est une volonté de fonctionner comme ça, et ils revendiquent cette façon de fonctionner.

Si ces acteurs du groupe B trouvent que leur fonctionnement est efficace et permet d'obtenir des résultats, les bailleurs de fond considèrent ce fonctionnement problématique, car ces derniers voudraient voir émerger un organisme fédérateur de ces organismes communautaires. De là naissent des incompréhensions, des tensions, et des mésalliances entre, d'une part, les différents groupes d'acteurs mais aussi avec les bailleurs de fonds. Cet extrait résume cette situation :

Présentement, on ne finance pas les tables de concertation de La Petite-Patrie pour des raisons qu'ils ne correspondent aux critères. Ce n'est pas un manque de volonté de les financer. Je ne veux pas trop embarquer là-dedans, mais il y a eu un cheminement depuis un certain temps, et ce, à quoi le financement servait n'était pas destiné aux bons endroits. On a demandé de corriger le tir et on va refinancer si le milieu souhaite poursuivre ce financement-là.

Les mésalliances entre les différents groupes d'acteurs de La Petite-Patrie témoignent d'une logique des institutions qui l'emporte sur la logique d'action intégrée et inclusive de la lutte contre la pauvreté dans le quartier.

Le portrait de la configuration des acteurs, de la concertation, de l'intersectorialité, des alliances et mésalliances, montre que même si la lutte contre la pauvreté donne des résultats, elle peut être améliorée. Quelles sont donc ces conditions gagnantes qui permettraient de bonifier les actions et les interventions des différents groupes d'acteurs afin de mettre en place les conditions favorables à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans le territoire de La Petite-Patrie ? Nous allons les aborder dans la section suivante.

8.1.4 La mise en place d'un organisme fédérateur pour les différents groupes d'acteurs du territoire

Le manque d'un niveau organisationnel fédérateur des différents groupes d'acteurs (A, B, C) dans La Petite-Patrie constitue un handicap important. La mise en place d'un tel organisme permettrait de jeter les bases d'une collaboration fructueuse entre les différents groupes d'acteurs qui interviennent dans la lutte contre la pauvreté. Plusieurs extraits d'entrevues sur la question révèlent l'importance de la mise en place de cette structure fédérative qui constituerait un espace d'échange, de discussion et un levier pour les interventions concertées des différents groupes d'acteurs du territoire. Un acteur raconte :

La concertation, ça marche, ça avance. Vous savez, on fait affaire à des organismes qui souvent vivent sur des projets à petit budget. Si on travaille, on essaye de travailler en concertation, c'est pour essayer de donner le maximum, les meilleurs services à la communauté.

Un autre acteur raconte

Nous, on pense qu'il faut qu'on développe la concertation au niveau de La Petite-Patrie parce qu'elle est très éparse. Regrouper les tables de concertations où les entités vont pouvoir échanger, échanger les expertises, travailler à l'enceinte de la concertation pour pouvoir donner un meilleur service de la population...

L'enjeu est de permettre un certain rapprochement, de construire un dispositif fédérateur de rapprochement ouvert, mobilisateur, et producteur de consensus entre les différents acteurs du territoire en dépit de leurs divergences de logiques d'actions. Il s'agit en fait d'amener à un niveau plus élevé d'institutionnalisation de la concertation territoriale existante. En outre, un tel espace apporterait de la crédibilité face aux bailleurs de fonds qui sont quelques fois réticents à financer les activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans un territoire qui n'a pas d'organe fédérateur entre ses différents groupes d'acteurs. Cela permettrait aussi d'agir de façon plus efficace lorsque la territorialité du bailleur de fonds est plus grande. Un acteur raconte :

La Petite-Patrie, ce n'est pas juste le financement de la concertation locale, il y a beaucoup de financements dont ils

se privent parce que ce n'est pas juste du point de vue de la Ville, mais par d'autres bailleurs de fonds, comme un milieu qui a des difficultés en termes de concertation. Il gagnerait beaucoup à ouvrir leurs horizons, mais cela on ne peut pas forcer cela.

Un autre enjeu nécessitant la mise en place d'un organisme fédérateur se rapporte à la question de la gouvernance territoriale. Lanciano définit la gouvernance territoriale comme étant « la capacité des acteurs à s'organiser, se coordonner de façon formelle ou non et de dégager des biens collectifs locaux qui sont susceptibles d'agir sur les performances économiques et sociales d'un territoire » (2008 :3). Ce territoire, La Petite-Patrie, est alors vu comme une entité active composée de plusieurs acteurs, entité qui puise son potentiel de développement dans ses ressources locales à travers un processus institutionnel et organisationnel de coordination entre acteurs de proximité sur le plan géographique, dans l'optique de résoudre une situation problématique, notamment la pauvreté, à laquelle ce territoire est confronté (Stoker, 1998; Pecqueur, 2000).

Ces différents enjeux que sont la mise en place d'un organisme fédérateur dans une perspective de gouvernance locale s'accompagnent d'une autocritique pour les acteurs. A priori, cette condition peut paraître insignifiante. Mais la distance qui entrave une collaboration fructueuse entre les différents groupes d'acteurs (A, B, C) ne pourra se réduire et disparaître sans une telle autocritique. Cette réflexivité doit, d'une part, s'inscrire au-delà des résultats obtenus par chaque groupe d'acteurs du territoire et, d'autre part, dépasser les cadres catégoriels (ex. : clientèle), et s'inscrire dans une vision territoriale plus fondamentalement intégrée.

Il s'agit pour les différents groupes d'acteurs d'inscrire la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans un rapport à l'autre, un rapprochement à l'autre, l'autre étant le groupe d'acteurs qui est différent de celui auquel l'on appartient. Cette perspective s'applique bien à l'ensemble des acteurs pris dans leur individualité et dans leur collectivité. Enfin, cette réflexivité doit nécessairement s'inscrire dans une démarche participative d'acteurs diversifiés et mobilisés dans une démarche commune qui est de réunir les conditions gagnantes de sortie de la pauvreté dans une approche territoriale intégrée.

8.1.5 Le besoin de passerelles formelles et fonctionnelles

La lutte contre la pauvreté est multidimensionnelle, et ancrée dans une diversité de stratégies. Elle ne peut donc se faire uniquement par le vecteur de l'emploi ou de la défense des droits fondamentaux des personnes en situation de pauvreté. Dans ce sens, il devient important de mettre en place des actions concertées à l'intérieur de La Petite-Patrie pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces actions concertées ne peuvent être mises en place sans l'établissement de passerelles de communication entre les différents groupes d'acteurs du territoire. Bien que déjà présentes sous certaines formes, ces passerelles doivent être plus actives afin de permettre une communication plus dynamique, réflexive et constructive. Elles permettront de plus aux acteurs de connaître les différentes stratégies d'actions de chacun des groupes d'acteurs de manière formelle et concertée. Chaque groupe d'acteurs pourra ainsi compléter ses propres interventions par celles des autres et éviter que ses actions aillent à l'encontre des celles des autres. La communication ainsi encouragée permettra aussi de rediriger les clientèles entre les différents groupes d'acteur et de créer par ce fait une continuité dans la lutte contre la pauvreté à travers l'ensemble des acteurs. Cela permet de créer une condition d'efficacité d'une pratique de négociation et de concertation plus soutenue et plus intégratrices. Ceci constitue une démarche hybride inscrite dans le caractère continu des actions de lutte contre la pauvreté.

8.1.6 L'importance d'une démarche hybride à l'échelle du territoire

La démarche hybride de lutte contre la pauvreté doit être appliquée à l'échelle du territoire, mais en autant qu'elle vise les deux profils de personnes souffrant de pauvreté, celles avec initiatives, et celles qui n'en ont plus. En d'autres termes, les personnes qui fréquentent les acteurs du Groupe B, une fois leurs besoins de base ou ponctuels satisfaits, pourront être redirigés vers les acteurs institutionnels qui se chargeront de les préparer dans une transition vers le marché de l'emploi. L'intégration est donc tout à la fois fonctionnelle (un bon système de référence) et axiologique, en posant la complémentarité des stratégies d'action

des trois groupes d'acteurs comme profondément complémentaire plutôt que conflictuelle. Les acteurs du groupe A seront donc chargés de leur accorder de la formation, une qualification ou une requalification, et de leur permettre d'intégrer le marché du travail et surtout d'y rester. Cette démarche permettra aux personnes en situation de pauvreté et aptes d'aller sur le marché du travail avec l'appui des acteurs du groupe A et C qui articulent leurs interventions autour de l'insertion ou la réinsertion en emploi. De plus, la démarche libèrerait du coup des places chez les acteurs du groupe B qui dirigeraient ces personnes vers des acteurs dont l'objectif ultime est d'aider les personnes qui sont en dehors du marché de l'emploi de le réintégrer. C'est une démarche qui permet d'obtenir des solutions à la fois ponctuelles auprès des acteurs du groupe B et durables auprès des acteurs du groupe A et C. Cette stratégie écourtée du même coup le temps passé par les personnes en situation de pauvreté en dehors du marché de l'emploi, ce qui importe quand on sait que plus ce temps est long, moins ces personnes ont de chance de retourner sur le marché de l'emploi et se sortir de la pauvreté. L'intégration devra produire également une intervention cohérente sur les droits, soit la seule intervention qui vise, certes indirectement, les personnes du profil « sans initiatives ».

Mais faire cette supra-concertation est plus difficile à faire qu'à écrire. Pour cela, nous pensons qu'il est requis de donner de meilleures assises théoriques et fonctionnelles à la dimension intégrée de l'approche territoriale. Pour ce faire, un leadership intégrateur est essentiel.

8.1.7 Un leadership inclusif et pluraliste pour soutenir le développement de l'intégration

La présence de plusieurs groupes d'acteurs dans le quartier impose d'avoir un leadership inclusif et sensible à la pluralité des positionnements pour soutenir le développement du caractère intégré de la lutte à la pauvreté et l'exclusion, sinon il pourrait avoir une dérive vers un leadership compétitif et réducteur. En d'autres termes, un leadership inclusif permettrait de prendre en compte les besoins et stratégie de chaque groupe d'acteurs, tout en favorisant une cohérence territoriale accrue. Cette cohérence, nous l'avons montrée, se doit d'être pluraliste, comme le sont la pauvreté et l'exclusion. Par cette démarche inclusive et concertée

inscrite dans un cadre territorial, on met ensemble les différents points de vue de chaque groupe d'acteurs (emploi, droits sociaux, ou les deux). Il s'agit de faire en sorte qu'à travers les interventions de lutte contre la pauvreté, on reconnaisse la diversité des ressources mobilisées du territoire (endogènes) ainsi que leur capacité à combiner l'ensemble de ces ressources pour la mise en place d'une lutte efficace à la pauvreté et l'exclusion. La mise en œuvre de la concertation connaît un certain nombre d'obstacles qui font que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Certains acteurs ont pointé du doigt ces obstacles. Toutefois, la plupart d'entre eux ont la conviction que la concertation, l'intersectorialité et le partenariat sont incontournables comme conditions gagnantes de la lutte à la pauvreté et l'exclusion.

En somme, l'analyse du discours des acteurs de La Petite-Patrie a fait ressortir les axes majeurs et structurants des interventions des acteurs qui permettront de mettre en place les conditions favorables à la lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie à travers une dynamique territoriale mieux intégrée. La lutte contre la pauvreté dans le quartier de la Petite-Patrie s'est ancrée essentiellement dans une logique d'acteurs multiples avec des intérêts et des enjeux spécifiques à chaque type d'acteur. Elle s'est pour l'essentiel construite autour de trois approches, à savoir :

- 1) une approche par l'emploi;
- 2) une approche par la défense des droits sociaux;
- 3) une approche hybride combinant l'emploi et les droits sociaux.

Ces trois approches de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, prises individuellement, ont et continuent à avoir des résultats intéressants pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Toutefois, avec l'ancrage territorial de la pauvreté, les acteurs ou groupes d'acteurs ainsi que leurs interventions en faveur des personnes en situation de pauvreté dans La Petite-Patrie exigent que l'ensemble des moyens et stratégies de lutte contre la pauvreté soient pensés à travers une approche territoriale davantage intégrée. Le défi pour les différents acteurs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion du quartier est donc de dépasser leurs interventions sectorielles, et de mettre en place des

mécanismes qui tiennent compte des pluralités d'approches qui vont au-delà de leurs alliances naturelles. Cela exige la mise en œuvre de compromis entre logiques d'action.

La lutte contre la pauvreté par une approche territoriale mieux intégrée fait alors appel à la concertation, à l'intersectorialité, et à des alliances, mais aussi à la création d'un niveau supérieur de concertation, la fédération, ainsi qu'à des passerelles formelles et fonctionnelles favorisant une démarche hybride entre les diverses logiques d'intervention. Il ne s'agit pas ici d'entraver ou de remettre en cause les différentes stratégies d'interventions des différents groupes d'acteurs, mais plutôt d'adopter une démarche de coproduction, de co-intervention, et de cohérence à travers une gouvernance territoriale plus intense.

9 Chapitre 9: l'insertion, l'activation et la flexicurité dans La Petite-Patrie

Ce chapitre va répondre à l'objectif 4 visant à décrire l'articulation des orientations générales qui structurent la lutte contre la pauvreté dans le territoire de La Petite-Patrie. Ces orientations s'articulent autour de : A) l'insertion sociale, B) l'activation et la flexicurité qui demeure quasiment absente.

9.1 L'insertion sociale dans La Petite-Patrie

Rappelons que notre thèse doit être replacée dans le contexte de la crise de la société salariale et du déclin de l'État social (Paugam, 2002 : 215). Cette situation de crise sociale a contribué à intensifier la fragmentation sociale et l'exclusion sociale à travers la disqualification sociale, la désaffiliation sociale, et la désinsertion sociale (Autès, 2004). Plusieurs interventions des acteurs en faveur des personnes en situation de pauvreté dans le territoire de La Petite-Patrie se font par l'insertion et s'inscrivent dans une approche de citoyenneté. Il s'agit dans les faits d'une insertion sociale qui regroupe les acteurs du Groupe B. L'insertion sociale dans La Petite-Patrie, loin de s'inscrire dans une dimension unique, concerne plutôt une multiplicité de dimensions de la personne en situation de pauvreté comme : la famille, le scolaire, le culturel, le logement, la santé (mentale), la sécurité alimentaire, etc. Cette insertion sociale, en plus d'être multidimensionnelle, touche aussi une pluralité de visages et de thématiques de la pauvreté présents dans La Petite-Patrie : il s'agit des personnes âgées, des décrocheurs scolaires, des immigrants et des familles monoparentales. L'insertion sociale dans La Petite-Patrie tient aussi compte d'un des deux profils de pauvreté que nous avons évoqué au chapitre 7. Il s'agit du profil regroupant les personnes en situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est altérée par leurs conditions de vie. Dans leurs interventions, les acteurs qui luttent contre la pauvreté par l'insertion sociale créent ou contribuent à créer avec d'autres acteurs des opportunités d'insertion sociale qui s'inscrivent dans les thématiques, les visages et le profil des personnes en situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est altérée par leurs conditions de vie.

Rappelons que nous entendons par approche de citoyenneté une approche qui s'inscrit dans une vision politique de la pauvreté (Ulysse, 2009). Ici, les effets de la pauvreté et de

l'exclusion violent manifestement les libertés individuelles, les droits de citoyenneté et constituent de par ce fait une négation des droits de l'individu (Sfeir-Youns, 2004). Dans La Petite-Patrie, l'insertion sociale s'inscrit dans de nouvelles formes de protections sociales, qui s'ancrent dans une double perspective, éthique et pragmatique, et qui prône une vision de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté qui articule la double dimension de la citoyenneté à travers la reconnaissance des droits fondamentaux et de la redistribution des bien sociaux (Ulysse, 2007). On est ici dans une lecture de la pauvreté qui se conçoit non pas seulement en terme de besoins, mais aussi d'exclusion et de dépossession de droits de la personne en situation de pauvreté; la personne est alors non-reconnue comme un citoyen (Noblet, 2005). C'est pourquoi la lutte contre la pauvreté par l'insertion sociale dans La Petite-Patrie, en plus de s'inscrire dans une optique de citoyenneté, s'inspire aussi d'une conception adaptée de la dette sociale (Outrin, 1997; Palier 2002). Les acteurs concernés de La Petite-Patrie s'appuient d'ailleurs sur cette double vision.

L'ensemble des interventions pour l'insertion sociale des personnes en situation de pauvreté dans La Petite-Patrie se fait donc selon deux axes : le premier s'articule autour des droits (défense des droits fondamentaux) des personnes en situation de pauvreté; quant au second, il s'articule autour des services de base offerts (aide alimentaire, activités d'intégration pour les familles, les personnes âgées, les jeunes-décrocheurs scolaires, les immigrants, etc) à ces personnes. L'insertion sociale constitue alors le chemin, le processus par lequel des mécanismes, des activités visant à intégrer ces personnes en situation de pauvreté et souvent exclues sont mises en œuvre par l'attribution d'aide, de soutien pour le logement, la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation. Ces activités offertes ont pour objectif de donner aux personnes en situation de pauvreté l'ensemble des outils nécessaires leur permettant une insertion sociale et, par la suite, une insertion économique. Il y a ici primauté des besoins de base sur la contribution économique du citoyen, les premiers étant considérés déterminant du second. Ces activités d'insertion sociale dans le quartier s'inscrivent d'une part dans un élan d'efforts collectifs d'action sociale à travers une négociation, un partenariat nécessaire à l'intégration des mesures et activités territoriales visant cette cible. D'autre part, ces activités d'insertion sociales contribuent à amener ces personnes, une fois leurs besoins de base comblés, aux interfaces de la formation/emploi du social/économique, du chômage/ marché

de l'emploi (Alvestegui et Charbonnel, 1999; Grefoss, 1998). Cette interface montre l'intégration fonctionnelle entre les groupes d'acteurs A, B. et C.

Il est quand même important de noter que l'insertion dans La Petite-Patrie, loin de s'appuyer sur une conception fondamentalement individualiste de la pauvreté, s'inscrit plutôt dans une vision de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui responsabilise, qui impute collectivement à l'ensemble de la société, la responsabilité aussi bien des causes de pauvreté que des solutions à y apporter. On est en présence ici à la fois d'une conception citoyenne de la pauvreté; individuelle par ses effets, sociétale par ces causes, et territoriale pour une part importante de ces interventions. Face à la condition des personnes en situation de pauvreté, cette vision citoyenne ramène à une dette sociale de l'ensemble de la société par rapport celle-ci (Freyssinet, 2001). On peut donc affirmer que l'insertion sociale dans La Petite-Patrie se base sur trois piliers que sont : la solidarité, la citoyenneté et la dette sociale.

Dans le quartier, on retrouve les acteurs du groupe B composé essentiellement d'acteurs communautaires qui, selon cette triple fondation, basent leurs interventions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion par la défense des droits fondamentaux et l'accessibilité aux besoins de base du citoyen en situation de pauvreté. Pour ces acteurs, la lutte contre la pauvreté passe par l'accès à un logement décent, par une sécurité alimentaire quotidienne, par l'accès à l'éducation (populaire), mais aussi par les prestations de chômage (en cas de perte d'emploi), etc.

Comme on peut le constater pour les acteurs du groupe B, l'emploi, contrairement à d'autres groupes d'acteurs (A et C) présents dans le quartier, n'est pas l'enjeu principal dans leurs stratégies mises en place pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans le quartier.

Contrairement aux acteurs du groupe B qui luttent contre la pauvreté par l'insertion sociale, les acteurs des groupes A et C s'inscrivent quant à eux dans un autre courant de lutte contre la pauvreté et l'exclusion à travers des interventions qui rappellent les politiques actives de l'emploi, en un mot l'activation. Si les politiques actives de l'emploi ont pour objectif de

renforcer l'employabilité de l'individu par la formation et l'éducation, puis l'emploi avec des mesures de rétention en emploi dans le seul but de permettre aux individus de rester en phase avec le marché et d'éviter la dépréciation de leur capital humain (Sperber, 2005), on ne peut pas dire que la lutte contre la pauvreté par les acteurs des groupes A et C s'inscrit dans une activation « pure ». Nous entendons par activation pure le double langage de l'efficacité et de l'équité, à travers une préférence systématique accordée à l'engagement des bénéficiaires de prestations sur le marché du travail, et l'introduction d'une conditionnalité d'activité pour l'éligibilité aux prestations (Barbier, 2002). En d'autres termes, les acteurs des groupes A et C ne vont pas dans leurs interventions jusqu'à lier les prestations à l'engagement des bénéficiaires sur le marché de l'emploi. Ils n'en ont d'ailleurs pas le mandat. Toutefois, ces acteurs, par leurs interventions actives en faveur de l'emploi des personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi, s'inscrivent quand même dans une certaine forme d'activation, plus douce. Si l'activation découle des politiques publiques qui cadrent l'action de ces acteurs, leur application en douceur peut être partiellement attribué à l'effet de la territorialisation de l'action, qui engage les uns et les autres à se concerter, donc à se transformer.

9.2 L'activation dans La Petite-Patrie

Notre cadre théorique s'est reposé sur l'activation, concept considérant que le travail constitue un important vecteur d'intégration sociale (Cantillon, 2001) parce qu'étant une source de revenu, apportant ainsi à la personne concernée une autonomie économique et une reconnaissance sociale (Urban et Velo, 2005). Cependant, l'insertion sociale est un préalable à l'intégration professionnelle. Elle précède et favorise l'intégration professionnelle et donc économique. Les interventions des acteurs des Groupes A et C dans La Petite-Patrie s'inscrivent d'une certaine manière dans l'activation, et ont pour objectif d'intégrer ou de réintégrer les personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi dans le marché de l'emploi. Cependant, même si leurs interventions s'inscrivent dans une dynamique d'aide à l'emploi à travers de la formation, de la qualification et de l'employabilité, on ne peut pas affirmer que celles-ci répondent à l'ensemble des conditions d'activation, dans sa version

libérale. L'activation dans La Petite-Patrie est donc douce, adaptée aux exigences de concertation qu'institue une approche territoriale intégrée.

Il n'y a aucun doute que pour les acteurs des groupes A et C, l'emploi constitue un vecteur, un outil d'intégration économique important, et que leurs interventions, pour l'essentiel sont basées sur une insertion ou une réinsertion en emploi des personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi. Même si leurs interventions passent par l'emploi, nos résultats montrent que la mission première de ces acteurs dans le quartier est de faire une jonction entre les besoins en main d'œuvre et les personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi qui vivent dans La Petite-Patrie. Concrètement, cette jonction se fait d'une part entre les personnes ayant les qualifications requises mais qui ont de la difficulté à intégrer le marché de l'emploi et, d'autre part, pour celles qui n'ont pas nécessairement les qualifications requises ou qui ont des contraintes professionnelles face au marché de l'emploi, en leur offrant des formations adaptées en fonction des besoins des entreprises du milieu. Ces formations sont combinées à des stages dans les entreprises du quartier, principalement d'insertion, permettant ainsi aux deux groupes de personnes concernées (avec ou sans qualifications), d'avoir une expérience de travail dans le milieu afin de pouvoir trouver par la suite une stabilité d'emploi dans leur domaine de formation ou de qualification. Rappelons que l'activation vise en tout premier lieu à renforcer l'employabilité de l'individu par la formation et l'éducation; elles incluent également des mesures de rétention d'emploi dans le seul but de permettre aux individus de rester en phase avec le marché et d'éviter la dépréciation de leur capital humain (Sperber, 2005). Comme nous le mentionnions plus haut, l'activation dans La Petite-Patrie ne répond pas à l'ensemble des exigences de l'activation selon les classifications faites par Kosonen (1999) et Heikkila (1998). Les mesures actives pour l'emploi déployées dans La Petite-Patrie peuvent être classifiées dans la première des trois⁴⁰ grandes approches de ces deux auteurs. Cette première approche

40 •La première approche est fondée sur des politiques actives de l'emploi qui essaient de réinsérer les chômeurs dans le monde du travail et la société. Dans cette première approche, fondée sur les possibilités, les chômeurs ont la possibilité (mais non l'obligation) de suivre une formation, un enseignement professionnel ou d'occuper des emplois protégés.

•La seconde approche est fondée sur les sanctions et conditionne l'attribution de la prestation à la volonté de travailler ou de suivre une formation. Elle fonctionne sur le principe de la carotte et du bâton.

consiste en une activation dont l'objectif est de réinsérer les chômeurs dans le monde du travail; une approche fondée sur les possibilités offertes aux personnes en situation de pauvreté et de chômage de suivre une formation ou un enseignement professionnel.

Les interventions de ces acteurs s'inscrivent dans l'émergence de nouvelles priorités témoignant du passage de l'État social passif⁴¹ à l'État social actif (Lathouwer, 2002). Ces interventions des acteurs de La Petite-Patrie pour l'emploi s'articulent pour l'essentiel autour des services d'employabilité qui facilitent ou permettent l'intégration au marché de l'emploi des personnes en situation de pauvreté. Il s'agit d'offrir aux personnes qui ont de la difficulté ou qui rencontrent des obstacles, la possibilité, l'opportunité de trouver un emploi à travers plusieurs interventions dont : la formation, des services de préparation à l'emploi, de rédaction du CV et de préparation à l'entrevue. Plusieurs programmes ont été mis en place pour soutenir l'employabilité. On peut citer en exemple le Programme de soutien à l'insertion en emploi, le Programme d'immersion professionnelle, la Réinsertion en emploi des jeunes membres des minorités visibles ainsi que le mentorat pour les membres des communautés culturelles ou encore le Programme d'assistance-emploi. Ce dernier a par exemple pour mission d'offrir aux personnes dans le besoin des programmes et services en matière de sécurité du revenu pour combattre l'exclusion sociale, la pauvreté. L'objectif ultime est de donner à la personne en situation de chômage, ou qui reçoit l'aide sociale, le soutien nécessaire pour trouver un emploi. Il s'agit dans les faits d'encourager les personnes hors de l'emploi à intégrer ou à réintégrer le marché de l'emploi en agissant principalement sur les capacités et les habiletés de celles-ci afin de leur permettre de réintégrer le marché de l'emploi et d'y demeurer. Ces insertions ou réinsertions en emploi se font à travers des stages, accompagnés de subventions salariales, de programmes préparatoires à l'emploi et de services d'aide et d'orientation en emploi.

•La troisième approche repose sur les incitations (économiques), qui se concentrent sur les changements en termes d'impôts, de prestations et de conditions d'attribution des prestations, de manière à rendre le travail plus avantageux que ces dernières. Il faut noter cependant que, là aussi, l'accroissement des incitations économiques peut s'accompagner de sanctions (Kosonen, 1999; Heikkilä, 1998).

⁴¹ Qui avait pour but de résoudre le problème de chômage et du sous-emploi par une sécurité sociale étendue et par une fiscalité favorable aux familles. Cela a entraîné une grande dépendance aux allocations, surtout pour les personnes les moins qualifiées (Lathouwer, 2002).

Comme nous l'avons montré, dans les deux précédentes sections, l'insertion sociale d'une part et l'activation d'autre part bien que ce dernier ne réponde pas, du moins dans La Petite-Patrie à l'ensemble des exigences requises selon les écrits scientifiques existants, constituent deux créneaux, deux axes d'interventions des différents groupes d'acteurs qui interviennent dans le quartier dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Si les interventions des différents groupes d'acteurs de lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie s'inscrivent d'une part dans l'insertion sociale ou dans une forme d'activation qui est propre à la Petite-Patrie, il n'en est pas de même pour la flexicurité. En effet, on ne peut pas parler de flexicurité dans les interventions de lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie.

9.3 La flexicurité dans La Petite-Patrie

Notre cadre conceptuel évoque aussi bien l'insertion (sociale), l'activation ainsi que la flexicurité dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Comme l'insertion sociale et l'activation, rappelons que la flexicurité a été l'autre grande notion qui a marqué les débats sur la double transformation des politiques sociales et du marché du travail (Ulysse 2009; 2009a). La flexicurité consiste à trouver un équilibre entre deux phénomènes apparemment contradictoires : la flexibilité du marché du travail requise par les entreprises et la protection des travailleurs (Wilthagen et Houwerzijl, 2005). Mentionnons aussi que dans la flexicurité, il demeure important de prendre en compte aussi bien le contexte social, économique, politique qu'institutionnel. De plus, la flexicurité demande et permet une articulation entre les besoins de flexibilité du marché du travail et les besoins de protection du travailleur. L'objectif de la flexicurité est de combattre le chômage par la réinsertion en emploi, en garantissant les conditions d'un fort développement économique en même temps que de protéger le travailleur. Dans les interventions des acteurs de lutte contre la pauvreté dans La Petite-Patrie, la flexicurité permettrait donc de mettre en place des mécanismes permettant aux personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi de l'intégrer ou de le réintégrer, d'une part; et d'autre part, elle leur permettrait d'avoir une mobilité à l'intérieur d'une ou de plusieurs entreprises tout en protégeant le travailleur. L'objectif de la flexicurité est donc noble car, il permet aux personnes en situation de pauvreté d'avoir une intégration à fois

économique et sociale. Dans les faits, la flexicurité pour être atteinte doit combiner aussi bien la flexibilité des contrats sur le marché du travail, la facilité d'embaucher et de licencier que la générosité de la protection sociale (Barbier, 2006). La pertinence de la flexicurité a été démontrée dans des pays comme le Danemark, comme nous l'avons montré précédemment dans la thèse, en contribuant à instaurer ou à renouveler le discours sur la précarité de l'emploi en mettant de l'avant le rôle clé de la protection sociale dans la gestion des transitions sur le marché du travail (Tuchszirer, 2005). La flexicurité s'instaure au niveau macrosocial, même si des actions territoriales adaptées et multiples peuvent avoir un effet de flexécuration.

Dans le quartier de La Petite-Patrie, l'ensemble de nos analyses montrent que les acteurs, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, du moins ceux pour lesquels l'emploi est prioritaire, œuvrent pour faciliter l'embauche des personnes en situation de pauvreté et hors du marché de l'emploi, et pour mettre en place un ensemble de mécanismes et d'outils à la disposition de ces personnes qui sont hors du marché de l'emploi à travers des programmes de formation, de qualification ou de requalification avec, pour objectif, de les outiller pour qu'elles puissent réintégrer le marché de l'emploi. Cependant, en aucun cas dans nos analyses il n'est ressorti le fait que parmi les acteurs de La Petite-Patrie, il y ait un ou plusieurs acteurs qui, par leurs interventions, demandent ou recommandent aux entreprises du milieu de faciliter l'embauche de la main d'œuvre locale, avec la possibilité de les remercier en se basant sur la générosité de la protection sociale comme le suggère la flexicurité. On peut donc affirmer que dans La Petite-Patrie, il n'y a pas de mécanismes par lesquels les interventions des acteurs de lutte contre la pauvreté s'inscrivent dans la flexicurité proprement dite. Cette situation nous permet alors d'affirmer que, dans La Petite-Patrie, la flexicurité n'est pas une dimension dans laquelle s'inscrivent les interventions des différents acteurs de lutte contre la pauvreté, même si, dans les faits, les mesures mises en œuvre ont un petit effet qui va dans ce sens. Par exemple, l'alternance de formation, de prestations financières et de petits boulots caractérise certaines trajectoires. Mais force est de constater que l'échelon territorial ne permet pas de faire beaucoup plus.

Conclusion

L'objectif principal de la thèse a été d'élucider les conditions d'une action intégrée de lutte à la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. Et pour atteindre cet objectif, nous avons retenue quatre objectifs secondaires que sont :

- 1) Faire le portrait de la lutte à la pauvreté dans La Petite-Patrie.
- 2) Décrire et caractériser l'approche territoriale mise en œuvre dans La Petite-Patrie.
- 3) En dégager les conditions d'une approche territoriale intégrée
- 4) Décrire l'articulation des orientations générales qui structurent la lutte à la pauvreté et l'exclusion sur le territoire à l'étude.

Les résultats de l'objectif 1 nous ont permis de faire un portrait de la pauvreté et surtout de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. Pour le portrait de la pauvreté, nous avons dégagé les visages de la pauvreté dans le quartier et les principales thématiques de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Enfin, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il y a, pour les personnes en situation de pauvreté dans le quartier, un double profil. Le premier regroupe les personnes en situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est maintenue; et le second les personnes en situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est altérée par leurs conditions de vie. La durée de la trajectoire d'assistance et certains facteurs socio-économiques comme un fort isolement social, distinguent les deux groupes.

Les résultats de l'objectif 2 montrent que l'approche territoriale intégrée est étroitement reliée à la pluralité des visages et des thématiques de la pauvreté, au double profil des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion dans le quartier, et à la diversité des stratégies de lutte pour les contrer. Concrètement, l'approche territoriale adoptée par les acteurs du quartier est caractérisée par des axes d'interventions multiples qui reflètent la multidimensionnalité de la pauvreté dans le territoire. Cette approche territoriale est aussi caractérisée par des stratégies et des actions posées en faveur des personnes en situation de pauvreté, en dépit du fait que les logiques et les stratégies d'interventions des différents acteurs présents s'entrecroisent dans un espace physique et historique qui leur est commun et dans lequel ils se reconnaissent, notamment par des espaces de concertation globalement

efficaces. Ces acteurs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion se classent en trois groupes : le groupe A, composé des acteurs qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion par l'emploi; le groupe B, composé des acteurs qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion par la défense des droits fondamentaux et l'intervention sur des besoins de base du citoyen en situation de pauvreté, et, enfin, le groupe C, composé des acteurs qui, dans leurs interventions, combinent ces deux visions à travers une méthode hybride. Ces différents groupes d'acteurs qui, à priori, semblent différents, sont en fait complémentaires à plusieurs égards à travers une action de type réseau, intégrée par la nécessité pragmatique qu'impose l'approche territoriale de se concerter pour exister, pour se connaître, et pour être efficace.

Nos résultats de l'objectif 3 nous ont permis de dégager des conditions d'une approche territoriale intégrée. La lutte contre la pauvreté par une approche territoriale mieux intégrée fait appel à la concertation, à l'intersectorialité, à des alliances, mais aussi à la création d'un niveau supérieur de concertation prolongeant les concertations existantes. Cela peut se faire par un lieu fédérateur de concertation, ou par l'établissement de passerelles formelles et fonctionnelles favorisant l'expansion d'une démarche hybride permettant à toutes les stratégies d'intervention de s'exprimer, et donc d'atteindre avec une efficacité commune, les deux profils de personnes. Il ne s'agit pas ici d'entraver ou de remettre en cause les différentes stratégies et interventions des différents groupes d'acteurs, mais plutôt de mettre en place, au-delà des intérêts et des logiques d'interventions divers, une démarche plus systématique de coproduction, de co-intervention, et de mise en cohérence des actions à travers une gouvernance territoriale plus intense. Il s'agit ici, pour une approche territoriale davantage intégrée, d'utiliser le territoire comme un référentiel identitaire, un espace, un cadre commun et appliqué de l'action publique dans lequel les acteurs d'un territoire donné s'inscrivent de facto dans des réseaux nouveaux ou existants. Dans cette perspective, les logiques de ces acteurs multiples, qui s'entrecroisent, se recoupent, se côtoient ou se contredisent parfois, finissent par faire un réseau qui tend à s'intégrer en raison d'un principe intégrateur central très largement convenu par nos répondants : la nécessité de considérer la territorialité.

Les résultats de l'objectif 4 nous ont permis de mettre en lumière deux grandes orientations de l'intervention. La première se rapporte à l'insertion sociale, et la seconde à l'activation.

L'insertion sociale dans La Petite-Patrie se base sur la solidarité, la citoyenneté et la dette sociale. Ces trois piliers tiennent compte de l'ensemble des dimensions des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion dans le quartier. Cette orientation tient compte d'un des deux profils des personnes en situation de pauvreté, profil qui regroupe les personnes en situation de pauvreté dont la capacité d'initiative est altérée par leurs conditions de vie.

S'ancrant dans une vision de la pauvreté comme condition défavorable à la dimension citoyenne, à la reconnaissance des droits, cette orientation s'inscrit dans une lutte contre la pauvreté et l'exclusion dont les causes et les solutions sont collectives, même si ces effets demeurent individuels. Par exemple, l'accès à un logement de qualité permet une action pragmatique (ex. : défendre les droits d'un locataire sous le coup d'une menace d'expulsion) et une action politique (par exemple la revendication de logements sociaux), et une action environnemental (par exemple le soutien direct à la création de coopératives d'habitation). Cela montre qu'il y a, au sein même de cette orientation, une pluralité de stratégies d'action.

La seconde orientation est celle de l'activation. Elle concerne pour l'essentiel le second profil des personnes en situation de pauvreté, c'est-à-dire les personnes dont la capacité d'initiative est maintenue. L'objectif de l'activation dans La Petite-Patrie est d'intégrer ou de réintégrer les personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi dans le marché de l'emploi. Les résultats de nos analyses témoignent du fait qu'elle est caractérisée par une jonction entre les besoins en main d'œuvre, d'une part, et les personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi qui vivent dans La Petite-Patrie, d'autre part. Elle concerne à la fois les personnes ayant les qualifications requises mais qui ont de la difficulté à intégrer le marché de l'emploi, et celles qui n'ont pas nécessairement les qualifications requises ou qui ont des contraintes professionnelles face au marché du travail. Toutefois, cette activation des personnes en situation de pauvreté et hors de l'emploi ne répond pas à toutes les exigences de l'activation pure. On en conclue que c'est une forme d'activation propre aux acteurs de lutte contre la pauvreté par l'emploi qui est propre à La Petite-Patrie, et qui a été altérée par

le fait que les divers groupes d'acteurs sont conviés à se concerter, et donc à se transformer, par les divers dispositifs de concertation qu'institue l'approche territoriale intégrée.

Les résultats de notre recherche nous amène à penser que la loi 112 votée en 2002 sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en dépit des résultats modeste obtenus jusqu'ici sur le plan populationnel, a eu un effet en soutenant la diffusion de l'approche territoriale intégrée. La loi doit cependant s'adapter ou se réadapter aux nouvelles réalités de la pauvreté, et aux limites qui ont été expérimentées à son sujet. Le cas des travailleurs pauvres, l'immigration de plus en plus présente ainsi que le vieillissement de la population sont de nouveaux facteurs à prendre impérativement en compte. L'ensemble des statistiques ainsi que des études menées sur les nouvelles réalités de la pauvreté au Québec donnent du sens à nos propos. La société québécoise, par les facteurs cités ci-dessus, se complexifie de plus en plus et fait face à de nouveaux défis. En outre, étant donné la complexité et la multidimensionnalité de la pauvreté et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, ainsi que des caractéristiques changeantes des territoires du Québec, il apparaît nécessaire de revoir la loi 112 en fonction de ces nouvelles réalités sociales, économiques, communautaires, démographiques et culturelles.

Nos avons tenté d'apporter des éléments de réponse aux 4 objectifs de départs. Toutefois, au-delà de la pertinence et de l'utilité de cette thèse pour les questions des conditions de lutte contre la pauvreté par une approche territoriale, il nous apparait important de relever certaines limites de notre recherche. Mais avant de parler proprement dit des limites, nous voulons mentionner un facteur important de cette recherche : l'accès au discours des acteurs locaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Nous avons fait le pari à travers cette recherche d'aller chercher par des entrevues et des *focus groups* les points de vue, les expériences, les réalités, les défis des acteurs locaux de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans La Petite-Patrie. Nous nous sommes situés à l'interface de deux mondes; celui des personnes en situation de pauvreté, d'une part, et celui des décideurs politiques, d'autre part. Nous avons basé notre recherche sur le discours des acteurs qui font la jonction entre ceux qui ont de la « légitimité » quand à leur rôle (les décideurs politiques), et ceux qui ont de la « crédibilité » quand à leur vécu quotidien (les personnes en situation de pauvreté et

ceux qui travaillent auprès d'eux). Connaître le discours de ces derniers acteurs, c'est avoir indirectement accès à la réalité des personnes en situation de pauvreté, d'une part, et, d'autre part, aux visions, aux contraintes, aux décisions et aux actions des décideurs en faveur de ces personnes qui conditionnent la manière d'intervenir sur le terrain.

Cette thèse apporte dans ce sens une contribution originale quant aux approches effectives de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion par et à travers les acteurs de terrains. Cela étant dit, rappelons néanmoins que notre recherche comporte des limites. En premier, il est important de rappeler que c'est une recherche exploratoire. Dans ce sens, la généralisation des résultats obtenus vers d'autres territoires doit tenir compte des facteurs locaux communautaires, sociaux, politiques, économiques, historiques ainsi que des caractéristiques des populations concernées. Néanmoins, en dépit de l'ancrage dans un seul territoire d'étude, notre travail permet de poser les bases d'une réflexion pertinente sur le sujet pour d'autres territoires. En cela, il est fort recommandé de mener d'autres études dans d'autres territoires urbains montréalais, afin d'accumuler des connaissances sur cet important objet d'étude.

Bibliographie

Anderson, S.A. (1990). Core Indicators of Nutritional State for Difficult to Sample Populations », in *Journal of Nutrition*, no 120, p. 1559-1600.

Apparicio, P., Séguin, A.-M. & Leloup, X. (2007). Modélisation spatiale de la pauvreté à Montréal : apport méthodologique de la régression géographiquement pondérée. In *Le Géographe Canadien*, vol. 51, no 4, p. 412-427.

Arrondissement Rosemont- La Petite-Patrie (2002). Compte rendu du Sommet du 19 avril 2002, 22 p.

Assogba, Y. (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société. L'expérience fondatrice des Carrefour jeunesse emploi*. Collection Pratiques et politiques sociales, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Astier, I. (1995). Du récit privé au récit civil : la construction d'une nouvelle dignité ? In *Lien social et politique – RIAC*, n°34, p.121-130.

Bacqué, M.-H, G. Divay, D. Rose, Séguin, A.-M. & G. Sénécal (2003). *Survol de quelques politiques de revitalisation urbaine*. Montréal, INRS-Urbanisation Culture et Société, 115 p.

Barbier J.-C. & Gautié J. (1998). *Les politiques de l'emploi en Europe et aux États- Unis*. Cahier du CEE, PUF, Paris.

Barbier J.-C. (2004c). La stratégie européenne pour l'emploi: genèse, coordination communautaire et diversité nationale. Rapport pour la DARES. Disponible. http://www.cee-recherche.fr/fr/rapports/strategie_europeenne_emploi.pdf; consulté le 20 décembre 2010.

Barbier J.-C. (2005). La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison Internationale. In *Revue française de sociologie*, n°46-2, p. 351-371.

Barbier J.-C. (2006). L'activation de la protection sociale en Europe et en France. In *La revue des sciences économiques et sociales*, décembre, p.23-30.

Barbier J.-C. (2006). L'activation de la protection sociale en Europe et en France. In *la revue des sciences économiques et sociales*, décembre, p. 23-30.

Barbier, J.-C. (2002). Peut-on parler d'activation de la protection sociale en Europe? In *Revue française de sociologie*, vol. 43, no 2, p.307-32.

Barbier, J.-C. (2004a). Systems of social protection in Europe: two contrasted paths to activation and maybe a third. In J. Lind, H. Knudsen, H. Jørgensen (eds) *Labour and Employment Regulation in Europe*, Brussels: PIE- Peter Lang, p. 233-254.

Barbier, J.-C. (2004b). Activation Policies: A Comparative Perspective. In Serrano Pascual A. (ed) Are Activation Policies Converging in Europe, The European Employment Strategy for Young people, Brussels: ETUI, p 47-84.

Barbier, J.-C. (2005). Citoyenneté, flexibilité et formes d'activation de la protection sociale en Europe. In *Tendances de la cohésion sociale* n° 15, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, p. 227-246.

Baudin, G. (2002). Le quartier comme figure désignée d'intervention; Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique. In *La documentation française*, p. 207-222.

Béhar, D. (2000) Les nouveaux territoires de l'action publique. In PAGÈS, Dominique et Nicolas PÉLISSIER (sous la dir.), *Territoires sous influence*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 83-101.

Bernard, P. & Saint-Arnaud, S. (2004). Du pareil au même ? La position des quatre principales provinces canadiennes dans l'univers des régimes providentiels. In *Cahiers Canadiens de sociologie*, no 29, p. 209-239.

Bernier, C. (2008). La pauvreté des familles monoparentales au Québec. Disponible. http://portfolios.cegep-rimouski.qc.ca/tbur/2009/berniercyn_pf/liens/microedition/RapportCynthia.pdf; consulté le 22 octobre 2011.

Bérourd, S. & Bouffartigues, P. (2009). *Quand le travail se précarise, quelles résistances collectives ?* La Dispute, 355 p.

Bérourd, S., Brugnot, T., G Le Naour et Porte, P. (2008). L'action syndicale face à la pauvreté laborieuse, analyse des représentations et des dispositifs d'action sociale dans l'entreprise. In *La Documentation française*, p. 195-249.

Berthetm T., Cuntigh P., & Guitton, C. (2002). La politique de l'emploi au prisme des territoires ». In *DARES*, Document d'études, no 59, Septembre.

Bibi, S. & Duclos, J.-Y. (2009). La pauvreté au Québec et au Canada. Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE). Cahier de recherche. Disponible. <https://depot.erudit.org/bitstream/003085dd/1/CIRPEE09-22.pdf>. Consulté en juin 2010.

Blais, L. et Guay, L. (1991). Pauvreté, santé mentale et stratégies d'existence ». In *Santé mentale au Québec*, vol. 16, no 1, p.117-138.

Bordeleau, D. (1997). Entre l'exclusion et l'insertion : les entreprises d'insertion au Québec. In *Economie et solidarités*, vol. 28, no 2, p. 75-93.

Boudreau, J.-A. (2004). Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles. In *Lien social et Politiques – RIAC*, no. 52, p.107-118.

Bouffartigues P. (2011). Dégradations du salariat et nouvelles figures du précarité. Disponible. http://revue-interrogations.org/fichiers/241/Degradation_salariat_nouvelles_figures_precairet.pdf. Consulté le 22 septembre 2012.

Bourque, G. (2001). Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement. Presses de l'Université du Québec, 235 p.

Carrefour Jeunesse Emploi de Rosemont- La Petite-Patrie. (2006). *Planification communautaire pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes 16-35 ans de Rosemont/Petite-Patrie*. Journées Actions-Échanges. 59 p.

Carrefour Jeunesse Emploi. (2007). *Bottin des ressources de Rosemont-La Petite-Patrie favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 35 ans*. 37 p.

Castel, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Ed. Fayard, Paris.

Cazenave, M.-C. (2006). *Europe continentale et politique de « Making Work Pay » : les expériences belge et française*. In Ai-Thu Dang, Jean-Luc Outin et Hélène Zajdela (dir.), *Travailler pour être intégré? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*, CNRS Éditions.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2008). *Le faible revenu au Québec : un état de la situation*. Québec.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2008). *Le faible revenu au Québec : un état de situation*. 29 p.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté; proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*. 75 p. Disponible. http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf; consulté le 23 février 2013.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté. Proposition d'indicateurs de la mesure de la pauvreté, d'inégalités sociales afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*. 75p.

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2011). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec: vers l'horizon 2013, État de situation 2011*. 74 p. Disponible. http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_situation_2011.pdf.

Chambaz, C. & Maurin, E. (1997). La pauvreté en Espagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni - Une méthode pour les comparaisons internationales de niveau de pauvreté. In *économie et statistique*, no. 308-309-310, p.229-239.

Charbonneau, J. (1998). Lien social et communauté locale : quelques questions préalables. In *Lien social et politiques –RIAC*, 39, p115-126.

Chiasson, G. (1999). La gouvernance locale : enjeux scientifique et politique. In *Economie et solidarités*, vol. 30, no 2, p. 1-6.

Citro, C.-F. & Michael. R.T. (1995). *Measuring Poverty; A New Approach*. Washington, National Academy Press.

Cloutier, C. & HAMEL, P. (1991). Les services urbains: le défi du partenariat pour le milieu communautaire. In *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 35, no. 95, p. 257-283.

Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. (2000). *Plus de 215 000 signatures pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, Québec*. Communiqué du 22 novembre 2000.

Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté. (2001). *Ne laissez personne de côté ! Vraiment? Extraits soulignant le problème de contenu et de méthode dans le processus de validation des orientations gouvernementales de lutte contre la pauvreté*. 26 p.

Comeau, Y. & Favreau, L. (1998). *Développement économique communautaire: une synthèse de l'expérience québécoise*. Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC), Série Conférence no 2, Université du Québec en Outaouais, 24 p.

Comeau, Y., Favreau, L., Lévesque, B. & Mendell M. (2002). *L'emploi au Québec. Les nouvelles filières du développement local et de l'économie sociale*, PUQ, Québec.

Comeau, Y., Favreau, L., Lévesque, B., & Mendell, M., (2001). *Emploi, économie sociale, développement local*. Les nouvelles filières, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 302 p.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (2008). *Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu. Des tarifs qui excluent, des solutions qui rassemblent*, Québec.

Concialdi P., Y. Lochar; C. Meilland, Viprey, M. (2004). *Les travailleurs pauvres : enquête en Île-de-France*. Rapport final – novembre 2004, Convention MIPES.

Conférence régionale des élus de Montréal. (2004). *Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal. Rapport sur la pauvreté à Montréal*. Septembre 2004.

Consortium de la Communauté métropolitaine de Montréal. (2011). L'emploi local dans la région métropolitaine de Montréal. Disponible; <http://www.emploi->

metropole.org/publications/RMR_etude_emploi_local_2011.pdf. Consulté le 17 mars 2012.
Consulté le 22 février 2012.

Corporation de développement économique et communautaire. (2004). *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi- PALÉE 2003-2006*. Disponible. <http://www.cdcrpp.ca/PDF/PALEE2004.pdf>; Consulté le 29 mars 2012.

Crespo, S. (2008). *Annuaire de statistiques sur l'inégalité de revenu et le faible revenu: édition 2008*. Québec: Institut de la statistique du Québec, 189 p.

D'amours, M. (2006), *L'économie sociale au Québec. Cadre théorique, histoire, réalités et défis*, Éditions Saint-Martin, 150p.

Dansereau, F., Villemare, L., & Archambault, J. (2002). *Le logement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Rapport à l'Observatoire Montréalais des inégalités sociales et de la santé (OMISS).

Davezies, L. (2004). De la question sociale à la question spatiale. In *Lien social et Politiques – RIAC*, 52, Le territoire, instrument providentiel de l'État social, p.47-53.

Defourny, J. (1994). *Développer l'entreprise sociale. Portraits d'aujourd'hui. Questions pour demain*. Belgique, Fondation Roi Baudouin, 214 p.

Defourny, J., Favreau, L. & Laville, J.-L. (1998). Pistes d'avenir dans une économie plurielle. In Defourny, J., Favreau, L. et J.-L. Laville (dir.), *Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 339-363.

Denzin, N.K. & Lincoln, Y.S. (1994). Introduction: Entering the Field of Qualitative Research. In N.K. Denzin & Y.S. Lincoln (sous la dir. De), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks (Calif.), Sage.

Deslauriers, J.-P. & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. In *La recherche qualitative Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, QC, gaëtan morin, p.85-111.

Direction de santé publique de la Capitale-Nationale. (2008). *Plan d'action en sécurité alimentaire de la région de la Capitale nationale*. Disponible. http://www.dspq.qc.ca/publications/Plan_action_securite_alimentaire_Capitale-Nationale_2008-2012.pdf; Consulté le 11 novembre 2012.

Divay, G, P., J. Hamel, D. Rose, A.-M. Séguin, G. Sénécal & Bernard, P. (2004). *Projet pilote de revitalisation intégrée. Démarche d'évaluation*. Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société, 215 p.

Divay, G. & Séguin, A.-M. (2004). La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée. In *Lien social et Politiques-RIAC*, 52, Le territoire, instrument providentiel de l'État social, p.67-79.

Donzelot, J & Mével, C. (2002). La participation : entre construction d'un pouvoir et accomplissement d'un devoir. Les corporations de développement communautaire et le développement social urbain. In *Lien Social et Politiques-RIAC*, 48, La démocratisation du social, p.81-93.

Donzelot, J. & Roman, J. (1998). 1972-1998, les nouvelles données du social. In *Esprit*, mars-avril, p.7-27.

Doré, G. (1991). *Partenariat: l'enjeu de la «coopération conflictuelle» pour les groupes communautaires*, Laboratoire de recherche, École de service social, UQAM.

Dorvil, H., Morin, P., Beaulieu, A. & Robert, D. (2002). Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales. In *Déviance et société*, vol. 26, no 4, p. 497-515.

Dulac, G. (2008). Les pères monoparentaux au Québec : un portrait statistique. In *PERES*, n01. Disponible. <http://www.rvpaternite.org/fr/paternite/documents/1-peresmono.pdf>; Consulté le 12 janvier 2012.

Estèbe, P. & Germain, A. (2004). Présentation. Le territoire, instrument providentiel de l'État social. In *Lien social et Politiques – RIAC*, 52, Le territoire, instrument providentiel de l'État social, p.5-10.

Estèbe, P. (2004). Le territoire est-il un bon instrument de la redistribution? Le cas de la réforme de l'intercommunalité en France. In *Lien social et Politiques – RIAC*, 52, Le territoire, instrument providentiel de l'État social, p.12-24.

Fahmy, E., & Gordon, D. (2005). La pauvreté et l'exclusion sociale en Grande-Bretagne. In *Économie et Statistique*, 383, p.109-130.

Favreau, L. & Lévesque, B. (1996). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Collection Pratiques et politiques sociales, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Favreau, L. & Ninacs, W. (1993). *Pratiques de développement économique communautaire au Québec : de l'expérimentation sociale à l'émergence d'une économie solidaire* ». Rapport abrégé.

Favreau, L. (2003). « Développement local et luttes contre les inégalités; de quelques innovations québécoises (J 980-2000) », *Interventions économiques*, no 30, mai.

Favreau, L. (2003). Développement local et lutte contre les inégalités : de quelques innovations québécoises (1980-2000). In *Revue Interventions économiques*. Disponible. <http://interventionseconomiques.revues.org/950>; Consulté le 22 janvier 2013.

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ). (2011). *Femmes et monoparentalité : Agir sur la pauvreté pour atteindre l'égalité !* Disponible. <http://www.fafmrq.org/files/memfinal-fafmrq-egalite2011.pdf>. Consulté le 11 mars 2013.

Filâtre, D. (2005). Les dynamiques intermédiaires comme révélateur des transformations de l'action publique. In *Les dynamiques intermédiaires au cœur de l'action publique*, Toulouse. Éditions Octares, p.261-283.

Fontan, J. -M. (2005). *De l'exclusion à la déconnexion : évolution d'un concept et des pratiques de lutte pour contrer la mise à l'écart*. Cahier de l'ARUC-ÉS, 28 p.

Fontan, J.-M & Klein, J.-L. (2004). La mobilisation du capital socioterritorial : le cas du technopôle Angus. In *Lien social et Politiques – RIAC*, 52, Le territoire, instrument providentiel de l'État social, p.139-149.

Fontan, J.-M; J.-L. Klein & Tremblay, D.-G. (2001). Mobilisation communautaire et gouvernance locale : Le technopôle Angus : Gouvernance et société civile. In *Politique et sociétés*, vol. 20, no. 2-3, p. 69-88.

Foucault, J.-B. (1992). Inégalité, exclusion et injustice. In *Problèmes économiques*, no.2.269, p. 1-4.

Gagnon, Y.-C. (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 128 p.

Gardes, F., Langlois S., & Bibi, S. (2010). Pauvreté et convergence des comportements de consommation entre classes socioéconomiques au Québec, 1969-2006. In *Recherches sociographiques*, vol. 51, n° 3, 2010, p. 343-364.

Gaulejac, V. D., & Taboada Leonetti, I. (2007). *La lutte des places : insertion et désinsertion*. (Nouv. éd.). Paris: Desclée de Brouwer.

Gazier, B. (1999). Assurance chômage, employabilité et marchés transitionnels du travail. In *Cahiers de la Maison des Sciences Économiques*, n°9903, Paris.

Germain, A., & Estèbe, P. (2004). Le territoire, instrument providentiel de l'État social. In *Lien social et politiques*, numéro 52, p. 5-10.

Germain, A., Morin, R. & Sénécal, G. (2004) L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État ? In *Lien social et Politiques – RIAC*, 52, p.129-138.

Giasson, G. et Sénécal, G. (2005). Les espaces de participation/concertation dans la revitalisation urbaine à Montréal : Réflexion critique : enjeux et conditions de réussite. Disponible. http://www.cacis.umontreal.ca/pdf/Present_GS_GGanim.pdf. Consulté le 4 février 2013.

Glaser, B. G. et Strauss A. L. (1967). *The discovery of grounded theory*. Strategies for qualitative research, Chicago, Aldine.

Gonzalo A. & Charbonnel, J.-M. (1999). Mise en œuvre du RMI et reformulation de la question sociale. In *Lien social et politique – RIAC* n°42, automne 1999, p. 85-95.

Gouvernement du Québec. (2005) *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Institut National de la Statistique du Québec. Disponible. <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2005/IndicatPauvre2005.pdf>; Consulté le 28 mars 2012.

Gouvernement du Québec. (2008). *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Disponible. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-208-01.pdf>; Consulté le 28 mars 2012.

Gouvernement du Québec. (2012). *Le Québec mobilisé contre la pauvreté; Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*. Disponible. <http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/index.asp?categorie=0106201#liste>. Consulté le 27 mars 2013.

Grandchamp, C. & Bissonnette, C. (2004). *Saint-Michel, un quartier vivant au cœur de Montréal. Un chantier de quartier contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Rapport de la démarche collective de planification stratégique.

Granovetter, M. (2000). *Le marché autrement - les réseaux dans l'économie*. Desclée de Brouwer.

Greenwood, J. & Voyer, J.P. (2000). Observations expérimentales sur le recours aux suppléments de revenu comme stratégie visant à rendre le travail payant. In *Revue économique de l'OCDE*, no 31, p.51-79.

Groulx, L-H. (2003). La stratégie de lutte contre la pauvreté : comparaison France-Québec. In *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no2, p. 211-217.

Grupo, A. (2000). *Diccionario de geografía urbana, urbanismo y ordenación del territorio*. Barcelona, Editorial, Ariel, 406 p.

Gulian, T. (2004). Les logiques sociales des territoires de l'action publique : les associations de quartier animées par de jeunes Comoriens issus de l'immigration à Marseille. In *Lien social et Politiques –RIAC*, 52, p. 119-128.

Hamel, P. & Poitras, C. (2004). Déclin et relance économique d'une agglomération métropolitaine. Le discours et les représentations des élites économiques à Montréal. In *Recherches sociographiques*, XLIV, 3, p.457-492.

Hamelin, A.-M. & Bolduc, N. (2003). La sécurité alimentaire à l'agenda politique québécois. In *Service social*, vol. 50, n° 1, p. 57-80.

Hamelin, A-M. et Bolduc N. (2003). « La sécurité alimentaire à l'agenda politique québécois » revue *Service social*, vol. 50, no 1, p.57-80.

Hassenteufel, P. & Rasmussen, J. (2000). Le(s) territoire(s) entre le politique et les politiques. Les apports de la science politique. In *Territoires sous influence*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 59-82.

Heisz, A. et L., McLeod. (2004). *Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement, 1980 à 2000*. Disponible : www.statcan.ca/francais/research/89-613-MIF/89-613-MIF2004001.htm; consulté le 12 mars 2009.

Hirsch, M. (2006). Les formes modernes de la pauvreté. In *La nouvelle critique sociale*. Paris, Seuil, coll. La République des idées, p71-87.

Honneth, A. (2006). *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*. Paris, la Découverte, 360 p.

Hourriez, J. M. & Legris, B. (1997). L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats. In *Économie et statistiques*, no 308-10, p. 35-63.

Jambes, J-P. (2000). Territoire en questions : doutes et réponses de la géographie. In *Territoires sous influence*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 45-58.

Jeffrey, D. (2005). *Le chercheur itinérant, son éthique de la rencontre et les critères de validation de sa production scientifique*. Disponible http://www.recherche-qualitative.qc.ca/revue/hors_serie/hors_serie/texte%20Jeffrey%20actes.pdf; Consulté le 11 avril 2011.

Jobert, B. & Muller, P. (1985). *Les référentiels de l'action publique*. Paris, PUF.

Kearney, M. (2003). Insertion socio-économique, entrepreneuriat social et développement local dans deux projets d'économie sociale de la croisée de Longueuil : la petite cuillère et le jardin collectif. In *Cahiers du LAREPPS*, UQAM, 69 p.

KLEIN, J.-L. (2006). Développement local et initiative locale. Une perspective d'analyse et d'intervention. In M. Tremblay, P.A Tremblay et S. Tremblay. *Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale*. Québec, Presses de l'Université du Québec. p.150 -159.

La Maisonnée. (2007). *Rapport annuel 2006-2007*. 39 p.

Lamonde, P. & Martineau, P. (1992). Désindustrialisation et restructuration économique :

Montréal et les autres grandes métropoles nord-américaines, 1971-1991 », Institut National de la Recherche Scientifique, 1992 - 194 p.

Lamonde, P. & Martineau Y. (1992). *Désindustrialisation et restructuration économique : Montréal et les autres grandes métropoles Nord-Américaines, 1971-1991*. Institut National de la Recherche Scientifique, 194 p.

Lamoureux, J. (1994). *Le partenariat à l'épreuve*. Montréal, Éditions St-Martin. Laval, 10 p.

Lesemann, F. (2001). De l'État providence à l'État partenaire. In Giroux, G., *L'État, la société civile et l'économie*, Ste-Foy, PUL, p. 13-46

Lévesque, B. (2004). *Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois?* Collection Études théoriques, Cahier du CRISES, 30 p.

Lévesque, B. (2005). Un nouveau paradigme de gouvernance : la relation autorité publique-marché-société civile pour la cohésion sociale. In *Tendance de la cohésion sociale*, no 14, p. 29-68.

Lévesque, M. & White, D. (2002). La mobilisation des réseaux sociaux pour la sortie de l'aide sociale. In *Revue canadienne de politique sociale*, no49-50, p.139-154.

Maillard, J. (2002). Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ?. In *Lien social et Politiques –RIAC*, 48, p. 53-65.

McAll, C. (2008). Trajectoires de vie, rapports sociaux et production de la pauvreté. In dans Roy, S, & Chatel, V., *Penser la vulnérabilité*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p.93-124

Mercier, C. & Métivier, A. (2003). *Action intersectorielle et développement local à Sherbrooke: impact et perspectives pour l'action communautaire*. Moisson-Estrie, 146 p.

Messu, M. (2007). Malaise dans les professions du social : l'insertion comme principe fondateur des pratiques d'intervention sociale décentralisée en France. In E. Baillergeau et C. Bellot (Dir.), *Les Transformations de l'intervention sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Ministère de L'Emploi et de la Solidarité Sociale du Québec. (2006). *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : L'approche territoriale intégrée (ATI) de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*,

Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2002). *La volonté d'agir, la force de réussir. Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Dépôt légal-Bibliothèque Nationale du Québec, 91 p.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2006). *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009, Bilan de la deuxième année*. Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Québec.

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. (2004). *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan D'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Québec, Gouvernement du Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 56 p.

Morel M. & Boisvert, R. (2005). Le développement social au Québec : Tendances et caractéristiques d'une démarche en devenir : Intervention sociale. In *Recherches et prévisions*, no81, p. 29-41.

Morel, S. (2002). Modèle du workfare ou modèle de l'insertion? La transformation de l'assistance sociale au Canada et au Québec. Condition féminine Canada. Disponible. www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662323467/200209_0662323467_f.pdf; Consulté le 22 mars 2011.

Morin, P., Robert, D. & Dorvil, H. (2001). Le logement comme facteur d'intégration sociale pour les personnes classées malades mentales et les personnes classées déficientes intellectuelles. In *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 14, no 2, p. 88-105.

Morin, R. & Rochefort, M. (1998). Quartier et lien social: des pratiques individuelles à l'action collective. In *Lien social et Politiques-RIAC*, n°39, p. 103-114.

Morin, R. (1995a). Communauté territoriales et insertions socio-économiques en milieu urbain. In J.L. KLEIN et B. LÉVESQUE, éd., *Contre l'exclusion repenser l'économie*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 247-265.

Morin, R., Latendresse, A. & Parazelli, M. (1994). *Les corporations de développement économiques communautaires en milieu urbain : l'expérience montréalaise*. Montréal, Études matériaux et documents no. 5, Département d'Études urbaines et Touristiques, Université du Québec à Montréal.

Noël, A. (2002). Une loi contre la pauvreté : la nouvelle approche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. In *Lien social et politiques*, n° 48, p. 103-114.

Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. In *Cahiers de Recherche sociologique*, 23, 147-181.

Palier, B. (2002). *Gouverner la sécurité sociale*. Paris, Presses universitaires de France.

Pampalon, R. & Raymond, G. (2003). Un indice de défavorisation matérielle et sociale : son application au secteur de la santé et du bien-être. In *Santé, Société et Solidarité*, no 1, p. 191-208.

Parmentier, C. (1997). Le logement: Domaine d'intérêt général européen? Paper presented at the Séminaire européen: Intérêt général européen et logement, Bruxelles.

Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*. Collection Sociologie, Paris : Presses Universitaires de France.

Paugam, S. (1994). Les sociologues et la pauvreté. In *Géographes associés*, p.14-15.

Paugam, S. (1996). *L'exclusion : état des savoirs*. Paris, La Découverte, p. 7-19.

Paugam, S. (1996). Le revenu minimum d'insertion en France après six ans d'expérience, un bilan contrasté. In *Interventions économiques*, 27, (Printemps), p. 21-45.

Paugam, S. (1997). L'exclusion, Généalogie d'un paradigme social. In *Sociétés et Représentations*, n° 5, p. 129-155.

Paugam, S. (1997). *La disqualification sociale*. PUF, Paris, 4e édition.

Paugam, S. (2001). Les formes contemporaines de la pauvreté et de l'exclusion en Europe. In *Études Rurales*, n° 159-160, 2001, p. 73-95.

Paugam, S. (2010). On a créé un nouveau statut : celui du travailleur pauvre. In *Valeurs mutualistes*, n° 265, mars-avril, p.12 - 13.

Pecqueur, B (2000). *Le développement local*. Syros, 2e édition revue et augmentée, Paris Syros/Alternatives Économiques, 2000, 132 p.

Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. In J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, & A. Pires (Eds): *La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Boucherville QC, gaëtan morin.

Pires, A. (1997a). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. In *La recherche qualitative Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, QC, gaëtan morin, p. 3-54.

Pires, Alvaro P. (1997b). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. In *La recherche qualitative Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, QC, gaëtan morin, p. 113-169.

Poche, B. (2000). La sociologie et la question de l'espace. In *Territoires sous influence*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 25-43.

Radimer, K.L., C.M. Olson, J.C. Greene, C.C. Campbell & J.-P. Habicht (1992). Understanding Hunger and Developing Indicators to Assess It in Women and Children. In *Journal of Nutrition Education*, 24, p. 36S-45S.

Razafindrakoto M. & Roubaud F. (2005). « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache. In *Economie et Statistique*, n° 383-384-385, p.131-155.

Redjeb, B. (1994). Du communautaire dans la réforme Côté: analyse de l'affirmation de la normativité des systèmes. In *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 7, n° 1, p.95-109.

René, J.-F., C. Lefebvre, M. Provost & Panet-Raymond, J. (1999). La difficile intégration des bénéficiaires de l'aide sociale au Québec. In *Lien social et Politiques - RIAC*, vol. 42, p. 109-119.

René, J.-F., M., Goyette, C., Bellot, N., Dallaire & Panet-Raymond, J. (2001). L'insertion socioprofessionnelle des jeunes : le prisme du partenariat comme catalyseur de la responsabilité. In *Lien social et Politiques –RIAC*, 46, p. 125-139.

Robert, L. (2006). Développement social. Une politique en émergence ? In *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, PUQ, p. 48-65.

Saucier, C. & Lemssaoui, A. (2006). Implantation des CLD au Québec: un regard sur l'économie sociale », dans Tremblay, Tremblay et Tremblay (Dir), *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Coll. Pratiques et politiques sociales et économiques p. 88-103.

Séguin A.-M. & Divay G. (2004). La lutte territorialisée contre la pauvreté : examen critique du modèle de revitalisation urbaine intégrée. In *Lien social et politiques-RIAC*, n° 52, Le territoire, instrument providentiel de l'État social, p. 67-79.

Séguin A.-M. (1993). Luttés urbaines et nouvelles formes de solidarité sociale : le quartier Saint-Jean-Baptiste à Québec. In *Revue canadienne des sciences régionales*, vol.16, no 2, p. 261-281.

Séguin, A.-M. & Divay, G. (2002). *Pauvreté urbaine : la promotion de quartiers socialement viables*. Ottawa, Réseau canadien d'analyse des politiques publiques, 41 p.

Séguin, A.-M. (1999). Les espaces de pauvreté. In C. Manzagol et C. Bryant (dirs). *Visages et défis d'une métropole*. Montréal, presses de l'Université de Montréal, p.221-236.

Sen, A. K. (1992). *Inequality re-examined*. Oxford, Clarendon Press; trad. fr. De Paul Chemla, *Repenser l'Inégalité*, Paris, Seuil, 2000.

SEN, A. K.(1985). A Sociological Approach to the Measurement of Poverty: A Reply to Professor Peter Townsend », *Oxford Economic Papers – In New Series*, vol. 37, no 4, p. 669-676.

- Sen, A.K. (1985). A Sociological Approach to the Measurement of Poverty: A Reply to Professor Peter Townsend. Oxford Economic Papers. In *NewSeries*, vol.37, No.4 (Dec., 1985), 669-676.
- Sénécal, G., Germain, A. & Bénard, J. (2006). *Portrait des pratiques communautaires et locales en revitalisation urbaine et sociale sur le territoire de l'île de Montréal*. Rapport final, Institut national de la recherche scientifique (Urbanisation, culture et société) et Centre d'intervention pour la Revitalisation des quartiers (CIRQ), 50 p.
- Serrano Pascual, A. (2004). Conclusion: towards convergence of European activation policies? In A. Serrano Pascual (dir.), *Are activation policies converging in Europe? The European Employment Strategy for young people*, Bruxelles: ETUI, p.497-518.
- St-Armand, N. & Kérisit, M. (1998). *Pauvreté et nouvelles solidarités : repenser l'intervention*. Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Statistique Canada. (2006). Portrait de la population canadienne en 2006, selon l'âge et le sexe. Recensement de 2006, N°97-551-XIF, 45 p.
- St-Germain, L., Ulysse, P.J & Lesemann, F. (2007). *Pratiques et initiatives de lutte contre la pauvreté par le développement social intégré au Québec*. Rapport de recherche présenté au RQDS. Publication conjointe Université de Montréal/INRS-Culture-Urbanisation.
- Tremblay, P-A. et J. L. Klein. (1997). De l'appauvrissement des lieux à la reconstruction des communautés. In *Cahiers de recherche sociologique*, no 29, p.103-118.
- Tremblay, S. (2006). Hétéronomie ou coproduction du développement social. Réflexion sur l'usage du concept de développement social, In *Le développement social. Un enjeu pour l'économie sociale*, p.37-47.
- Ulysse P.-J. (2006). Structures médiatrices, développement social et lutte contre la pauvreté : le cas de Trois-Rivières. In Tremblay M., P.-A. Tremblay et S. Tremblay, *Le développement social. Un enjeu pour l'économie social*, PUQ, p. 206-224.
- Ulysse P.J., Pierre, A., Jean, R. & Nombre, M.-P. (2006). *Travail et pauvreté. Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre!*. Rapport de recherche présenté au Forum de développement social de l'île de Montréal, 124p.
- Ulysse, P.-J. & Lesemann, F. (2004). *Citoyenneté et pauvreté*. Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 307 p.
- Ulysse, P.-J. & F. Lesemann (2004). *Citoyenneté et pauvreté; Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*. Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec

Ulysse, P.-J. & Lesemann, F. (2004). « Citoyenneté et pauvreté. Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté », Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 307 p.

Ulysse, P.J. & Lesemann, F. (2005) *Développement économique et développement social: Pragmatisme et lutte contre la pauvreté, le cas de Trois-Rivières*. Rapport de recherche présenté Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille.

Ulysse, P.-J. (2006). Structures médiatrices, développement social et lutte contre la pauvreté : le cas de Trois-Rivières. In (dir) *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, p.206-223.

Ulysse, P.-J. (2006). *Travail et pauvreté : Quand le travail n'empêche plus d'être pauvre!*, Montréal. Forum régional de développement social.

Ulysse, P.-J. (2007). La lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les paradoxes des stratégies québécoises. In *Informations sociales*, vol7, no143, p- 54–63.

ULYSSE, P.-J. (2009). *La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le développement social au Québec : un portrait des vingt dernières années*. Séries de rapport sur le développement social 2009 commandée par le Conseil Canadien de Développement Social.

Ulysse, P.-J. (2009). Les travailleurs pauvres : de la précarité à la pauvreté en emploi. Un état des lieux au Canada/Québec, aux États-Unis et en France. In *Lien social et Politiques*, n° 61, 2009, p. 81-95.

Ulysse, P.-J. et Lesemann, F. (2007). *Lutte contre la pauvreté, territorialité et développement social intégré. Le cas de Trois-Rivières*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 154 p.

ULYSSE, P.-J., La lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les paradoxes des stratégies québécoises. In *Informations sociales* 2007/7, no 143, p. 54-63.

Veenstra, G. (2006). Social Capital and Health in Canada: (Compositional) Effects of Trust, Participation in Networks and Civic Activity on Self-Rated Health. In Johnson, R. et F. Kay (eds.), *Social Capital, Diversity, and the Welfare State*, Vancouver, UBC Press, p. 249-275.

Ville de Montréal. (2004). *Revitalisation urbaine intégrée dans des quartiers montréalais : bilan et perspectives. Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie*. Direction de la sécurité du revenu et du développement social/ Division du développement social.

Wilthagen, T. & Houwerzijl, M. (2005). Reconciling labour market flexibility and social cohesion: a methodological tool proposed by the Council of Europe, Paper presented at Forum 2005, Council of Europe.

Annexe 1-Questionnaire entrevue individuelle

Qui est l'interviewé-e ?

I- Dynamiques territoriales ou perception du territoire vécu.

1. Les caractéristiques du territoire en question

1.1. Réalités sociodémographiques

- Qui sont les habitants
- Caractéristiques du quartier
- Immigration ? (historique, qui)
- Communautés ethnoculturelles?

1.2. Réalités socioéconomiques

- Tendances au cours des dernières années?
- Améliorations? Dégradation? Quels facteurs?

1.3. Particularité par rapport à l'un ou l'autre et aux autres quartiers de Montréal:

- Du quartier La Petite-Patrie/Rosemont?

2. La question de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

2.1. Quelles sont les réalités de la pauvreté ici?

- Définition? (description)
- Quelles formes prennent-elles?
- Portrait depuis les dernières années ?
- Comment peut-on les expliquer? Facteurs explicatifs

2.2. Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion

2.2.1. Qui sont ces personnes? :

- Emploi (travailleurs pauvres)
- Hors-emploi (assistés sociaux, chômeurs, retraités)
- Personnes âgées
- Jeunes
- Immigrants

2.2.2. Selon la clientèle desservie :

- Qui sont-ils (portrait)?
- Profil type

- Emploi (travailleurs pauvres)
- Hors-emploi (assistés sociaux, chômeurs, retraité)

2.2.3. Est-ce que les réalités de la pauvreté sont différentes ici que dans les autres territoires avoisinants? Qu'est-ce qui fait concrètement cette différence? Toujours insister pour avoir des exemples concrets et des explications venant des gens eux-mêmes.

3. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

3.1. L'implication collective ou types d'organismes qui y interviennent sur le territoire

3.2. Les mécanismes :

- Emploi (dans quels secteurs, niveau d'emploi, types d'emploi, difficultés d'accès à l'emploi, conditions de travail, niveau de salaire)
- Aide sociale (programmes gouvernementaux, assistance emploi, programme d'emploi-Québec)
- Stratégie de réinsertion en emploi et développement du territoire (employabilité, économie sociale, entreprise d'insertion sociale, DEC, autre type d'initiative, etc.)

3.3. Toute autre stratégie alternative : politique, économique, culturelle, sociale ou identitaire

3.4. Le répertoire (inventaire) des initiatives existantes : associations, initiatives de la société civile, économie sociale, DEC, coopératives, etc.) qui contribuent à la lutte contre la pauvreté et au développement social. Quelles en sont les champs d'action et les contributions? Comment ces initiatives se rejoignent-elles ou sont-elles complémentaires ou intégrées??

3.5. Les stratégies d'action mise en place? Dans quelle mesure les organismes de lutte contre la pauvreté répondent-elles à ces spécificités du territoire ?

3.6. Des exemples de réussite : les retombées, les impacts, les défis, les difficultés et les tensions?

3.7. Dans les méthodes, les outils et les initiatives mises en place pour lutter contre la pauvreté dans le quartier :

- Qu'est-ce qui fonctionne? Donner des exemples.
- Qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Donner des exemples.
- Qu'est-ce qui devrait être fait pour améliorer la situation?
- Quels sont les meilleurs?

3.8. Y a-t-il d'autres choses à faire pour mieux répondre aux spécificités de ce territoire en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et l'exclusion?

3.9. Participation des gens vivant en situation de pauvreté

II- L'apport du public

2.1 Comment les gouvernements interviennent-ils dans la lutte contre pauvreté? : politiques, programmes, mesures, sectoriel, intersectoriels, en partenariat?

2.2 Les principaux interlocuteurs locaux et régionaux ? Les actions menées et les processus de mise en place de ces actions?

2.3. Comment, à votre avis, les actions des gouvernements contribuent-elles à la lutte contre la pauvreté? Comment ne contribuent-elles pas à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion? Les obstacles, difficultés, réticences, oppositions? Les raisons et justifications

III- Partenariat et concertation

Les tables de concertation

- Définition
- Processus de mise en place (facteurs)
- Fonctionnement
- Centrale/marginal
- Les acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion travaillent-ils ensemble? Dans quel cadre et à quelles conditions?
- Le rôle des institutions locales (tables sectorielles et intersectorielles, CLSC, Emploi-Québec, syndicats, fonctionnaires locaux, milieux scolaires et de formations, entreprises privées, etc. ?
- Comment et pourquoi ces tables se sont-elles constituées? Quels les acteurs ou institutions qui y sont actuellement représentés? Les liens entre les acteurs? Quels sont les défis auxquels ces mécanismes font face aujourd'hui dans leur travail de lutte contre la pauvreté et l'exclusion? Y a-t-il parfois des tensions entre les participants? Comme procède-t-on pour résoudre ces tensions?
- L'importance de la concertation et du partenariat comme « valeur ajoutée » ou « obstacle » à la lutte contre la pauvreté. Quelles sont les propres perceptions de la

personne sur la question du partenariat et de la concertation? Dans quelle mesure cette personne dans l'action pense-t-elle que la concertation et le partenariat sont nécessaires, utiles et efficaces?

- Quels liens existent entre les différentes initiatives? Entre ces initiatives et d'autres développées en dehors du territoire? Quelle en sont l'importance et la portée dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale?
- Nature et type de réseautage : local, régional, national et international. Buts et finalités du réseautage? Pourquoi pense-t-on que le réseautage est nécessaire?

IV- L'empowerment individuel et collectif

- La participation des gens dans ces initiatives? Dans quelle mesure ces initiatives ont été elles-mêmes réappropriées par les gens, notamment par les gens vivant dans la pauvreté?
- Comment participent-ils? Et à quel niveau?
- Ce qui a changé depuis la mise sur pied de ces initiatives? Ce qui n'a pas changé? Comment expliquer tout cela?

V- Pistes à développer ou suggestions (Approche bottom-up)

L'approche territoriale intégrée dans la lutte contre la pauvreté

- Connaissance du concept (compréhension)
- Définition (nous)
- Utilisation pratique. Expliquez, décrivez
- Pertinence du concept. Expliquez
- Quelles sont les propres définitions des gens de l'approche territoriale intégrée? Que peut comporter et signifier ce terme pour eux?
- Considèrent-ils qu'ils l'appliquent dans leur action et champ d'intervention? Si oui, comment et pourquoi? Sinon pourquoi? Qu'est-ce qu'ils perçoivent comment étant les formes : les forces et les limites, les avantages et les inconvénients?
- D'autres pistes à développer selon eux pour mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion au niveau territorial et au niveau global
- Des types d'action à mener, des suggestions à faire ou des recommandations à prendre en considération, toujours selon eux

Annexe 2-Questionnaire-focus group

1. Caractéristiques des personnes participantes au focus group
2. Caractéristiques et réalités socio-économiques, culturelles et démographiques du territoire
 - 2.1. Comment définirez-vous votre quartier ?
 - 2.2. Quelles sont les caractéristiques et les réalités sociales de votre quartier et quelles les tendances au cours des dernières années ?
 - 2.3. À votre avis y a-t-il des améliorations si oui pouvez en dire un mot et quels sont selon vous les différents facteurs qui y ont contribué ? Ou au contraire voyez-vous une dégradation de la situation et si oui à quels facteurs attribuez-vous cette situation ?
 - 2.4. Quelles sont les caractéristiques et les réalités économiques de votre quartier ? À votre avis y a-t-il des améliorations si oui pouvez-vous en dire un mot et quels sont selon vous les différents facteurs qui y ont contribué ? Ou au contraire voyez-vous une dégradation de la situation et si oui à quels facteurs attribuez-vous cette situation ?
 - 2.5. Quelles sont les caractéristiques et les réalités démographiques de votre quartier ?
Non seulement en fonction de l'âge des habitants...y voyez-vous une population de plus en plus jeune ou au contraire faite vous face à une population vieillissante ?
 - 2.6. Quelle est la place de l'immigration, des communautés culturelles dans votre quartier? Est-elle importante ou non et comment expliquer cette réalité ? Quelles sont les tendances de l'immigration depuis ces dernières années ? Comment expliquez-vous cela ?
 - 2.7. Quelle sont les différentes provenances de cette immigration ?
 - 2.8. Est-ce une immigration récente, ou votre quartier a-t-elle une tradition en matière d'immigration ? Comment expliquez-vous cette situation, quels sont selon vous les facteurs explicatifs de cette situation ?
 - 2.9. En quelques mots pouvez nous dire ce qui fait la particularité de votre quartier ? En d'autres termes, qu'est-ce qui différencie votre quartier des autres quartiers de Montréal en général et du quartier Rosemont qui est le second quartier de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie dont vous faites partie ?

3. Caractéristiques des habitants du Quartier

3.1. Qui sont les habitants de votre quartier ? Comment les définirez-vous ? Quel est la catégorie d'âge dominante (les jeunes, les personnes âgées, les familles, etc...)

4. La pauvreté et les pauvres dans le quartier

- La pauvreté

4.1. Comment définirez ou décrirez-vous la pauvreté dans le quartier ?

4.2. Quelles sont les différentes formes de pauvreté dans le quartier : est une pauvreté matérielle, économique, sociale etc... ?

Quelle est l'évolution de la pauvreté depuis les dernières années...avez-vous remarquez une amélioration de la situation ou plutôt une dégradation de la situation

4.3. Comment expliquer cette évolution ? Quels sont les facteurs explicatifs selon vous ?

- Les pauvres

En fonction de la clientèle que vous desservez...pouvez-vous nous dire :

4.4. Qui sont les pauvres dans votre quartier ? Pouvez-vous nous faire un portrait ?

4.5. Quel est le profil type d'une personne pauvre dans votre quartier ? Expliquez

4.6. Qui sont vos pauvres : pouvez-vous nous les décrire, décrire les personnes que vous desservez ? Expliquez

4.7. L'immigration et la pauvreté : Constatez vous des liens au quotidien dans vos interventions en faveur des personnes en situation de pauvreté ? si oui expliquez !

4.8. L'immigration change-t-elle vos outils et méthodes d'intervention dans la lutte contre la pauvreté ? Si oui, dites-nous comment ?

5. La lutte contre la pauvreté dans le quartier : l'implication des organismes et des habitants du quartier

L'implication des organismes

5.1. Comment décrirez-vous l'implication des organismes (communautaires, publics ou parapublics) dans la lutte contre la pauvreté dans le quartier ?

5.2. Quelles sont les outils, méthodes et stratégies et initiatives mis en place pour lutter contre la pauvreté dans le quartier ?

5.3. Quels sont vos domaines d'intervention ? Et en quoi consistent ces différentes interventions en faveur des personnes vivant en situation de pauvreté ? Expliquez ! Comment s'organise l'ensemble de ces interventions ? Comment ça se passe concrètement ?

L'implication des personnes habitants le quartier

5.4. Les habitants du quartier en général et les personnes en situation de pauvreté en particulier sont-elles impliquées les initiatives de lutte contre la pauvreté menées par les différents organismes ? Si oui en quoi cela consiste il ? Si non expliquez !

5.5. Participent ils uniquement à la mise ne œuvre des programme ou aussi à la conception des différents programmes ?

5.6. Leur participation dans ces différentes initiatives Est-elle essentielle

6. Les dynamiques de lutte contre la pauvreté dans le quartier

Les organismes du quartier et les politiques gouvernementales

6.1. Quelles sont les actions et les initiatives de lutte contre la pauvreté mises en œuvre dans le quartier ?

6.2. Quelles sont les outils, les méthodes et les initiatives de lutte contre la pauvreté mis en place par les organismes ? Pouvez-vous donner des exemples ?

6.3. Ces outils, méthodes et initiatives de lutte contre la pauvreté sont – elles élaborés à l'intérieur des organismes ou proviennent t'elles de structures plus grandes comme des structures regroupant plusieurs organismes ou encore de politiques publiques ?

6.4. Ces outils, méthodes et initiatives de lutte contre la pauvreté se font sont-elles l'œuvre de chaque organisme ou plutôt d'une action concertée entre les différents organismes...

Les tables de concertation

Dans la littérature que nous avons consultés qui se rapporte à votre quartier, on parle à plusieurs reprises des tables de concertation...Pouvez-vous nous dire plus :

- Pouvez-vous nous définir en quelques mots ces tables de concertation ?
- Quelles sont les facteurs qui ont conduits à leur mise en place et comment elles ont été mises en place ?

- Comment fonctionnent ces tables de concertation ?
- Quelle est la place de ces tables de concertation dans la dynamique de lutte contre la pauvreté dans le quartier? Occupent-elles une place marginale ou plutôt une place centrale ?
- Selon votre expérience, ces tables de concertation sont-elles nécessaires à la dynamique de lutte contre la pauvreté dans le quartier ? si oui pouvez-vous nous dire pourquoi ? Si non expliquez !

L'immigration et la lutte contre la pauvreté

En matière par exemple de pauvreté et de lutte contre la pauvreté Est-ce que la présence de personnes immigrantes change-t-elle vos façons d'intervenir en faveur des pauvres ? Si oui dans quels domaines précisément et en quoi y a-t-il des changements dans vos interventions ? Si on comment expliquez-vous cela ?

7. L'approche territoriale intégrée dans la lutte contre la pauvreté

7.1. Avez-vous déjà entendu parler de l'approche territoriale intégrée de manière générale et en particulier dans la lutte contre la pauvreté ?

7.2. Si oui, quelle est votre compréhension de l'approche territoriale intégrée ?

7.3. Pensez-vous que c'est une bonne méthode ou initiative pour lutter contre la pauvreté ? Si oui pourquoi ? Et si non expliquez !

7.4. Diriez-vous que dans votre quartier il existe une approche territoriale intégrée en matière de lutte contre la pauvreté ou si plutôt la lutte contre la pauvreté se fait dans chaque organisme en ne tenant pas compte des autres ? Avez-vous des exemples à nous donner ?

7.5. Dans les méthodes, les outils et les initiatives mises en place pour lutter contre la pauvreté dans le quartier...diriez-vous que cela fonctionne ? Si oui pouvez-vous expliquer et nous donner des exemples ? Si non pouvez-vous nous expliquer pourquoi et ce qui devrait être fait pour améliorer la situation ?

7.6. Selon vous, quelles sont les meilleurs outils, méthodes et initiatives pour lutter contre la pauvreté dans le quartier ?

7.7. Quel est l'apport des politiques gouvernementales dans la lutte contre la pauvreté dans le quartier ? Est-ce que ces apports contribuent effectivement à lutter contre la pauvreté ou au contraire constituent-ils des obstacles à l'action des organismes de lutte contre la pauvreté ?

